This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

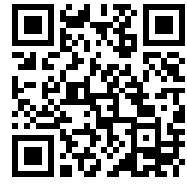

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

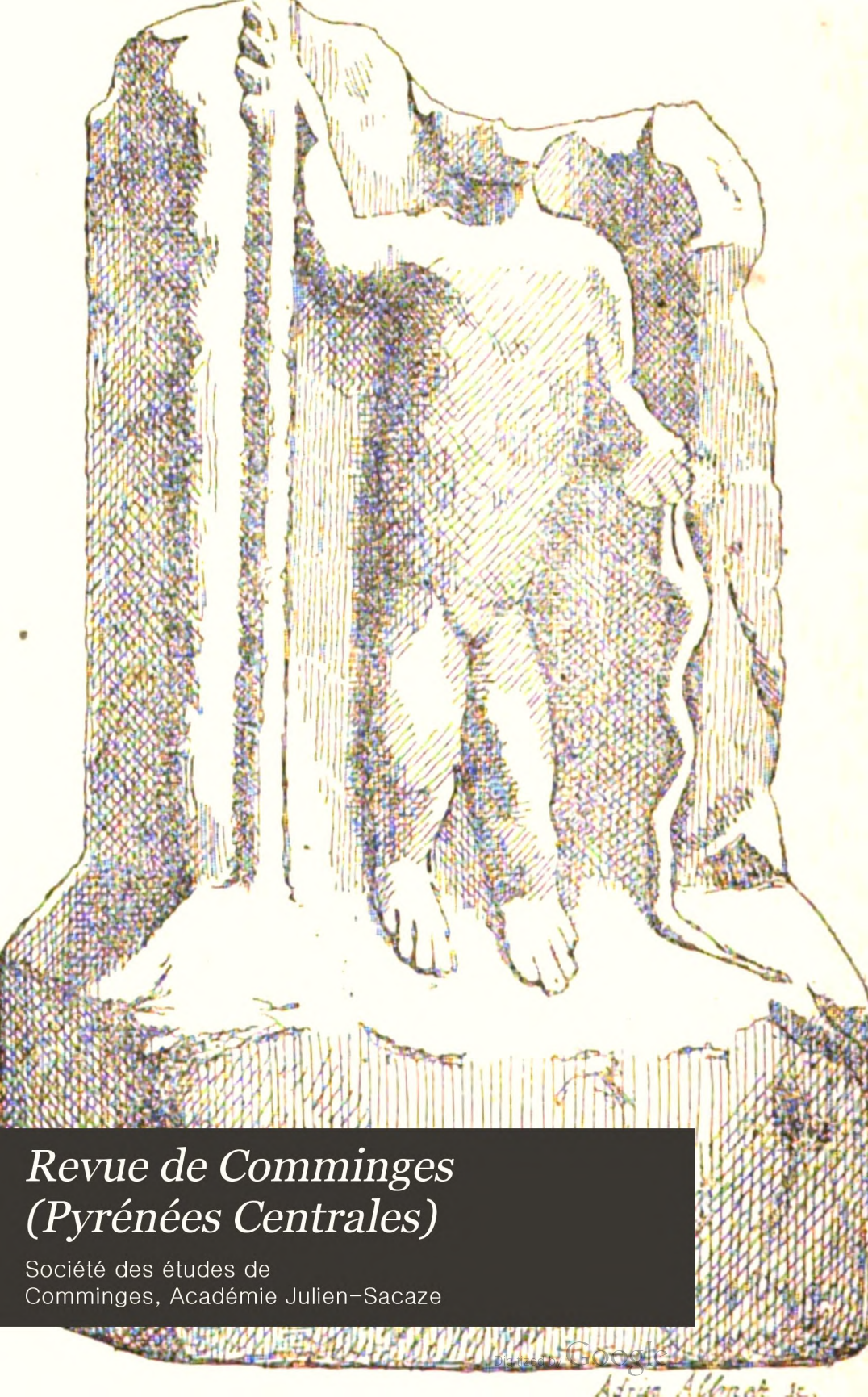

Revue de Comminges (Pyrénées Centrales)

Société des études de Comminges, Académie Julien-Sacaze

Digitized by Google

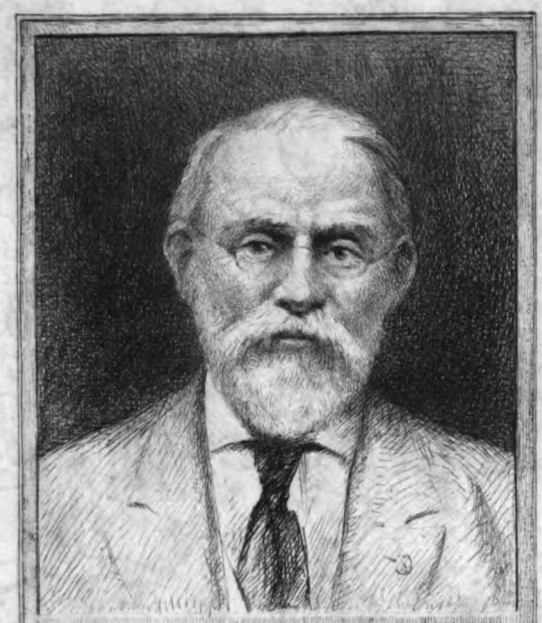

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

IC
611
G2
A2
1

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE COMMINGES

Digitized by Google

Le tome II de la Revue de Comminges est tiré à 180 exemplaires numérotés.

Dix exemplaires (nos 121-130) sont imprimés sur beau papier.

N° 142

Digitized by Google

REVUE

DE

COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

SOUS LA DIRECTION DE

JULIEN SACAZE

TOME II

Année 1886

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1886

Digitized by Google

Digitized by Google

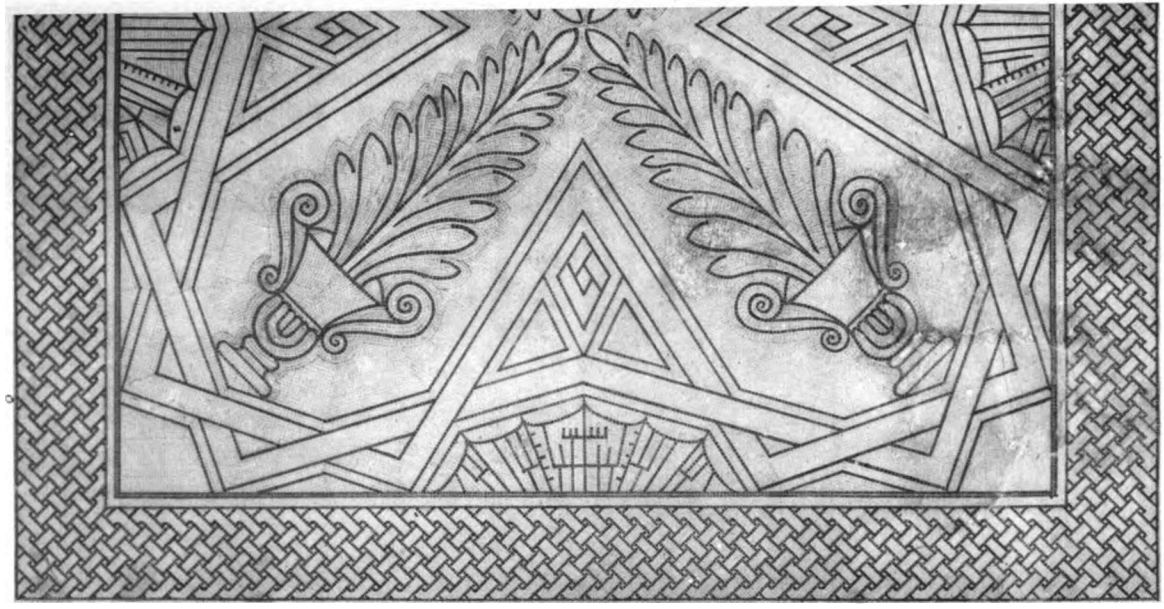

J.-A. CASTEX, DEL. -- J.-P.-M. MOREL, DIR. PARIS, PHOTOTYPIE QUINSAC.

MOSAÏQUE DE VALENTINE

près de Saint-Gaudens

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ANTIQUITÉS ROMAINES DE VALENTINE

Le joli bourg de Valentine est situé sur la rive droite de la Garonne, au pied de la terrasse naturelle sur laquelle s'étale la ville de Saint-Gaudens ; il occupe l'extrémité orientale de la plaine de Rivière, ancien lac devenu l'un des bassins les plus beaux et les plus fertiles de toute la région des Pyrénées françaises. Il ne serait pas sans intérêt d'écrire l'histoire municipale et politique de Valentine, pendant lè moyen âge et jusqu'à la Révolution ; cette petite ville, « ancienne capitale du Comminges en ce qui est du Languedoc, » envoyait chaque année son premier consul aux États de cette province, et c'est chez elle que se tenaient les assemblées d'assiette de l'impôt pour la partie languedocienne du Comminges.

En traitant ici des antiquités romaines découvertes à Valentine, nous voulons réunir quelques matériaux qui pourront servir à composer la monographie de cette intéressante localité.

I

Dans le cours de l'année 1860, en construisant la voie ferrée, on trouva dans un champ de Valentine, au pied de la colline du Bout-du-Puy, quelques objets romains, notamment des urnes cinéraires que M. le curé Roquebert crut devoir envoyer à Toulouse. En allant vérifier sur place cette trouvaille, je remarquai dans ce même quartier, dit de Jurasso, une plaque en marbre inscrite qui, depuis plusieurs années, servait de seuil à la porte de la maison Baqué. Cette dalle me fut donnée par le propriétaire, et je me suis fait un plaisir de l'offrir à M. Julien Sacaze, pour sa belle collection épigraphique. Haute de

Digitized by Google

0m 45, sur 0m 46 de largeur, elle porte, dans un encadrement à moulures, l'inscription suivante :

D · M
LITANO

« Aux dieux Mânes, à Litanus. » Le nom de celui qui a élevé le monument funéraire n'est point indiqué.

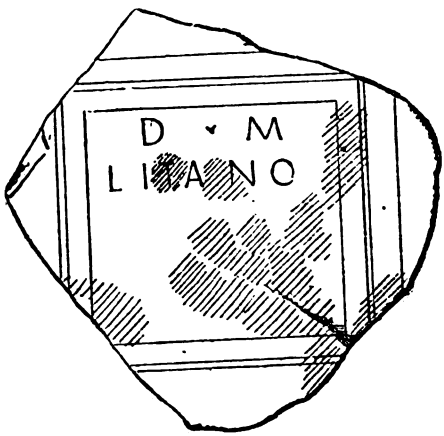

De nouvelles fouilles dans le quartier de Jurasso amèneraient probablement la découverte d'un cimetière gallo-romain.

II

A 1 200 mètres environ au couchant de Valentine, sur la route du Basert, se voient encore aujourd'hui les ruines de l'ancien prieuré d'Arnesp. Rebâtie après le passage de Montgommery, la chapelle fut définitivement abandonnée et même démolie vers le commencement du XVIIIe siècle.

Au même lieu se trouvent les substructions d'une grande villa gallo-romaine dont j'ai déjà raconté la découverte[1]. C'était dans le courant du mois de novembre 1864, la famille Dupuy, de Valentine, propriétaire de ce terrain, entreprit de rendre à la culture une contenance de 15 ares environ. Des cailloux amoncelés, des ruines presque à fleur de terre, le tout hérissé de ronces et d'ar-

1. *Bulletin monumental*, publié par M. de Caumont, tome 32, année 1866, pages 441 et suivantes.

Digitized by Google

bustes, en défendaient l'approche au laboureur. Pour y remédier, on commença par ouvrir des tranchées profondes destinées à enfouir les cailloux avec les débris de quelques pans de mur qu'on allait renverser. Les premiers coups de pioche mirent à découvert de petits aqueducs très-soignés, des couches de béton rouge superposées à 1 mètre l'une de l'autre; dans l'intervalle et par-dessus gisaient pêle-mêle des fragments de plaques de marbre, de tuiles à rebords, de la terre, du charbon, des ossements de toute sorte et des cailloux taillés pour former un petit appareil. Sur l'invitation des propriétaires, je suivis pendant deux mois les travaux, notant chaque jour ce qui pouvait intéresser l'archéologue. Un jour, je trouvai les ouvriers relevant un fragment de béton qu'un coup de pioche avait détaché : l'aspect d'une de ses faces excitait leur curiosité : un peu de mousse imbibée d'eau me permit de reconnaître les grecques polychromes d'une mosaïque dans le genre de celle de la *villa pseudurbana* de Pompéi, décrite par MM. Roux et Barré.

En présence de cette découverte, les propriétaires exigèrent de la part de leurs ouvriers les soins les plus attentifs dans les fouilles ultérieures. Aussi, au bout de quelques jours, tout ce que le temps avait respecté de la mosaïque (environ la moitié) fut enlevé et transporté en lieu sûr, afin d'en empêcher la destruction, car chaque nuit quelque morceau était enlevé. Elle servait de *pavimentum* à l'aire d'une petite salle carrée, de 4 mètres 20 centimètres de côté, dont le sous-sol était traversé en diagonale par un aqueduc qui se dirigeait vers le nord-ouest. Elle est composée d'une *pagina*, si l'on peut parler ainsi, dans laquelle de petits cubes polychromes de marbre et de terre cuite formaient quatre vases antipodes ; une sorte de végétation florescente, mais toute chimérique, sort de ces vases et s'épanouit en pyramide dans un polygone irrégulier, dessiné par une bande blanche bordée de noir ; quatre triangles, également antipodes, renfermant chacun une demi-rosace, deux triangles égaux et un losange enserrant des parallélogrammes, complètent gracieusement ce dessin bien étudié et d'une symétrie harmonieuse. Une bordure large de 40 centimètres encadre cette *pagina* de grecques et d'enroulements,

Digitized by Google

aussi polychromes ; enfin, une plinthe en marbre blanc régnait sur les quatre côtés de la salle. Il est difficile de faire bien comprendre, par le langage, les détails de cette ornementation : on en jugera mieux par le dessin que par la description. La mosaïque est de quatre couleurs, savoir : blanc, en marbre de Saint-Béat ; noir, en marbre de Cier-de-Rivière ; vert, en marbre d'Aspin, et rouge, en brique polie.

Dans mes visites quotidiennes, j'ai pu me convaincre que la salle dont l'aire nous a conservé cette œuvre d'art appartenait à une villa gallo-romaine. En effet, le plan de ces ruines informes et des substructions retrouvées, présente des dispositions fort analogues à celles de la villa décrite par Sidoine Apollinaire, dans sa lettre à Domitius[1]. Comme à la villa d'*Avitacum*, les ruines accusent deux façades au nord et au midi ; du côté du sud-ouest, où les fouilles ont eu lieu, tout atteste l'existence de bains : la cuve en demi-cercle, touchant à la salle où la mosaïque s'est trouvée ; une petite *cella* de 2 mètres de côté (*unguentaria*, sans doute), donnait accès à une grande piscine ovale dans laquelle l'eau se précipitait en abondance par un aqueduc de marbre blanc ; il paraît que cette piscine était découverte, car nous avons trouvé un fragment de pilastre, destiné à recevoir un poteau de *velarium* ; profonde d'un mètre, cette baignoire commune avait dans son pourtour une sorte de promenoir (*podium*) pavé de marbre blanc, ainsi que l'attestent les grandes lames qu'on en a retirées. Les restes informes, au nord des fouilles, aboutissent à une dépression de terrain qui, par sa nature et son niveau, autorise à dire que la Garonne baignait les murs de cette immense villa, dont les constructions couvraient plus d'un hectare. Sur la façade méridionale de ces thermes privés, sous une forte couche de béton blanc, qui sans doute était le *pavimentum* du péristyle, existait une série de petits puits rhomboïdaux. Ces excavations (*puticoli*) ne contenaient, en général, qu'un peu de cendre, du charbon pulvérisé, quelques fragments de squelette humain, des os de divers animaux, surtout des dents de porc, avec un mélange de

1. *C. Solius Sidonius Apollinaris*. L. II, lettre 2e, et Carmen XVIII.

Digitized by Google

terre et de cailloux. Ont-ils servi de sépulture? J'en doute, car le vaste champ qui sépare au midi les vestiges qui nous occupent de l'ancienne voie romaine, fut fouillé, en 1837, pour en extraire les dalles sans nombre et plusieurs sarcophages qui composaient les sépultures dont il était couvert; une couche de terre épaisse de 15 centimètres au plus en cachait l'existence, que le soc de la charrue révélait périodiquement au propriétaire.

En 1880, M. le Dr Cazaugrand, de Valentine, mon excellent ami, eut l'heureuse pensée de faire quelques fouilles dans les ruines romaines que je viens de décrire. Il y découvrit, à l'aspect du couchant, une colonne milliaire au nom de Constantin le Grand, une monnaie à l'effigie de l'empereur Maxime, une petite clef en bronze, longue de 0m 33, et un vase en terre cuite grisâtre, haut de 0m 7, orné, à la partie supérieure, d'une rangée de cercles concentriques, et, sur la panse, de lignes parallèles, terminées, à chaque extrémité, par un petit cercle. Tous ces objets sont conservés aujourd'hui dans la collection de M. Sacaze, à Saint-Gaudens. Il importe de décrire ici le milliaire et la monnaie.

La colonne milliaire, en marbre blanc de Saint-Béat, est brisée en deux fragments dont la hauteur totale est de 1m 37; l'inscription, incomplète, est très-fruste, et il a fallu la compétence de l'éminent épigraphiste des Pyrénées, M. Julien Sacaze, pour déchiffrer ce texte et pour discuter le problème historique auquel il donne lieu. Je ne saurais donc mieux faire qu'en reproduisant ici la lecture de mon collègue et le commentaire dont il l'a accompagnée dans une de ses communications à la Sorbonne :

« . . . . . .
FILIO NEPOTI
DD . NN
MAXIMINI — pour *Maximiani*
SENIORES — pour *senioris*
AVG · ET
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
MP/////// ?

Digitized by Google

» Tout d'abord, j'ai été tenté de restituer ainsi cette inscription : *Domino nostro Constantino... filio nepoti dominorum nostrorum Maximiani senioris Augusti et Maximiani junioris Augusti... Millia passuum...*

» Mais, si Constantin était petit-fils de Maximien Hercule (*Maximiani senioris*) par adoption, il n'était pas, il ne fut jamais petit-fils de Maximien Galère (*Maximiani junioris*). Et cependant la présence des mots *Maximiani senioris* ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse de Constantin dans la partie manquante de l'inscription. Pour élucider la question, il importe donc de bien préciser les faits et les dates. Le 1er mars 305, Dioclétien et Maximien Hercule abdiquent en faveur de Constance et Galère, et créent *césars* Sévère et Maximin Daza. Constantin est laissé de côté. L'inscription ne peut pas être de cette époque, parce que Constantin n'était ni César ni Auguste, et que Maximien Hercule, ayant abdiqué, n'était pas *dominus noster Augustus*. Le 25 juillet 306, Constance meurt ; Constantin est proclamé *auguste* par son armée, en Bretagne ; mais il n'est reconnu par Galère qu'avec le titre de *césar*. Sévère est fait *auguste* par Galère en remplacement de Constance. L'inscription ne peut pas être non plus de cette époque, encore par la raison que Maximien Hercule ayant abdiqué n'était pas *dominus noster Augustus*. Le 25 octobre de la même année, Maxence se fait proclamer *auguste* à Rome. Son père. Maximien Hercule, quitte sa retraite et reprend le titre d'*auguste*. En 307, Maxence renverse Sévère ; Maximien Hercule donne sa fille en mariage à Constantin, ainsi que le titre d'*auguste*. Bientôt après, Maximien Hercule essaye de renverser Maxence ; il échoue et se voit forcé de fuir en Gaule, puis en Orient, auprès de Galère. Licinius est créé *auguste* par Galère en remplacement de Sévère. En 308, Maximien Daza, qui n'était encore que *césar*, prend de lui-même le titre d'*auguste*. Galère refuse d'abord de le reconnaître, réserve pour lui-même et pour Licinius seuls le titre d'*auguste*, et offre à Maximin et aux autres le titre de *fils des Augustes* ; mais il est obligé de reconnaître le titre d'*auguste* à Maximin et à Constantin. Maximien Hercule, brouillé avec Galère et ne sachant que devenir, se rend près de Constantin, qui

Digitized by Google

le retient et l'oblige à quitter une seconde fois la pourpre et le titre d'*auguste*. L'inscription milliaire doit appartenir à cette époque (307-308) pendant laquelle Maximien Hercule, ayant repris la pourpre, était *dominus noster Augustus*; Constantin, reconnu par lui avec le titre d'*auguste* et devenu son gendre, était aussi son petit-fils, *nepos*, à cause de l'adoption de son père par Maximien; mais il n'était *nepos* d'aucun autre: ni de Galère, ni de Licinius, ni de Maximin Daza; en sorte que de toute manière l'on aboutit à une impossibilité absolue de restituer la fin de l'inscription, en restant dans la vérité des choses. Je suis donc très-porté à croire que c'est par suite d'une rédaction vicieuse que, dans la colonne milliaire de Valentine, la qualification de *nepos* de deux empereurs régnants est donnée à Constantin, alors qu'il n'a jamais été *nepos* que de Maximien Hercule. Mais la vérité historique n'est-elle pas aussi souvent altérée par flatterie que par haine? Je ne vois donc dans la qualification de petit-fils de Galère donnée à Constantin qu'une amplification élogieuse, et j'explique ainsi l'étrange association de mots *filio nepoti*[1]. »

La monnaie de Maxime est un petit bronze; elle porte: D·N·MAG·MAXIMVS·P·F·AVG. Tête diadémée à droite. Au revers, ...REIPVB..... L'empereur, debout, tient, d'une main, une Victoire sur un globe; il dirige l'autre main vers une femme assise, la tête radiée. On sait que Magnus Maximus proclamé auguste par ses soldats, en Bretagne (383), fut empereur des Gaules, fit la guerre contre Valentinien II et contre Théodose, et fut tué en l'année 388 de notre ère.

III

Jusqu'en l'année 1818, une grande pierre tumulaire se trouvait encastrée dans le mur du clocher de l'église paroissiale de Valentine; par les soins de M. Belhomme, elle a été transportée au musée de Toulouse. Quelle était la provenance exacte de ce monument? Le clocher de

1. *Inscriptions antiques des Pyrénées*, communication faite, le 12 avril 1882, à la réunion des délégués des Sociétés savantes de Paris et des départements à la Sorbonne, par Julien Sacaze, auxiliaire de la Commission de Géographie historique de la France près le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, chargé des départements du sud-ouest. — Publiée dans la *Revue archéologique*, de Paris, livraison de juin 1882.

Digitized by Google

Valentine (ce détail nous est conservé par des actes authentiques) s'écroula le 8 décembre 1717 et fut rebâti quelques années plus tard. Est-ce au moment de cette reconstruction que la pierre tumulaire fut encastrée dans le mur? Ne s'y trouvait-elle pas avant la chute de l'édifice? Nous avons de fortes raisons de croire qu'elle fut apportée, avec d'autres matériaux, de l'ancien prieuré d'Arnesp; dans ce cas, la villa que nous venons de décrire aurait appartenu à Nymfius dont parle l'inscription funéraire, et cette attribution offrirait le plus grand intérêt; mais nous n'insisterons pas sur cette hypothèse, si séduisante qu'elle soit, et nous nous bornerons à publier l'inscription et à la traduire en français.

L'inscription, gravée sur une plaque de marbre blanc, haute de $0^m 74$ sur $1^m 97$ de largeur, est composée de douze distiques élégiaques disposés en deux colonnes ou registres. Quatre petites croix gravées aux quatre angles du monument et une cinquième plus grande, au milieu, séparant les colonnes du texte, lui donnent un caractère chrétien que nous retrouvons d'ailleurs dans ce petit poème, malgré ses quelques ressemblances avec l'élégie de Claudien sur l'enlèvement de Proserpine :

NYMFIVS AETERNO DEVINCTVS MEMRA SOPORE
HIC SITVS EST CAELO MENS PIA PERFRVITVR
MENS VIDET ASTRA QVIES TVMVLI COMPLECTITVR ARTVS
CALCAVIT TRISTES SANCTA FIDES TENEBRAS
TE TVA PRO MERITIS VIRTVTIS AD ASTRA VEHEBAT
INTVLERATQVE ALTO DEBITA FAMA POLO
IMMORTALIS ERIS NAM MVLTA LAVDE VIGEBIT
VIVAX VENTVROS GLORIA PER POPVLOS
TE COLVIT PROPRIVM PROVINCIA CVNCTA PARENTEM
OPTABANT VITAM PVBLICA VOTA TVAM
EXCEPERE TVO QVONDAM DATA NVMERA SVMPTV
PLAVDENTIS POPVLI GAVDIA PER CVNEOS
CONCILIVM PROCERVM PER TE PATRIA ALMA VOCAVIT
SEQVE TVO DVXIT SANCTIVS ORE LOQVI
PVBLICVS ORBATAS MODO LVCTVS CONFICIT VRBES
CONFVSI SEDENT ANXIA TVRBA PATRES
VT CAPITE EREPTO TORPENTIA MEMBRA RIGESCVNT
VT GREX AMISSO PRINCIPE MOERET INERS
PARVA TIBI CONIVNX[1] MAGNIS SOLATIA LVCTVS

1. Le marbre porte *conjunx* pour *conjux*. Il est de notre devoir de respecter cette orthographe archaïque.

Digitized by Google

HVNC TMVLI TITVLVM MOESTA SERENA DICAT
HAEC INDIVIDVI SEMPER COMES ADDITA FVLCRI
VNANIMAM TIBI SE LVSTRA PER OCTO DEDIT
DVLCIS VITA FVIT TECVM COMES ANXIA LVCEM
AETERNAM SPERANS HANC CVPIT ESSE BREVEM

« Nymfius repose ici, ses membres liés par un sommeil » éternel ; son âme compatissante jouit du ciel, son âme » contemple les astres ; le repos de la tombe étreint son » corps ; sa foi sainte a foulé aux pieds les tristes ténè- » bres. Ta renommée t'élevait jusqu'aux astres par le » mérite de ta vertu, et t'avait placé au haut du ciel. Tu » seras immortel, et par une grande louange, ta gloire » vivra à travers les peuples à venir. La province entière » te chérit comme un père ; les vœux publics demandaient » pour toi la vie. Autrefois, les joies d'un peuple applau- » dissant sur les gradins du cirque étaient la récompense » des présents dus à ta générosité.

» Par toi la chère Patrie convoqua le conseil des pre- » miers citoyens, et par ta bouche fut conduite à parler » plus saintement. Le deuil public accable les villes » déshéritées ; les membres de la curie siégent en désor- » dre, ainsi qu'une foule pleine d'anxiété ; de même que » les membres engourdis se raidissent séparés de la » tête, de même que le troupeau gémit immobile privé » du pasteur. La triste Serena, ton épouse, comme » faible consolation de sa grande douleur, te dédie cette » inscription tumulaire ; compagne toujours fidèle de ta » couche, elle ne fit qu'un avec toi pendant huit lustres ; » sa vie fut douce près de toi. Ta compagne éperdue, » espérant la vie éternelle, désire que celle-ci soit courte » pour elle. »

Cette inscription a été successivement publiée par M. Dumège, M. de Castellane, M. Roschach et, enfin, par moi-même[1].

1. Désireux de donner la bibliographie de ce monument épigraphique, si intéressant pour le Comminges, je me suis adressé à M. Julien Sacaze, et voici la note que mon collègue de la Société des études a bien voulu extraire pour moi de ses manuscrits : « Inscription chrétienne de Nymfius, de Valentine : *Vetus codex ecclesiae condomensis ;* — *Posidonius Calamensis ;* — Heinsius, *Inscript. antiquae mss ;* — Pithaeus, *Epigrammata,* pp. 126 et 464 ; — Ferretius, *Musae lapidariae,* p. 336 ; — Labbe, *Thesaurus epitaphiorum,* p. 49 ; — Burmann, *Anthologia,* II, pp. 154-156 et 220 ; — Meyer, *Anthologia,* I, p. 129, et II, p. 90 ; — Alexandre Dumège, *Lettre à L.-A. Millin sur l'inscription de Nymfius,*

Digitized by Google

Les opinions les plus diverses avaient été émises sur la nature des fonctions de Nymfius. Heureusement, deux épigraphistes autorisés, M. Le Blant et M. Sacaze, se sont occupés enfin de ce texte et en ont résolu les difficultés : « Ici, dit M. Sacaze, le mot *patres* désigne les » membres de la curie, — et non les sénateurs, ainsi » que l'ont interprété les éditeurs de ce monument épi- » graphique. L'inscription est certainement chrétienne, » — mais non consacrée à un évêque, comme l'ont écrit » quelques commentateurs. Il s'agit d'un personnage, » Nymfius, tenant le premier rang dans la curie munici- » pale de *Lugdunum Convenarum*, aujourd'hui Saint- » Bertrand de Comminges. Il semble résulter du contexte » que Nymfius, au moment de sa mort, était duumvir, » c'est-à-dire président de la curie (16e, 17e et 18e vers) et » que, antérieurement, il avait été gouverneur de pro- » vince. Cet ordre est indiqué deux fois par l'inscription, » d'abord dans le neuvième vers (*te coluit provincia* » *cuncta parentem*) où il paraît être question d'un gou- » verneur de province, et puis dans les 11e, 12e, 13e et » 14e vers, qui retracent la vie municipale de Nymfius » (*excepere tuo quondam data munera sumptu plaudentis* » *populi gaudia per cuneos ; concilium procerum per te* » *patria alma vocavit seque tuo duxit sanctius ore loqui*). » Le même ordre est suivi une seconde fois, à propos » du deuil occasionné par la mort de Nymfius : il s'agit » d'abord des cités de la province (15e vers : *publicus* » *orbatas modo luctus conficit urbes*), et puis des mem- » bres de la curie privée de son chef (16e, 17e et 18e vers : » *confusique sedent, anxia turba, patres*, etc.). Il n'y a » rien d'étonnant, d'ailleurs, qu'un gouverneur de pro- » vince devienne duumvir. Cette magistrature munici- » pale, le duovirat, n'avait aucun rapport avec la hiérar- » chie des fonctions publiques ; elle était même considérée

découverte à Valentine, avec une planche (Paris, 1806) ; — Le même, *Mémoire sur l'église et le cloître de Saint-Gaudens*, dans l'Histoire de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, année 1834 ; — Le marquis de Castellane, *Mémoires de la Société archéologique du midi*, II, p. 183, planche III, no 4 ; — Cénac-Moncaut, *Voyage archéologique dans le Comminges*, p. 35 ; — E. Roschach, *Catalogue des antiquités du musée de Toulouse*, no 88 ; — J.-P.-M. Morel, *Bulletin monumental*, tome XXXII, année 1866, p. 452 ; — Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, II, p. 412 ; — L'abbé Dufor, *Saint-Gaudens et son Collège*, p. 130. »

Digitized by Google

» comme si honorable que les plus grands personnages » ne dédaignaient pas de l'exercer. Ne voyons-nous pas, » de nos jours, des sénateurs qui sont maires de petits » villages? »

M. Le Blant ne paraît pas avoir remarqué l'ordre des deux fonctions, tel qu'il résulte de l'examen attentif de l'inscription; mais il nous donne, de son côté, des précisions qui offrent le plus grand intérêt: « Je ne saurais » dire quelle sorte de question s'agita dans la curie alors » que Nymfius reçut la mission de porter la parole au » nom de la contrée; mais ce fait même montre qu'il » s'agissait d'un intérêt plus grave que ne l'eût été un » détail d'administration intérieure. Il rappelle les députations solennelles envoyées à Rome du fond des » Gaules et cette grande assemblée d'Arles dans laquelle » chacune des sept provinces devait se faire représenter » par des juges, des *honorati* ou des membres de la » curie.

» Le duumvirat conduisait à de plus hautes dignités; » son exercice pouvait être récompensé par le titre de » comte, et le chrétien de Valentine parvint d'abord sans » doute à cet honneur. Mais les comtes n'administraient » qu'une ville et son territoire. Pleuré par plusieurs cités, » dit l'inscription, père de toute la province, Nymfius » s'était donc élevé plus haut. Aux ducs seulement appar- » tenait un gouvernement si étendu, et c'est à ce titre » qu'il avait administré le pays et que les curies de sa » juridiction pleuraient en lui leur chef.

» Il est difficile, ajoute le savant épigraphiste, de pré- » ciser l'âge de notre inscription. La présence de la » croix, qui n'apparaît qu'en 448 sur nos marbres funé- » raires, ne permet point de songer à un temps très-ancien. » La régularité des vers, celle de l'écriture, les détails » donnés sur la vie publique de Nymfius, me semblent » toutefois indiquer une époque voisine du célèbre édit » d'Honorius[1]. »

1. M. Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au* VIIIe *siècle*, tome II, page 412, n° 595 A. — Dans le mémoire que nous avons publié en 1866 (Bulletin monumental, XXXII, page 459), nous avions déjà exprimé l'opinion que Nymfius vivait à la fin du IVe siècle et dans les premières années du Ve. En effet, Honorius a régné de 393 à 423, année de sa mort.

Digitized by Google

Je n'ai rien à ajouter à ces savants commentaires que mes lecteurs me sauront gré, je n'en doute pas, d'avoir textuellement reproduits. Au point de vue de la métrique, les douze distiques qui composent l'épitaphe sont d'une bonne facture. Le début manque un peu d'originalité (le premier vers se retrouve même, sauf le nom de Nymfius, dans une inscription de Limoges) ; mais le ton général du poème est élevé et le sentiment chrétien s'y révèle sous une forme païenne encore très-pure.

IV

Je ne terminerai pas ce mémoire sans mentionner quelques autres antiquités romaines de Valentine. Jusqu'en ces derniers temps, (ma mauvaise vue ne me permet pas de vérifier s'il en est de même aujourd'hui) on remarquait des débris de tombeaux et de bas-reliefs, épars un peu de tous côtés. A l'angle de l'église, sur une pierre, était sculptée la tête casquée d'un soldat romain ; tout auprès se trouvait une urne rectangulaire, en marbre blanc, anépigraphe, portant les bustes grossièrement sculptés de deux personnages vus de face[1]. Enfin, M. Dumège avait remarqué, avant moi, une autre urne, également en marbre blanc, servant de support au pilier d'un hangar, dans la cour de la maison de M. Thévenin, appartenant autrefois à M. Roger Lacassagne, le disciple et l'ami de Humboldt et de Ramond.

J.-P.-M. Morel.

1. Ce monument, devenu la propriété de M. Chaton, horloger à Saint-Gaudens, a été donné par cet intelligent et zélé chercheur au musée de la ville de Toulouse.

Digitized by Google

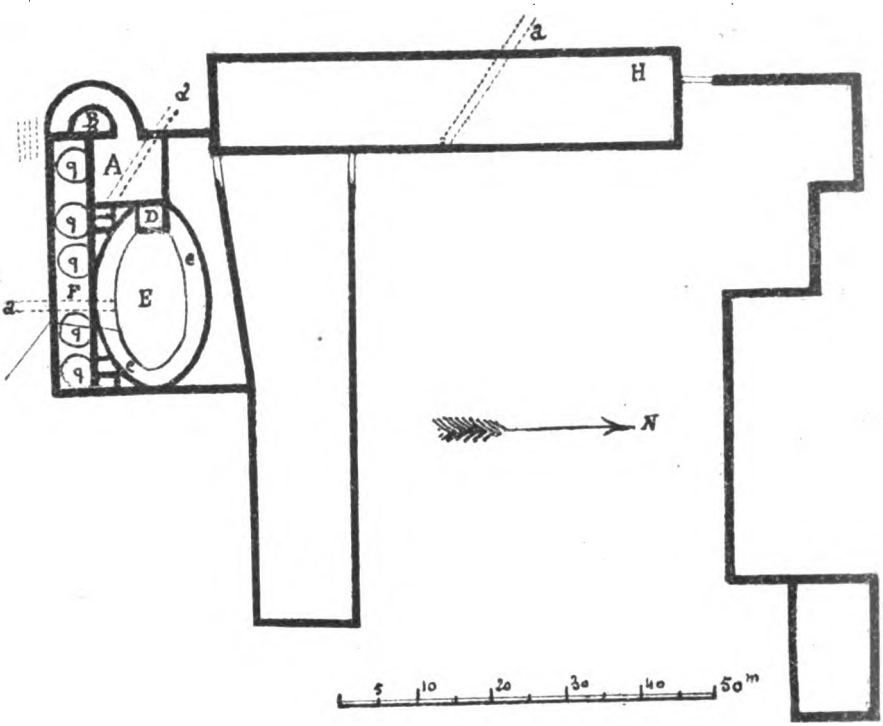

PLAN DES SUBSTRUCTIONS ROMAINES D'ARNESP A VALENTINE

LÉGENDE : A. Salle où se trouvait la mosaïque. B. Cuve en demi-cercle. C. Couloir pavé en mosaïque. D. Petite *cella*. E. Grande piscine. *a*. Aqueducs. *e*. *Podium* autour de la piscine. F. Péristyle méridional. *q*. *Puticoli*. H. Point où ont été découverts la colonne milliaire, la médaille, la clef en bronze et le petit vase.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ART PENDANT L'AGE DU RENNE[1]

Nul âge, dans le passé de l'humanité, n'est plus intéressant à étudier que celui du Renne. Ce fut, après la sombre et monotone période glaciaire, comme une éclaircie dans son ciel. Jusqu'alors assujetti par les besoins de la vie matérielle, l'homme n'avait employé son activité qu'à se défendre contre les fauves et à se procurer la nourriture. Ses inventions avaient eu toutes un but utilitaire. Quand vint l'âge du Renne, après la perturbation qui fit rétrograder les glaciers vers les montagnes élevées et changea la configuration des continents, les hauts plateaux dégagés de leur linceul de neige se couvrirent de végétation. Les grands herbivores, chevaux, aurochs, urus, rennes, pullulèrent dans les pâturages formés par le limon glaciaire. Par suite de l'émersion des contrées septentrionales de l'Europe et du desséchement des lacs sahariens, le climat devint plus sec et conséquemment plus froid en hiver, plus chaud en été. Les survivants des grands carnassiers, les lions, les hyènes, les panthères qu'avaient épargnés les inondations torrentielles des derniers temps, ne pouvant plus

1. Notre éminent collègue de la Société des études du Comminges, M. Edouard Piette, après avoir fouillé avec un soin minutieux plusieurs cavernes des Pyrénées et visité toutes les collections connues, va publier le résultat de ses travaux. L'ouvrage formera un volume in-4°, orné de nombreuses chromolithographies par MM. Pilloy et Formant. La prochaine livraison est sous presse et paraîtra incessamment.

Nous sommes heureux de pouvoir, dès aujourd'hui, mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques lignes du savant auteur sur un sujet qui intéresse si particulièrement notre région. Plusieurs grottes, dans le Comminges, notamment les grottes de Gourdan, près de Montrejeau, et de Lortet dans la vallée de la Neste, appartiennent à l'âge du Renne et ont livré de précieux monuments de l'art à cette époque pendant laquelle l'homme, ne sachant pas encore fondre et utiliser le métal, n'avait que des outils en pierre. J. S.

Digitized by Google

supporter la rudesse des hivers, tandis que la chaleur des étés devenait mortelle pour les ours des cavernes, ne se reproduisirent plus qu'à de rares intervalles, dans le pays qui devait être plus tard la terre de Gaule. On ne les vit plus que clairsemés dans les fougères de ses steppes ou dans les broussailles de ses forêts ; et les familles humaines, dont l'énergie s'était décuplée dans la lutte terrible qu'elles avaient soutenue depuis tant de siècles, eurent enfin un moment de répit. Alors, pour la première fois, l'instinct du beau inné en l'homme s'éveilla et lui découvrit des horizons nouveaux. Il y eut comme une germination de sentiments qu'il n'avait jamais éprouvés avant cette heure ou que les dures nécessités d'une existence difficile avaient étouffés dès qu'ils s'étaient manifestés. Il y eut des aspirations vers l'idéal ; et pour la première fois, l'homme apparut dépouillé de l'animal.

Bien ignorant encore, ne connaissant pas même l'art de tirer le métal du minerai, il n'avait pour outils que des éclats de silex. Avec ces instruments imparfaits et fragiles, il sculpta l'ivoire du mammouth, les os des herbivores, la corne du renne ; il y grava les animaux qui vivaient de son temps. Les pierres elles-mêmes furent couvertes de dessins, et les os creux des oiseaux furent assemblés en instruments de musique, comme les roseaux de la flûte de Pan, pour exprimer, par de naïves mélodies, les sentiments qui remplissaient son cœur. Cet âge correspondit à l'une des phases les plus remarquables de l'humanité, et l'on reconnaîtra qu'il en fut peu de plus grandes, si l'on pense au point de départ, aux résultats obtenus et à l'insuffisance des moyens.

L'abri des cavernes et les couches de stalagmite, lentement formées par le desséchement de l'eau tombée goutte à goutte de la voûte, nous ont conservé, à travers une longue série de siècles, les vestiges de cet art primitif. Il remonte à une si prodigieuse antiquité, que nous retrouvons, sous la nappe stalagmitique, les débris d'espèces animales depuis longtemps éteintes, avec leurs représentations par la gravure et la sculpture. On y voit aussi des ossements et des figures de celles qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours ; mais elles ont un cachet qui leur est particulier et sont représentées le plus

Digitized by Google

souvent par des variétés différentes de nos variétés actuelles. Il semble qu'à cette époque plus rapprochée de leur origine, les animaux poussés par moments vers un retour à l'atavisme, aient parfois encore oscillé entre les formes de l'espèce disparue et celles déjà fixées de l'espèce nouvelle. C'est ainsi qu'une sculpture de sanglier représente cet animal avec la petite trompe des paléothériums et des tapirs ; c'est ainsi encore que des équidés dont les oreilles courtes ne permettent de les assimiler qu'à des chevaux, sont figurés avec les rayures du daw et du zèbre, ou avec la croix de l'âne et de l'hémione.

Il ne s'est pourtant trouvé jusqu'à présent personne qui ait songé à réunir dans un ouvrage toutes les manifestations d'un art si plein d'enseignements, dans sa naïveté. Çà et là l'on a publié des monographies sur des objets découverts dans des cavernes habitées en ces temps reculés. La plus remarquable, les *Reliquiae aquitanicae*, écrite en anglais par Lartet et Christy, fait connaître une partie des gravures et des sculptures recueillies dans quelques cavernes de la vallée de la Vézère ; elle a un mérite incontestable. Malgré ces publications, celui qui veut se faire une idée exacte des aptitudes de l'homme pendant cette phase importante de l'humanité, du nombre de ses œuvres, de leur valeur artistique, ne peut y parvenir qu'en visitant les collections éparses dans les diverses provinces de la France et dans quelques contrées voisines. Aussi combien rencontre-t-on de personnes, même parmi les savants qui, faute de connaître les documents recueillis, regardent comme chimérique la science des temps qui ont précédé l'histoire ? Elles changeraient certainement d'opinion si elles pouvaient voir, figurées et réunies dans un livre, toutes les œuvres de cet art primitif.

Ed. Piette.

Digitized by Google

LES

HAUTES MONTAGNES DU COMMINGES

Grandes Courses et Ascensions sur la frontière franco-espagnole

V

RÉGION DES GLACIERS D'OO

De tout temps, la mer et les montagnes ont eu le don d'attirer touristes et savants. Cependant, le bruit monotone et régulier de la vague, qui sans cesse déferle sur le rivage, cette vaste étendue d'eau, dont l'œil voit à peine à l'horizon lointain les limites indécises se confondre avec les nuages, tout cela attriste le cœur humain. Il ressent à la longue une impression de vide immense, qu'il n'éprouve jamais en présence des montagnes. Pénètre-t-il dans leurs vallées, monte-t-il sur leurs sommets, son âme s'épanouit aussitôt, et lorsqu'il s'en éloigne c'est avec le secret espoir d'y revenir. Tel est l'effet que m'ont toujours produit les montagnes d'Oo.

Ecoutez ce qu'en dit mon ami le comte Russell : « Les Pyrénées occidentales n'ont rien de comparable à ces géants funèbres et silencieux de granit et de glace, qui se hérissent entre le port d'Oo et la vallée du Lys, dans une immensité de neiges resplendissantes et d'ice-bergs dominant de quatre à cinq cents mètres des lacs céruléens, qui ne dégèlent presque jamais, et semblent atteindre les belles et froides régions du ciel, où la séré-

Digitized by Google

nité est éternelle. Ils sont si blancs qu'on les voit même pendant la nuit, et de très-loin, par un temps clair, la lune leur donne l'air de fantômes. »

De Luchon, une belle route remonte la vallée de Larboust jusqu'à Cazaux[1]; de là, traversant les cultures échelonnées sur le bord du torrent, à la base de la puissante moraine de Garin, on entre dans le village d'Oo, jadis l'un des plus importants de la vallée. Soudain apparaissent les glaces bleues du cirque d'Oo, surmontées de cimes noires et sourcilleuses. Elles forment un fond de tableau ravissant que maintes fois mes amis et moi nous avons photographié.

Au-delà du village s'ouvre, immédiatement au sud, le val d'Astos. Ici, d'élégants bouquets de frênes s'éparpillent au travers de vertes prairies, où, à l'époque de la chasse, abondent les cailles et les râles. Plus loin, voici quelques granges, puis la gorge devient aride et sauvage, la scène plus austère, les lignes plus abruptes, et l'on atteint le plateau d'Astos. Une modeste hôtellerie s'élève près de quelques écuries, à l'ombre de vieux frênes. Tout près de là existe une petite chapelle, dédiée à la Vierge, objet d'une vénération profonde dans le pays. A certaines époques de l'année tous les habitants de la vallée s'y rendent en pèlerinage, et c'est là, dit-on, que saint Aventin manifesta pour la première fois la puissance qu'il devait à sa sainte vie.

En voici la curieuse légende : « Natif de Vénasque, en Aragon, *Mousségné de sant Abanti* était berger de la commune d'Oo et gardait son troupeau dans les pâturages d'Astos, lorsqu'un jour de grande dévotion apparut un ours énorme, qui jeta l'effroi parmi les personnes rassemblées devant la chapelle. Saint Aventin, seul, ne s'effraya pas, et attendit l'animal de pied ferme. Celui-ci ralentit sa marche à mesure qu'il approcha du saint, finit par le regarder d'un air caressant, et vint lui tendre une patte, que le saint vit toute ensanglantée et percée d'une

1. Église romane avec peintures de la seconde moitié du XV^e^ siècle. Ces fresques, en partie découvertes et habilement restaurées par M. B. Bernard, de Luchon, peintre de talent et archéologue distingué, sont des plus curieuses. Pour les détails, voir l'intéressante notice publiée par notre collègue et ami dans les comptes rendus du congrès tenu au Mans et à Laval par la Société française d'archéologie, et aussi dans la *Revue de Comminges*, année 1885, tome I, pages 172-195.

Digitized by Google

longue épine. Il la retira. Aussitôt l'ours s'éloigna, mais lentement, respectant le pâtre bienfaisant, son troupeau et les habitants du vallon. »

Sur le mur de la grande salle de l'hôtellerie, le peintre Ch. Landel crayonna, il y a quelques années (1868), une ravissante figure : c'est un ange ; les ailes entr'ouvertes, il semble s'envoler, et de sa main levée parait bénir le vallon. Au-dessus de cette gracieuse tête, il traça ces quelques mots maintenant effacés : « l'Ange d'Astos, paix à cette maison. »

Deux vallées, renommées par leurs richesses botaniques, débouchent dans cette oule triste et pierreuse ; une élégante cascade s'y laisse mollement glisser : ce sont les gorges de Médassoles et d'Esquierry, et la Chevelure de Madeleine. Au sud, serpente, au travers d'éboulis et aux flancs d'escarpements boisés, le chemin du lac d'Oo (ou de Séculéjo). En moins d'une heure on atteint, après un dernier détour du sentier en saillie au-dessus du Gave, un petit pont de bois. A votre gauche est le déversoir du lac. Traversez le torrent, montez la rampe gazonnée qui supporte l'hôtellerie, et vous arrivez au lac. Le voici à vos pieds et tout au fond apparait la cascade. La première impression est un profond saisissement, puis l'étonnement lui succède. On a tant entendu parler du lac d'Oo, qu'on se le figurait bien plus grand qu'il ne parait. De forme ovale, il est considérable, et couvre une superficie de trente-neuf hectares. Mais cette nappe d'eau, une des plus vastes des Pyrénées françaises le Lanoux et le Caillaouas la surpassent encore) semble petite en raison des hautes cimes qui l'entourent. C'est là une illusion d'optique bien fréquente en montagne, où la pureté de l'air trompe souvent l'œil du voyageur.

Tel préférera le Séculéjo dans l'ombre et sous un ciel nuageux ; tel autre aimera le voir tout brillant de lumière. Quant à moi, qui me suis trouvé sur ses rives solitaires à tous les moments de l'année, pendant les chaudes journées de l'été, à la fin de novembre, au printemps ou au cœur de l'hiver, je le contemple toujours avec plaisir, et à toute époque je ne puis me lasser d'admirer ce paysage toujours grandiose. Chaque saison, en effet, a ses aspects différents, ses beautés particulières

Digitized by Google

qu'il serait bien difficile de définir ou de rendre; et, comme l'a fort justement dit un de nos amis, chacun les éprouve à sa manière; c'est une question de tempérament et de sens artistique.

Il est cependant une de mes excursions au lac d'Oo dont j'ai gardé le plus délicieux souvenir. C'était par une belle journée du mois d'avril 1876. La montagne, immobile et encore ensevelie sous les dernières neiges printanières, avait l'air d'attendre en silence le réveil de la nature. Sur un ciel d'un bleu immaculé se détachaient les grandes cimes d'alentour. Entre deux murailles de glace la cascade gémissait douloureusement, et de temps à autre de violentes et brusques détonations partant du lac troublaient seules un instant le calme majestueux de cette région sauvage. Nous sortions à peine des rigueurs de l'hiver, et cependant la chaleur était si forte, que pendant plus de trois grandes heures mon guide et moi nous restâmes assis sur un rocher auprès du déversoir, nous chauffant au soleil. Un lazzarone aurait envié notre sort.

Sur les pentes orientales du lac d'Oo, lorsque les neiges sont fondues, se voit un sentier de chèvres; il monte doucement et conduit à celui d'Espingo. On s'élève insensiblement au-dessus du lac de Séculéjo, on le domine bientôt complétement, et le regard peut alors en embrasser la vaste étendue. Bleues et transparentes, ses ondes profondes 69 mètres semblent immobiles, tandis que sa merveilleuse cascade gronde et tombe avec fracas, et, à demi-voilée par un nuage de vapeur transparente, se jette du haut d'un à pic de 273 mètres. D'élégants bouquets de pins à crochets (*pinus uncinata*) se penchent sur la gorge qu'elle traverse, ou détachent sur le ciel leurs gracieux panaches d'aiguilles mobiles à l'éternelle verdure. Çà et là le long du chemin, se voient des blocs de granit que rien ne signale à votre attention. Il en est un, cependant, non loin de la fontaine de Mieg de la Coume, auquel se rattache une vieille et curieuse coutume. C'est la pierre ou lavasse del Baqué. Après les longs mois de l'hivernage, le jour où les troupeaux vont enfin remonter vers les alpages d'Espingo et d'Arrougé, le pasteur du village vient s'asseoir sur cette large dalle, et chacun au

Digitized by Google

passage lui remet un morceau de pain. Nul ne manquerait à cette pieuse tradition, que lui ont léguée ses ancêtres. Le sentier se développe maintenant au travers des schistes éboulés, on passe près d'une mine de fer abandonnée et l'on ne tarde pas à atteindre une large brèche d'où l'on débouche dans la région granitique d'Oo.

La sauvagerie du paysage, ses lignes élégantes et hardies font de ce cirque un des sites les plus imposants que je connaisse aux environs de Luchon : au premier plan voici de vertes pelouses ; elles précèdent de superbes roches polies, séparant les lacs d'Espingo et de Saoussat. Puis s'échelonnent rapidement de hautes terrasses, dont les derniers ressauts sont chargés de magnifiques glaciers, qui n'ont rien à envier à ceux de la Suisse ou du Dauphiné. Au-dessus se dressent, de l'orient à l'occident, de fières silhouettes : le Quairat (3 059 mètres), le pic du Passage (3 104 mètres), le pic de Litayrolles ou pic Rouge (3 145 mètres), le Perdighero (3 220 mètres), le Seil de la Baque (3 060 mètres), le pic de Spijeoles (3 049 mètres), masquant le port d'Oo (3 002 mètres), et le grand pic des Gours Blancs (3 116 mètres). Un peu en avant de cette ligne de faite, s'élève d'un seul jet la Tusse de Montarqué ou pic du Midi d'Oo (2 953 mètres) ; d'allure très-fière, elle semble vouloir rivaliser de hardiesse avec ses voisines.

Avant de se jeter dans le lac d'Oo par la grande chute, les eaux du bassin d'Espingo traversent une gorge longue de près d'un kilomètre, sauvage, encaissée, aux flancs couverts de rhododendrons et de pins, vigoureux. Personne ne visite ce curieux défilé, et cependant il est bien digne d'attirer l'attention des touristes. Vers le milieu il s'élargit subitement, et le torrent, tombant d'un seul bond dans un vaste bassin circulaire, forme une magnifique cascade, haute de trente à quarante mètres sur quinze à vingt de large. Elle m'était complétement inconnue ; aussi je fus ravi de ma découverte. Comment s'appelle-t-elle ? je ne pourrais vous le dire. Aura-t-elle jamais un nom ? je le sais moins encore. Toujours est-il que le site est charmant et poétique au possible.

Digitized by Google

Le **Perdighero** (3 220 mètres)
(2 août 1881)

A l'occident du lac d'Espingo vient déboucher la longue et solitaire gorge d'Arrougé. Elle conduit aux pics de Hourgade et de Bellesayette, également accessibles par la vallée d'Aube ou de Lourtiga. A gauche, au fond du vallon d'Arrougé, en franchissant la crête qui la termine, on descendrait au grand lac de Caillaouas, dans la haute vallée de Louron.

Sur la rive nord-est du lac d'Espingo, les bergers ont construit une excellente cabane, la meilleure peut-être de la région luchonnaise avec celle du Parc d'Enfer. Bien souvent je suis venu leur demander l'hospitalité, qu'ils donnent toujours avec empressement. Au mois d'août 1881, je m'y retrouvais encore; mais cette fois je n'y étais pas seul. Deux de mes amis, MM. Ch. et E. A. m'accompagnaient, et nous avions pour guides Barthélemy Courrège et Raphaël Angusto. Nous venions faire l'ascension du Perdighero. Une brûlante journée d'été touchait à sa fin; une à une les grandes cimes se couvraient d'ombres, et dans le lac d'Espingo les truites sautaient comme en un jour d'orage. Rien de plus clair et de plus limpide que ces eaux ; elles nous remettent en mémoire ces vers de Th. Gauthier :

> On trouve dans les monts des lacs de quelques toises,
> Purs comme des cristaux, bleus comme des turquoises,
> Joyaux tombés du doigt de l'ange Ithuriel,
> Où le chamois craintif, lorsqu'il vient pour y boire,
> S'imagine, trompé par l'optique illusoire,
> Laper l'azur du ciel.

Près de la cabane, une source fraiche et vive jaillit au pied d'un rocher ; elle s'enfuit en gazouillant au travers de pelouses verdoyantes émaillées de renoncules jaunes et de mignonnes touffes de myosotis en fleurs. Le dîner fut servi sur l'herbe, et de temps à autre, pour égayer le repas, Ch. A. prenant sa flûte improvisait de joyeuses tyroliennes. Je laisse à penser si la soirée fut gaie. Il faisait un temps superbe, les étoiles scintillaient par millions au firmament, et la lune transformait le lac en une

Digitized by Google

nappe d'argent ; l'air était pur et tiède, tout embaumé des senteurs aromatiques des daphnés et des pins. Aucun bruit ne venait troubler le silence de cette nuit délicieuse, que nous passons en grande partie étendus sur le gazon.

Vers minuit, cependant, notre bande joyeuse se retire dans la cabane, on échange encore quelques mots en fumant une dernière cigarette, et chacun s'endort. Avant l'aurore nous sommes en route, par une de ces pures et fraîches matinées comme il n'en fait qu'en montagne. A l'approche du jour les grandes cimes s'illuminent, les glaciers étincellent de mille feux, à chaque brin d'herbe se balancent des gouttes de rosée, perles limpides qui s'évanouiront aux premiers rayons du soleil.

« Deux sapins l'un à l'autre liés
» Par un bout, sur un bord, et sur l'autre appuyés, »

nous permettent de franchir le torrent du lac Saoussat, et, contournant de magnifiques roches de granit poli, nous en longeons la rive occidentale. Ses eaux grises et laiteuses semblent immobiles, et sur la berge opposée se dressent fièrement, au sud-est, les formidables escarpements du grand Quairat (3 059 mètres [1].

Suivant alors, pendant près de trois-quarts d'heure, les longues et fatigantes pentes de gazons, semées de pierres, qui bordent la rive gauche du torrent du port d'Oo, sans pouvoir trouver un passage, nous remontons jusqu'auprès du quatrième lac (lac de la Coume de l'Asbesque) et réussissons enfin à le franchir au pied des noires parois de la Tusse de Montarqué. C'est alors que commence l'escalade des ressauts défendant le lac glacé du Portillon d'Oo. A mesure qu'on s'élève l'air devient plus piquant, et même, sans avoir besoin de consulter le baromètre, on s'aperçoit bien facilement qu'on va bientôt arriver dans la région des frimas éternels. A gauche, dans une profonde fissure de la roche, se précipite la jolie cascade dédiée au Dr Lambron, l'ancien inspecteur des thermes de Luchon.

De larges flaques de névé couvrent les éboulis, et faci-

1. C'est d'Espingo que l'on part habituellement pour faire cette excursion, qui demande deux heures et demie à trois heures de marche, sans compter les haltes. Mais je n'en reparlerai point ici, l'ayant déjà décrite.

Digitized by Google

litent beaucoup la marche de notre caravane. Aussi atteignons-nous promptement le déversoir du lac du Portillon, encore à demi-glacé. A l'ouest, se dresse un pic, la Tusse de Montarqué. En apparence inaccessible lorsqu'on la voit d'Espingo, elle perd d'ici beaucoup de son prestige; elle ne forme plus qu'une énorme protubérance allongée nord-sud, d'un accès très-facile de ce côté; les vingt-cinq à trente derniers mètres présentent seuls quelques difficultés. Quarante-cinq minutes suffisent pour en atteindre la cime.

Elle regarde au sud les neiges du Seil de la Baque, et sépare le lac du Portillon du lac glacé d'Oo. Longtemps le versant ouest de la Tusse passa pour inaccessible. Mais en juillet 1873, un de mes amis, M. L. de P., fit avec moi l'escalade de ce revers redouté. Sans être dangereuse, cette voie n'en est pas moins mauvaise; le moindre faux pas pourrait, en effet, vous entraîner jusque dans les eaux du lac glacé.

Au sud-sud-ouest un mur de glace plonge dans les eaux noires et sans vie du lac du Portillon. De ses parois se détachent de temps à autre des blocs, qui tombent lourdement comme des navires qui sombrent; ils disparaissent un instant pour reparaître ensuite à la surface avec des bouillonnements d'eaux, comme des monstres marins. Ils forment ainsi quantités d'îlots voguant à l'aventure sous le souffle de la brise. Au sud se dresse la pointe du pic du Portillon d'Oo, haut de 3 139 mètres. Elle domine à l'ouest le col de ce nom bien rarement visité.

A notre gauche s'élève le pic de Litayrolles (2 145 mètres), dont les pentes couvertes d'éboulis descendent jusque sur les bords du lac. Il occupe tout l'espace compris entre les cols de Litayrolles et de Perdighero. Au-dessus du premier se voit la flèche aiguë du Crabioules, d'aspect effrayant et sillonné de vilains couloirs. Du déversoir du lac montant au sud-est, nous longeons sans difficulté la terrasse granitique qui domine le lac, et avançons insensiblement au travers d'éboulis et de névés; puis, au lieu de nous diriger vers le col neigeux de Perdighero (qui conduit dans le val neigeux de Litayrolles), nous attaquons directement au midi les derniers escarpements du

Digitized by Google

pic. Il nous domine d'un seul jet, et ses murailles granitiques sont hérissées de blocs branlants des moins agréables à escalader. Plus d'un, même, se détache sur notre passage, et l'un de nos guides est légèrement blessé à la jambe. Dans les interstices de la roche, çà et là, fleurissent des touffes de renoncules glaciales roses et blanches ; nous en bourrons nos poches. Gravissant un dernier névé excessivement dur et redressé, nous arrivons sur le Perdighero (3 220 mètres). Quatre heures vingt minutes depuis le lac d'Espingo, arrêts non compris.

Décrire le panorama dont on jouit du sommet de ce pic, le plus élevé de la Haute-Garonne, serait bien difficile, pour ne pas dire impossible. En voici cependant les grandes lignes. De l'orient à l'occident se déroule une puissante ceinture de glaciers ; ils semblent monter à l'assaut du Perdighero, et, comme vaincus dans leur audacieuse entreprise, descendent ensuite semblables à d'immenses draperies, jusque dans les vallons inférieurs d'Oo et de Litayrolles. A l'est, voyez les Monts Maudits, dont les glaces, peu abondantes cette année, s'éparpillent dans des gorges sauvages, où l'on aperçoit le grand lac de Grégoni (ou Greguena). Au sud, les Posets, plus rapprochés de nous, portent fièrement leurs neiges éternelles, suspendues à leurs flancs. Près d'eux on distingue les pics d'Echeya, de Batijicellas, d'Eristé (3 046 mètres). Sous nos pieds se creusent profondément les vallées espagnoles d'Astos et de Litayrolles, dont la luxuriante végétation contraste étrangement avec la nudité de celle d'Oo, du côté de la France. Au premier plan, vers le couchant, se montrent les grands pics des Gours Blancs et de Spijcoles ; plus loin, ceux de Fulsa, de Suelsa et du Batchimale, et le regard s'arrête sur les montagnes de Gavarnie, du Mont Perdu et du Néouvielle.

Deux voies différentes s'offrent à nous pour rentrer à Luchon : ou descendre par où nous sommes montés, ou revenir par le col de Crabioules et la vallée du Lys. C'est à ce dernier itinéraire que nous donnons la préférence. Du sommet de notre pic une crête granitique, longue et disloquée, se prolonge jusqu'au col Perdighero (3 110 mètres). Nous la suivons. A cet endroit, mes amis, un peu fatigués, se séparent de moi, et pendant que je

Digitized by Google

vais escader le pic de Litayrolles (ou pic Rouge, 3 145 mètres), ils coupent à mi-hauteur et se dirigent directement vers le col de Crabioules.

J'ai rarement vu, dit Russell, une montagne moins solide, du moins par le versant français ; de ce côté c'est une vraie ruine : toutes les pierres sont d'une mobilité effrayante, ne tiennent à rien. Aussi, averti par l'expérience et les conseils de notre ami, j'attaquai le pic par le revers espagnol, dont, au contraire, les pentes sont excessivement faciles et douces. Moins de quarante-cinq minutes après notre départ du Perdighero, le pic de Litayrolles était, sans la moindre peine, conquis pour la seconde fois.

Cette crête, l'une des plus hautes des Pyrénées, est exposée à toutes les tempêtes de l'ouest et du levant ; pas une fleur n'y entr'ouvrait son calice. Qu'y feraient-elles, en effet ? Quelle main viendrait les cueillir ? La foudre elle-même, ce grand destructeur des plus fiers sommets, la frappe à coups redoublés ; ainsi qu'au pic de la Mine, à Sauvegarde et ailleurs, elle a laissé les traces de son passage. Bien au-dessous de nous, nos compagnons paraissent sur le glacier comme des points noirs, on dirait de grosses mouches. Comme souvenir de notre visite, je trace mes initiales sur un bloc, j'ajoute quelques pierres à celles entassées par le comte Russell, et nous nous lançons en rapides glissades sur les pentes neigeuses du versant oriental.

En trois minutes nous descendons de près de quatre cents mètres jusque sur les berges du lac glacé de Litayrolles (2 800 mètres), d'où nous remontons au col de Crabioules. Nous y fîmes une longue halte, et avant de repasser en France, à la demande générale, je photographie tous les excursionnistes sur les neiges de la brèche. Ils paraîtront comme autant de pygmés dans un palais de Titans.

Quelques minutes après nous dévalions sur les neiges du Crabioules jusqu'à la base du glacier. Le soir nous rentrions à Luchon par la vallée du Lys, ravis de notre course et prêts à recommencer à la première occasion.

Digitized by Google

INDEX

Pic Perdighero. *Aller :* 4 h. 20' d'Espingo (sans haltes)

Du lac d'Espingo au lac de la Coume de l'Asbesque. .	45'
De ce lac au lac glacé du Portillon d'Oo.	2 h. 35'
Du lac glacé du Portillon d'Oo à la cime du Perdighero.	1 h.

Retour : 4 h. 30' jusqu'à la vallée du Lys (sans haltes)

De la cime du Perdighero au lac de Litayrolles. . . .	25'
Du lac de Litayrolles au col de Crabioules.	45'
Du col de Crabioules à la vallée du Lys.	3 h. 20'

Le **Pic de Crabioules** (3 119 mètres)

A quelque temps de là je me trouvais encore dans la région glacée d'Oo. Partis d'Espingo, nous avions, mon guide et moi, atteint en moins de trois heures vingt le lac du Portillon. Assis près du déversoir, je regardais distraitement ses eaux d'un bleu livide ; elles venaient à mes pieds mourir silencieusement ; tandis que sous le souffle d'une brise légère les glaçons s'entrechoquaient à sa surface avec un bruit strident.

Nous venions pour gravir le pic de Crabioules[1]. L'année précédente, au mois d'octobre (bien tard il est vrai), nous avions inutilement essayé de le conquérir par le versant de la vallée du Lys. A cette époque les murailements étaient empâtés de verglas, et tous nos efforts n'avaient abouti qu'à nous en démontrer clairement l'inviolabilité. Il fallait, bon gré mal gré, y grimper par le sud, et suivre le chemin battu. N'allez cependant pas croire pour cela que cette haute sommité soit devenue une cime vulgaire et qu'on y monte fréquemment. Loin de là : les ascensions sont peu nombreuses ; on les comptera sans doute longtemps encore. Le pic est loin de Luchon, puis les difficultés de l'escalade (plus apparentes, il est vrai, que réelles en feront toujours une cime de premier ordre, où jamais ne se pressera la foule des touristes.

Du lac du Portillon, une bonne heure de marche fatigante sur des pentes extrêmement roides nous amène enfin (est) au col neigeux de Litayrolles (3 020 mètres). Un pas de plus, et nous serions en Espagne. Au nord-est,

1. D'après M. Julien Sacaze, il faut dire Carvives, en patois *Carbiéoués*, car c'est ainsi que les gens du pays, seuls compétents en cette matière, nomment cette montagne.

Digitized by Google

s'élèvent les formidables escarpements du Crabioules. Si du côté de la vallée du Lys les parois du pic sont inabordables, celles qui nous dominent paraissent aussi mauvaises. Elles semblent narguer le touriste, lui jeter un défi. Au premier aspect, en effet, on n'aperçoit qu'une muraille d'une élévation prodigieuse, assez semblable à celle de la Pique Fourcanade. Un examen attentif de quelques instants nous démontre cependant que ces deux montagnes, aussi laides l'une que l'autre, diffèrent quant à la nature géologique. L'une, de calcaire dolomitique gris et presque lisse, n'offre que de très-rares aspérités, ce qui rend l'ascension, et surtout la descente, des plus dangereuses ; l'autre, au contraire, est formée d'un granit compacte, dont la roche pétrie de grands cristaux de feldspath, facilite beaucoup l'escalade. Ajoutez à cela deux couloirs fort roides qui, du bas jusques en haut, frangent les flancs du pic, et vous aurez à peu près l'idée du Crabioules. Il n'offre cependont pas de danger si l'on est sûr de soi, car partout le pied ou la main y trouve de solides appuis.

Les sacs sont abandonnés sur le glacier, j'y laisse même mon piolet, qui m'est complétement inutile et serait même fort gênant. Puis, comme nos prédécesseurs, nous attaquons résolument le couloir, et après vingt-cinq à trente minutes de rude escalade nous nous trouvions perchés sur le sommet du Crabioules (3 119 mètres), entre les deux tourelles qui le surmontent. C'est une crête vertigineuse, tellement étroite que, du même coup d'œil, le regard embrasse pour ainsi dire les deux versants de la montagne et plonge d'un seul trait en France et en Espagne, à des profondeurs qui vous donneraient le vertige s'il était possible de l'avoir quand on est montagnard. L'effet que produit cette taillante est vraiment saisissant : l'on se croirait suspendu entre le ciel et la terre. Elle me rappelle beaucoup celle du Malibierne. J'enviai le sort de deux aigles, qui planaient majestueusement sur nos têtes à une grande élévation, et les voyais se transporter d'un coup d'aile et sans fatigue, d'un sommet à l'autre. L'homme, me disais-je, serait trop orgueilleux et trop fier s'il possédait ce don merveilleux de la locomotion aérienne. Qui sait, cependant ! La science marche à pas

Digitized by Google

de géant; et un jour peut-être nos petits-enfants feront les ascensions en ballon, ils descendront facilement sur les pics, tandis que, nous, nous y montons péniblement. Adieu alors les grandes courses et les émotions si diverses qui en font tout le charme; la montagne aura vécu. Mais en attendant je devais me contenter d'admirer le roi des airs. N'avons-nous pas l'intelligence, ce don suprême du Créateur!

Quant à la vue dont on jouit, elle est bien faite pour vous dédommager amplement des fatigues de l'ascension. Identique à peu près à celle du Perdighero, elle est, dans un sens, peut-être plus frappante encore à cause des abîmes ouverts immédiatement au-dessous de vous.

La perspective, cependant, de revenir au col de Litayrolles par la voie de l'ascension, n'avait rien d'agréable. Aussi, pendant un instant nous eûmes la pensée d'en chercher une autre, et de suivre la crête dans toute sa longueur pour aller descendre à l'extrémité orientale. Mais il n'y fallut pas songer; c'était impossible.

En vingt minutes nous étions de retour au col de Litayrolles, d'où nous gagnions, par une longue flanerie, les rives du lac d'Espingo.

INDEX

Pic de Crabioules. *Aller :* 5 h. 20' (sans haltes)

Du lac d'Espingo au lac du Portillon d'Oo.	3 h. 20'
Du lac du Portillon d'Oo au col de Litayrolles	1 h.
Du col de Litayrolles à la cime du Crabioules.	1 h.

Retour (sans haltes)

Même route qu'à la montée.	1 h.

Maurice Gourdon.

(Reproduction et traduction interdites.)

Digitized by Google

VIELLE-DE-LOURON

Lorsque les Aurois appelèrent à leur aide contre les Sarrasins le roi d'Aragon, Sanche Abarca, ce prince accourut avec une foule généreuse de chevaliers avides de combattre ces farouches ennemis du nom chrétien et d'achever l'œuvre de Charles Martel. Il les avait déjà repoussés d'Espagne où ils s'étaient réfugiés après leur défaite, et ils venaient d'envahir la vallée d'Aure.

Parmi ceux qui suivirent Sanche, étaient deux jeunes gens de Huesca, deux cousins, dit la tradition, Mercurial et Calixte. Mercurial, à la tête des Français dont le commandement lui avait été confié, s'avança vers un parti d'infidèles qui occupaient la vallée de Louron, et, arrivé près d'eux, à Vielle, il se détacha de sa troupe pour exhorter les sectateurs de Mahomet à abandonner l'erreur dans laquelle ils étaient plongés, leur promettant, s'ils se soumettaient à la loi du Christ, paix et amitié. Mais, loin de l'écouter, ils se jetèrent sur lui et le massacrèrent avant que les siens eussent pu le rejoindre. Les chrétiens durent cependant être vainqueurs, car ils ensevelirent leur chef au lieu même où il était tombé. Un oratoire y fut élevé et son corps, tranféré plus tard dans l'église voisine, à Vielle, y devint, avec l'approbation des évêques de Comminges, l'objet de la vénération universelle. La plus grande partie de ses ossements fut placée dans une grande tombe de pierre, avec un peu de terre qu'il avait imbibée de son sang, et de la paille de millet qui en était teinte. Cette tombe était dans l'abside, derrière l'autel ; le reste des ossements fut déposé sous l'autel même. La paille de millet était encore conservée et reconnaissable pendant l'épiscopat de Mgr de Brizay de

Digitized by Google

Denonville. S. Mercurial est devenu le patron de Vielle, où sa fête se célèbre le 20 août.

L'église est romane, et son vaisseau se termine par une abside en cul-de-four. Elle a reçu des peintures. D'un côté nous voyons l'arbre généalogique avec les noms des rois accompagnant leurs figures, et ces mots : *Egredietur virga de radice Jessi ;* puis un prince à genoux devant une femme : c'est l'empereur Auguste qui, demandant à la Sibylle de Cumes si dans les siècles à venir il naîtrait un personnage aussi grand que lui, vit dans le lointain apparaître la vierge Marie tenant l'enfant Jésus. Ici l'artiste a fait d'Auguste et de la Sibylle *le Roy Octobianus* et *la Sevila Cumana*. M. Didron attribue cette apparition à la Sibylle Tiburtine dont le signe distinctif est une main ou gant de chair symbolisant les soufflets endurés par N.-S. dans sa Passion. Elle est représentée aussi à Saint-Bertrand ; la Sibylle de Cumes y porte un globe. M. Didron lui donne une crèche prédisant la nativité de N.-S. De l'autre côté, le Père éternel, le Christ et le Saint-Esprit. Au-dessous d'eux, les Apôtres, vêtus de noir, portent le livre de la doctrine et leurs noms écrits à côté d'eux.

L'arc triomphal offre les Evangélistes assis avec leurs symboles, le pélican et le phénix (*la fenis*), emblèmes de N.-S. Au milieu, une tête d'ange. L'abside est occupée par l'Annonciation, les scènes de la Passion. Sur deux rangées de panneaux, S. Mercurial combattant les Maures, le même subissant le martyre, d'autres saints, et, au-dessous, la Cène.

La tombe de pierre dans laquelle reposent les reliques du saint, sous le maître-autel, porte ces mots :

Renovatum
anno 1835
reliquiae s^{ti}
Marcurii.

Autrefois la tombe placée dans la nef latérale portait : *Hic jacet corpus S. Marcurii.* Aux fonts baptismaux, surmontés d'un dais sculpté en bois, nous voyons la Circoncision et le Baptême de N.-S., servi par des anges.

Digitized by Google

Dans une chapelle latérale qu'on a fermée pour en faire une sacristie, nous trouvons encore le Jugement dernier : le Christ assis montre ses plaies ; il est accompagné de sa Mère, de saint Jean et de saint Michel pesant les âmes. Comme toujours, le diable cherche à les lui enlever en tirant à lui le plateau. D'un côté, la cité de Dieu est figurée par une ville ceinte de murailles ; de l'autre, l'enfer, par la gueule d'un monstre ; puis ces mots : *Venite benedicti* et *Ite maledicti*, s'enroulant, les premiers autour d'une tige fleurie, les autres autour d'un glaive.

C'est bien à tort que quelques personnes s'étonnent de voir, dans une église, les Sibylles au milieu des prophètes ; car d'après le témoignage unanime des Pères de la primitive Eglise, certains de leurs oracles s'appliquaient au Messie. Dans notre cathédrale de Comminges, elles sont presque toutes représentées avec des objets qui particularisent ces oracles et dont quelques-uns se retrouvent sur les encadrements dont elles sont entourées. Elles furent vénérées dans le paganisme pour leur virginité. S. Jérôme dit qu'elles avaient reçu le privilége d'être les messagères du Très-Haut à cause de leur chasteté exceptionnelle. L'Eglise a recueilli leurs prophéties à côté de celles des véritables prophètes ; les apologistes des premiers siècles les ont citées contre les païens.

Au Vatican, elles sont groupées ainsi : celle de Samos avec Baruch, celle de Perse avec Zachée, celle de Lydie avec Abdias, celle de l'Hellespont avec Isaïe, celle de Tivoli avec Michée, la Cimmérienne avec Ezéchiel, celle de Phrygie avec Jérémie, celle de Delphes avec Ozée, celle d'Erythres avec Daniel, celle de Cumes avec Aggée, celle d'Europe avec Amos, celle d'Agrippa avec Jérémie.

A Saint-Pierre de Rome (dans la chapelle Sixtine) et dans plus de trente églises, on voit avec leurs figures quelques-unes de leurs prophéties. Leurs livres furent brûlés avec le Capitole, au temps de Marius et de Sylla. L'autel que fit élever Auguste, après la vision que nous retrouvons dans les fresques de Vielle-Louron, est l'*Ara cœli* ; dans la chapelle de N.-D. de Cahusac près de Simorre, un bas-relief représente le même fait. A Saint-

Digitized by Google

Marc de Venise, nous avons remarqué deux Sibylles dues au pinceau du Titien. Philippe de Levis, évêque de Mirepoix, qui eut pour sa cathédrale autant d'amour que notre Jean de Mauléon, son contemporain, pour la sienne, lui donna plusieurs pièces de tapisseries où figuraient les douze *Cibilles*. Dans la cathédrale d'Albi, quelques-unes seulement sont peintes à la voûte. Sur les vitraux d'Auch, nous en comptons huit; elles portent la fleur de Jessé, une lance, un glaive levé, le fouet de la Passion, etc.

Louis d'Agos.

Digitized by Google

L'ABBAYE DE BONNEFONT

EN COMMINGES

Non loin du village d'Arnaud-Guilhem, dont le nom rappelle celui de plus d'un seigneur des maisons de Comminges, Barbazan et Labarthe, à quatre kilomètres environ de Saint-Martory, dans une solitude boisée, traversée par un gai ruisseau[1], on aperçoit des restes d'enceinte aux murs croulants, d'où émergent des bâtiments d'exploitation et un colombier dont la disposition intérieure est assez curieuse.

Ce sont les vestiges de l'antique abbaye de Bonnefont[2], célèbre dans le Comminges et à laquelle nous voudrions consacrer quelques pages sans cependant dépasser les limites d'un article de *Revue*. Aussi bien les documents originaux sont-ils en petit nombre et fort dispersés, de telle sorte qu'il nous serait très-difficile d'en entreprendre l'histoire complète. Car, où sont aujourd'hui les dénombrements des biens de l'abbaye, les réceptions d'hommages, les procès et arrêts, les transactions, qui nous fourniraient les sources les plus sûres d'information? Il paraît que les archives du couvent qui

1. Lorsqu'on a visité les restes du monastère de Bonnefont, comme ceux de l'Escale-Dieu, d'Eaunes et Boulbonne, on s'étonne de lire presque toujours les mots de « site affreux », dans le *Voyage littéraire de deux bénédictins au* XVIII*e siècle*, pour caractériser les alentours des abbayes. Il est vrai que les moines recherchaient de préférence, pour y poser leurs demeures, des lieux propres à favoriser le recueillement et la prière, loin du tumulte du monde ; mais il n'y avait d'ordinaire rien d'*affreux* dans les forêts touffues, les bords d'une onde pure ou les cimes majestueuses, cadres de ces abbayes ; car si les moines aimaient la solitude, ils avaient aussi un très-profond sentiment des beautés de la nature.

2. *Bonus fons*, dans les chartes (bonne fontaine).

Digitized by Google

avaient été transportées à Saint-Gaudens, chef-lieu du district, à la Révolution, furent détruites par l'incendie, au mois d'août 1799, lors de l'insurrection royaliste contre le Directoire, dirigée par le comte Paolo et qui alla finir au combat meurtrier de Montrejeau.

La *Gallia christiana* nous a conservé la charte de fondation de l'abbaye, qui fut, avec celle de l'Escale-Dieu[1] on écrivait aussi Eschelle-Dieu, *Scala-Dei* et celle de Nizors ou Nizos, l'une des trois abbayes d'hommes établies au moyen âge dans le Comminges et le Nébouzan. Son érection remonte à l'année 1136, sous le règne de Louis VI le Gros et l'épiscopat de Roger de Nuro, dix-septième évêque de Comminges, qui prit beaucoup de part à cette fondation comme à celle de l'abbaye de femmes de Fabas (*Lumen-Dei*). Ce fut ce même évêque qui fonda, en 1151, le monastère de Saint-Laurent pour les religieuses de Fontevrault. Le comté de Comminges était alors gouverné par Bernard IV, qui aurait été tué près de Saint-Gaudens, dans une embuscade, en 1150. On a pensé que la statue sépulcrale, armée de toutes pièces, classée au musée de Toulouse sous le numéro 799, était la sienne. Cependant des documents citent deux autres comtes *Bernard de Comenge* comme ayant été ensevelis dans le monastère. L'un fut Bernard V, qui était venu y finir ses jours après avoir, dit-on, revêtu l'habit religieux. Dans un nécrologe de l'abbaye de Berdoües, au diocèse d'Auch, on lit: « L'an 1241, jour de la fête de S. André, apôtre, mourut Bernard, comte de Comenges, qui fut enseveli dans l'abbaye de Bonnefont. » En 1312, un autre comte de Comminges y fut inhumé; d'après les Bénédictins, celui-là était Bernard VIII, qui avait suc-

1. Cette abbaye était bien plus ancienne. D'abord établie dans la vallée de Campan, avant le XIe siècle, elle fut transférée dans une vallée profonde de l'Arros, dans la châtellenie de Mauvesin (aujourd'hui département des Hautes-Pyrénées). Elle suivait la règle de saint Benoit. Cette translation fut presque contemporaine de la fondation de Bonnefont (1140), le même archevêque, Guillaume, occupant le siége cathédral d'Auch. Les fondateurs furent les comtes de Bigorre. Saint Bertrand, évêque, et saint Raymond de Calatrava, natif de Saint-Gaudens, y furent élevés.

Aux trois abbayes cisterciennes de Bonnefont, Fabas et Nizors, dans le diocèse de Comminges, il faut ajouter trois autres abbayes ou plutôt trois prieurés bénédictins, qui ont laissé des traces, ceux de Frajou (XIIe siècle), Peyrissas (XIe siècle), St-Béat (vers 1140 ; sans parler de plusieurs prieurés moins importants, non réguliers, réunis à la mense capitulaire : Saint-Martory, Valentine, Saint-Pé-Pouge, près d'Alan.

Digitized by Google

cédé à son père en 1294. Ne serait-ce pas plutôt de lui que parle un dénombrement de 1667 conservé aux archives de la ville de Toulouse, qui dit vaguement : « D'anciens comtes de Comenge ont fait élection de domicile et sépulture dans l'église dudit monastère de Bonnefont, et notamment défunt seigneur comte, Bernard de Comenge, duquel les ossements reposent sous un mausolée eslevé au-devant du maitre-autel de ladite abbaye? » M. Dumège le vit à sa place, en 1807, avant que M. Lacombe, propriétaire de Bonnefont, l'eût cédé au musée. Le comte est représenté en prière, la tête nue, les mains jointes, les pieds appuyés sur un lion. M. Roschach reconnait à ce monument les caractères du XIV^e^ siècle. D'autres le font remonter au XII^e^. La statue mesure 2 mètres 35 centimètres de longueur.

L'abbaye dut sa naissance à Flandrine veuve du comte Ganfredi de Montpezat, et à ses trois fils, Bernard, Wilhem et Fortanelle, « qui avaient donné à Dieu, au seigneur Gaucher ou Walcher, abbé de Morimond, en Lorraine, de l'ordre de S. Bernard de Citeaux, une partie de leur domaine, » non loin de leur demeure féodale dont les ruines imposantes s'aperçoivent entre Saint-Martory et Mancioux[1]. Froissart en parle comme d'un « beau castel et très-fort, » ayant deux donjons quoiqu'il n'y ait trace que d'un seul. « Et passâmes à Montpezat un beau castel et très-fort séant sur un rocher, et dessous est le chemin de la ville. Au dehors de celle-cy, le trait d'une arbalète, à un pas comme on dit à la Garde, est une tour sur le chemin, entre la roche et la rivière, et au-dessous cette tour, sur le passage, a une porte de fer à coulisse[2]. » Ce château fut brûlé pendant les guerres de religion et rendu inhabitable. Nous en avons trouvé la preuve dans une charte de Saint-Martory, retranscrite en 1635. Quant aux terres de la seigneurie, elles étaient comprises dans la châtellenie d'Aurignac,

1. Ces ruines avaient été acquises par M. Montoussé, l'érudit collectionneur qui possède le château de Barbazan. Il les a cédées au savant professeur de Sorbonne, M. l'abbé Fabre d'Envieu qui, déjà, a restauré le donjon.

2. *Chroniques*, liv. III. — Froissart revenait alors d'Orthez où il avait vu le comte Gaston-Phœbus. Le chroniqueur aurait-il séjourné dans une ancienne bastide de cette région (*guardia*), La Garde, et ne serait-ce pas la commune rurale de ce nom située dans le canton sud de Tarbes? (1388).

Digitized by Google

en 1613, comme on peut le voir dans un extrait de la *Réformation et réunion du domaine royal*, par Tannequin de Valois, clavaire de Nimes et d'Aigues-Mortes.

Basin fut le premier abbé de Bonnefont. Il avait été envoyé pour présider à la fondation du monastère sous le vocable de Notre-Dame ou Sainte-Marie de Bonnefont; les deux dénominations sont employées dans les documents. Il venait de cette importante abbaye de Morimond, du diocèse de Langres, en Champagne, l'une des quatre *filles* de l'ordre de Citeaux, de cet ordre restauré par S. Bernard qui ne fut pas seulement le grand réformateur de la vie monastique à cette époque, mais qui exerça sur son siècle, par l'éloquence, la vertu et le courage, un ascendant sans pareil. Il continuait l'œuvre commencée cinq siècles auparavant par S. Benoît, « ce législateur et patriarche des moines en Occident » qui institua la vie monastique dans cette partie du monde livrée à la plus désolante dissolution sociale, et où l'édifice politique établi par les empereurs romains achevait de tomber en poussière sous les coups des Barbares (480-543).

Les commencements de ce pieux établissement de Bonnefont furent pénibles, et il fallut tous les encouragements de l'évêque de Comminges pour y retenir les moines. Le lieu était sauvage et il n'y avait pour habitation que des chaumières grossières, abri insuffisant contre les intempéries. La nourriture consistait en *racines et feuilles* : « *Diù radicibus herbarum et foliis arborum vixerunt.* »

L'abbé de l'Escaladieu offrait aux religieux un meilleur asile dans le comté d'Astarac[1]; mais, sur la prière de leur prélat, ils consentirent à ne pas quitter Bonnefont où, suivant la tradition, ils vécurent d'abord dans une maison si basse qu'un homme avait peine à s'y tenir debout : « *ad staturam unius hominis in altitudine.* »

L'évêque, avec le concours des sires de Montpezat, du comte de Comminges et d'autres seigneurs du voisinage, leur procura des ressources pour substituer à leur pauvre installation primitive les constructions de l'abbaye.

1. Il y a eu précisément dans l'Astarac, aux environs de Trie, bastide fondée vers 1320, une abbaye du même nom de Bonnefont. Elle suivait la règle non réformée de S. Benoît, et était probablement plus ancienne que notre abbaye.

Digitized by Google

En 1145, les cénobites avaient reçu de nombreuses donations de Pons de Montpezat, de ses trois fils et d'Adhémar leur oncle. Les de Noé, les Montault, d'autres barons de la région commingeoise leur prodiguèrent leur protection et leurs largesses. L'un d'eux, Bernard de Soigs, leur concédait des droits d'usage dans ses bois. Le pape Eugène III leur accordait une bulle de protection en 1152. L'année suivante, c'était le comte de Toulouse, Raymond, qui leur octroyait des lettres d'*amortissement*, en vertu desquelles ils pouvaient posséder des biens de main-morte dans ses domaines sans payer les redevances féodales à chaque mutation. Il exemptait aussi le monastère de tout droit de leude [1] et de péage dans les dépendances de son comté.

L'élan était donné ; l'abbaye prit bientôt une grande extension. Sous Pierre II, son septième abbé, les moines de Bonnefont possédaient un fief dit de Villelongue, dans le Carcassès, aujourd'hui le département de l'Aude. Un couvent y fut créé. De Bonnefont partirent aussi les religieux qui inaugurèrent, sur les bords de l'Ariège (1151), le monastère de Bolbonne ou Boulbonne, qui devint une très-puissante abbaye avec laquelle les comtes de Foix et ceux de Toulouse eurent à compter dans plus d'une occurrence. Notre abbaye devint aussi la mère de celle des Feuillans [2], dans le diocèse de Rieux. Elle envoya même ses enfants de l'autre côté des Pyrénées, à Véart en Catalogne, et à Fonclar ou Fonclair, actuellement Sainte-Foy, dans le diocèse de Saragosse.

Bonnefont fut le lieu de sépulture des comtes de Comminges, leur nécropole ou leur Saint-Denis, ainsi qu'on l'a dit très-heureusement.

Devons-nous rapporter ici un souvenir tout personnel ? Il y a plus de vingt ans, en soulevant des décombres aux abords de l'ancien cloître, des travailleurs brisèrent une pierre tombale dont nous ne pûmes voir que des fragments dispersés. Dans un cercueil de pierre ils trouvè-

1. Sorte de droit d'octroi.

2. L'abbaye des Feuillans fut fondée en 1144 dans la forêt de ce nom, dans le canton de Rieumes, près de La Pierre, par des religieux de la Creste, au diocèse de Langres. Elle fut soumise à celle de Bonnefont et devint, au xvie siècle, chef d'une congrégation réformée de l'ordre de Cîteaux.

Digitized by Google

rent un squelette de grande stature, des éperons de chevalier rongés par la rouille, enfin une boite de plomb en forme de cœur, contenant cet organe desséché[1], mais qui exhalait encore une pénétrante odeur d'aromates quinze ou vingt jours après cette trouvaille et malgré le contact de l'air. Des métayers avaient gardé la boite; mais les éperons étaient en morceaux. Quant au cercueil, il servait déjà d'auge dans les environs!... Puis, comme nous parcourions l'enclos, sous une touffe de ronces nous aperçûmes, à côté d'un crâne fracturé, les débris d'un couvercle de tombe présentant les linéaments d'un dessin. Etait-ce la figure d'un moine, d'un abbé ou d'un seigneur? Le temps avait à peu près tout effacé; à peine reconnaissait-on les traces d'un encadrement avec une inscription gothique dont quelques traits seulement étaient visibles, et qui ne permettaient pas d'assembler un seul mot. Nous crûmes avoir sous les yeux les vestiges d'une pierre tombale du XIII^e^ siècle.

En nous rappelant aujourd'hui cet épisode déjà lointain, ces vers d'Autran nous reviennent à la mémoire:

Sur tes flancs, vénérable pierre,
Des caractères effacés,
A travers un réseau de lierre,
Fixent et troublent ma paupière...
Que disent-ils? Ah! je le sais...

Ils disent qu'ici-bas succombe
Tout ce qui fut puissant un jour;
Qu'au cercueil l'homme en poudre tombe,
Et que le marbre de la tombe
Disparaît lui-même à son tour!...

L'abbaye de Bonnefont a plus duré que certains de nos royaumes ou empires, puisqu'elle a traversé une période de 656 ans, de 1136 à 1792. On a conservé les noms de cinquante abbés depuis Basin jusqu'à M. de Rochechouart-Faudoas.

Parmi eux, Arnaud II Roger, fils du comte Bernard III, devint évêque de Comminges (1252-1270). Il laissa à ses successeurs la terre patrimoniale de Saint-Frajou[2] avec

1. Il avait les apparences d'un morceau d'éponge.

2. Il y eut à Saint-Frajou, comme à Peyrissas et à Saint-Béat, des établissements religieux vivant sous la règle de S. Benoît.

Digitized by Google

une partie des fiefs de celle de l'Isle-en-Dodon. Au chapitre collégial de Saint-Gaudens il fit donation des dîmes de Cardeillac et de Lafiteau. Se souvenant de son ancienne vie monacale, il résigna ses fonctions épiscopales et vécut dans la retraite[1]. Il vivait encore, dit Larcher, le vendredi après la fête de la Trinité de l'an 1260, « parce qu'il est cité dans des actes contemporains[2] et, aussi, postérieurs à cette date. »

L'ancien ermitage de cénobites était devenu l'un des plus splendides couvents de l'ordre des Cisterciens, ainsi que l'attestent les restes que l'on retrouve disséminés dans le pays et dont quelques-uns ont servi à reconstituer d'assez beaux morceaux de l'architecture du moyen âge.

La puissance de l'abbaye avait grandi, et, sous les auspices de ses abbés, dans la vallée de la Gesse, entre Blajan et Boulogne, s'était élevée la maison des Bernardins de Nizors, avec le concours de l'évêque Bertrand de l'Isle[3] « qui en facilita la fondation et l'enrichit de ses bienfaits. » Il y avait en 1213, à Nizors, un abbé dont les successeurs devinrent les présidents-nés de l'ordre du clergé aux Etats de Nébouzan.

Les possessions de Bonnefont s'étaient fort étendues et l'autorité de ses abbés était devenue telle, suivant M. Roschach, « que les comtes de Comminges consentirent, dès le XIII^e^ siècle, à tenir eux-mêmes des fiefs militaires de l'abbé de Bonnefont et à le reconnaître pour suzerain, les genoux ployés et les mains jointes. »

Les abbés exerçaient exclusivement la justice haute, moyenne et basse, dans les territoires de Propiary, Sepx, Castillon, Saint-Médard, Arnaud-Guilhem dont ils étaient seigneurs. Ils possédaient, en paréage et de moitié, d'abord avec le comte de Comminges, plus tard avec le roi, Lestelle et Beauchalot[4] où ils offrirent à Charles le Bel d'établir une bastide, ce qui fut arrêté au mois de

1. Voir *Histoire de Languedoc*, édit. Privat, tom. IV. p. 374.

2. Voir *Histoire de Languedoc*, édit. Privat.

3. S. Bertrand, seizième évêque de Comminges depuis Suavis (1073-1123).

4. Curies-Seimbres, *Villes-Bastides*. D'après certains auteurs, ce lieu remonterait d'ailleurs à une très-haute antiquité.

Digitized by Google

décembre 1328, malgré l'opposition du comte[1]. Parmi ses immenses possessions territoriales l'abbaye avait, au confluent de l'Arise et de la Garonne, un grand manoir appelé *Carbonia* ou *Carbonna* (Carbonne). Elle y sollicita encore du comte Alphonse, frère du roi Louis IX, l'établissement d'une bastide; ce qui fut « parfait et accompli » par lettres datées de Vincennes au mois de mai 1256. Tout auprès de Carbonne, le château de la Terrasse relevait de l'abbé à qui le possesseur devait l'hommage « d'un sterlin d'or à chaque mutation d'héritier. » Non loin du monastère, l'abbaye possédait aussi un autre grand manoir du nom d'Alpas ou Apas (*grangia Apanis*, dans les chartes). On appelait « grange, » au moyen âge, une installation rurale destinée tout à la fois à l'élève du bétail et au défrichement ou mise en culture des terres.

Sur divers autres points, les moines avaient encore en propre, « libres de toute redevance, » un assez grand nombre d'arpents de terre. Quant à leur ténement proprement dit, « il partait, dit M. Roschach, des masses rocheuses de Montpezat jusqu'à Labarthe; puis, s'enfonçant au sud-ouest, il embrassait plusieurs paroisses dans cette série de plateaux boisés qui composent la région. »

Un mémoire *sur le diocèse de Comminges en 1692*, nous apprend que l'abbé avait un bac sur la Garonne par indivis avec le commandeur de Montsaunès, Auzas *en toute justice* avec le comte de Gondrin-Montaut, et Bouzin en paréage[2] avec le roi et le seigneur de Saint-Elix.

L'abbé nommait directement aux cures de Lestelle, Fréchet, Arnaud-Guilhem et Aurignac, ainsi qu'à celles des localités désignées plus haut. Il siégeait aux Etats de Comminges et faisait partie du Bureau diocésain où le suppléait le prieur claustral du couvent.

Dociles au grand mouvement d'émancipation communale, les abbés concédèrent des priviléges aux agglomérations ou communautés de leur seigneurie et leur don-

1. Curies-Seimbres. On appela *bastides* de petites villes défendues par des murs, qui se fondèrent de 1250 à 1350, par suite de contrats passés entre les habitants et les seigneurs ou le roi.

2. Le *paréage* était la seigneurie partagée et ce qu'on appelait *la recommandation féodale*.

Digitized by Google

nèrent des chartes où l'élément démocratique était déjà favorisé. Nous possédons de la charte de Lestelle[1] une copie collationnée en 1513 par Me Martin, notaire de Tholose, habitant du lieu de Mancioux. Elle date du 5 janvier 1243, « régnant le roy Louis IX, Raymond étant comte de Tholose et Raymond, évêque. » Le siége de Toulouse n'était pas encore archiépiscopal et le prélat qui l'occupait alors était Raymond de Falga ou Falgar, celui qui fit solennellement dans sa ville épiscopale la cérémonie de la canonisation de saint Dominique, en 1234.

A cette époque, où il n'y avait guère de légistes que parmi les clercs ou dans les couvents, c'étaient, la plupart du temps, les ecclésiastiques qui rédigeaient les chartes de coutumes. Celle de Lestelle dut l'être par les soins de l'abbé, coseigneur du lieu avec la comtesse de Comminges. Le titre porte que la rédaction en a été vérifiée[2] « par Arnaud Engarney, bachelier en droit, juge de la terre en temporalité du paréage d'illustre et puissante dame comtesse de Commenge et du révérend père en Dieu messire Raymond, par la grâce de Dieu et du saint-siége, abbé du monastère de Bonnefont de l'ordre de Citeaux, diocèze de Commenge, seigneur en paréage et par indivis de la même terre. »

La comtesse de Comminges était alors cette Pétronille dont la succession souleva de si nombreuses contestations et qui démembra sa seigneurie pour constituer définitivement le Nébouzan en titre de vicomté. L'abbé ne pouvait être que Raymond VI d'Olson, quoique les annotateurs de l'*Histoire de Languedoc* ne datent son avénement que de 1251. Son prédécesseur, en effet, ne s'appelait pas Raymond, mais Arnaud-Roger; de telle sorte que la confusion ne parait pas possible et que la date seule donnée par ces auteurs est erronée. Il gouverna l'abbaye jusqu'en 1259, et son nom figure dans un acte d'inféodation au comte de Comminges de l'an 1257.

Pas plus dans la charte[3] de Lestelle que dans les autres

1. L'étymologie de Lestelle ou l'Estelle est *stela*, monument indicatif des voies romaines. Les restes d'une pile itinéraire y sont encore visibles. Elle devait ressembler à celle qui existe encore à l'entrée du village de Labarthe-de-Rivière.

2. On appelait cela un *vidimat*.

3. On écrivait souvent « chartres » même dans les répertoires du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

de ce temps, il ne faut chercher ni logique, ni méthode dans l'ordre des matières ; le plus souvent les dispositions y sont juxtaposées sans lien. Mais si désordonnée que soit la série des articles, l'économie du document qui nous occupe n'en offre pas moins l'intérêt que présentent ces extraits de nos vieux cartulaires où se caractérise bien cette époque si mélangée de tyrannie, de garanties réciproques et de franchises. Ici, comme ailleurs dans notre Midi, on retrouve, répétons-le, la prédominance de l'élément démocratique qui s'y était maintenu au milieu des vestiges de l'ancienne vie municipale de la période gallo-romaine.

La communauté de Lestelle avait ses consuls et son bayle (art. 70-72), et ceux-ci étaient exempts « de tous impôts publics étant en charge (57). » Les particuliers ou habitants y jouissaient d'une sorte d'*habeas corpus* (art. 1) ; nul ne pouvait être arrêté ni violenté dans le territoire, « s'il n'était larron, adultère ou homicide déclaré tel en justice ou par les prud'hommes du lieu. » Aucune contrainte ne pouvait être exercée contre les débiteurs, par prise de corps et saisie de leurs biens, qu'on n'eût auparavant fait la plainte ou le rapport auxdits seigneurs ou à leur bayle[1]. Cela ne rappelle-t-il pas, dans un autre ordre d'idées, la *postulatio* du droit romain, la permission demandée au préteur par le citoyen qui voulait en dénoncer un autre ?

Si le créancier succombait, « étant mal fondé, » il payait une amende (art. 6. .

Les seigneurs ne pouvaient, d'ailleurs, « laisser s'introduire pour habiter les débiteurs étrangers que du consentement du créancier, » ni « donner asile à quelqu'un qui eût tué une personne dudit lieu. » Les homicides volontaires, ni les voleurs « ne pouvaient même trouver asile ni dans l'église, ni dans le cloître, ni dans un lieu de franchise et de sauvegarde ; » ceux non plus « ayant commis un vol de nuit dans la maison d'autrui. »

Dans le lieu de Lestelle toute personne était en sûreté, « si elle n'était débiteur, caution ou malfaiteur. » C'était

1. Il y avait, dans l'ancienne organisation, des villes d'arrest, où, par privilége spécial, les bourgeois ou habitants pouvaient saisir les hardes et choses appartenant à leurs débiteurs forains trouvées « en icelles, » encore qu'il n'y eût ni obligation écrite, ni cédule.

Digitized by Google

le « droit de sauvegarde » et il protégeait tous ceux « qui allaient et venaient avec leurs denrées et leurs biens quatre jours avant et quatre jours après la fête patronale de S. Michel. » Les habitants étaient exempts « de droit de quête et d'albergue[1], si ce n'était pour la rédemption des captifs, et si quelqu'un du lieu était fait chevalier de Malte, et s'il fallait défendre le lieu contre l'ennemi. » Encore les prud'hommes devaient-ils fixer la contribution « à leur dire et jugement. »

Les fils de famille et, d'une manière générale, les mineurs étaient protégés contre leurs entraînements, et leurs biens ne pouvaient « ni être affectez, hypothequez en aucune façon, et s'il y a des gages et qu'on y aye fait serment, les gages seront rendus sans que le père ou le tuteur puissent être tenus. » Les joueurs ne pouvaient s'engager « jusqu'à la contrainte personnelle. »

Les mesures de police, les dommages aux champs, la surveillance des tavernes et des marchés sont réglés avec sollicitude.

Bien loin d'être privilégiés, les clercs, ceux qui étaient dans les ordres sacrés, chose singulière, « ne pouvaient accuser personne, ni rien tenir ni posséder dans le lieu ou sa juridiction. »

L'article 73 de la coutume concédait aux habitants le privilége « de chasser au sanglier, au cerf, aux ours, aux chevreuils, au lièvre, au loup et autres bêtes sauvages, avec des cordes, des filets, avec des chiens et autres manières, librement et de leur autorité propre, et sans encourir aucune peine. » Entre autres remarques on peut voir par là que la faune du XIII^e^ siècle était encore bien différente de celle de nos contrées aujourd'hui.

Une assez grande autonomie était laissée aux habitants dont les seigneurs consacraient les franchises primitives, et leurs consuls avaient le droit d'établir « des règlements pour toujours » dans les matières que nous appellerions de simple police.

Mais ce n'est pas le moment d'analyser plus longuement cette charte de Lestelle, que nous n'avons pas voulu

1. Droit ou redevance payée au seigneur pour l'entretien de sa milice.

Par la *queste* ou quête le seigneur, dans certaines provinces, prélevait un droit annuel sur chaque chef de maison ou famille tenant feu et lieu.

Digitized by Google

passer sous silence parce qu'elle émanait pour partie de l'autorité temporelle de l'abbaye.

Le siége abbatial était occupé par Arnaud III Raymond de Saint-Paul (1300-1307), — le même qui, de concert avec le comte de Comminges, institua un juge au bourg de Lestelle en 1303 — lorsque un grand événement se produisit pour le monastère. Un pape vint y séjourner, Clément V, qui avait été évêque de Comminges de 1295 jusqu'en 1299, sous le nom de Bertrand de Gout ou de Goth[1]. Investi du souverain pontificat depuis 1305, quand la papauté résidait à Avignon, Clément V se souvint du patron de l'église de Comminges dont il avait occupé le siége épiscopal, et il alla procéder à la translation des reliques de saint Bertrand, le 16 janvier 1309, accompagné de cinq cardinaux, des archevêques de Rouen et d'Auch, des évêques de Toulouse, d'Albi, de Maguelonne, d'Aire, de Tarbes et de Comminges; en présence des abbés de Simorre, de Fontfroide, de l'Escaladieu, de Bonnefont et de Nizors. Tout cela est relaté dans la bulle « donnée ledit jour dans la cité de Comenge, » et par laquelle des indulgences sont accordées pour trois fêtes du saint et pour quelques autres de l'année. Le 20 janvier, le pape était à Bonnefont, peut-être avec une partie de l'imposant cortége de princes de l'Eglise qui l'avait accompagné à Saint-Bertrand. C'est là, dans ce couvent qu'il avait favorisé, comme on le voit dans un acte de transaction daté du château d'Alan en 1296, qu'il rédigea la bulle du 20 janvier portant commission à l'abbé de Lézat, diocèse de Toulouse, d'empêcher qu'on ne fit des exactions, à titre de leude et de péage, au pont de Saint-Just[2], à ceux qui y passent, allant à la fête de la transla-

1. Il était issu d'une bonne famille de Gascogne, et très-fort en droit canon et en droit civil.

2. Saint-Just est l'église actuelle de Valcabrère, cette église si curieuse pour l'archéologue. On croit que le pont dont il est parlé était celui qui s'appelle aujourd'hui pont de Labroquère. Il y en a un autre entre Valcabrère et Saint-Bertrand.

Puisque nous parlons de ce pont, qui est le pont actuel de Labroquère, voici un document bien plus moderne que nous devons à l'obligeante communication de M. l'abbé Vignau, curé de Labarthe-de-Rivière, et qui est tiré des registres de la paroisse de Barbazan :

« Le pont en pierre de La Broquère, commencé depuis trois ans, a reçu la clef le 9 novembre 1786, sous la conduite du sieur Chomain, entrepreneur. Le cintre a été composé par le sieur Belot, ingénieur. La pierre qui a servi à la construction a été transportée

Digitized by Google

tion au mois de may, et aux deux foires de la ville, avec leurs marchandises. »

Le même jour il donnait deux autres bulles, l'une fixant la date de la contribution « aux réparations et fortifications de la cité de Saint-Bertrand, laquelle cité appartenant à l'église de Comenge ; » l'autre, dont nous n'avons pu vérifier le contenu, mais qui était relative « à des plaintes portées par l'archevêque d'Auch, prétendant qu'une partie de l'évêché de Comenge était de son diocèse. »[1]

Deux siècles après, Jean II de Mauléon gouvernait l'abbaye (de 1503 à 1520) et, comme Arnaud-Roger II, il passait à l'évêché de Comminges après avoir réparé le cloître. Ce fut lui qui fit bâtir à Saint-Frajou une résidence épiscopale. On lui doit l'admirable chœur de la cathédrale de Saint-Bertrand terminé en 1535, les orgues et les vitraux « où il se fit représenter en soutane rouge et en rochet sans camail. » Il laissa le renom d'un prélat aussi charitable qu'opulent, et Larcher rapporte qu'il « achetait des étoffes dans les marchés pour habiller les pauvres, et leur répartissait quantité de graisse. » Son nom doit donc se rattacher avec honneur à l'abbaye de Bonnefont.

Un prélat de cour, Jacques de Rostaing, conseiller du roi et premier aumônier de Charles IX, fut l'un de ses successeurs. L'abbaye était alors royale et la couronne pourvoyait à son gouvernement.

Quel sort fut réservé au monastère pendant les guerres de religion, lors du passage de Montgomery dans nos

de la montagne appelée Picon, de Gourdan, a été arrachée, taillée et transportée, pour la moitié du pont seulement, du côté de Labroquère ; et l'autre pierre de l'autre moitié du pont, d'une montagne près Saint-Martin, annexe de Saint-Bertrand : régnant Louis XVI le Sévère, et aux soins de M. de Boucheporn, intendant, et de M. Montalègre, de Saint-Gaudens, subdélégué. On ne pourrait se faire une idée juste de la grande quantité de pierres qui a été employée à cette construction. Cet ouvrage pénible et difficile a pris fin sans que personne y ait pris mal, sauf Pierre Castex, de La Broquère, à qui une pierre écrasa une jambe et mutila l'autre, et dont quelque autre partie du corps fut atteinte. Le sieur Dartois, aussi habitant de La Broquère, y vit culbuter ses bœufs de haut en bas. Cette chute en fit périr un sans ressource. »

1. Un *Spicilegium* de l'église de Comminges, appartenant à mon collègue M. Morel, indique encore deux bulles de Clément V datées de Bonnefont : l'une relative à la création d'un treizième chanoine à Saint-Bertrand, l'autre à certaines immunités canoniales.

La date des autres bulles indiquées dans le texte est prise dans Larcher, liasse III.

Digitized by Google

contrées en 1569? Nous l'ignorons, et il nous est permis de penser que la solitude de ce couvent, perdu au fond d'un étroit vallon éloigné des villes, le sauvegarda des ravages que faisaient partout ailleurs les religionnaires. Mais nous voyons ce qu'il était un siècle après, dans le manuscrit de M. de Froidour, ce réformateur des eaux et forêts du domaine du roi, qui visita les religieux de Bonnefont en 1667. Les lettres du commissaire royal, pleines de sagacité et de finesse, renferment des passages fort intéressants sur notre région qui formait la plus grande partie de sa circonscription.

« Cette abbaye, dit-il, est de l'ordre de Citeaux...

» Les anciens religieux y ont bâti une église de si solide et si belle pierre qu'elle paraît être nouvellement faite, quoiqu'elle ait été bâtie du temps de S. Bernard. Elle est assez longue, mais étroite et obscure, particulièrement à la devanture. Le cloître est une très-belle pièce; il n'est pas fort grand, mais tous les piliers en sont de marbre et le plancher en est parfaitement beau, lambris de chêne en arcade; il y a, en l'un des quatre côtés, un lieu bâti en rondeur sur des piliers semblables à ceux du cloître, dans lequel il y a une parfaitement belle fontaine; il y a un bassin de marbre noir soutenu par des piliers qui a sept pieds de diamètre et est d'une seule pierre. Ce bassin fournit de l'eau à la cuisine et partout où il est besoin. Le dortoir est assez beau; il y a place pour vingt-quatre religieux, et les moines que j'y vis me dirent qu'elles étaient toutes remplies..... C'est un nommé Comps, chanoine et archidiacre de Condom, qui en est abbé et qui jouit de tous les revenus de l'abbaye. Il donne à chaque religieux une petite pension annuelle de fort petite considération. Il était parti de l'abbaye le jour même. » M. de Froidour fait remarquer, avec une pointe de malice, qu'un certain relâchement s'était introduit dans la discipline du monastère, où la vie de communauté n'avait pas conservé l'ancienne sévérité de la règle. « Mais, ajoute-t-il, une réforme nouvelle et générale de l'ordre, faite par un bref du pape, les a obligés à prendre un autre train. »

Cet affaiblissement de la discipline extérieure dans la vie conventuelle fut le résultat du concordat de 1516, qui

Digitized by Google

attribua au roi la nomination directe aux bénéfices dans les abbayes et prieurés.

Malgré la clause formelle par laquelle le pape Léon X prescrivait de ne conférer les titres bénéficiaires qu'à des religieux, cette condition fut trop souvent éludée. Aucune intervention de la communauté n'étant admise dans l'investiture des bénéfices, les intrigues mondaines prévalaient trop souvent dans le choix des titulaires.

Puis l'usage se généralisa de ne nommer que des séculiers dans les riches abbayes, où ils abandonnaient au prieur claustral l'administration spirituelle. Le titre d'abbé n'obligeait donc plus ni à la résidence, ni à aucun des devoirs de la vie spirituelle.

C'est ce qu'on a appelé « les abus de la commende[1], » qui ne fit plus de ces dignités, portées et honorées par tant de saints, de docteurs et d'illustres pontifes, qu'une sinécure lucrative dont la couronne disposait à son gré. Telles furent les conséquences de l'envahissement de l'esprit laïque et de la puissance temporelle dans le gouvernement monastique. Cet état de choses dura jusqu'au coup de foudre de la Révolution française.

M. de Froidour nous dit bien que lorsqu'il s'arrêta à Bonnefont « il y avait vingt-quatre places. » Mais quelle était exactement la composition du personnel?

Quelques recherches particulières et le *Glossaire* de Larcher, p. 282, nous permettent d'énumérer les diverses fonctions qui se rencontraient alors dans le régime intérieur d'une abbaye. Il est probable que le monastère de Bonnefont, à cause de son importance, avait un titulaire pour chacun de ces offices: le révérend père abbé, le prieur claustral, le cellerier-major (l'économe), les syndics ou procureurs du couvent, le sous-prieur, le sacriste, l'hospitalier, le chantre, le précenteur (celui qui entonnait à l'église), le maître de l'œuvre, l'infirmier et le sous-infirmier, le portier, le serviteur de M. l'abbé, les moines ou les religieux vraiment résidants et faisant le service divin.

1. La « commende » était originairement la garde et l'administration des revenus d'une abbaye confiée provisoirement à un séculier pour y faire les réparations nécessaires, ou à un ecclésiastique pour y remplir les fonctions pastorales en attendant le titulaire.

Plus tard, et surtout au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles, la commende consista en l'attribution de véritables bénéfices, non-seulement à des ecclésiastiques séculiers, mais à des laïques.

Digitized by Google

A partir du dernier quart du XVI[e] siècle, l'abbé assumait personnellement la charge d'entretenir tout le personnel et, en outre, il trouvait parfois le moyen « de subvenir à l'entretennement d'un ou deux escoliers en l'Université de Tholose ou en celle de Paris. »

En 1709, nous rencontrons encore à Bonnefont des visiteurs qui ne sont plus des commissaires royaux, mais deux savants Bénédictins qui parlent de leur visite dans leur *Voyage littéraire*. Ces deux voyageurs appartenaient à la congrégation de Saint-Maur; c'étaient Edmond Martène et Dom Ursin Durand allant ensemble rechercher dans les archives tous les monuments pouvant servir à l'histoire de France. « Cette abbaye de Bonnefont, disent-ils, a été autrefois fort illustre et la mère de plusieurs autres monastères. Elle l'est encore aujourd'hui, tous les liens réguliers s'y étant parfaitement bien conservés..... Nous fûmes très-bien reçus dans ce monastère; tout nous y fut communiqué et nous trouvâmes de quoi nous satisfaire. » Les choses avaient changé depuis le passage de M. de Froidour.

L'abbé commendataire était alors un ecclésiastique, messire Alphonse de Lansac, vicaire général de Bayonne, nommé le 5 avril 1709, et qui resta à la tête de l'abbaye pendant trente-trois ans. Il n'avait cessé, quant à lui, de résider au monastère, où il mourut âgé de quatre-vingt-douze ans. Son successeur fut M. de Rochechouart-Faudoas. A cette époque, suivant l'abbé Expilly et la *France ecclésiastique*, les revenus de Bonnefont ne valaient plus que sept mille livres, et l'abbé commendataire payait mille florins de taxe à la cour de Rome. On trouvait à l'abbaye, où la vie était abondante, une généreuse hospitalité, et lorsque les gentilshommes des environs venaient chasser aux alentours, attirés par cette région giboyeuse, ils recevaient au couvent le meilleur accueil. Les pauvres y étaient aussi largement secourus.

Le monastère fut vendu, en 1793, comme propriété nationale, les bâtiments étant demeurés intacts. La Révolution n'avait guère endommagé que les écussons et tous les autres emblèmes héraldiques ou religieux. Mais, avec les acquéreurs, les démolitions commencèrent. Comme « les membres épars du grand corps » dont parle le poète

Digitized by Google

classique, les matériaux furent emportés çà et là, et, jusqu'à ces dernières années, « on y allait comme dans une carrière architecturale que l'on exploitait sans merci. »

Un des plus remarquables spécimens des constructions de l'abbaye est assurément celui que l'on a utilisé à Saint-Martory pour une large façade intérieure donnant sur la cour de la gendarmerie actuelle. Ce sont des arcades romanes d'un bel effet, supportées par plusieurs groupes de colonnettes adossées, en marbre varié, et qui soutiennent la partie inférieure. L'ensemble a été très-exactement décrit en ces termes : « les rinceaux, les volutes élégantes, les treillis, les entrelacs, les cordons de billettes, les guirlandes de pampres et de raisins s'y déroulent aux flancs des chapiteaux et s'y moulent sur la courbure des cintres avec des effets que l'architecte n'avait pas prévus. Huit colonnes en pierre, accolées à des piliers qui soutiennent les entablements tout fleuris de roses quintefeuilles, embellissent l'entrée principale, et des futs géminés de marbre rouge, sommés de leur couronne de ciselures, flanquent les croisées du premier étage. »

On déplore que de si précieux débris n'aient pas retrouvé au moins une destination plus décente : ils ornent le bâtiment qui renferme les écuries ! Et voilà le sort de ces sculptures « qui n'avaient jamais résonné que du bruit des hymnes et des prières ! » D'autres débris, en grand nombre, ont servi à la construction ou à l'embellissement d'édifices religieux.

La façade de l'église de Touille[1] n'est autre que celle de l'ancienne église conventuelle, que nous avions vue encore debout vers 1849[2]. L'église paroissiale de Lestelle, l'oratoire de Notre-Dame de Pitié, dans le même village, ont beaucoup profité des démolitions de l'abbaye. A Saint-Martory, la porte romane de l'ancienne salle capitulaire sert d'entrée principale à l'église qui possède, au-dessus du grand autel, une vierge du sculpteur tou-

1. Canton de Salies-du-Salat.

2. Vers 1845, il restait non-seulement l'entrée principale mais les premiers arceaux de la nef. Les voûtes et les deux oculi quintefeuillés de la façade marquaient la transition du roman au gothique. Le dessin de ces ruines, dû au crayon de M. le docteur Resseguet, est en la possession de son cousin, M. Baptiste Abadie.

Digitized by Google

lousain Lucas qu'on admirait à Bonnefont et qui est tout à fait dans le goût du XVIII[e] siècle. L'ancien maître-autel de la collégiale de Saint-Gaudens provenait aussi de Bonnefont[1]. Les soubassements d'une maison d'aspect original[2], située sur le boulevard méridional de cette ville, présentent une série d'arcades reposant, pour la plupart, sur de sveltes colonnes géminées, sommées de leurs chapiteaux. Ce morceau est de l'époque romane de la transition et presque gothique, contemporain de la grange de Perrières citée par M. de Caumont comme type du style roman secondaire, le cintre tendant vers l'ogive comme à l'entrée de l'ancienne salle capitulaire de Saint-Gaudens.

Toujours à Saint-Gaudens, une porte cintrée à plusieurs tores, retombant sur des faisceaux de colonnettes, et, au-dessus, une croisée à meneaux du XV[e] siècle, ont été aussi apportées de Bonnefont et rétablies intactes[3]. Un vieil inventaire, en la possession de M. B. Abadie, prouve que le lutrin en pierre de la chapelle votive de la Caoue provient encore de l'abbaye. Deux ou trois chapiteaux blasonnés ayant appartenu au monastère se voient sur la terrasse d'une maison en face du palais de justice[4]. A un autre aspect, l'ancien propriétaire avait fait servir à clore l'entrée d'un appendice du jardin une rangée de colonnettes en marbre gris, aujourd'hui disparue. Dans une maison de campagne longée par la route de Boulogne, on remarque une galerie élégante d'arcades ogivales qui ont encore été apportées de Bonnefont[5].

C'est ainsi que, grâce à l'intelligence des architectes ou de quelques particuliers, l'abbaye qui n'est plus qu'un souvenir a laissé des témoins irrécusables de son ancienne splendeur architecturale !

Alphonse COUGET.

1. Nous n'avons pu vérifier s'il en est de même de la chaire actuelle.

2. Ancienne maison Lasmartres-Deaddé, qui sert actuellement d'hôtel des postes et télégraphes.

3. Maison Defos, avenue de l'Isle.

4. Maison Montalègre.

5. Dans la propriété de Saint-Martin, appartenant à l'héritier du général Lapène.

Digitized by Google

PRÉAMBULE DE LA CHARTE DE FONDATION DE BONNEFONT

(Année 1136)

Annò dominicæ incarnationis MCXXXVI, Ludovico rege Francorum feliciter regnante, archiepiscopo Auxiensis ecclesiæ cathedræ presidente Guillelmo, Rogerio quoque episcopo populum Convenarum Dei providentia regente, necnon et Bernardo provinciæ ejusdem comite, domina Flandrina de Montpesato, et tres filii ejus : dominus Bernardus et dominus Fontanellus, atque dominus Willelmus, locum Boni-fontis, patrimonium scilicet suum, Domino Deo, et beatæ Mariæ, atque ordini Cisterciensi, domino scilicet Walcherio abbati Morimondi, missisque ab eo fratribus, ineffabilem Dei retributionem solum considerantes, donaverunt.....

A la fin de la charte sont relatées les péripéties et les rigueurs des premiers temps. Ces lignes sont si intéressantes que nous les transcrivons.

Igitur cum loci angustia atque gravi inedia (nam radicibus herbarum et foliis arborum ibidem diù vixerunt) domum virgultis, et quibusdam sarmentis omnia officina, ut mos est, abbatia constructa, tandem inviti licet invicti deseruissent, Dei gratiâ providente et domino Rogerio jam dicto episcopo satagente, regressi sunt suprædicti ad priora tuguria, quæ veluti mapalia de talibus quibuslicet rebus, ut diximus, texuerant; nihil enim interest utrum lapide vario, an vili tegerentur culmo. Ad illa inquam, tam ampla et spatiosa habitacula, quæ vix ad staturam unius hominis in altitudine porrigebantur, cum patre suo Basino, scilicet abbate, felicissimis actibus invidus extitit. Hunc quippe dominus Moriundi eis dederit in patrem apud Intared, quem locum abbas Scala-Dei Bernardus in territorio de Astarath eis contulerat pro abbatia; sed jam dictus episcopus, condolens populum suum frustrari tanta lumine religionis, sæpe numero nunciis missis atque remissis, et etiam ipsis religiosis viris, quasi quibusdam illatis injuriis, tandem reduci Dei gratia vix compulit, atque obtinuit ad superiora regredi loca, ubi prioribus atque aliis insuper dominis congregatis priorem donum confirmaverunt per manum ejusdem episcopi, confirmantes cum summa devotione, amplificaverunt; nihil sibi penitus sub terminis notissimis, atque infrà suppositis retinentes sicut sub chirographo tunc in præsentia domini episcopi et omnium exarato suppositum est..... »

Voici la série des abbés dont les noms nous ont été conservés :

1° ABBÉS ÉLECTIFS

Bazin (1136) ; Pierre I (1145) ; Bernard I (1146) ; Servat (1147) ; Raimond I (1151) ; Auger I (1157) ; Pierre II (1164) ; Arnaud I (1173-

Digitized by Google

1177) ; Guillaume I Raymond (1178-1182) ; Raymond II de Saint-Béat (1183) ; Eudes (1195) ; Raymond (1198) ; Dominique (1199) ; Guillaume II (1205) ; Vidal (1207) ; Guillaume III (1227) ; Raymond V Séguier (1228-1237) ; Arnaud II Roger (1238) [1] ; Raymond VI Arnaud d'Olson ; Guillaume V Loup d'Olson (1260-1275) ; Auger II de La Tour (1276-1283) ; Bernard II (1287) ; Raymon d VII Arnaud d'Olson (1289) ; Auger III du Falgar (1289-1296) ; Arnaud III Raymond de Saint-Paul (1300-1307) ; Guillaume VI d'Aure (1315-1327) ; Arnaud VI de Marcafaba (1330-1338) ; Bertrand I (1360) ; Arnaud V (1361) ; Bernard III (1381-1386) ; Arnaud VI (1399) ; Raymond VIII de Canet (1402) ; Jean I (1407) ; Vezias (1424) ; Arnaud VII Guillaume de Mauléon (1476-1479) ; Jean II de Mauléon (1503-1520) [2].

2° ABBÉS A LA NOMINATION DU ROI ET COMMENDATAIRES

Jacques de Rostaing (1567-1573) ; Jean III Breton (1595) ; Jean IV d'Estrades (évêque de Condom) ; Alexandre de Bordes ; N. de Saint-Patre ; Antoine de Const [3] (1648-1673) ; Charles-Henri de Cassagnet de Fimarcon (1700) ; Jean V Jacques de Candau (1706-1707) ; Bernard IV de Poudenx, évêque de Marseille (1709) ; Alphonse de Lansac (5 avril, 1709-1742) ;.... M. de Rochechouart-Faudoas.

A. C.

1. Évêque de Comminges.
2. Évêque de Comm nges.
3. M. de Froidour écrit *Comps*.

Digitized by Google

ÉTAT DE L'INSTRUCTION SECONDAIRE A SAINT-GAUDENS

EN 1789

Le Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique a recommandé d'une manière spéciale la recherche et la publication de tous les documents relatifs à l'instruction du peuple, aux diverses époques de notre histoire. D'autre part, tout ce qui se rapporte au collège de Saint-Gaudens nous intéresse tous au plus haut point. Nous sommes donc heureux d'avoir conservé, dans la pensée de l'utiliser un jour, une copie textuelle d'un rapport sur l'état de l'instruction secondaire à Saint-Gaudens en 1789, rapport adressé, le 29 janvier 1836, à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement, par M. Duran, alors maire de notre ville.

Peu d'administrateurs ont laissé parmi nous d'aussi durables traces de leur passage aux affaires. On lui doit notamment la construction du perron, la promenade des marronniers et l'organisation, en 1839, de l'enseignement populaire et gratuit dans notre ville. Nature singulièrement énergique, on l'avait vu à vingt ans, en 1793, déployer, dans une circonstance périlleuse, cette mâle intrépidité qui demeura comme la marque distinctive de son caractère. Déjà maire en 1814, il étonna les coalisés de passage à Saint-Gaudens par l'inébranlable fierté de son attitude. Mêlé pendant plus de 50 ans aux événements locaux les plus divers, on comprend combien il lui fut aisé de contrôler, à l'aide de ses propres souvenirs, les renseignements qu'il a consignés dans le document qu'on va lire. A cette époque, d'ailleurs, beaucoup de contemporains du vieux collège existaient encore, et ceux de mon âge ont tous connu ce survivant de l'ancien

Digitized by Google

corps enseignant, M. Artigue, qui, après avoir eu l'honneur d'être, avant 1789, le collègue des régents institués par le chapitre et la municipalité, eut aussi la bonne fortune d'occuper une chaire, après 1808, dans le même collège réorganisé.

B. ABADIE.

« *A Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens.*

» 29 janvier 1836.

» De tous les temps on a senti à Saint-Gaudens le besoin de l'instruction pour la jeunesse, et, à toutes les époques, on n'a jamais été en arrière pour lui faciliter les moyens d'en acquérir. Vous pouvez en juger par les renseignements que je m'empresse de vous transmettre.

» En 1789 et longtemps avant cette époque, il existait un collège où cent élèves recevaient l'instruction gratuite ; on y professait toutes les classes de latinité, d'histoire et géographie, jusque et y compris la rhétorique. Trois régents étaient chargés de diverses classes ; ils étaient nommés, après avoir subi les épreuves d'un concours, par la municipalité et le chapitre réunis. On avait affecté à leur traitement le produit d'un canonicat qui avait été supprimé, et qui s'élevait, année commune, à la somme de 3 300 francs.

» Une chaire gratuite de philosophie, que suivaient à peu près vingt élèves laïques, était établie au couvent des Dominicains ; les Etats de Nébouzan donnaient un traitement annuel de 400 francs au professeur chargé de ce cours.

» Des leçons de philosophie et un cours de théologie étaient suivis par cinquante élèves du séminaire. Les revenus de cet établissement, qui étaient de 18000 francs, fournissaient à cette dépense, et avaient facilité la création de douze bourses en faveur de la classe indigente. Indépendamment de ces établissements gratuits, il y avait encore deux pensions particulières, dirigées par les frères Lachaume ; cinquante élèves y étaient reçus ; la rétribution était fixée à 3 francs par mois.

» Cet état de choses dura jusqu'à l'année 1791. Tels sont, Monsieur le Sous-Préfet, les renseignements que j'ai recueillis sur l'objet de votre lettre du 27 courant. J'ai lieu de les croire exacts, les tenant d'un homme bien informé et qui a rempli pendant deux ans la fonction de régent audit collège.

» Agréez, Monsieur le Sous-Préfet, etc...

» *Le Maire de Saint-Gaudens,*

» DURAN. »

Digitized by Google

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

A LA SORBONNE EN 1886

Tout récemment, nous avons eu l'honneur d'écrire à M. le Ministre de l'Instruction publique, pour exprimer le désir que la Société des études du Comminges, autorisée en conformité de la loi, fut admise à prendre part aux Congrès annuels des Sociétés savantes de Paris et des départements à la Sorbonne. Notre demande a reçu un accueil favorable, très-encourageant pour nous.

Le Congrès des Sociétés savantes s'ouvre chaque année, le premier mardi après Pâques, et dure trois jours ; la séance de clôture est tenue dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Notre jeune Société est admise désormais à se faire représenter par un ou plusieurs de ses membres, délégués par le Bureau, dans chacune des cinq sections suivantes :

I. Section d'histoire et de philologie.
II. Section d'archéologie.
III. Section des sciences économiques et sociales.
IV. Section des sciences (sciences naturelles, mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques).
V. Section de géographie historique et descriptive.

Quoiqu'il soit un peu tard pour publier le programme des questions proposées au prochain Congrès, nous n'hésitons pas à le reproduire ici : chaque délégué peut, d'ailleurs, faire des communications, écrites ou verbales, sur des sujets qui ne figurent pas au programme. Nous donnerons prochainement les notes rédigées par le Comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences économiques et sociales) ; ces documents, instructifs pour tous nos collègues, contiennent des indications excellentes pour ceux d'entre eux qui voudront étudier le pays de Comminges à un point de vue très-intéressant à connaître.

Julien SACAZE.

Digitized by Google

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DES BEAUX-ARTS ET DES CULTES

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1886, en vous priant de lui donner toute la publicité désirable. Comme les années précédentes, il comprend cinq parties distinctes, afférentes aux cinq sections du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Les Sociétés savantes ont collaboré dans une large mesure à l'ensemble de ce programme ; en réponse à ma circulaire du 12 mai dernier, elles m'ont transmis un grand nombre de sujets qu'elles jugeaient dignes de figurer à l'ordre du jour du Congrès, et le Comité, en arrêtant la rédaction définitive, a essayé de tenir compte de tous les vœux, s'attachant seulement à généraliser les termes de certaines questions quand elles ne semblaient viser qu'un intérêt local.

Un assez grand nombre de sujets d'études, surtout ceux qui intéressent les historiens et les archéologues, vous avaient été déjà soumis dans des sessions antérieures ; vos sociétés ont compris que les nombreuses et intéressantes communications auxquelles ils ont donné lieu n'avaient fait qu'en accentuer l'intérêt, et, devant les vœux émis, le Comité a cru devoir, cette année encore, les maintenir au programme.

L'initiative prise par vos sociétés et que je tiendrai toujours à leur laisser, m'est une garantie précieuse pour l'avenir ; j'ai la confiance que l'an prochain, sur tous les points qui constituent ce programme et que j'ai choisis d'accord avec vous, MM. les délégués apporteront les résultats de leurs travaux et seront prêts à soutenir des discussions qui assureront l'éclat de votre Congrès et en démontreront de plus en plus la haute importance scientifique.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,

RENÉ GOBLET.

Pour copie conforme :

Le Directeur du Secrétariat,

CHARMES.

Digitized by Google

PROGRAMME DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1886

(Avec les modifications apportées par la circulaire ministérielle du 20 décembre 1885)

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

2° Les esclaves sur les bords de la Méditerranée au moyen âge.

3° Recherche des documents d'après lesquels on peut déterminer les modifications successives du servage.

4° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

5° Origine, importance et durée des anciennes foires.

6° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

7° Liturgies locales antérieures au XVII^e^ siècle.

8° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVII^e^ siècle.

9° Etude des anciens calendriers.

10° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

11° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France, depuis la Renaissance jusqu'au XVIII^e^ siècle.

12° Les exercices publics dans les collèges (distributions de prix, académies, représentations théâtrales, etc.), avant la Révolution.

13° Etude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

14° L'histoire des mines en France avant le XVII^e^ siècle.

15° De la signification des préfixes EN et NA devant les noms propres dans les chartes et les inscriptions en langue romane.

16° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine? — Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières?

2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

3° Dresser la liste des sarcophages païens sculptés de la Gaule.

Digitized by Google

En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent et indiquer leur provenance.

4° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule et en Afrique.

5° Signaler dans une région déterminée les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

6° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

7° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

8° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

9° Etudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières.

10° Signaler les actes notariés du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

11° Etudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

12° Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues ?

III. — SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

1° Des procédés de mobilisation de la propriété foncière expérimentés ou proposés en France ou à l'étranger (cédules hypothécaires, dettes foncières, billets de banque fonciers, etc.).

2° De la propriété en pays musulman.

3° Analyse des dispositions prises, depuis le XVI^e^ siècle jusqu'à nos jours, pour créer et développer la vicinalité. Avantages et inconvénients de la prestation en nature ; appréciation des conditions actuelles de la législation sur les chemins vicinaux.

4° Historique de la législation ayant eu pour but de conserver les forêts sous l'ancien régime et de nos jours. Indication de quelques mesures à prendre pour prévenir les défrichements et les exploitations abusives de bois et forêts des particuliers.

Digitized by Google

5° Réforme de l'impôt foncier des propriétés non bâties.

6° Quelles étaient les données générales de l'organisation des anciennes universités françaises? Y aurait-il avantage à créer des universités régionales? Quels services pourraient-elles rendre?

7° De l'enseignement agricole dans les écoles primaires.

8° Ouvrages anciens et tentatives diverses pour la réforme et l'amélioration des prisons avant 1789.

9° Messagers, messageries, courriers, poste dans une région donnée, du moyen âge à la Révolution.

10° La diminution de la population rurale.

11° Étudier la valeur vénale de la propriété non bâtie au XVIII[e] siècle dans une province, et comparer cette valeur avec la valeur vénale actuelle.

12° Du crédit agricole et des moyens de l'organiser efficacement, son fonctionnement en Allemagne et en Italie. Syndicats d'agriculteurs pour l'achat des instruments et des engrais, et pour la vente des produits; ne serait-ce pas là le moyen de résoudre la question du crédit agricole et des banques agricoles?

13° Étude des résultats statistiques de la participation aux bénéfices dans l'industrie.

14° Pourrait-on reprendre la frappe des pièces de 5 francs en argent sans avoir à redouter un rapide drainage de l'or?

15° Des conditions d'exécution qui peuvent justifier le rang que la transportation et la relégation occupent dans l'échelle des peines établies par le Code pénal et par la loi de 1885.

IV. — SECTION DES SCIENCES

1° Étude du mistral.

2° Méthodes d'observation des tremblements de terre.

3° Électricité atmosphérique.

4° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques.

5° Comparaison des climats du midi et du sud-ouest de la France.

6° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement du climat.

7° Études relatives à l'aérostation.

8° Etude de la gamme musicale, au point de vue historique.

9° Etude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

10° Etude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses et dans ce dernier cas les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau.

11° Etude des migrations des oiseaux. Indiquer les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle.

12° Etude des phénomènes périodiques de la végétation; dates du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidence-

Digitized by Google

ces de ces époques avec celles de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture.

13° Examiner et discuter l'influence qu'exercent sur les insectes les températures hibernales et leur durée plus ou moins longue.

14° Etude des insectes producteurs de miel et de cire.

15° Etudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France.

16° Epoque, marche et durée des grandes épidémies au moyen âge et dans les temps modernes.

17° Comparer entre eux les vertébrés tertiaires des divers gisements de la France, au point de vue des modifications successives que les types ont subies.

18° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle.

19° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne.

20° Influence des plantations d'eucalyptus au point de vue de l'assainissement des terres marécageuses. Utilisation de ces arbres.

21° Etude des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha. Quelles sont les conditions propres à leur culture ? De leur introduction dans nos colonies.

22° Etudier l'influence de la chaîne des Cévennes dans les limites apportées à la propagation vers le nord des espèces végétales et animales de la région méditerranéenne.

V. — SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule servant encore aujourd'hui de limites aux départements.

2° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique[1].

3° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique.

4° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique.

5° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes.

6° Etudier les mouvements généraux des sables en Afrique et en Asie. Déterminer les régions où les sables reculent et celles où ils progressent.

7° Etudier les résultats géographiques obtenus à la suite de grandes explorations accomplies récemment au Congo, dans l'Indo-Chine et au Tonkin.

8° Etudier les communications fluviales ou par canaux entre la Manche et la Méditerranée.

1. Cette question reste également au programme de la section d'archéologie.

Digitized by Google

LES

HAUTES MONTAGNES DU COMMINGES

Grandes Courses et Ascensions sur la frontière franco-espagnole

VI

RÉGION DES GLACIERS D'OO

Le **Port d'Oo** (3 001 m.) — Le **Pic Spijeoles** (3 049 m.)
Le **Pic Noir** (3 042 m.) — Le **Seil de la Baque** (3 060 m.)

Passons maintenant à la partie occidentale du cirque d'Oo. Celle-là, encore, offre au touriste de hautes cimes à peine déflorées par deux ou trois ascensions.

Le 4 octobre 1881, j'atteignais, avec B. Courrège et Raphaël Angusto mes fidèles guides, le sommet du pic Noir, qui n'avait jamais encore été gravi, bien qu'il dépasse 3 000 mètres. C'est cette pointe, invisible même d'Espingo, qui se dresse à 3 042 mètres au-dessus de la mer, entre le col éternellement glacé des Gours Blancs et celui de Spijeoles. A cette époque de l'année les hautes régions ont déjà revêtu leur livrée hivernale. Qu'elle était triste et solitaire la grande cabane d'Espingo, lorsque nous y arrivâmes au coucher du soleil! Plus de bergers, plus de troupeaux, plus de joyeux tintements de clochettes dans ces mornes déserts, où pendant huit longs mois la vie va rester suspendue. A la porte de l'abri quelques tisons à demi-carbonisés, des débris d'écuelles en terre rouge attestent seuls le passage des pasteurs. Laissant à mes guides le soin de confectionner le souper, j'allai, malgré la fraicheur de la soirée, errer sur les bords du lac, où se reflétait le disque argenté de

Digitized by Google

la lune. Sur ses eaux flottaient doucement de légères vapeurs; à chaque instant elles changeaient de formes; on aurait dit un long défilé de fantômes comme on en voit dans les féeries. La nuit, une interminable nuit d'automne, s'écoula tristement; plus d'une fois je m'éveillai, les heures ne marchaient pas assez vite à mon gré, j'aurais voulu déjà être au matin.

Enfin, une faible lueur, précurseur de l'aurore, commençait à peine à blanchir les hautes cimes, que nous étions en route. En quarante minutes nous sommes au lac de la Coume de l'Asbesque. Les éboulis des pentes supérieures l'ont en grande partie comblé; ce n'est plus qu'une flaque d'eau sans importance, et qui, tous les ans, tend à disparaître. A notre gauche voici le Montarqué, tandis qu'à droite se dressent, noirs et menaçants, les inexpugnables remparts granitiques du grand pic de Spijeoles. Entre les deux s'allongent et se succèdent des gradins de même nature à bandes de gneiss, qu'il faut franchir pour atteindre un dernier ressaut, d'où les eaux du lac glacé d'Oo se précipitent en bruyantes cascades jusqu'à la base des escarpements. Par endroits les terrasses sont gazonnées, ailleurs parsemées de blocs tombés des cimes d'alentour et des plus désagréables à traverser.

A nos pieds, fermé au nord par une digue naturelle, le lac porte encore quelques glaçons dont les bords sont déjà frangés d'aiguilles opalines. Cette nuit, en effet, le thermomètre est descendu au-dessous de zéro; l'air se refroidit, tout annonce l'approche de l'hiver. A l'aspect de ces glaces flottantes je ne puis, sans frisson, songer à l'imprudente et audacieuse navigation que nous entreprîmes, il y a quelques années (juillet 1873), un de mes amis et moi. Nous étions à la chasse à l'isard, et arrivant au lac nous conçûmes la folle entreprise de nous embarquer sur un immense ice-berg et, nautonniers d'un nouveau genre, d'accomplir une promenade sur ses eaux. L'idée était originale, excentrique même, et sans songer un instant aux dangers auxquels nous pouvions nous exposer, nous sautons sur un glaçon. Le voyage se fit très-heureusement, mais l'abordage faillit nous être funeste, nous ne pouvions atterrir, et, sans le secours

Digitized by Google

du guide, nous aurions bien pu, comme des cholériques, rester en quarantaine sur notre radeau.

Placé à 2 670 mètres d'altitude, le lac glacé d'Oo occupe le fond d'une sorte de cratère dont les parois sont d'ordinaire revêtues de neiges ; elles forment de tous côtés, sauf au nord, de gigantesques escaliers de granit ; sur le côté nord-ouest se voit, sur un promontoire, un filon de galène (plomb argentifère), jadis exploitée malgré sa haute altitude. On continue de monter sur des pentes coupées de bancs de neige et l'on atteint un dernier ressaut, contrefort du pic Noir. Des corniches très-faciles permettent de descendre sur le glacier, qui tombe à l'est du col des Gours Blancs ; on longe une puissante moraine, et en moins d'un quart d'heure on arrive au port d'Oo (3 002 mètres).

C'est un étroit passage, large de deux mètres à peine, ouvert dans la crête frontière entre la cime du Seil de la Baque (3 060 mètres) et une aiguille granitique, qui domine le port à l'occident. De cette haute brèche la vue est fort belle : du côté de la France, toute la région d'Oo se déroule à vos pieds, et dans une vapeur tremblotante et bleuâtre s'estompent les plaines de Saint-Gaudens et de Montrejeau. Vers l'Espagne, le regard est captivé par l'imposant massif des Posets, tout éblouissant de glaces éternelles. A sa base se creuse la sauvage vallée d'Astos de Vénasque.

Du port d'Oo au col du Portillon court en ondulant la chaine frontière. C'est une longue crête hérissée de plusieurs pitons accessibles, dont la cime culminante (ou pic du Portillon d'Oo) forme le côté occidental du col du même nom, bien rarement visité. Cette sommité n'est pas cotée sur la carte de l'État-Major, mais, d'après les calculs trigonométriques de M. Schrader, elle aurait 3 139 mètres, hauteur bien enviable pour une montagne pyrénéenne. A ma connaissance elle n'a jamais encore été conquise ; il est vrai qu'elle paraît inabordable ; un jour peut-être, espérons-le, elle trouvera son vainqueur.

Quant au pic du Seil de la Baque, il occupe à peu près le centre de la crête et atteint 3 060 mètres d'altitude. A sa base et de chaque côté ondule le glacier du même nom, dont les dernières pentes vont tomber dans les

Digitized by Google

eaux des lacs endormis à ses pieds. Qu'il est beau ce dôme majestueux, lorsque sous les ardents rayons du soleil scintillent ses mille facettes cristallines ; quand on l'aperçoit du village d'Oo, on dirait la coupole d'un palais du génie des neiges et des frimas. A la fin de l'été il est horriblement crevassé, et la corde serait nécessaire pour le traverser. Au contraire, au commencement des beaux jours sa surface n'offre qu'un beau champ de neige, aux pentes excessivement faciles et douces.

Lorsque, dans les premiers jours de juillet 1882, je fis la seconde ascension du pic du Seil de la Baque, j'y montai sans la moindre peine. C'est près du port d'Oo qu'il faut attaquer le glacier, dont la traversée exige quarante à quarante-cinq minutes de marche. Du haut du pic, où je trouvai encore intacte la tourelle élevée en 1867 par le comte Russell, la vue est naturellement magnifique et très-étendue : le regard plonge, en effet, sur la France et l'Espagne. Les tempêtes hivernales et printanières y font rage ; la foudre, les agents atmosphériques, tout se réunit pour hâter la ruine de la montagne, et sur le point culminant, sur les flancs, ce n'est qu'un amoncellement de blocs de toutes les tailles, blanchis et calcinés.

Quant à la descente, je l'accomplis par le nord-est, et atteignis très-facilement le déversoir du lac du Portillon par d'amusantes glissades sur les neiges qui, d'ordinaire, lui forment comme une ceinture. Quelques crevasses se montraient bien çà et là, mais nous les évitâmes aisément. Du reste, par précaution, nous nous étions cordés.

Revenons cependant au pic Noir, dont cette digression nous a éloignés un moment. Après avoir longuement admiré la vue dont on jouit du port d'Oo, je regagnai, par une rapide escalade, le col des Gours Blancs et les contreforts du pic. Ils sont tout zébrés de strates rougeâtres presque noires, dont les couches, alternant avec les granits, forment une sorte d'escalier naturel ; aussi l'ascension, malgré la roideur des pentes, ne présente pas le moindre danger, et mon guide me disait en riant : « Monsieur, c'est un pic pour les dames et les enfants. »

Ce jour-là j'étais pressé, et jetai seulement un coup d'œil à la région d'Oo et des Gours Blancs, élevai un

Digitized by Google

homme de pierre comme première prise de possession, et me hâtai de redescendre au col des Gours Blancs, d'où je grimpai au grand pic des Hermittans, dont nous aurons à reparler.

Dix mois plus tard, le 5 août 1882, je remontai au pic Noir. Quel changement dans la haute région d'Oo ! Tandis que l'an dernier les neiges couvraient encore des espaces énormes, aujourd'hui elles ont considérablement diminué ; les moraines semblent de petites collines, les éboulis paraissent plus étendus ; on dirait que le col des Gours Blancs a descendu de plus d'un mètre. Que sera-ce à la fin des beaux jours ? L'hiver de 1881 à 1882 fut, en effet, un des moins neigeux que j'aie vus dans les Pyrénées depuis une quinzaine d'années. Les régions du Maupas, des Crabioules et d'Oo sont tellement modifiées que la corde et le piolet ou les crampons sont absolument nécessaires pour franchir des glaciers dont la traversée, les années précédentes, n'offrait pas le moindre risque avec un bon guide. Ici, une glace noire ou d'un bleu d'azur des plus vifs remplace les névés ; ailleurs, les neiges ont totalement fondu, et l'on ne rencontre plus que d'interminables et fatigants éboulis. Mais aussi si les hautes régions ont perdu cette année un peu de leur blanc manteau d'hermine, ce dépouillement passager de la nature permet aux « ramasseurs de cailloux » de faire d'intéressantes récoltes : épidote cristallisée ou amorphe, grenatite, spath calcaire, galène du gisement du lac glacé d'Oo ; un peu plus loin c'est du calcaire gris avec grenat almandin. Sur le versant d'Espagne, de l'autre côté du port d'Oo, où le manque de neige est encore plus absolu, j'ai recueilli le lendemain de très-beaux grenats enchassés dans un calcaire dolomitique, identique à celui du Bassia d'Arbizon. Ce banc fut jadis signalé par Charpentier, et sa position même n'était pas bien connue. Au sommet du pic Noir je récoltai de beaux spécimens d'amphibole vert foncé.

Je revoyais de là sous mes pieds toute la région trop rarement visitée des Gours Blancs et de Clarabide, superbe de sauvagerie ; le glacier des Gours Blancs, dominé par le pic des Hermittans, descendait en longue nappe fissurée, coupée d'innombrables crevasses, et

Digitized by Google

cascadait en superbes séracs à sa partie inférieure. On devinait plus bas la dépression du grand lac de Caillaouas, dont les eaux forment d'élégantes chutes, et s'en vont jusqu'au torrent de la Pez. A l'est s'élançait la flèche du pic d'Estos d'aspect assez fier; tandis qu'à la droite du port d'Aigues-Cruces s'allongeait, triste et nue, la crête rouge du grand Batchimale, 3 178 mètres. Le Hourgade disparaissait derrière la crête dentelée de Spijeoles, dont le sommet culminant se dressait tout près de nous.

INDEX

Port d'Oo et Seil de la Baque. *Aller :* 3 h. 30' (sans haltes)

Du lac d'Espingo au lac glacé du port d'Oo.	2 h.
Du lac glacé au port d'Oo	45'
Du port d'Oo à la cime du Seil de la Baque.	45'
Retour : 3 heures (sans haltes)	
Même itinéraire.	3 h.

INDEX

Pic Noir. *Aller :* 2 h. 50' (sans haltes)

Du lac d'Espingo au lac glacé du port d'Oo.	2 h.
Du lac glacé au col des Gours Blancs.	35'
Du col des Gours Blancs à la cime du pic Noir. . . .	15'
Retour : 2 h. 45' (sans haltes)	
Même route. . . . . environ	2 h. 45

Pic Spijeoles (3 049 mètres)

Après une longue halte au pic Noir, je le quittai pour accomplir la seconde ascension du pic Spijeoles. Entre les deux cimes court une crête, sinon impraticable du moins fatigante à suivre; de plus elle est entaillée vers son milieu par une étroite brèche (col de Spijeoles), d'où l'on pourrait descendre assez difficilement sur les lacs des Gours Blancs. Il était plus raisonnable de longer ce chaînon sur le revers oriental, de descendre un peu dans le ravin neigeux qui tombe du col de Spijeoles, pour remonter ensuite. C'est ce que nous faisons; puis, passant sur des éboulis granitiques, nous escaladons le cône terminal, et en moins de quarante-cinq minutes nous nous trouvions sur l'étroite plate-forme qui couronne le pic.

La carte de l'Etat-Major donne à son voisin, le pic Noir, une altitude de 3 042 mètres, tandis qu'elle n'accorde à la pointe que nous venons d'atteindre qu'une

Digitized by Google

hauteur de 3 049 mètres. Il me semble qu'entre les deux il existe une différence de plus de sept mètres ; je serais tenté de croire qu'on a commis une erreur de gravure, et qu'il faudrait lire 3 059 mètres et non pas 3 049 mètres.

Pendant plus de deux heures, je contemplai l'horizon qui m'entourait. Du sein de l'océan de neiges que nous dominions, émergent mille cimes rivales où j'ai porté mes pas ; je les revois avec plaisir, et leurs fières silhouettes nous rappellent nos plus chères journées. Sur la demande de mon guide, je traçais à la pointe du couteau nos initiales sur un quartier de roc, quand je l'entendis s'écrier tout à coup : « Regardez, Monsieur, regardez vite. » C'était un effet de mirage.

Un léger brouillard, qui tout à l'heure flottait dans l'espace, semble maintenant immobile et trasparent comme de la gaze. Sur ce rideau naturel se dessinait l'ombre gigantesque du pic Spijcoles, entourée d'un arc-en-ciel. D'abord vagues et indécises, les formes de la montagne s'accentuent peu à peu, et les couleurs deviennent plus distinctes et plus vives ; le bloc sur lequel nous sommes assis se détache ensuite, puis nous-mêmes nous apparaissons démesurément grandis, nous avons l'air de géants. Ce spectacle, aussi curieux que rare dans les Pyrénées, était vraiment féerique, et pendant tout un moment nous ne pouvons détacher nos yeux de l'éblouissante image. Peu à peu le nuage se dispersa lentement, l'arc-en-ciel s'évanouit insensiblement, les ombres devinrent plus confuses et moins nettes, et tout disparut, se fondit dans les airs.

J'avais déjà observé ce phénomène pendant l'été de 1873 (le 19 septembre au pic de Jambet, près le lac de Bordères, dans les Hautes-Pyrénées. J'étais avec un de mes amis, M. P. R., et je me rappelle encore l'impression d'étonnement mêlé d'admiration que nous ressentîmes, ainsi que nos guides.

Le jour touche à sa fin ; les plaines commencent à disparaître sous un dais de nuages floconneux d'un blanc sale, et la descente sur le lac d'Espingo à travers le brouillard n'ayant rien d'attrayant, nous nous empressons de quitter le pic Spijcoles. Du sommet nous nous laissons glisser le long des murailles, en nous aidant de

Digitized by Google

légères saillies ; plus bas, les rochers et les éboulis sont rapidement traversés, et à la nuit tombante nous arrivions à la cabane d'Espingo

INDEX

Pic Spijeoles. *Aller :* 4 h. 30' (sans haltes)
Du lac d'Oo au sommet du pic Spijeoles. . . . . 4 h. 30'
Retour : 4 h. 15' (sans haltes)
Du sommet du pic Spijeoles au lac d'Oo, par Espingo. 4 h. 15

LISTE DES PRINCIPAUX VÉGÉTAUX

observés dans la région d'Oo

Thalictrum Candolli. T.
T. aquilegifolium.
T. majus.
Anemone pulsatilla. L.
A. vernalis. L.
A. alpina.
A. narcissiflora.
Isopyrum thalictroides. L.
Ranunculus pyrenœus. L.
R. glacialis. L.
R. alpestris. L.
R. tuberosus. L.
R. montanus. L.
R. amplexicaulis. L.
R. Gouani. W.
Aconitum napellus. L.
Meconopsis cambrica.
Brassica montana. DC.
Cardamine resedifolia.
C. raphanifolia.
Draba nivalis.
D. tormentosa.
Thlaspi alpestre.
Biscutella chicoriifolia. P.
B. raphanifolia.
Viola Bubanii. T.
V. biflora. L.
V. cornuta.
Reseda glauca.
Silene alpina. L.
S. ciliata. P.
Gypsophila repens.
Dianthus barbatus.
Arenaria ciliata.
Sagina saxatilis. W.
Cerastium trigynum. V.
Linum alpinum.
Hypericum fimbricatum.
H. Richeri.
Geranium Robertianum. L.
Oxalis acetosella. L.
Rhamnus pumila..
Ononis cenisia. L.
O. striata.
Medicago suffructicosa. R.
Trifolium alpinum.
T. cespitosum.
T. medium.
Vicia orobus.
Orobus luteus. L.
O. ensifolius. L.
Hippocrepis glauca. T.
Phaca alpina.
Oxytropis Halleri. B.
O. montana. DC.
O. pyrenaica. G. G.
Potentilla alchemilloides. L.
P. nivalis.
Geum montanum. L.
Rosa canina. L.
Alchemilla alpina. L.
Sorbus camœmespillus. C.
Epilobium trigonum. S.
E. alpinum. L.
Sedum maximum. S.
S. brevifolium.
S. hirsutum.
Sempervivum Boutygnyanum. B.

Digitized by Google

S. exiguum. T.
Saxifraga nervosa.
S. muscoides. W.
S. oppositifolia. L.
S. calyciflora.
S. ajugœfolia.
S. cespitosa.
S. groenlandica. L.
S. cæsia. L.
S. bryoides. L.
S. stellaris. L.
S. aizoides. L.
Angelica pyrenaica. S.
Heracleum pyrenaicum.
Buplevrum pyreneum.
Eryngium Bourgati. DC.
Asperula hirta.
Valeriana heterophylla.
Scabiosa Jordani. T.
Carduus defloratus. L.
Cnicus rivularis.
Centaurea Eudressi. DC.
C. montana. L.
Pyrethrum corymbosum. Wild.
Senecio doronicum. L.
S. adonifolius.
Arnica montana. L.
A. scorpioides. L.
Aster alpinus.
A. pyreneus. L.
Tussillago alpina.
Leontodon squamosum.
Scorzonera aristata.
Lactuca chondrillœflora. R.
Hieracium commutatum. T.
H. rhomboidale. L.
H. lampsanoides.
H. anglicum. F.
H. blattarioides.
Circium palustri-monspessuanum. G. G.
Cacalia discolor.
Vaccinum myrtillus. L.
V. uliginosum.
Rhododendron ferrugineum.
Azalea procumbens.
Primula farinosa. L.
Lysimachia ephemerum.
Soldanella alpina. L.
Androsace carnea.
A. ciliata. DC.
Gregaria vitalina. D.
Gentiana lutea. L.
G. Burseri. Lap.
G. acaulis. L.
G. alpina.
Veronica bellidioides.
V. fructiculosa.
V. ponæ.
Scrophularia verna.
Antirrhinum sempervirens. L.
Linaria alpina. L.
Pedicularis rostrata.
P. foliosa. L.
P. pyrenaica. L.
Euphrasia minima.
Ramondia pyrenaica.
Pinguicula grandiflora.
Mentha Nouletiana. T.
Hyssopus officinalis. L.
Betonica alopecuros.
Sideritis pyrenaica.
Teucrium pyrenaicum.
Polygonum viviparum.
Rumex alpinus. L.
Salix pyrenaica. G.
S. reticulata. L.
S. herbacea. L.
Fritillaria meleagris. L.
Lilium martagon. L.
L. pyrenaicum. L.
Scilla autumnalis. L.
S. verna.
Allium fallax. D.
A. schænoprasum.
Erythromium dens-canis.
Orchis latifolia. L.
O. mascula. L.
O. nigra. L.
Luzula spicata. DC.
L. parviflora. D.
Carex pyrenaica.
Elyma caricina.
Sesleria disticha. P.
Avena versicolor.
Festuca spadicea.
Lycopoladium seginoides. L.

Digitized by Google

ROCHES

Granit gnésiteux porphyroïde à grands cristaux de feldspath blanc ou gris. — Toute la haute région d'Oo.
Granit moucheté. — La Casseide.
Granit avec tables de mica blanc. — Vallée de Larboust.
Leptynite grenatifère. — Vallée de Larboust.
Leptynite micacée passant à l'eurite. — Vallée de Larboust.
Gneiss avec malachite. — Estivère de Garin.
Syénite. — Pont de Mousquères.
Syénite épidotifère avec idocrase aciculaire. — Vallée de Larboust.
Eurite verdâtre pyritifère. — Vallée d'Oo.
Eurite porphyroïde amphibolifère avec grains de quartz. — Vallées d'Oo et de Larboust.
Quartzite avec grains de quartz enfumé. — Vallée d'Oo.
Quartzite blanc avec petits cristaux de tourmaline. — Garin.
Quartzite blanc avec malachite. — Col de Peyressourde.
Calcaire dévonien. — Jurvielle.
Calcaire métamorphique noir moucheté de blanc. — Vallée de Larboust.
Grauvvacke avec nodules de schiste argileux. — Vallée de Larboust.
Schiste ardoisier bleu. — Jurvielle.
Schiste ardoisier rougeâtre. — Jurvielle.
Gneiss avec anthophyllite jaune. — Vallée de Larboust.
Schiste argileux carburé. — Val de Gouron.
Schiste argileux carburé maclifère. — Val de Gouron.
Gédrite avec fer sulfuré. — Val de Gouron.
Leptynite tourmalinifère avec mica jaune. — Vallée de Larboust.
Syénite granitoïde. — Vallée de Larboust.
Grauvvacke avec grains de quartz blanc. — Cazaux de Larboust.
Grauvvacke avec nodules de quartz. — Vallée de Larboust.
Protogyne. — Cazaril.
Quartzite grenu coloré par des oxydes de manganèse. — Mousquères.
Granit amphibolifère. — Base nord-ouest du Perdighero.
Granit porphyroïde à feldspath rose. — Val de Gouron.
Feldspathine valcifère schistoïde. — Lac d'Oo.
Talschiste quartzeux fin. — Oo.
Amphibolite compacte. — Lac d'Oo.
Eurite porphyroïde grise. — Port d'Oo.
Graphischiste commun à grosses macles. — Astos d'Oo, Esquierry.
Quartzite schistoïde fin talcifère. — Lac d'Oo.
Hyalomicte schisteux fin. — Lac d'Oo.
Hyalotalicte phylladen maclifère. — Lac d'Oo.
Schiste carburé alunifère. — Val de Gouron.
Schiste carburé. — Haut val d'Esquierry.
Calschiste schisteux rubané gris. — Val d'Esquierry.
Calcaire compacte albatroïde blanc veiné. — Cazaril.

Digitized by Google

MINÉRAUX

Grenat almandin. — Lac glacé d'Oo.
Grenat grossulaire dans le calcaire métamorphique. — Versant sud du pic du Seil de la Baque.
Grenat décomposé avec fer sulfuré arsenical. — Val de Gouron.
Grenat almandin dans le schiste. — Pont de Mousquères.
Idocrase et grenatite. — Gouron, Garin.
Alunite botroïde. — Val de Gouron.
Andalousite. — Port de Peyressourde.
Amphibole noire. — Pic Noir, haute région d'Oo.
Galène. — Lac glacé d'Oo.
Sidérose. — Cathervielle.
Fer sulfuré arsenical. — Cazaril, Sourrouilles.
Mispikel. — Cazaril.
Malachite sur ampélite alunifère. — Estivère de Garin.
Malachite sur quartz. — Cazaril.
Malachite sur schiste. — Estivère de Garin.
Anthophyllite. — Vallée de Larboust.
Plomb chromaté sur antimoine. — Poubeau.
Stibine. — Poubeau.
Galène. — Barcugnas, Esquierry.
Manganèse. — Jurvielle, Gouaux.
Blende cristallisée rouge dans les filons de quartz des mines de manganèse. — Gouaux de Larboust.
Aragonite bacillaire jaune. — Montagne de Cazaril.
Dendrites. — Port de Peyressourde.
Colyrite. — Mine d'Esquierry.
Zoïsite. — Pont de Mousquères.
Fluorine avec blende. — Barcugnas.
Gédrite bacillaire avec dendrites. — Val de Gouron.

Maurice GOURDON.

(Reproduction et traduction interdites.)

Digitized by Google

L'ABBÉ BURGUÉ

EXTRAIT D'UNE MONOGRAPHIE INÉDITE
DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS ET D'UN TABLEAU DE SA BOURGEOISIE
DANS LES CINQUANTE DERNIÈRES ANNÉES DU XVIIIe SIÈCLE. [1]

Le diocèse de Comminges possédait alors un prêtre d'un rare mérite et qui n'y comptait pas d'égaux, mais qui, n'ayant pas attaché son nom à des écrits, ne laissa qu'un souvenir viager à ses contemporains. Ce souvenir, je le recueille dans ces notes. Il s'appelait Burgué. La nature l'avait fait grand et beau, comme pour orner sa vertu. Son visage avait cette transparence qu'on dit avoir coloré celui de saint Bernard et de lord Byron. Il nous était venu des bords de la Neste, féconds en bons sujets. Il fit ses premières études à Saint-Gaudens. Nul doute sur leur distinction. Il les poursuivit à Toulouse au sein d'une pléiade de condisciples éminents, plus tard connus sous les noms de Martin Saint-Romain, Martin d'Estadens, Libe et Laromiguière, tous auteurs de différents traités de science et de philosophie. Notre compatriote y tenait le haut bout dans les conférences par sa vive intelligence et son étonnante facilité dans l'emploi de la langue latine, à tel point qu'il fut surnommé *Bouche d'or*.

(1) D'après les renseignements émanés de la famille, cette monographie n'a pas été retrouvée dans les manuscrits de M. Lapène. Peut-être même n'a-t-elle jamais été écrite, sauf le fragment que nous publions et qui avait été offert par l'auteur à M. Roques, curé à Saint-Gaudens, duquel nous le tenons.

Si le style est l'homme, tous ceux qui ont connu M. Lapène retrouveront dans ces lignes son esprit aimable et disert.

Quant à l'abbé Burgué, il fut le dernier supérieur du grand séminaire de Saint-Gaudens, et c'est à ce titre qu'il figure, en 1788, dans le *Comminges chrétien*, ouvrage manuscrit de Raymond Pomian, dernier secrétaire de l'évêché de Comminges. — B. A.

Digitized by Google

Je n'avais point connu son séjour à Toulouse, non plus que la flatteuse dénomination qu'il y reçut. J'en fus instruit 50 ans après par l'abbé Martin Saint-Romain, l'un de ses condisciples et mon maitre de philosophie, qui me demanda de ses nouvelles avec un grand intérêt, et prit plaisir à me montrer, dans la grande salle de la bibliothèque actuelle du Lycée, la place occupée par l'abbé Burgué lors de ces luttes oratoires, et d'où partait sa chaleureuse argumentation. L'assurance qu'il existait toujours fut accueillie avec beaucoup de joie. J'ignore les circonstances de sa vie qui précédèrent son entrée au séminaire de Comminges comme directeur et professeur de théologie. Dans un cloitre il aurait subi la passion de cette vie contemplative qui fait les saints; mais les devoirs de l'enseignement, les profondes études qu'il exige furent la diversion puissante de cet impérieux penchant vers la solitude, de cette nostalgie de l'amour divin. La théologie absorba tout son temps à l'exclusion des sciences profanes. Il en creusa les profondeurs et parvint à la plus vaste érudition. Familier avec tous les Pères, il s'était surtout passionné pour saint Augustin qu'il possédait à fond. On raconte que, dans une conférence ecclésiastique en Espagne, pendant son exil, il rétablit de mémoire, au grand étonnement des assistants, un texte sciemment altéré par un argumentateur à l'appui d'une opinion erronée, texte en quelque sorte perdu dans la vaste collection des œuvres de ce Père.

Rapporterai-je une anecdote qui prend date de son retour à Saint-Gaudens pour l'achèvement de ses études ecclésiastiques et contrastant, j'en conviens, avec la gravité de mon sujet? Faisons qu'elle soit acceptée avec un sourire sous le demi-voile des allusions. Jacob se complaisait dans la beauté de son fils Joseph. Il rappelle dans la Genèse que les filles de Chanaan couraient sur la muraille pour le voir. Cette fois les jeunes chananéennes ne seront pas les curieuses, mais bien les demoiselles X....[1] L'observatoire ne sera pas le haut de la muraille, mais leur fenêtre sur la rue du Barry. « Accou-

1. Le manuscrit porte « Villa de Gariscan », mais ce nom est rayé et remplacé par la lettre X...

Digitized by Google

rez, mes sœurs, » s'écria l'une d'elles, « il passe! les beaux cheveux blonds! » Ces indiscrètes paroles trouvèrent de l'écho. Les boucles de la blonde chevelure tombèrent le même jour sous les ciseaux, et le point de mire n'apparut plus désormais dans la rue du Barry.

A son retour de l'émigration, il vint prendre sa retraite à Saint-Gaudens sa ville d'adoption, où sa chambre se convertit en cellule de religieux. Il put y savourer sans distraction cette vie contemplative dont la pensée avait été l'inspiration de sa jeunesse. Riche de sa pauvreté, il ne cherchait pas l'emploi de sa verte intelligence, de sa constitution toujours forte, pour améliorer la gêne de sa situation. Je n'ai pas oublié le respect dont on était saisi quand on passait devant la porte de la maison qu'il habitait. Les années et les austérités d'une vie pénitente avaient imprimé leurs traces sur son visage, mais ce visage était toujours beau et d'une douceur infinie ainsi que son regard. Redoutant la charge d'âmes, il se bornait à diriger un très-petit nombre de fidèles qui visaient à une grande perfection.

Une circonstance imprévue vint le retirer contre son gré de sa chère retraite par un appel irrésistible à son pieux dévouement. Mgr Loyson, premier évêque de Bayonne depuis la nouvelle circonscription concordataire, eut connaissance de la haute spécialité de l'abbé Burgué. Il lui fit un devoir, comme prêtre libre, natif d'une contrée détachée de l'ancien diocèse de Comminges, d'accepter, avec une chaire de théologie, la direction du séminaire nouvellement établi. Il y retrouva l'ardeur de ses jeunes années pour le meilleur recrutement du sanctuaire.

L'évêque présenta son clergé à l'Empereur lors de son passage à Bayonne en 1808. L'aspect du vénérable abbé Burgué frappa le maître de l'Europe. Attiré par la belle et douce expression de sa physionomie, il alla vers lui dans un mouvement sympathique. Un dialogue s'établit entre eux quelques instants, où l'humble interlocuteur parut faire une vive impression par l'assurance, la précision et la netteté de ses réponses. L'Empereur félicita l'évêque de la possession d'un ecclésiastique si distingué. L'abbé Sapène, alors jeune prêtre et mon ancien

Digitized by Google

condisciple, présent à cette entrevue, m'en rendit compte sans que j'aie conservé le souvenir des paroles échangées. Je sais seulement que *Bouche d'or* se montra digne de son vieux surnom.

Il continua de consacrer aux fonctions ainsi recouvrées tous ses trésors de doctrine et d'expérience. Il ne revit pas son pays d'origine qui demeura privé du parfum de ses vertus.

J.-B.-M.-A. LAPÈNE.

Digitized by Google

LES ÉLECTIONS

DE COMMINGES & DE RIVIÈRE-VERDUN

LE PAYS DE NÉBOUZAN & LES QUATRE-VALLÉES

A L'ÉPOQUE DE LEUR DÉPENDANCE DE LA GÉNÉRALITÉ DE MONTAUBAN (1642 à 1716)

Extrait d'un mémoire manuscrit sur la Généralité de Montauban rédigé, en 1699, par M. de la Moussaye

---

Le département de l'Intendance de Montauban comprend les élections de Montauban, de Cahors, de Figeac, de Villefranche, de Rodez, de Millau, de Rivière-Verdun, de Loumagne, d'Armagnac, d'Astarac, de Commenge, au nombre de onze ; et les païs de Foix et de Nebouzan, les quatre vallée d'Aure, Neste, Barrousse et Magnoac.

Le tout est composé des comtés de Quercy et de Roüergue au deçà de la rivière de Garonne, et au delà des comtés de Foix et de Commenge, du vicomté de Nebouzan, du comté d'Armagnac et de ses dépendances, scavoir : Fezensac et Fezensaguet, Pardiac, la baronnie de la Barthe ou les quatre vallées cy-dessus nommées, Loumagne, Aureillan et l'Isle-Jourdain, du comté de Gaure, du comté d'Astarac, et du païs de Rivière-Verdun. Tout ce qui se trouve au delà de la Garonne, à l'exception du comté de Foix, fait partie de ce qu'on appelle la Gascogne.

Le comté de Commenge dont le Couserans fait (a) partie, habité du tems des Romains par les peuples appellés *Convenæ*, a apartenu aux comtes de ce nom jusques à Margueritte comtesse de Commenge, qui épousa en troisièmes noces Mathieu de Foix, duquel aïant été mal traitée par une longue prison, elle fit donation de ce comté,

Digitized by Google

en 1442, à Charles septième, roy de France, en reconnoissance du secours qu'il luy presta contre son mary, lequel enfin acquiesça à cette donation.

Ce comté fut ensuite possédé par Jean, bastard d'Armagnac et par Odet Daidié seigneur de Lescun, en vertu des dons qui leur en furent faits par le roy Louis XI. Mais l'un et l'autre étant morts sans enfans masles, le comté de Commenge retourna, sous le règne de Louis XII, à la couronne à laquelle il fut réuni solennellement en 1532. (*b*)

La baronnie de la Barthe, qui consistoit aux quatre vallées d'Aure, Neste, Barrousse et Magnoac, fut unie en 1209 au comté d'Armagnac. (*c*)

Le vicomté de Nébouzan (*d*) est une dépendance du Béarn qui fait partie de l'ancien domaine de Navarre. (*e*)

Rivière-Verdun est une dépendance de l'ancienne senechaussée de Toulouze. La partie qui est aux environs de Montrejeau tirant vers les Pyrennées a été acquise, par le roy Philippes le Bel, d'Elie Tallerand comte du Périgord. (*f*)

ÉLECTION DE COMMENGE

L'élection de Commenge confine du costé de l'orient à la rivière de Garonne et au Languedoc, du costé de l'occident à l'élection de Rivière-Verdun, du costé du septentrion à la même province de Languedoc, et du costé du midy aux monts Pyrennées. Elle a du septentrion au midy quinze lieües de long sur sept de large dans sa plus grande largeur. Le climat du bas païs est temperé, et celui du haut Commenge fort froid par la proximité des neiges qui couvrent en tout tems les hautes Pyrennées.

Elle est chargée de mil soixante dix feux soixante dix bellugues par raport au tarif, et composée de trois cent quarante cinq communautez ou mandemens taillables. Sa taille, pour l'année prochaine 1700, est de deux cent quarante-cinq mil trois cent cinquante sept livres.

Les principales villes de cette élection sont Muret et S^{t} Girons. Les moiennes Samathan, Aspect et Castillon, et les moindres S^{t} Julien, Salies, l'Isle en Doudon, S^{t} Li-

Digitized by Google

zier, Lombez et Aurignac. Il y a encore outre cela trois cent trente six bourgs ou villages.

La ville de Muret est célèbre dans l'élection par l'histoire de la guerre des Albigeois, dont Pierre, roy d'Arragon, aïant pris le party, assisté du comte de Toulouse et d'autres princes souverains, mit le siège devant cette ville, en 1213, avec une armée de cent mil hommes. S. Dominique, qui y étoit enfermé avec l'évêque de Toulouze, apella à son secours Simon comte de Montfort, lequel étant entré dans Muret avec ses troupes, ils sortirent avec quatorze mil hommes, S^t^ Dominique armé d'un crucifix, et taillèrent en pièces l'armée du roy d'Arragon qui demeura mort sur la place et deux princes souverains avec luy, lesquels furent enterrés dans une chapelle qui subsiste encore à deux cent pas de Muret.

Il y a environ mil à douze cent ames dans Muret, deux mil dans S^t^ Girons, dans Samathan mil ames, dans Aspect douze cent, mil dans Castillon, autant dans chacune des villes de S^t^ Julien, Salies et l'Isle en Doudon; mil aussi dans S^t^ Lizier, huit cent dans Lombez, deux mil cinq cent dans Aurignac, et en toute l'élection environ cinquante mil ames.

Le nombre des charües ou paires de labourage est à peu près de huit mil. On nourrit des bestes à corne dans les montagnes dont on ne peut bien fixer le nombre. Il est au moins de vingt mil compris le betail de labourage. Celui des moutons peut aller à trente mil.

Le haut Commenge est situé au pied des Pyrennées et partie dans les montagnes qui sont toutes couvertes de bois nature de sapin et de hestre avec quelques chesnes. Celui qu'on en tire est propre à bastir, mais il n'y a gueres de grosses pièces. On le fait descendre par la rivière du Salat comme il a esté dit. Le haut Commenge fournit de grands paturages, et le bas Commenge est fertile en bleds, seigles, avoines et menus grains; le tout est d'un débit fort aisé en le faisant descendre par la rivière de Garonne à Toulouze. La récolte en vins est peu considérable et ne passe pas six mil pipes.

Le grand commerce est de bestiaux et de mulets qui se vendent aux foires de S^t^ Girons et de S^t^ Beat.

Les gens de la campagne, comme tous ceux qui habi-

Digitized by Google

tent le long des frontieres d'Espagne y passent de tems en tems pour y faire la moisson, et d'autres travaux, à quoi les Espagnols ne s'occupant pas volontiers, ils les recompensent assés liberalement. (*g*)

Le haut Commenge joüit du privilege des lies et passeries qui a été accordé à tous les païs qui sont sur la meme ligne limitrophe d'Espagne. Il consiste en une franchise commune aux deux nations pour commercer entr'elles de toutes sortes de marchandises à l'exception de celles de contrebande, pendant la guerre comme pendant la paix, ce qui a esté confirmé en divers tems par les commissaires des rois de France et d'Espagne qui se sont assemblés à cet effet. Cette liberté procure en tout tems de grands avantages aux peuples qui sont confinés dans les limites où le droit des lies et passeries a lieu. (*h*)

Il y a à Thebiran une grotte souterraine vaste et fort curieuse. (*i*)

ÉLECTION DE RIVIÈRE-VERDUN

L'élection de Rivière-Verdun a une situation si inégale et se trouve repandüe et si fort engagée dans les élections voisines, qu'on ne peut bien precisement definir ni ses confins ni son étendüe. Ce qu'on en peut dire de mieux est que son extremité vers l'orient est bornée par l'élection de Commenge, vers le couchant par les élections de Loumagne et d'Armagnac ; du costé du septentrion par la rivière de Garonne, et du costé du midy par le Nebouzan, la vallée de Nestes et l'élection de Commenge.

Elle s'étend en longueur du septentrion au midy, et en largeur d'orient en occident ; mais il est impossible de dire rien de positif ni de l'une ni de l'autre, y aïant plusieurs territoires d'une, deux et trois lieües de tour parsemés dans les élections voisines, sans que l'on puisse donner de raison plausible de cette irregularité dont on ne voit point l'origine. Le climat y est temperé tirant au septentrion et plus froid vers le midy par le voisinage des Pyrennées.

Digitized by Google

Elle porte huit cent soixante dix neuf feux vingt huit bellugues par raport au tarif, et contient cent trente quatre communautez ou mandemens taillables. Sa taille, pour l'année prochaine 1700, est de deux cent un mil cinq cent quatre vingt dix huit livres.

Les principales villes de cette élection sont Grenade, Beaumont, Gimont et Verdun. Les moiennes Marciac, Cologne, S^t^ Nicolas de la Grave, Montrejeau et Simorre. Les moindres S^te^ Foy, Rieumez, Boulogne, S^t^ Bertrand, Sarram et Beaumarchez. Il y a outre cela cent dix neuf bourgs ou villages.

La petite ville de S^t^ Bertrand, quoique faisant partie de l'élection de Rivière-Verdun, est le siège de l'évêché de Commenge. Elle est située sur une coline au pied de laquelle étoit batie l'ancienne ville de Commenge appellée *Lugdunum Convenarum* (*j*) qui étoit plus grande que Toulouze, comme cela paroist par les vestiges de son enceinte dans laquelle il reste quelques ruines d'un amphiteatre. L'ancienne ville fut détruite par l'armée du roy Gontran, en 685.

On peut compter deux mil ames dans Grenade, deux mil quatre cent dans Beaumont, deux mil dans Gimoin, trois mil deux cent dans Verdun, mil dans Marciac, quatorze cent dans Cologne, douze cent dans S^t^ Nicolas, huit cent dans Montrejeau, six cent dans S^te^ Foy, huit cent dans Rieumez, cinq cent dans Boulogne, quatre cent dans S^t^ Bertrand (*k*), cinq cent dans Sarram, et quatre cent dans Beaumarchez. Il peut y avoir quarante huit mil ames dans toute l'élection.

Le labour s'y fait avec environ quatre mil quatre cent charües ou paires de labourage. On y compte à peu près dix sept mil bestes à corne compris le betail de labourage, et quarante mil moutons.

Il y a environ trente parroisses qui sont enclavées dans les monts Pyrennées et qui dépendent d'un bureau de recette établi à Montrejeau (*l*) pour une plus grande commodité à cause de l'éloignement; le reste est assés uni et en plaines.

Il y a seulement deux forests: celle du Vigard ou de Verdun apartenant au roy, de mil arpens, plantée de chesnes en haut taillis; et celle du Burgaud, de neuf

Digitized by Google

cent arpens, apartenant au commandeur de ce nom, plantée de même. Le bled et les autres grains y croissent en abondance. La recolte des vins n'est pas si considérable à proportion, quoiqu'elle aille année commune à trente mil pipes, et il n'en sort gueres de l'élection, d'autant plus qu'ils ne souffrent pas aisément le transport. Il n'y a pas beaucoup de fruits.

Le principal ou plustost l'unique commerce se fait en froment, seigle et avoine qui descendent à Bordeaux par la Garonne, ou remontent par le canal en Languedoc. Il s'y façonne environ trois cent quintaux de salpestre. On y bonifie la terre avec de la marne qui y est abondante. Il y a une observation à faire à l'égard de la marne pour toute la generalité. L'usage qu'on en a introduit assés communement pour améliorer les fonds ingrats et steriles a enrichi tous ceux qui ont eu la commodité de s'en servir.

PAÏS DE NEBOUZAN

Le Nebouzan, qui est entrecoupé par les élections de Commenge et de Rivière-Verdun, confine de l'orient à la chatellenie d'Aspect, à l'élection de Commenge et à l'élection de Rivière-Verdun ; de l'occident à la Bigorre, du midy aux vallées d'Aure et de Nestes, et du septentrion aux élections de Commenge et de Rivière-Verdun. Sa longueur, qui n'est pas continue, peut être de neuf lieües de l'orient à l'occident, et de trois lieües dans sa plus grande largeur. Le climat y est froid parce qu'il est situé dans le voisinage des montagnes.

Ce païs, qui est regi par de petits États, est composé de cinquante huit communautez, et ne paie au roy que quatre mil cinq cent livres par an. S[t] Gaudens est la seule ville du Nebouzan qui contient, outre cela, cinquante sept bourgs ou villages, et où il peut y avoir en tout douze mil ames.

On y compte sept à huit cent charües ou paires de labourage, deux mil bestes à cornes, et six à sept mil moutons.

Digitized by Google

Le païs est diversement situé et il y a des montagnes joignantes aux Pyrennées, des cotteaux et des plaines à proportion qu'on s'en éloigne. Le terrain, qui est partie en landes, est peu fertile. Il y croist peu de grains et de vins, et les habitans n'y subsistent qu'avec le secours qu'ils tirent de leurs voisins. La situation du païs marque assés qu'il y a de bons paturages.

On fabrique, à S[t] Gaudens et dans quelques autres lieux des cadis, des rases et des burats d'un prix modique, mais dont le débit se fait aisement. *m)* On les porte à Toulouze, à Bordeaux, à Bayonne et dans tous les lieux circonvoisins, même dans la vallée d'Aran avec laquelle, et les autres contrées d'Espagne, le Nebouzan entretient commerce en tout tems, étant situé dans l'enceinte des lies et passeries.

Il y a des eaux mineralles à Capbern, autrement Capver, qui tiennent du fer et du vitriol, et un peu du souphre. *n)* Elles sont rafraichissantes et purgatives, et on les vient boire de loin. Celles qui sont à Barbazan sont presque de la même qualité, mais plus souphrées; on les fréquente moins parce qu'on prend peu de soin d'entretenir la fontaine.

Le cardinal d'Ossat a pris naissance de parents pauvres à Cassaignabere, chef-lieu de la troisieme chatellenie de Nebouzan.

S. Raymond, religieux de l'Escaledieu, étoit originaire de S[t] Gaudens. C'est lui qui a fondé l'ordre de Calatrava en Espagne.

QUATRE-VALLÉES

Il faut faire quelque distinction en marquant les confins des Quatre-Vallées, parce qu'elles ne joignent pas toutes les unes avec les autres.

La vallée de Magnoac a pour limites à l'orient l'élection de Commenge, à l'occident et au septentrion celle d'Astarac, et au midy l'élection de Rivière-Verdun. Sa longueur et sa largeur ont une même étendue, qui est d'une lieüe et demie.

La vallée de Nestes confine de l'orient à l'élection de

Digitized by Google

Commenge, de l'occident et du septentrion au Nebouzan, et du midy aux élections de Commenge et de Rivière-Verdun. Sa longueur du levant au couchant est d'une demie lieüe sur un quart de lieüe de large.

Les vallées d'Aure et de Barrousse sont contigües quoique séparées par de hautes montagnes. Elles sont bornées à l'orient par les élections de Commenge et de Rivière-Verdun et par le Nebouzan, à l'occident par la Bigorre, au septentrion par le Commenge, et au midy par les Pyrennées, qui répondent à l'Arragon. Elles contiennent quatre lieües en longueur et trois en largeur.

Le climat y est assés temperé dans la plaine, froid au voisinage des Pyrennées, et très froid dans l'intérieur de ces montagnes.

Les Quatre-Vallées qui ont été abonnées par traité fait avec l'évêque de Lombez, commissaire deputé par le roy Louis XI, en 1475, et leurs deputez, sont composées de quarante communautez, et paient d'abonnement quatre mil livres par chacun an.

Il y a cinq villes. La principalle est Castelnau de Magnoac; les autres sont Montleon, Arreau, Sarrancolin et Ancizan. On y compte quatre vingt douze villages ou hameaux. Il y a environ dans chacune des villes deux mil ames, et seize mil dans toutes les vallées, les villes comprises.

Le nombre des charües ou paires de labourages est à peu près de trois cent, celui des bestes à cornes de quatre mil, et celui des bestes à laine de neuf à dix mil.

Les forests les plus belles et les plus importantes de tout ce departement sont situées dans les montagnes des vallées d'Aure et de Barrousse; elles sont plantées de sapin, de hestre et de quelques chesnes. On y coupe annuellement de très beaux mats, des rames de galeres et du bois de bordage des batimens de mer, le tout pour les arsenaux de la marine à Rochefort où on les voiture par les rivières de Nestes et de Garonne et par mer. Ce qui ne se trouve point propre à cet usage se debite en bois à batir qui descend à Toulouze.

On y recueille du bled, des avoines et autres grains, mais en petite quantité.

Digitized by Google

Les bestiaux y trouvent abondamment leur nourriture, et l'on y en élève un assés bon nombre.

On y trouve beaucoup de simples et de fleurs rares comme dans les monts Pyrennées.

Le principal commerce se fait des cordelats qu'on y fabrique et des bestiaux que l'on y nourrit. Les cordelats se portent à Toulouze et à Montauban, et l'on vend les bestiaux aux Espagnols avec lesquels on entretient commerce en vertu des lies et passeries.

Il y a une marbrière à Sarrancolin, d'où l'on a tiré de très beaux marbres et de fort grandes pierres. Ce travail a eté interrompu depuis dix à douze ans, mais on a pris des mesures pour le reprendre. Il y a quelques autres marbrières dans le haut Commenge que l'on a negligées parce qu'elles ne sont pas abondantes.

Récapitulation

En ce qui regarde la consistence des élections et pays d'États et abonnés

On peut compter que dans tout le departement de Montauban il y a cinquante sept mil soixante charües ou paires de labourage.

Cent cinquante sept mil trois cent bestes à corne, compris le betail de labourage.

Six cent cinquante deux mil bestes à laine.

Que l'on y recueille deux cent quarante sept mil bariques de vin.

Et qu'il y a huit cent un mil deux cent ames.

Pour donner une connoissance plus parfaite de la generalité de Montauban et des païs d'Etats et abonnés qui en dependent, on suivra la même division qui a été faite par élections et par païs, en considerant le tout par raport à l'état ecclesiastique, au gouvernement militaire, à la justice, aux finances, aux ponts et chaussées, enfin aux foires et marchés.

Digitized by Google

ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE

ÉLECTION DE COMMENGE

L'élection de Commenge est composée de trois cent cinquante parroisses qui s'etendent principalement dans les dioceses de Couserans et de Lombez, et en partie dans les dioceses de Toulouze, de Rieux et de Commenge. (*o*)

Il y a deux sièges d'évechez, celui de Couserans et celui de Lombez. Ces deux évechez valent à peu près chacun dix huit mil livres de revenu.

L'évêque de Couserans est suffragant d'Auch, et l'évêque de Lombez est suffragant de Toulouze.

L'éveché de Couserans est fort ancien et a son siège dans la petite ville de S^t Lizier (*p*). L'église cathedralle est composée d'un archidiacre qui a trois mil livres de revenu, d'un presenteur, d'un ouvrier, d'un sacristain et de douze chanoines qui ont chacun 1 000 livres. Il y a aussi vingt quatre semiprebendés d'un revenu inégal, le plus fort est de 300 livres.

L'éveché de Lombez, qui a eté erigé par le pape Jean vingt deux, en 1317, a son siège dans la petite ville du même nom. L'église cathedralle est composée d'un prevost qui a douze cent livres, d'un archidiacre, d'un presenteur, d'un sacristain, qui ont chacun quatre cent livres, et de douze chanoines de trois cent livres de revenu, et de douze semiprebendés de six vingt livres.

Il y a à Massat, dans l'élection de Commenge, diocese de Couserans, une église collegialle desservie par six chanoines qui ont chacun 200 livres. Il y a à S^t Girons un seminaire tenu par les Pères de la Doctrine chrétienne.

On y compte deux abbayes d'hommes et une de filles : Celles d'hommes, sont : 1° Feuillans, en règle, de douze mil livres de revenu, dont le général de l'ordre, qui est électif, est toujours abbé ; 2° Eaunes, en commande, ordre de S. Bernard, de trois mil livres, à M. l'évêque de S^t Papoul.

Digitized by Google

Celle de filles est appelée l'Oraison-Dieu. Elle ne porte que quatre cent livres de revenu.

Les prieurés principaux, sont : 1° S^t^ Jacques et S^t^ Germier de Muret, unis à la manse du chapitre de S^t^ Estienne de Toulouze, de six mil livres de revenu ; 2° S^t^ Girons, de six cent livres de revenu ; 3° et S^t^ Martory, uni au chapitre de S^t^ Bertrand, de quatre cent livres.

Il y a dans cette élection neuf monasteres d'hommes et trois de filles. Ceux d'hommes, sont : Les Feuillans de la Bastide qui est le grand couvent de cet ordre ; les religieux de la Mercy de Sallies et d'Aurignac ; les Cordeliers de Muret et de Samathan ; les Minimes du même lieu de Samathan ; les Capucins de Lombez et de S^t^ Girons ; et les Jacobins du même lieu de S^t^ Girons.

Les monasteres de filles, sont : les religieuses de S^t^ Laurent, ordre de Fontevrault ; et les Benedictines de Muret et de Lombez.

On peut compter dans l'élection mil ecclesiastiques, compris les curés, les vicaires et les beneficiers qui font à peu près le nombre de sept cent. Il n'y a pas douze cures dont le revenu aille à douze cent livres, le reste est reduit à la portion congrüe. Le nombre des religieux peut être de cent, et celui des religieuses de quarante.

ÉLECTION DE RIVIÈRE-VERDUN

L'élection de Rivière-Verdun fait partie des dioceses de Commenge, de Toulouze, d'Auch, de Montauban et de Lombez. Les parroisses qui la composent sont au nombre de cent trente quatre.

Le siège de l'éveché de Commenge est à S^t^ Bertrand, qui est dans cette élection. On tient que cet éveché fut erigé au troisième siècle, du tems que S. Saturnin, éveque de Toulouze, preschą la foy dans les païs voisins de la ville de S^t^ Bertrand ; mais ce qui est de sur est qu'il y avoit des éveques dès la fin du cinquieme siecle. (*q*)

L'éveque de Commenge est suffragant de l'archeveché d'Auch. Il joüit de trente mil livres de revenu.

Le chapitre de l'église cathedralle de S^t^ Bertrand est composé d'un grand archidiacre qui a quatre mil livres

Digitized by Google

de revenu, de quatre archidiacres qui ont chacun dix huit cent livres, d'un presenteur, de quatorze chanoines qui ont huit cent livres, d'un sacristain de six cent livres, et de vingt quatre semiprebendés de trois cent livres.

Les abbayes qui sont dans l'élection de Rivière-Verdun sont: 1° Grand Selve, en commande, ordre de Cisteaux, de vingt mille livres de revenu, à M. l'éveque d'Autun; 2° Belleperche, même ordre de Cisteaux, en commande, de dix à douze mil livres, à M. l'éveque de Blois; 3° Gimont, même ordre, en commande, de huit mil livres, à M. l'abbé du Bourg; 4° Le Masgrenier, ordre de S. Benoist, en commande, de huit mil livres, à M. l'archevesque de Toulouze; 5° La Capelle, ordre de Premontré, en commande, de trois mil livres, à M. l'éveque de Rieux; 6° La Caze-Dieu, même ordre de Premontré, en commande, de trois mil livres, à M. l'abbé Cœur de Chesne; 7° Simorre, ordre de S. Benoist, en commande, de trois mil livres, à M. l'abbé Puget.

Il n'y a qu'un prieuré considerable qui est celui de S^{t} Beat, en commande, de quatre mil livres, à M. l'abbé de Villespassans.

On y compte dix monasteres d'hommes et sept de filles. Ceux d'hommes sont: les Capucins de Grenade, ceux de Gimont, les Cordeliers de Beaumont, ceux de Bacabrere, les Augustins de Marciac, ceux de Montrejau, les Recolets de Verdun, les Picpus ou religieux du tiers ordre de S. Francois de Cologne, les Jacobins de Marciac, et les Carmes de Trie.

Les monasteres de filles sont: les Ursulines de Grenade, celles de Gimont, les religieuses de S^{t} Agnan et de Boulaue, ordre de Frontevrault, les religieuses de S^{te} Claire de Beaumont, les religieuses de S^{t} Augustin de Verdun, et les religieuses Benedictines de Fabas.

Il y a deux commanderies de l'ordre de Malthe: Font-Sorbes, du revenu de quatre mil livres, et une autre de pareille somme de 4 000 livres.

Les Pères de la Doctrine chrétienne tiennent un collège à Gimont.

Il y a environ quatre cent ecclesiastiques dont il y en a deux cent cinquante beneficiers. On peut compter deux cent religieux et cent cinquante religieuses.

Digitized by Google

NEBOUZAN

Il y a dans le païs de Nebouzan quarante six parroisses, scavoir : vingt huit du diocèse de Commenge, et dix huit du diocèse de Tarbe.

Il n'y a qu'une église collegialle établie à S[t] Gaudens, diocèse de Commenge, composée d'un sacristain et de huit chanoines qui ont chacun sept à huit cent livres de revenu, d'un ouvrier qui en a la moitié, et de treize semiprebendés chacun un quart.

L'abbaye de Nisos, ordre de S. Bernard, est la seule du Nebouzan ; elle est de douze à treize cent livres de revenu à M. l'abbé Pean.

On y trouve trois monasteres d'hommes, qui sont : les Jacobins et les Trinitaires de S[t] Gaudens, et les Cordeliers de Gourdan ; et un de filles qui sont les Religieuses de Notre Dame de S[t] Gaudens.

Il y a à peu près quatre vingt dix ecclesiastiques y compris les curés, les vicaires et les beneficiers qui en font les deux tiers.

Dix neuf religieux et vingt sept religieuses.

QUATRE-VALLÉES

Les Quatre-Vallées comprennent quarante parroisses sans les annexes, dont treize dependent du diocèse d'Auch et vingt sept du diocèse de Commenge.

Il y a une église collegialle à Castelnau de Magnoac, composée de douze chanoines qui ont chacun quatre vingt livres de revenu.

Le prieuré de Sarrancolin, qui est le seul dans les Quatre-Vallées, est uni à la manse des religieux de S[t] Sever de Rustan en Astarac, ordre de S. Benoist de la congregation de S. Maur. Il peut valoir quatre mil livres de revenu. Il y a outre cela, à Sarrancolin, un prieur du même ordre, qui a six cent livres, avec deux religieux ; c'est le seul monastere d'hommes.

Il y a un couvent de filles de S[te] Claire à Castelnau, au nombre de vingt sept.

L'ordre de Malthe y a quelques membres detachés de

Digitized by Google

commanderie qui peuvent produire mil livres de revenu.

Il y a environ cent ecclesiastiques, dont il y a soixante dix beneficiers, compris les curés et les vicaires.

Le pelerinage de Notre Dame de Garaison, dont la chapelle est dans le Magnoac, est le plus celebre de tous ceux qui sont au delà de la rivière de Garonne. Il y a en tout tems un grand concours de monde, et quinze prestres pour desservir la chapelle qui est fort devote et très ornée.

GOUVERNEMENT MILITAIRE

La generalité de Montauban, le pays de Nebouzan et les Quatre-Vallées sont du gouvernement general de Guienne dont M. le duc de Chevreuse est gouverneur.

M. le comte de Sourdis y fait la fonction de commandant.

M. le marquis d'Ambre est lieutenant general dans la haute Guienne qui compose la generalité de Montauban, le Nebouzan et les Quatre-Vallées.

Et M. de Brohenque, conseiller au parlement de Toulouze, a acheté le gouvernement de Muret, siège de l'élection de Commenge.

M. de Savaillan, de la maison de Mauleon bonne et ancienne, est lieutenant de roy de la même ville.

Quand l'arrièreban est convoqué, après que les gentils hommes qui y doivent servir ont été mandés par les senechaux, ou par les lieutenans generaux que l'on connoist en cette province sous le nom de juges mages, ils devroient naturellement s'assembler à Montauban comme lieu de la generalité ; mais pour procurer plus promptement l'execution des ordres particuliers du roy, l'assemblée en a été faite, dans les derniers tems, tantôt à Cahors, tantôt à Moissac, et tantôt à Lectoure.

On a commandé pendant la guerre, pour le service de la marine, jusques à quatre cent et quatre cent cinquante matelots dans la generalité de Montauban ; on en pourroit trier jusques à six cent.

Digitized by Google

JUSTICE

La generalité de Montauban, les païs de Foix, de Nebouzan et les Quatre-Vallées sont du ressort du parlement de Toulouze qui suit pour loi universelles le droit romain. Il y a bien quelques usages particuliers pour certaines villes, mais cela ne peut s'apeller proprement coutumes et l'on n'en trouve rien d'écrit ni qui soit autentique. Ces usages ne sont établis que par la jurisprudence des jugemens et des arrests qui les ont confirmés.

Tout le departement de l'Intendance est divisé en quatre grandes senechaussées qui comprennent sept presidiaux : 1° la senechaussée de Quercy, composée de deux presidiaux, Montauban et Cahors ; 2° la senechaussée de Rouergue, qui a aussi deux presidiaux, Villefranche et Rhodés ; 3° la senechaussée d'Armagnac sous laquelle sont pareillement deux presidiaux, Lectoure et Auch ; 4° et la senechaussée de Foix établie à Pamiers où il y a presidial.

Outre ces senechaussées, celle de Toulouze s'étend dans la plus grande partie des élections de Commenge, de Loumagne et de Rivière-Verdun.

Pour mieux éclaircir ce qui concerne la justice, il sera bon de la considerer par raport aux élections et aux juridictions qui y sont établies en suivant l'ordre qu'on a observé jusqu'à present.

ÉLECTION DE COMMENGE

Cette élection est composée d'une judicature royalle, apellée la judicature de Commenge, qui contient sept sièges, scavoir : Castillon qui est le principal, Muret, Samathan, l'Isle en Doudon, Aurignac, Salies et S[t] Julien.

Il y a un juge en chef à la teste de cette judicature, et des lieutenans avec des procureurs du roy dans les sièges particuliers.

Il y a outre cela deux justices royalles, qui sont : la baronnie d'Aspect et celle de Frontignes.

Digitized by Google

Toutes ces justices ressortissoient au senechal et presidial de Toulouze; mais on en a attribué une partie à celui de Pamiers lors de sa creation. (*r*)

ÉLECTION DE RIVIÈRE-VERDUN

L'élection de Rivière-Verdun est composée de deux judicatures royalles : celle de Rivière qui comprend douze sièges, est formée, pour la plus grande partie, des parroisses du bureau de Montrejeau voisines des Pyrennées; (*s*) et celle de Verdun qui comprend en huit sièges presque toutes les parroisses du bureau de Grenade, tirant vers la riviere de Garonne. Il y a un juge à la teste de chaque judicature, et des lieutenans avec des procureurs du roy dans les sièges particuliers. Outre ces judicatures, on a établi depuis quinze à seize ans des juges royaux particuliers dans les villes de Gimont et de Beaumont.

On ne compte dans cette élection, pour principales justices seigneurialles, que celles de la baronnie de la Mothe d'Aucamville à M. le marquis d'Escun, de la baronnie de Castelfermés et de la baronnie de Castera.

Toutes ces justices, tant royalles que seigneurialles, ressortissent au senechal et siège presidial de Toulouze.

NEBOUZAN

Il y a un senechal en Nebouzan, qui est M. le vicomte d'Erce. La justice s'y exerce au nom du roy par le juge de S[t] Gaudens qui a un lieutenant avec un procureur du roy.

Quoique cette justice ait le titre de senechaussée, les apellations des jugemens qui s'y rendent sont portées en tous cas au senechal et siège presidial de Toulouze. (*t*)

Dans les terres de la Barthe, d'Ardiege, de Gourdan, de Barbazan et de la Brocaire, la justice y est exercée par prevention avec le juge de S[t] Gaudens, par quatre gentils hommes apellés curiaux de Rivière, seigneurs desdites terres, qui tiennent un assesseur sur les lieux.

Digitized by Google

QUATRE-VALLÉES

Il y a une petite senechaussée dans les Quatre-Vallées, comme il y en a une à Nebouzan. M. le marquis de Noé en est senechal. (*u*)

Un seul juge royal, avec deux lieutenans et un procureur du roy, exercent la justice dans les Quatre-Vallées dont le siège est à Castelnau de Magnoac; et il n'y a aucune justice seigneurialle.

Il ne faut pas finir ce qui regarde la justice sans parler en général des maires et consuls, dont plusieurs font les fonctions de juges et presque tous exercent la police. L'institution des maires est nouvelle. Ces charges ont été remplies dans la generalité de Montauban jusques au nombre de cent soixante dix, qui diminüe tous les jours par la permission que le roy a donnée aux communautez de les rembourser. Comme les maires sont entrés aux droits des premiers consuls on ne doit pas les distinguer. Il faut donc ranger les maires et consuls en trois classes, suivant l'usage. Ceux des villes du premier et du second ordre portent la robbe mi partie de rouge et de noir. Ceux des moindres villes, bourgs et gros villages n'ont que le chaperon de couleur rouge, dit autrement la livrée consulaire. Et ceux des petites communautez n'ont aucune marque de consuls.

Les maires et consuls qui portent la robbe et le chaperon sont tous juges de police, et la plus grande partie ont la justice criminelle par concurrence avec les juges ordinaires. Pour ceux qui n'ont point de livrée, on ne les regarde que comme de simples collecteurs des deniers de la taille. Aussi, faut-il observer que l'appel en l'élection des consuls revetus de robbes ou de livrées est porté au parlement, et qu'à l'égard des consuls qui sont sans livrées on procède à la cour des aydes sur l'appel de leurs élections, parce que leur fonction n'a raport qu'à la levée des impositions.

Il est encore nécessaire, avant de finir ce qui regarde la justice, de faire mention du grand maitre des eaux et forests de Guienne, qui est M. Dumont de Blaignac. Sa jurisdiction, qui étoit peu reconnüe, a été retablie et bien

Digitized by Google

reglée dans la haute Guienne et dans tout ce qui comprend l'Intendance de Montauban lors de la reformation des eaux et forests au departement de Toulouze, commencée en l'année 1666. Son siège, pour ce qui concerne la haute Guienne, est à la Table de marbre du palais de la même ville de Toulouze. Il doit avoir un autre siège, pour ce qui regarde la basse Guienne, à la Table de marbre du palais, à Bordeaux; mais comme la reformation n'a point été faite dans ce departement là, et que le peu de forests qui s'y trouve n'y a point donné matière, le grand maître n'y a encore fait aucune fonction reglée.

FINANCES

La generalité de Montauban portera de taille, l'année 1700, la somme de deux millions sept cent quatre vingt huit mil six cent soixante livres. On a déjà dit ce qui doit être imposé sur les païs d'Etats et abonnés.

Comme les deniers qui se lèvent sur les peuples au profit de Sa Majesté composent la meilleure partie des finances, il est naturel d'expliquer d'abord comment la taille s'impose dans la generalité de Montauban.

Il faut pour cela poser pour premier fondement que tout le departement de l'Intendance est en païs de taille réelle, c'est à dire que la taille s'y paie, non pas par raport aux personnes, mais par raport aux fonds d'heritages, en sorte qu'on y est sujet, quoique noble, quand on possède des biens roturiers; et que l'on en est exempt, quoique roturier, quand on joüit des biens nobles.

Il est nécessaire, en second lieu, d'entendre ce que c'est que tarif et que cadastre ou compoids, sans quoy il est difficile de concevoir comment s'impose la taille.

Le tarif est un livre ou état qui contient la division et la consistance des onze élections dont la generalité est composée, comme aussi la subdivision et la consistance des communautez ou mandemens taillables qui composent chaque élection. Cette division et cette consistance

Digitized by Google

sont reglées par ce qu'on apelle feux, dont il entre le nombre de douze mil dans la composition du total de la generalité. Tous ces feux se partagent premierement entre les élections, et ensuite les feux de chaque élection se subdivisent entre les communautez qui en dépendent mais le tout inegalement pour le nombre et à proportion de la force de chacune élection ou communauté.

Ce terme de *feu* est un terme d'institution dont il ne faut pas rechercher l'étimologie; il ne sert qu'à faciliter, par sa notion, le partage de la somme qui doit etre imposée tant sur les élections en général que sur les communautez en particulier. Il en faut autant dire du mot de *bellugues* (ce qui signifie étincelle ou bluette en langue vulgaire du païs) dont le feu est censé composé, à quoi on a eté obligé d'avoir recours pour parvenir à une distribution plus particuliere. On compte cent bellugues pour un feu, et la bellugue se subdivise encore en quatre parties.

Le cadastre ou compoids est un terme sinonime. C'est un livre où sont contenües les choses qui servent de fondement aux impositions. Il y en a ordinairement deux dans les bonnes communautez: l'un qui comprend les fonds, et l'autre qui comprend l'industrie et les meubles. Le terme de cadastre est presque toujours emploïé pour signifier le premier, et compoids pour exprimer le second.

Pour commencer par le cadastre, c'est proprement un livre terrier où sont enoncés en detail tous les heritages d'une communauté, et le nom et le tenement des possesseurs. Il y a un chapitre des biens nobles pour marquer ceux qui ne sont pas sujets à la taille, et un autre des biens roturiers, autrement nommés rureaux, sur lesquels est faite l'imposition. On fait d'abord l'estimation de ce que chaque heritage peut valoir, ce qui s'apelle abonnement; et ensuite, pour avoir un pied certain sur lequel on puisse faire l'imposition, on divise suivant cet abonnement tous les heritages roturiers en livres livrantes, ce que l'on nomme allivrement, chaque livre livrante suposée être de vingt sols, qui se subdivisent chacun en douze deniers, et chaque denier en quatre parties. Sur ce fondement on marque, à la fin du tenement roturier de chaque possesseur, ce qu'il y entre de livres livrantes, de

Digitized by Google

sols, de deniers et de quarts de deniers ; ainsy la somme que la communauté doit porter d'imposition se distribue au marc la livre sur chaque possesseur d'heritages roturiers, à proportion de son tenement et de son allivrement.

La chose sera rendue plus sensible par un exemple. Une communauté doit porter trois mil livres de taille et elle n'a dans son cadastre que deux mil livres livrantes ; sur ce pied la livre livrante produit trente sols, le sol dix huit deniers, et le denier un dellier et demy. Ainsi le possesseur d'heritages roturiers qui aura dans son allivrement quatre livres livrantes, cinq sols, quatre deniers, sera cottisé six livres huit sols.

Le compoids qui regarde, comme on vient de le dire, l'industrie et les meubles, se nomme ordinairement compoids cabaliste. Il est fait pour soulager les possesseurs d'heritages roturiers et répandu sur le general d'une communauté dont une partie des habitans n'a pas de biens en fonds. Il a raport à l'industrie, ce qui concerne les artisans, aux cabaux et meubles livratifs, c'est à dire aux denrées et autres choses dont on trafique et qui entrent dans le commerce, aux rentes constituées et au betail gros et menu.

Il y a cette difference à faire entre le cadastre et le compoids, que le premier est toujours fixe et ne change point, et que le second se forme presque tous les ans à cause du changement qui arrive dans le domicile, l'etat et la fortune des habitans de chaque communauté.

Par le reglement des tailles fait au Conseil, en 1666, pour la generalité de Montauban, on ne peut cottiser ceux dont il est fait mention dans ce compoids pour partie de la somme qui s'impose, qu'à raison sçavoir : dans les villes, du dixieme ; dans les bourgs, du douzieme, et dans les autres communautez, du quinzieme. Il faut que cela se soit pratiqué par le passé, ou qu'en introduisant cette maniere d'imposition elle s'etablisse du commun consentement de la communauté.

Il y a encore cette observation à faire, que les ecclesiastiques, les nobles, les officiers des cours superieures et autres privilegiez sont exempts de l'imposition cabaliste.

Il ne faut pas obmettre que tous les bourgeois, bons

Digitized by Google

artisans et tous autres non privilegiez ne laissent pas d'être compris dans le compoids cabaliste quoiqu'ils possedent du bien en fonds pour lequel ils paient la taille ; mais en ce cas ils y sont taxés modérement et eu égard aux charges qu'ils acquitent d'ailleurs.

Après cette explication il est aisé de concevoir en quelle forme on procede à l'imposition de la taille dans la generalité. L'envoy est fait à l'Intendant des commissions dont chacune contient en particulier ce que chaque élection doit porter tant pour la taille ordinaire que pour les impositions extraordinaires. Les tresoriers de France aïant mis leur attache sur les commissions, on envoye la ligne aux officiers de chaque élection, c'est à dire la somme que chaque élection doit porter. La distribution en est faite ensuite au marc la livre sur chaque communauté ou mandement taillable à proportion des feux et bellugues dont elles sont chargées par le tarif, et l'Intendant, qui se rend sur les lieux dans chaque bureau d'élection, y signe cette assiette et departement avec les officiers après que la vérification en a été faite en sa presence.

En consequence du departement, l'Intendant expédie son mandement à chaque communauté qui s'y conforme pour imposer sa portion. Les consuls, qui sont ordinairement collecteurs en cette province, dressent le rolle de la taille et des sommes extraordinaires qui s'imposent par raport au cadastre et au compoids cabaliste s'il y echeoit, et ensuite le rolle est porté aux officiers de l'élection pour estre verifié.

Comme par ce qui vient d'etre dit l'on voit que l'imposition est toujours également proportionnée, pour remédier aux accidens des gresles, des innondations ou d'incendies, qui accablent quelquefois tout à coup des communautez, l'Intendant propose chaque année la diminution d'une somme proportionnée au besoin de ces communautez ; le roy a la bonté d'y avoir égard ; et après que cette diminution est reglée par arrest du Conseil, l'Intendant en arreste un état parroisse par parroisse, et il est fait mention dans le mandement d'imposition qui s'envoie à ces communautez de ce qu'elles imposeront de moins sur la taille qu'elles devroient porter selon le cadastre que l'on observe toujours de remplir pour con-

Digitized by Google

server la proportion des allivremens. Sa Majesté a accordé cent mil livres de diminution de cette maniere sur la taille de l'année 1700.

La generalité de Montauban a eté erigée en 1635, et demembrée de celle de Guienne établie à Bordeaux. Avant la création de la cour des aydes, seant presentement à Montauban, la generalité de Guienne ressortissoit à deux cours des aydes, sçavoir: à celle de Bordeaux, pour ce qui regardoit la basse Guienne, c'est à dire ce qui s'étendoit dans le ressort du parlement de Bordeaux, et la cour des aydes de Montpellier, pour ce qui concernoit la haute Guienne, c'est à dire ce qui étoit du ressort du parlement de Toulouze. Depuis l'érection de la generalité de Montauban jusques à la creation de la cour des aydes de ce nom, on a suivi les mêmes errements, et cette generalité repondoit toujours à la cour des aydes de Montpellier. Mais ce ressort a changé et a été attribué à la cour des aydes de Montauban lorsqu'elle fut etablie, en 1642, et tirée de celle de Montpellier. Son premier siège fut d'abord à Cahors, d'où elle a été transferée à Montauban, en 1662, en faveur de la religion et pour y attirer les catoliques dont le nombre a eté fort augmenté par cette translation.

Outre son ressort sur les onze élections de la generalité, elle connoissoit par appel des sentences des juges ordinaires données pour le fait des tailles et des impositions dans les païs de Foix et de Nebouzan, et les Quatre-Vallées, quoique ce ne soient point païs d'élection. Mais par arrest du Conseil de l'année 1687, ce ressort lui a este osté et a esté donné au parlement de Toulouze où l'appel des causes qui regardent la jurisdiction ordinaire a toujours esté relevée.

Cette cour est composée d'un premier president, de deux presidents, de vingt conseillers, d'un procureur general, de deux avocats generaux, d'un greffier en chef ancien, les nouvelles charges n'aïant point eté levées, de douze secretaires du roy pour la chancellerie de cette cour, de deux secretaires évangelistes et de deux payeurs des gages.

La charge de premier president n'a pas encore eté dans le commerce, n'etant pas sortie d'une même famille,

Digitized by Google

ainsi on n'en peut marquer le prix. Les charges de president se vendent 40,600 livres; celles de conseillers, depuis 25,000 jusques à 28,000 livres; celle de procureur general, 50,000 livres; celles d'avocats generaux, 18,000 à 20,000 livres; celle de greffier en chef, 12,000 livres, et celles de secretaires du roy, 15,000 livres.

Le bureau des finances de Montauban, créé en 1635, comme il vient d'être dit, est composé de vingt trois tresoriers de France dont le doïen fait la fonction et joüit des privileges de president, d'un avocat et d'un procureur du roy, d'un substitut du procureur du roy, de trois greffiers dont les charges sont réunies, de deux receveurs generaux des finances, d'un receveur des épices, et d'un receveur general du domaine. Les charges de tresoriers se vendent sur le pied de 30,000 livres; celles de greffier ensemble, 20,000 livres; celles de receveurs generaux des finances, environ 45,000 livres, et celle de receveur general du domaine, 20,000 livres.

Le bureau des finances doit s'étendre, suivant son édit de creation, dans les onze élections qui composent la generalité, ce qui a lieu et s'execute pour ce qui concerne les finances; mais à l'egard des domaines on en a retranché, par un arrest de l'année 1677, ce qui se trouve dans les élections de Commenge, de Rivière-Verdun et de Loumagne, faisant partie de l'ancienne senechaussée de Toulouze, et on l'a attribué au bureau des finances de la ville de ce nom.

D'ailleurs le Parlement de Pau, auquel la chambre des comptes de Navarre vient d'etre reunie, conteste au bureau de Montauban le droit de recevoir les hommages, les aveus et dénombrements des vassaux du roy dans les comtés de Rhodés, d'Armagnac et de Loumagne, comme faisant partie de l'ancien domaine de Navarre. Il y a sur ce different une instance indécise au Conseil depuis quelques années.

Les onze élections de la generalité de Montauban ont chacune le même nombre d'officiers, et sont composées: d'un president, d'un lieutenant, de deux élus, d'un procureur du roy et d'un greffier.

Le produit de la vente du tabac peut monter, année commune, à vingt neuf et trente mil livres.

Digitized by Google

On a déjà observé que les païs de Foix, de Nebouzan et les Quatre-Vallées sont païs d'États et abonnés ; ainsi n'y aïant pas d'élection, on traite devant les juges ordinaires les affaires qui regardent les impositions, les dettes de communautez, les biens et frais municipaux et les autres de pareille nature.

Le vicomté de Nebouzan est regi par des États qui s'assemblent chaque année, en vertu d'une commission du roy, en la ville de S[t] Gaudens. Ils sont composés des trois ordres. L'abbé de Nisos, chef du clergé, en est le president né, et après suivent les abbés de Bonnefont et de Lescaladieu. Le baron de la Roque est le premier de la noblesse, les barons de Ramefort et de Lodés vont après et tous les gentils hommes qui possedent des terres en Nebouzan. Le tiers état consiste aux consuls de S[t] Gaudens et de cinquante autres communautez.

Les Quatre-Vallées tiennent tous les ans, à Castelnau de Magnoac, une assemblée qui n'a aucune forme d'États. Elles ont un senechal qui y preside, et en son absence, le juge qui tient sa place comme son lieutenant. On y règle les impositions de ce qu'elles donnent au roy par abonnement (*v*) et de ce qui se doit lever pour les affaires communes. (*x*)

PONTS ET CHAUSSÉES

La vaste étendüe du departement de Montauban, sa situation du costé des montagnes, où tout est plein de rochers et de ravines, et les terres grasses et limoneuses des plaines demandent une depense considerable pour rendre les chemins praticables et les entretenir en bon état ; ainsi l'on peut juger de celui où ils sont présentement par le peu de fonds qui a eté fait pendant la guerre, qui ne suffisoit pas, à beaucoup près, pour remedier au plus grand mal.

Sur la rivière de Garonne, les ponts qui se trouvent dans le departement de Montauban, sont : un de bois à S[t] Beat, un autre aussi de bois à Montrejeau, deux autres encore de bois à S[t] Gaudens, un autre de bois à Saint

Digitized by Google

Martory, et les ruines d'un autre aussi de bois à Muret où un pont seroit bien necessaire, non seulement pour le passage des troupes, mais parce que cette ville fait principalement la communication du haut païs avec le Foix et le Languedoc.

Sur le Salat: un pont de pierre à S^{t} Girons, un de même à S^{t} Lizier, et un autre de même à Salies..

Passant au delà de la rivière de Garonne, on compte sur la Neste trois ponts de pierre: un à Sarrancolin, un autre à Arreau et le troisieme à Cadeac; et sur la Neste de Loron deux ponts de bois: un à Crezian et le second à Vielle.

Sur la Gimonne: deux ponts de bois à Villefranche, un pont de pierre à Simorre, deux de même à Sarramont, un de brique à Gimont, un de pierre à Touzet, un de même à Maubec, un de brique à Beaumont, et un de pierre à Larrazet.

Sur la Save: un pont de brique à S^{t} Laurent, un pont de bois à l'Isle en Doudon, un de même à Lombés, à Samathan et à la Bastide de Paumés de même, un pont de brique à l'Isle Jourdain, un de même à Montegut, trois aussi de même à Grenade et aux environs.

Sur la Louge: un pont de pierre à Aurignac et un de bois à Muret.

RIVIÈRES

Les rivières navigables qui traversent le departement, sont: la Garonne, le Tarn, l'Aveyron, le Lot et la Dordogne.

La Garonne a sa source dans la vallée d'Aran où elle devient d'abord flottable à Vieille, où l'on commence à mettre en radeaux le bois à bâtir nature de sapin, que l'on coupe dans cette vallée et qui descend à Toulouze. Elle entre en France au dessus de S^{t} Beat et continue de flotter en radeaux sur lesquels on voiture des marchandises et le marbre que l'on tire de la vallée de Campan, en Bigorre. Elle reçoit, un peu au dessus de Montrejeau, la rivière de Nestes qui commence d'etre

Digitized by Google

navigable à S[t] Lary, dans la vallée d'Aure, où elle a sa source.

Le flottage de la Nestes est très important; car, outre le sapin propre à bâtir et le bois dont on fait du merain et d'autres ouvrages que fournissent les forests d'Aure et les vallées voisines, on tire des mêmes forests de beaux masts et des rames de galeres pour les arcenaux de la marine, que l'on fait flotter en radeaux, lesquels voiturent le marbre qui vient de Sarrancolin, dans la vallée d'Aure, et toutes sortes de marchandises. La Garonne, continuant son cours, est grossie au dessus de S[t] Martory par la rivière du Salat qui descend des montagnes de Couserans, et flotte en radeaux depuis les lieux de Prat et de Bonrepaux jusques à son embouchure dans la Garonne, laquelle à trois lieües de là commence à estre navigable à Cazeres, ville de Languedoc. Il y en a qui croient que l'on pourroit faire remonter la navigation par batteaux jusques à Montrejeau; mais la rapidité de la Garonne dans cet espace et les rochers dont elle est embarassée, ce qui rend même le flottage fort difficile, forment un obstacle insurmontable. Depuis Cazeres la Garonne se rend à Toulouze passant à Muret, chef lieu de l'élection de Commenge, et de Toulouse elle lave la generalité de Montauban sur la gauche et le Languedoc sur la droite, jusques au dessus de S[t] Nicolas de la Grave, où le Tarn s'y vient perdre, et de là passant au dessous d'Aureillan et coulant entre l'Agenois et l'élection de Loumagne, elle entre dans la generalité de Bordeaux une lieüe au dessus d'Agen.

La navigation entretient presque tout le commerce qui se fait dans le haut Languedoc et dans la haute et basse Guienne. Elle sert meme pour la communication de l'Océan avec la mer Mediterranée, par le moïen du canal de Languedoc qui commence à Toulouze et va jusqu'au port de Cette. Ce qu'elle voiture du haut païs se decharge pour la plus grande partie à Toulouze (les masts, une partie du bois à bastir, des grains et des vins), ou descend à Bordeaux, ou se repand dans les provinces qu'elle arrose.

Digitized by Google

FOIRES ET MARCHÉS

Il y a des foires et des marchés dans toutes les villes et gros bourgs du departement pour le débit des denrées et la vente des bestiaux.

Celles qui meritent distinction sont les foires de Rhodés et du lieu de S[t] Beat nouvellement uni à la police du Languedoc.

De quatre qu'il y a à Rhodés celle de la my caresme l'emporte sur les autres à cause de la vente qui s'y fait de mules et de mulets pour l'Espagne, dont le prix va quelquefois jusqu'à deux cent mil ecus, et que l'on y vient de tous les païs.

On ne connoist qu'une foire à S[t] Beat qui se tient le jour de la Saint-Martin, où l'on vend aussi pour le compte des Espagnols jusques à cent mil ecus de mules et de mulets, la plus part achettés à la foire de Rhodés.

NOTES

Nous croyons être utile aux lecteurs de la *Revue de Comminges* en leur offrant cet extrait complet, en ce qui concerne notre région, du Mémoire de M. de la Houssaye sur la généralité de Montauban. Ce document si instructif se trouve en très peu de mains, et il est indispensable à tous ceux qui veulent étudier l'organisation ancienne de notre pays.

Pour rendre notre travail d'annotation plus complet, nous nous sommes adressé à M. Julien Sacaze, et notre collègue nous a gracieusement donné six notes que nous publions textuellement. Ces notes sont désignées par les lettres suivantes:

B, sur le nom *Onobrisates* et la prétendue variante *Onobusates*.

H, sur l'assassinat de deux Espagnols, commis à Saint-Bertrand de Comminges, vers la fin du II[e] siècle.

J, sur l'orthographe et l'étymologie de *Lugudunum*. (Résumé d'une communication orale faite à la Société des études, dans la séance mensuelle du 2 janvier 1886).

L, sur la *statio vectigalis* (bureau fiscal) de Lyon de Comminges.

P, sur la *civitas Consoranorum* (Saint-Lizier).

Q, sur les origines du christianisme dans le Comminges. (Résumé d'une communication orale faite à la Société, dans la séance mensuelle du 3 avril 1886).

(*a*). Le territoire primitif des *Convenae*, avec *Lugdunum* pour

Digitized by Google

ville capitale, comprenait, croyons-nous, toute la région des Pyrénées centrales ; il était délimité, d'une façon générale : au nord, par une ligne allant du confluent de l'Adour et de l'Arros (village de Termes) au confluent de la Garonne et de l'Ariège, en passant par Marciac, Termes (près Boulogne), Simorre et l'Isle-Jourdain[1] ; au midi, par la ligne de faite des Pyrénées, du pic de Trumousse au Montcalm, y compris la vallée d'Aran[2] ; au levant, par la ligne séparant le Couserans des pays de Foix et de Volvestre jusqu'aux environs de Rieux ; puis par la Garonne ; au couchant, par le Pic du Midi de Bigorre[3] et la haute vallée de l'Adour, embrassant ainsi les villes de Bagnères-de-Bigorre, Tarbes, Vic-Bigorre et Castelnau-de-Rivière-Basse. Le pays des Convenae, avant l'organisation des cités romaines, confrontait donc au nord les *Ausci*, au midi l'Espagne, au levant la Narbonnaise, et au

1. Ne pourrait-on pas induire du récit de la guerre d'Aquitaine par César (*de Bello gallico*), que le territoire de Rivière-Verdun avait été primitivement compris dans la circonscription des Convenae ?

2. Au point de vue géographique, la vallée d'Aran, où se trouvent les sources de la Garonne, appartient à la France ; — au point de vue de l'administration ecclésiastique, elle n'a jamais cessé de faire partie du diocèse de Comminges, jusqu'à la suppression de cet évêché, à la Révolution ; — au point de vue de l'histoire politique, cette vallée nous appartenait dès les temps les plus anciens et durant une longue série de siècles ; au commencement du XII^e^ siècle, elle faisait partie du comté de Comminges, alors vassal du royaume d'Aragon ; en 1119, elle fut donnée, par Alphonse I^er^, roi d'Aragon, à Centulle II, comte de Bigorre, à Matte, sa femme, et à leurs successeurs..... Il serait trop long de rapporter ici les nombreuses vicissitudes de ce petit pays. En 1808, la vallée d'Aran redevint française et fut rattachée à l'arrondissement de Saint-Gaudens. Depuis 1815, elle appartient à l'Espagne ; elle dépend aujourd'hui de la province de Lérida pour l'administration civile, et de l'évêché de la Seu d'Urgel pour l'administration ecclésiastique.

M. Maurice Gourdon a publié, sous le titre de *A travers l'Aran, itinéraire d'un touriste* (Paris, Charpentier, 1884), un livre écrit dans ce style charmant qui lui est propre, orné de nombreuses gravures exécutées d'après les remarquables dessins à la plume faits par l'auteur lui-même, et enrichi d'une excellente carte où les altitudes et diverses indications utiles sont mentionnées avec la plus grande exactitude.

M. Jules de Laurière, publie en ce moment, dans le *Bulletin monumental* (année 1886, n^os^ 1 et suivants), une étude très-instructive sur les monuments de la vallée d'Aran et l'intérêt qu'ils offrent au point de vue de l'archéologie et de l'histoire locale. — Notre savant collègue fait mention d'un ouvrage fort instructif intitulé : *Relacion al Rey Philippe III nuestro Senor, del nombre, sitio, plantas, fertilidad, poblaciones, castillos, iglesias, y personas del valle de Aran, de los Reyes que le han possydo, sus conquistas, costumbres, leyes y gobierno ; por el doctor Juan Francisco de Gracia de Tolba, assessor del condado de Ribagorza por el Rey nuestro Senor, y visitador real en valle de Aran*, 1 vol. in-4° de 128 p. (Huesca, 1613). Nous possédons nous-même un ouvrage du même auteur, également utile à consulter par ceux qui voudront faire une étude complète de la vallée d'Aran ; il porte le titre de : *Ordinaciones, pragmatica y edictos reales del valle de Aran, hechos en el ano de mil seiscientos diez y seis, por el doctor Juan Francisco de Gracia, entonces Assessor de Ribagorza, y visitador Real en el dicho valle, y aora del Consejo del Rey nuestro Senor en la Real Chancilleria del Reyno de Mallorca*, 1 vol. in-4° de 229 pages, réimprimé à Barcelone, en 1752 *(Barcelona, en la imprenta de Francisco Suria)*. La 1^re^ édition avait été faite en 1617.

3. Pour plus de précision, il nous paraît utile d'indiquer les points intermédiaires entre le pic de Trumousse et le pic du Midi de Bigorre, qui limitaient cette partie occidentale du Comminges : c'étaient la Géla, Les Aiguillons, le pic de Cambiel, le Pic-Long, le Néouvielle, le pic d'Aubert, l'Estibère, le Soum de Port Biel et le col du Tourmalet.

Digitized by Google

couchant les *Tarbelli*[1]. Quelques érudits, notamment MM. Desjardins et Longnon, de l'Institut, pensent même que le territoire des Convènes comprenait encore au IIe siècle les *Bigerri* et les *Consorani ;* ces derniers peuples ne figurent pas, en effet, dans les listes ptoléméennes, et durent la création de leur cité à un démembrement des *Convenae* (voir Géographie de la Gaule romaine, par M. E. Desjardins, tome III, p. 163). Le géographe Cellarius, dans sa *Notitia orbis antiqui*, p. 181 (Lipsiae, 1701), avait déjà exprimé une opinion que de longues études nous ont amené à partager : « *Is populus* (Convenae) *erat ad Pyrenei radices, ab Aturo ad Garumnam et ultra* (le Couserans), *quorum caput Lugdunum Convenarum.* » En ce qui concerne les *Consorani*, M. Julien Sacaze (Inscriptions antiques des Pyrénées Françaises, pages 89 et 90) a définitivement établi qu'ils appartiennent à l'Aquitaine ancienne et que c'est à tort que plusieurs écrivains persistent à les comprendre dans la Narbonnaise.

Je compte publier un jour l'Histoire des variations des limites du Comminges, pays tantôt diminué et tantôt agrandi par ses possesseurs successifs.

(*b*). *Comitatus Convenarum : urbium clarissimae San-Bertranus Insula Dodonis, San-Gaudentius et Mons-Regalis ; duae tamen posteriores, jamdudum a dominio et ditione comitum Convenarum abscesserunt, et Mons-Regalis cum vicino agro Leomanensibus vicecomitibus, San-Gaudentius vero et continentes aliquot vici Bearnensibus regulis paruerunt* (Oihenart, p. 520).

(*c*). *1. Aurae ditio, in Bartanorum dynastarum authoritate fuit, intra limites veteris comitatus Convenarum* (Oihenart, p. 525).

2. Magnoacensis pagus..... in ditione Bartanorum Aurae dynastarum a multis saeculis fuit (Oihenart, p. 504).

3. Joannes Bartanus, Barossae, Nestesii, Ciutadesii, Aurae et Magnoaci dynasta..... (Oihenart, p. 526).

(*d*). Presque tous les écrivains s'accordent à penser que le Nébousan correspond à l'ancien pays des « *Onobrisates* ou *Onobusates.* » Sans adopter ni combattre cette identification, j'observerai qu'elle constitue une simple hypothèse. Mais il est une erreur que je veux extirper définitivement, parce qu'elle a déjà poussé des racines trop profondes dans notre pays, — et même ailleurs.

Ni Strabon ni aucun autre écrivain de l'antiquité, sauf Pline, n'ont fait mention des *Onobrisates* ou *Onobusates.* Tous les manuscrits, toutes les éditions de Pline portent *Onobrisates.* La variante

1. Strabon, qui écrivait vers la vingtième année de notre ère, dit qu'il y avait plus de vingt peuples en Aquitaine, mais il n'en nomme que trois : les *Tarbelli*, les *Convenae* et les *Ausci ;* d'où il résulte que les autres peuples, désignés par Pline vers l'an 79 de notre ère, étaient des *clientes* de ces trois principaux peuples. Cellarius, p. 178, dit : Praecipui *Tarbelli* sunt..... in gentibus Aquitanis. A Pyrenae ad Aturum, et circa eum sub Oceano habitabant.

Digitized by Google

Onobusates a été créée, à une époque relativement récente, pour établir une ressemblance plus grande entre ce nom et celui de Nébouzan : c'est d'Anville qui a commis, le premier, cette falsification géographique. Il faut dire *Onobrisates*, jamais *Onobusates*.

J. S.

(*e*). La viguerie de Mauvezin dépendait du vicomté de Nébouzan ; mais elle en fut accidentellement séparée à diverses époques. *Malumvicinum vero, et quicquid hodie ipsius vicariae nomine censetur, Rogerius-Bernardus Fuxensis, vice-comes Castriboni, a Philippo Valesio rege, in premium rei contra Anglos bene gestae, extorsit* (Oihenart, p. 505).

(*f*). *Riparia dicitur tractus ille, qui, inter san-Bertrani et San-Gaudentii oppida, utramque Garumnae fluminis ripam attingit, unde etiam Ripariae nomen invenit. Urbes complectitur duas, Montem-Regalem et Valentinam. Leomanienses olim vicecomites ditionem hanc (incertum quo jure) Convenarum comitum imperii immunem sibi asciverunt. Postmodum Elias Talayrandus Petracoricensis comitis filius, vicecomitatu Leomaniae, illique annexis dynastiis, ab uxore Philippa donatus, Ripariam Philippo Pulchro regi, titulo venditionis seu permutationis tradidit* (Oihenart, p. 530). Philippe le Bel a régné de 1285 à 1314.

(*g*). C'est aujourd'hui l'opposé qui a lieu : les Espagnols viennent travailler en France à l'époque des moissons et des vendanges. Plusieurs établissent même leur résidence dans notre pays, soit à titre définitif, soit pour un grand nombre d'années. Environ 600 Espagnols habitent actuellement la ville de Saint-Gaudens.

(*h*). M. le baron Marc de Lassus a raconté dans la *Revue de Comminges* (t. I, p. 196) un intéressant épisode de l'an 1512 relatif aux lies, passeries et franchises, et aux abus qui en étaient parfois la conséquence. Ces relations entre Espagnols et Commingeois remontaient à des époques fort reculées, et avaient déjà donné lieu à des drames sanglants, comme le montre une inscription découverte dans les ruines de *Lugudunun Convenarum*, aujourd'hui Saint-Bertrand :

CANPA.....	Campa(nus)
H·IVL·NOV...	H(ispan) Jul(ia) Nov[a Kartagine]
SILVANVS·A...	Silvanus, à latro-
NIBVS·HI.....	nibus hic inte-
RFECTI·V.....	rfecti , sexto (ou septimo) [kal(endas)]
IVN·IMP.....	Jun(ias), imp(eratore) L(ucio) Se(ptimio)
SEV·COS·I.....	Sev(ero), co(n)s(ule) II (ou III) :
SIL·VA·N.....	Silvan[us et]
MART.....	Mart[inus ? ou Martialis ? ou ..... ?]

Digitized by Google

« A Campanus, Espagnol, de Carthagène, et à Silvanus, tués ici par des brigands le 6 (ou le 7) des calendes de juin, sous le 2e (ou 3e) consulat de l'empereur Lucius Septime Sévère : Silvanus et Martinus (ont élevé ce tombeau). »

Le 6 des calendes de juin correspond au 27 mai. Septime Sévère n'a été consul que trois fois. Le meurtre dont parle notre inscription fut commis sous le 2e consulat, soit en l'année 194, ou sous le 3e consulat, soit en l'année 202 de notre ère. Les deux victimes étaient probablement des trafiquants. J. S.

(*i*). Cette grotte est aujourd'hui désignée sous le nom de « grotte de Gargas. » Voir la description qui en a été faite dans la *Revue de Comminges*, tome I, pages 79 à 87, par M. Félix Régnault, et pages 148 et 149, par M. Baptiste Abadie.

(*j*). L'orthographe primitive et véritable de ce nom, porté par plusieurs autres villes, est *Lugudunum*[1], ainsi que nous l'apprenons par un grand nombre d'inscriptions antiques et, aussi, par ce passage de Dion Cassius : ..... τὸ Λουγούδουνον μὲν ὀνομασθέν, νῦν δὲ Λούγδουνον καλούμενον (XLVI,50). »

Quelle est l'étymologie de ce nom ? Je mentionnerai seulement l'interprétation la plus récente, celle qui a été donnée par M. d'Arbois de Jubainville. D'après l'éminent académicien, Lugudunum signifie « le fort de Lugu » et Lugu est la divinité gauloise identifiée par les Romains à Mercure, l'Hermès des Grecs, le meurtrier d'Argos, le vainqueur des monstres, le symbole du triomphe de la lumière sur les ténèbres, de la vérité sur l'erreur, etc., — mythe que nous retrouvons dans les légendes chrétiennes nous représentant les apôtres qui terrassent des monstres affreux (dragons, chimères, etc., autant de personifications du mal. M. d'Arbois de Jubainville a nettement formulé sa thèse dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, année 1885, page 217. De mon côté, j'ai étudié cette question si intéressante pour nous, et j'ai constaté que la théorie du savant linguiste reçoit, en fait, une véritable confirmation à *Lugudunum Convenarum*. Notre Lugudunum était bien « le fort de Lugu », en langage romain *arx Mercurii*. En effet : 1° il a été trouvé, à diverses épo-

1. Sur les vingt meilleurs manuscrits de l'Itinéraire d'Antonin, seize portent *Lugudunum Convenarum*, et quatre *Lugdunum Convenarum*

Digitized by Google

ques, un grand nombre de statues de divinité dans les ruines de *Lugudunum Convenarum ;* or, ce sont *toutes* des statues de Mercure ; — 2° des autels votifs découverts dans cette ville sont consacrés au même dieu ; — 3° sur des cippes récemment recueillis dans le voisinage, est représentée la victoire du dieu sur le serpent (voir *Revue de Comminges,* t. I, pp. 206 et 216), mythe fondamental de la religion gauloise, commun à d'autres religions, et justifiant suffisamment l'assimilation entre Lugu et Mercure-Hermès ; — 4° la légende locale de saint Bertrand, évêque de Comminges, tuant le reptile monstrueux qui désolait le pays, légende toujours vivace, est la continuation et la confirmation de la tradition primitive : de même, après avoir été sous le vocable et la protection de Lugu (Mercure), la vieille cité pompéienne a pris le nom de son second fondateur et patron bien-aimé, saint Bertrand. J. S.

(*k*). La population de Saint-Bertrand est aujourd'hui de 668 âmes, et celle de Boulogne, de 975.

(*l*). A l'époque romaine, un bureau de recette était établi non loin de Montrejeau, à Saint-Bertrand de Comminges, comme il résulte de l'inscription suivante, malheureusement incomplète, trouvée à *Lugudunum Convenarum :*

STATIO·SPLENDI*dissimi*
VECTIGAL·XL·*Gall. Lugud*
CONV·SVB·CV*ra*//////
//////////////*proc*
AVG·N·A·VICTO*rino Aug*
N·VERN·S·RESTITVTa//////
LVM·ABSVMPT·A·FV*ndamentis*

Statio splendidissimi vectigalis Quadragesimae Galliarum, Luguduni Convenarum, sub cura ....., procuratoris Augusti nostri, a Victorino, Augusti nostri verna, contrascriptor (?), *restituta ..... absumpta a fundamentis.* — « Bureau du splendissime impôt du quarantième des Gaules, à Lyon des Convènes, sous la gérance de ....., procurateur de notre Empereur, contrôleur (?)..... ; il avait été détruit jusqu'aux fondements. »

5e ligne : *Victorino,* ou *Victore,* ou *Victorio ;* — 6e ligne : à la suite du mot VERN est une s barrée au milieu, signe qui équivaut peut-être à >, *contra, c(ontra)s(criptor),* employé dont les fonctions ne sont pas exactement connues ; — fin de la 6e ligne : plusieurs restitutions se présentent à l'esprit, toutes absolument conjecturales : *quae per bellum absumpta a fundamentis fuerat,* cas historique dont on ne peut rendre compte ; *absumpta* par une crue du fleuve (le bureau était tout au bord de la Garonne, sur le quai de Vidaussan, rive gauche du fleuve) ; *item stabulum absumptum a fundamentis,* ainsi que l'étable détruite jusqu'aux fondements : *stabulum,* entrepôt, magasin ?

Digitized by Google

L'épigraphie nous fait connaître un autre poste douanier à l'extrémité orientale de la chaîne des Pyrénées, à Théza, dans le voisinage de Ruscino et d'Illiberis (Elne), à la fois sur la route de Narbonne en Espagne, et sur la côte de la Méditerranée : c'est un petit cippe votif en marbre rouge, dédié à Mercure par Evhangelus, esclave de la Société du Quarantième : *Evanghelus, sociorum Quadragesimae servus, Mercurio votum solvit libens merito.* Je donne ici le dessin que j'en ai pris moi-même, à Théza.

Régulièrement, la *Quadragesima Galliarum* était, comme son nom l'indique, un impôt du 40e de la valeur des objets, ce qui équivaut au taux de 2 1/2 pour 100 ; mais, loué à des fermiers, le *portorium* donnait lieu à des exactions très-fréquentes. La circonscription douanière ainsi nommée comprenait non-seulement l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique, c'est-à-dire les *tres Galliae* conquises par César, mais aussi la Narbonnaise, les Alpes-Maritimes et les Alpes Cottiennes. Lyon était, paraît-il, la résidence du *procurator xxxx Galliarum* et le siège de l'administration centrale du *portorium*.

Droit de douane, d'octroi et de péage, le *portorium* frappait, en général, tous les objets destinés au commerce ; les objets servant aux particuliers en étaient exempts. Comme les Grecs, les Romains distinguaient deux sortes d'impôt, le *tributum*, φόρος, et le *vectigal*, τέλος. Le tribut, impôt direct, se répartissait entre les contribuables, sur un état nominatif, par tête, ou d'après leur fortune. Le vectigal, contribution indirecte frappant certains faits de production, de circulation ou de consommation, se percevait d'après une taxe établie. Saint Paul, dans l'Épître aux Romains, a nettement fait cette distinction : *cui tributum, tributum ; cui vectigal, vectigal.* Les contributions indirectes formaient le principal revenu du peuple romain, « le roi est le douanier de l'univers, » comme l'a si bien dit Cicéron : *nolo eumdem populum imperatorem et portitorem esse terrarum* (*de Republica*, IV, 7).

Placé au centre des Pyrénées, au bord de la Garonne et à proxi-

Digitized by Google

mité de la jonction des grandes voies publiques allant à Toulouse, à Dax, à Agen, en Espagne, le Bureau de Lyon des Convènes se trouvait dans une position très-favorable pour assurer la perception de l'impôt. L'inscription que je commente a été déjà publiée par mon savant et dévoué maître, M. Allmer, de l'Institut, dans la *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. I, p. 243. « La perception, observe M. Allmer, était habituellement exercée par une compagnie de chevaliers romains dite *Socii Quadragesimae Galliarum ;* c'est par exception et à titre extraordinaire que nous voyons le bureau du chef-lieu des Convènes placé sous la gérance d'un agent préposé par l'empereur. »

Le précieux marbre inscrit de *Lugudunum Convenarum* est conservé au musée de Toulouse, — je dis *conservé,* par euphémisme, car il n'est pas au monde un musée où les monuments de l'histoire nationale soient, depuis plusieurs années, dans un état d'abandon et de dépérissement aussi condamnables. Je saisirai même cette occasion pour me faire, auprès de la Municipalité toulousaine, l'écho des doléances respectueuses mais énergiques du monde savant. Comme l'a dit Montalambert, dans une de ses lettres à Victor Hugo, le musée de Toulouse possède « la collection la plus originale, la plus nationale qui existe en France. » Il faut traiter nos vieilles reliques avec plus de soin ; il faut les mettre à la place d'honneur qui leur appartient ; il ne faut pas exposer ainsi les plus précieux objets à l'influence délétère des agents atmosphériques ; il ne faut pas les briser en les entassant pêle-mêle..... La ville de Toulouse, si justement fière de ses artistes, est la dépositaire de monuments antiques très-intéressants, absolument originaux ; la plupart de ces monuments proviennent du Comminges : nous avons donné les uns, on nous a pris les autres. Ils sont aujourd'hui le bien de tous, et nous n'aurons garde de nous en plaindre, s'il est fait bientôt droit à nos justes réclamations.

Julien Sacaze.

L'omission d'une ligne dans l'impression de la page 111 ci-dessus, m'oblige à reproduire ici la traduction de l'inscription de Saint-Bertrand : « Bureau du splendissime impôt du quarantième des Gaules, à Lyon des Convènes, sous la gérance de ....., procurateur de notre Empereur, reconstruit par Victorinus, esclave de notre Empereur, contrôleur (?)..... ; il avait été détruit jusqu'aux fondements. » — J. S.

(*m*). La fabrication des cadis, des burats et des rases a beaucoup perdu de son importance à Saint-Gaudens, Miramont et Valentine. La *Revue de Comminges* publiera prochainement une note spéciale de M. Jules Payrau sur cette industrie jadis très-prospère dans ces trois localités.

(*n*). Les eaux de Capvern sont sulfatées calciques et ferrugineuses ; celles de Barbazan sont sulfatées calciques.

Digitized by Google

(o). En 1716, l'élection de Comminges fut démembrée de la généralité de Montauban et comprise dans la généralité d'Auch. Nous possédons un petit livre imprimé (sans indication de la date ni du lieu de l'impression), intitulé « Division actuelle de l'élection de Commenge, généralité d'Auch, avec son alivrement et son imposition. » Nous y apprenons qu'en l'année 1727, cette élection était composée de dix chatellenies, de quatre aydes et de 347 communautés, le tout attaché à trois bureaux de recette où se payaient les impositions : Muret, Aurignac et Saint-Girons. Les dix chatellenies étaient : Muret, Samatan, l'Isle-en-Dodon, Aurignac, Saint-Julien, Salies, Fronsac, Aspet, Castillon (de Couserans) et Saint-Girons ; les quatre aydes : Sauveterre (de Lombez), Montespan, Lescure et Encausse. L'élection de Comminges était alors divisée en 1070 feux 82 belugues 1/2 ; la taille qu'elle devait payer au roi, en cette année (1727), s'élevait à 380 375 livres qui étaient départies sur les 347 communautés.

Le bureau des finances était à Auch. Lors de la création de la généralité d'Auch, on institua aussi deux offices de receveurs généraux des finances. Il y avait deux offices de receveurs des tailles dans l'élection de Comminges.

En 1727, le bureau de recette fut transféré de Saint-Martory à Aurignac. Il y avait eu, pendant plusieurs années un bureau de recette à Lombez ; le Conseil trouva à propos de le supprimer, dans le mois d'août 1727, et de le réunir à celui de Muret duquel il avait été démembré.

A titre de spécimen, nous indiquerons ici le compoix et la taille de quelques communautés pour l'année 1727 : Muret, 50 feux 29 belugues 3/4, a 17 941 livres 3 sols de taille à payer ; Saint-Cizy, 1 f. 11 b. 1/4, 396 livres 17 sols ; Saint-Marcet, 4 f. 94 b., 1 762 l. 2 s. ; Benque, 3 f. 7 b., 1 095 l. 2 s. ; Aspet, 17 f. 23 b. 1/4, 6 147 l. 7 s. ; Bagnères-de-Luchon, 4 f. 81 b. 3/4, 1 718 l. 8 s. ; Antignac, 1 f. 14 b. 1/2, 408 l. 9 s. ; Bourg (d'Oueil), 2 f. 3/4 de belugue, 716 l. 2 s. ; Labarthe-Inard, 5 f. 56 b. 3/4, 1 273 l. 1 s. ; Saint-Laurent de Neste, 1 f. 26 b. 1/4, 450 l. 17 s. ; Bordères, 5 f. 10 b. 1/2, 1 821 l. 9 s ; Hesches, 1 f. 87 b. 3/4, 669 l. 14 s. ; Massat, 16 f. 82 b., 6 000 l. 4 s. ; Aulus, 1 f. 41 b. 1/2, 558 l. 15 s. ; Bordes Orjoust, 4 f. 66 b. 3/4, 1 665 l. 8 s. ; Saint-Girons, 30 f. 52 b. 3/4, 10 889 l. 13 s. ; Saint-Lizier, 8 f. 94 b. 1/2, 3 199 l. 13 s. ; Bourjac, 47 b. 1/4, 168 l. 11 s.

(p). L'évêché de Couserans était régulièrement établi à la fin du IVe siècle, puisque la *Civitas Consoranorum* figure parmi les douze cités de la Novempopulanie, dans la Notice des provinces et des cités ; la ville qui porte actuellement le nom de Saint-Lizier dut même devenir un siège épiscopal à une époque antérieure, car elle était, dès le IIe siècle au moins, un chef-lieu de *civitas*, comme le prouve l'inscription recueillie dans ses ruines et que j'ai déjà publiée (*Inscriptions antiques des Pyrénées françaises*, p. 95) :

Digitized by Google

////////IMANIB	[Dis] Manib(us)
////////NGINI	[Lo]ngini(i) ?
////////NI·IIVIR	.....ni, duumvir(i)
////////ALERIA·	.....[V]aleria
////////A··VXOR	.....a, uxor
////////I··OPTIMI	[marit]i optimi.

« Aux dieux mânes de [*prénom*] Longinius [*surnom*], duumir, ... Valéria [*surnom*], épouse du meilleur des maris. »

Les *Consorani* sont mentionnés par Pline parmi les peuples de l'Aquitaine ; c'est par erreur que le même écrivain les place aussi dans la province Narbonnaise. J. S.

(*q*). Note sur les origines du christianisme dans le Comminges. Je voudrais faire un peu de lumière sur cette question restée obscure, parce que nul encore ne l'a traitée avec précision. L'épigraphie est l'auxiliaire et, parfois, la suppléante de l'histoire : j'aurai souvent l'occasion de le démontrer.

D'abord, à quelle époque la parole évangélique fut-elle portée dans le sud-ouest de la Gaule ? Tout le monde s'accorde à reconnaître que saint Saturnin fut le premier apôtre du christianisme dans notre région : or, il est certain, pour tous ceux qui ont le respect de la vérité historique (et je suis de ceux-là), que saint Saturnin vint à Toulouse sous le consulat de Dèce et de Gratus : « *Decio et Grato consulibus*, comme portent les Actes, *primum et summum Christi Tolosa civitas sanctum Saturninum habere coeperat sacerdotem.* » Le consulat de Dèce et de Gratus correspond à l'année 250 de notre ère ; c'est donc au milieu du IIIe siècle que le christianisme s'introduisit à Toulouse : de cette ville, nouveau

Digitized by Google

foyer de l'évangile, la religion chrétienne se répandit aux alentours.

Telle est l'histoire. Plusieurs écrivains, les uns de bonne foi, les autres de parti pris, soutiennent avec ardeur une thèse contraire, basée sur la tradition : la venue de saint Saturnin à Toulouse dès le Ier siècle. Leurs arguments sont tous reproduits dans une brochure récemment publiée sous le titre de *Evangélisation des Gaules au premier siècle, apostolicité de saint Saturnin* (Toulouse, chez Hébrail, 1884).

Cela dit, je m'occupe spécialement du Comminges.

I. Le premier évêque de Comminges dont le nom soit sûrement connu est Suavis ; il assista au concile d'Agde, tenu au commencement du VIe siècle (an 506).

II. Bien antérieurement à cette date, le Comminges avait été le siège d'un évêché : cela résulte d'une lettre écrite, vers l'an 475, à l'évêque Basilius, par Apollinaris Sidonius, né en 430, préfet de Rome, puis évêque de Clermont en Auvergne, vers la fin de 471, mort vers 488. Dans cette lettre, Sidoine parle des dangers que l'invasion d'Euric, roi des Visigoths, fait courir à l'Église ; il dépeint sous les couleurs les plus sombres l'état de la religion chrétienne dans le midi de la Gaule : « Bordeaux, Périgueux, Rodez, Limoges, Gévaudan, Eause, Bazas, Comminges, Auch et un plus grand nombre encore de cités dont les pontifes ont été moissonnés par la mort, offrent, dit-il, l'image des ruines spirituelles : aucun évêque n'a été mis à la place des évêques défunts..... [1] » *C. Sollius Apollinaris Sidonius*, t. II, p. 180 (Lyon, chez Rusand, 1836).

III. Il est fait mention d'un évêque de Comminges, Macarius, mort au Ve siècle (voir *Éléments de paléographie*, par Natalis de Wailly, t. Ier, p. 144). Mon savant collègue de la Société des études du Comminges, M. le baron d'Agos, m'apprend que « ce saint Macaire, évêque de *Lugdunum Convenarum*, fut le disciple de saint Martin, de Tours (mort entre les années 397 et 402), et que ses reliques sont conservées à Bordeaux. »

IV. Dans une de ses lettres écrite en l'année 404 (*Epist.* 37, *olim* 53), saint Jérôme se plaint vivement que l'évêque du diocèse où Vigilance desservait une église, tolérât les erreurs de cet hérétique : *Miror sanctum episcopum in cujus parochia esse dicitur, acquiescere furori ejus*, etc. On prétend que le reproche vise saint Exupère, alors évêque de Toulouse ; mais il résulte de divers autres écrits de saint Jérôme lui-même qu'il s'agit de l'évêque du diocèse dont Vigilance était originaire ; or celui-ci, marchand de vin avant d'entrer dans les ordres ecclésiastiques, était né en Comminges, à *Calagurris* (Saint-Gizy, près de Cazè-

1. C'est là tout ce que rapporte Sidoine. Pourquoi donc nos écrivains locaux, s'appuyant sur son témoignage, accusent-ils Euric « d'avoir fait mourir dans les plus affreux tourments l'évêque de Comminges et quantité d'autres prelats de la Novempopulanie ? » Grégoire de Tours (*Hist. des Francs*, III, 25) a, le premier, mal interprété le texte de Sidoine. Mais nous, qui cherchons la vérité, nous devons toujours remonter aux sources.

Digitized by Google

res). Revenu de Palestine en son pays, au pied des Pyrénées, proche de l'Espagne, il y fut nommé à une cure par son évêque, — un saint prélat qui, semble-t-il, tolérait ses doctrines, — et c'est alors qu'ayant prêché ses hérésies, il fut dénoncé à saint Jérôme par deux prêtres du diocèse de Toulouse dont les cures étaient voisines de la sienne.

En 404, le Comminges avait donc un évêque.

V. La *Notitia provinciarum et civitatum,* document officiel de la fin du IVe siècle (règne d'Honorius, 395-423), énumère la *civitas Convenarum* parmi les 12 évêchés de la *provincia Novempopulana* dont la métropole était alors Eause, *metropolis civitas Elusatium.* Cette notice, absolument authentique, est d'une très-grande valeur historique; nos écrivains locaux paraissent en avoir ignoré l'existence.

VI. La belle épitaphe chrétienne de Nymfius, de Valentine, publiée par mon érudit confrère, M. Morel, dans la *Revue de Comminges* (t. II, p. 12), appartient à la même époque, — peut-être même à une époque ultérieure, si j'en sais juger par la forme des lettres, par la facture des vers et par le contexte même de l'inscription. Le chrétien Nymfius, duumvir (de la *civitas Convenarum,* très-probablement), ancien gouverneur de province, comptait, au moment de sa mort, quarante années de mariage avec Serena, sa compagne toujours fidèle :

Haec individui semper comes addita fulcri
Unanimam tibi se lustra per octo dedit.

VII. Mais il est un autre monument épigraphique daté qui nous prouve que, dans la première moitié du IVe siècle, le christianisme existait dans le Comminges, qu'il y avait des prêtres et que la religion nouvelle s'y montrait librement; je veux parler de l'inscription de Valcabrère, ancienne dépendance de *Lugudunum :*

VAL·SEVERA·EGIT·ANNOS·XXX·RECESSIT·III·NON·IVL·RVFINO·ET·EVSEBIO·CONSS
PAC·PATROCLVS·PRAESBYTER·SIBI·IN·PACE ☧

« Valeria Severa a vécu 30 ans, est morte le 3 des nones de juillet, sous le consulat de Rufinus et d'Eusèbe.

» Pacius (ou Pacatius) Patroclus, prêtre, [a fait ce tombeau] pour lui (ou pour eux). [Qu'il repose ou qu'ils reposent] dans la paix du Christ ! »

La date indiquée correspond au 13 juillet 347.

Il serait fort intéressant de connaître les relations qui unissaient ainsi jusqu'au tombeau Valeria Severa, morte à l'âge de 30 ans, et le prêtre Pac. Patroclus. Leurs noms n'indiquent pas entre eux une parenté naturelle. Etaient-ils unis par des liens purement spirituels, ou, plus probablement, par les liens du mariage ?

Un fait, du moins, se dégage avec certitude de ce texte épigraphique : la religion chrétienne était pratiquée ostensiblement en Comminges dès la première moitié du IVe siècle.

Digitized by Google

Ma conclusion est donc celle-ci : le christianisme a pénétré à Comminges dans la seconde moitié du IIIe siècle. Et il y a été apporté soit par saint Saturnin, venu à Toulouse au milieu du IIIe siècle, soit par les disciples de cet apôtre de l'évangile dans le sud-ouest de la Gaule.

Jusqu'en 313, année de la proclamation de la liberté des cultes, l'Église n'eut point, à proprement parler, de divisions administratives. Mais, dès que chaque chef-lieu de cité devint le siège d'un évêché, on peut croire que *Lugudunum Convenarum,* capitale de l'un des trois grands peuples de la vieille Aquitaine (les *Tarbelli,* les *Convenae* et les *Ausci*) posséda officiellement un évêque : depuis les premiers temps, cette ville était, en effet, le chef-lieu d'une cité, honorée même (par Claude, probablement) du titre de colonie. Or, l'Église conserva les *cadres* de l'administration politique, utilisés déjà par le culte païen : depuis les premières années de l'empire romain, chaque chef-lieu de cité avait un « flamine de Rome et d'Auguste » : il reçut un évêque ; de même, chaque *civitas* forma un diocèse, et chaque chef-lieu de province, déjà pourvu d'un *flamen* ou *sacerdos provinciae,* fut occupé par un archevêque métropolitain.

Durant plusieurs années, les deux cultes s'exercèrent parallèlement ; mais le christianisme avait porté un coup mortel au polythéisme ; les faux dieux furent enfin délaissés, et cela devait être, car il n'y a qu'un dieu, cause première de toutes choses, le seul vrai, le seul bon, le seul digne d'être aimé et adoré, Dieu ! J. S.

(r). Voir l'article de notre confrère, M. Couget, dans la *Revue de Comminges,* t. I, pp. 23 et 29.

(s). Sur la judicature de Rivière, on trouve les renseignements suivants dans un manuscrit inédit de M. Sedeilhan, ayant pour titre : « Essais historiques sur Montrejeau, le pays d'Aure et la famille de Lassus. »

La judicature de Rivière comprend douze sièges et des plus importants, ce sont : St Béat, Valentine, Monrejeau, Trie, Tournay, Galan, St Sever de Rustan, Marciac, Beaumarches, Ste Foy, Simorre, Bouloigne.

Chaque siège comprend une grande quantité de bourgs, villages et hameaux. De plus, c'est un poste difficile à obtenir : il faut enquête de bonne vie et mœurs, approbation de messieurs du Parlement, estre de bonne maison, surtout ancien déjà dans le pays et tenir un certain rang pour l'éclat de sa charge qui suffiroit à donner la noblesse si l'on ne l'avoyt avant.

En mil sept cent seize Messire Fourcaud de Beaumarches, ayant esté obligé de resigner ses fonctions de juge de Rivière, à suite d'un arrest malheureux, vendit sa charge, en trente mille livres à Pierre de Lassus qui en feust investi quoique jeune encore mais mur par la sagesse et le talent.

En mil sept cent vingt-quatre Pierre de Lassus démembra son office de juge, conformément à l'autorisation demandée par son

Digitized by Google

père lors de son investiture ; chaque siège fut vendu, selon son importance, savoir : St Béat 5 000 livres, Tournay 3 000 l., Galan 3 000 l., Boulogne 3 000 l., Simorre 1 500 l., Ste Foy de Peyrolières 1 200 l., St Sever (de Rustan) 800 l., Beaumarches 2 000 l., Marciac 4 000 l., Trie 1 200 l., Valentine 4 100 l.; total 28 800 livres.

Et il garda pour lui le siège de Monrejeau, qui valait environ cinq mil livres.

(*t*). Voir *Revue de Comminges*, t. I, pp. 26 et 27, article de M. Alphonse Couget.

(*u*). Le titre de sénéchal des Quatre-Vallées resta, jusqu'à la Révolution, dans la famille de Noé. Notre collègue de la Société des études, M. Henri de Maribail, possède une correspondance manuscrite fort intéressante, échangée entre M. de Noé, sénéchal, et M. Dutrey, dernier juge royal des Quatre-Vallées.

(*v*). Nous extrayons d'un document manuscrit, intitulé « État général des domaines que Sa Majesté jouit dans la généralité de Montauban et de ceux qui ont été aliénés à titre d'inféodation, auquel a été procédé par les trésoriers de France de ladite généralité, en exécution de l'arrêt du Conseil du 19 septembre 1684 » les lignes suivantes relatives à la Barousse ; ces lignes donneront à nos lecteurs des indications utiles sur la nature et l'importance des redevances payées au Roi, et, spécialement, sur la constitution de la Barousse au point de vue qui nous occupe.

Le domaine de la vallée de Barousse, en la justice, haute, moyenne et basse, greffes et baillies de ladite vallée :

Les greffes sont sous-fermés à la somme de 42 livres.

Les baillies sont sous-fermées à la somme de 34 livres.

Au droit de péage à prendre sur le bois qui sort de ladite vallée tant par eau que par terre : ce droit produit, communes années, la somme de 200 livres.

Au droit appelé de cabane que le roy prend sur les bergers forains qui mènent leur bétail dans les montagnes de Barousse où ils font des cabanes pour eux : ce droit produit, en fromages, par an, la valeur de 10 livres.

En la rente annuelle que le roy prend sur les moulins bâtis dans ladite vallée, sçavoir : sur celui de Loures, 8 charges ; en grain appelé carron, 1 charge ; et sur le moulin appellé de Troubat, froment 6 charges et autant de mesures de ladite vallée de Barousse.

Aux droits d'emparence, qui est une espèce d'albergue ou redevance annuelle, à prendre, sçavoir :

Sur les consuls de Siradan, qui est un membre de ladite vallée : avoine, 18 mesures ; pain, 80 de 6 deniers pièce ; argent, 8 sols 6 deniers.

Sur les consuls de Bagiry, qui est un autre membre : avoine, 9 mesures ; argent, 9 sols

Sur les consuls de Cirés : argent, 13 sols 6 deniers.

Digitized by Google

Sur les consuls de Bize, qui est un membre de ladite vallée : avoine, 30 mesures ; poulets, 4 paires ; argent, 4 écus petits de 25 sols pièce.

Sur les consuls de Lege, qui est un autre membre : argent. 9 sols.

Sur les consuls de la vallée d'Oueil, qui dépend de celle de Barousse : argent, 27 sols.

Sur les consuls du lieu de Bertren, qui est encore un membre de ladite vallée de Barousse : froment, 3 mesures ; avoine, 3 mesures ; millet, 3 mesures.

Sur les consuls du Bourg, autre membre : argent, 27 sols

Sur les consuls d'Aventignan, autre membre : argent, 34 sols.

Sur les consuls de Montossé, autre membre : argent, 3 sols.

Et sur les consuls de Barbazan, qui est encore un membre de ladite vallée : millet, 12 coussés ; argent, 3 sols.

Aux censives dues tant par les communautés qui composent le domaine de ladite vallée que par les particuliers habitants ; ces censives, qui sont annuelles, consistent en quelque peu de froment et d'avoine, et en deniers.

Et aux droits de lods et ventes, à raison du denier douze.

Les domaines de ladite vallée ont été affermés durant le bail de Buisson, aux habitants d'icelle, à raison de la somme de sept cent soixante livres par an, par contrat du 7 mars 1678, retenu par Lafon, notaire ; et, depuis le bail de Fauconet, ils sont affermés à Jean Pofferat, au prix de huit cent cinquante livres, par contrat du 30 juin 1682, retenu par Lassus, notaire. Somme de la ferme de la vallée de Barousse sous Buisson, 760 livres, et sous Fauconet. 850 livres.

Fait et arrêté à Montauban, au bureau des finances en Guienne, le 20e jour du mois de juin 1686. Signés, Campmas, Démolière. Delpéré, Lantion, procureur du roy, et Margueyret, greffier en chef.

Collationé par moy, commis au greffe du bureau des finances de la généralité de Montauban. Vidal, signé.

(x). De la délibération des États du 6 septembre 1712, tenue à Labarthe-de-Neste, il résulte que la noblesse n'avait pas le droit d'y assister, mais qu'elle y envoyait des députés chargés de s'entendre avec les États pour fixer le chiffre des impositions auxquelles les biens nobles étaient sujets de concours avec les biens ruraux.

A partir de 1744 et en vertu d'un arrêt du Conseil du 14 août de cette même année, il fut ordonné aux États des Quatre-Vallées de s'assembler au mois d'octobre de chaque année dans le lieu de Garaison.

Nous ne terminerons pas ces notes sans observer que, pour la publication du texte et quoique nous n'eussions pas le manuscrit original de M. de La Houssaye, il nous a paru convenable de suivre constamment l'orthographe de la copie que nous possédons.

J.-P.-M. Morel.

Digitized by Google

ÉTUDE STATISTIQUE

SUR

L'ÉTAT DE L'INSTRUCTION

DANS LA SUBDIVISION MILITAIRE DE SAINT-GAUDENS[1]

De toutes les méthodes employées pour apprécier le degré d'instruction d'un groupe de population, la plus usitée est celle qui repose sur la détermination du chiffre des conscrits illettrés. Elle a certainement le grave défaut d'aborder uniquement la question par son côté négatif et de ne tenir aucun compte des données importantes que procurerait une enquête sérieuse sur la culture intellectuelle des diverses classes de la société ; mais elle a l'avantage de disposer d'un instrument précis et qui, manié d'une manière uniforme, permet d'obtenir des résultats parfaitement comparables, quelle que soit l'étendue du territoire soumis à l'examen.

Cette méthode est celle à laquelle nous avons eu recours pour étudier dans la subdivision de Saint-Gaudens la situation de l'instruction. Les éléments de ce travail nous ont été fournis par les compte-rendus annuels du Recrutement publiés sous les auspices du Ministre de la Guerre et par les registres du bureau de recrutement de Saint-Gaudens, sur lesquels nous avons relevé soigneusement, pour chaque canton et chaque classe de 1876 à 1885, le chiffre des jeunes gens illettrés inscrits sur les listes de tirage au sort. — Il est bon de faire connaître ici le mode de constatation de l'instruction des recrues.

1. Ces pages sont le résumé d'une communication orale faite le 6 mars 1886 à la Société des études du Comminges.

Digitized by Google

C'est aux maires que la loi a confié la tâche, assez délicate pour certains d'entre eux, d'attribuer à chaque conscrit la note qui donne la mesure de ses connaissances. Le chiffre 0 caractérise l'ignorance absolue; 1, la connaissance unique de la lecture; 2, la connaissance de la lecture et de l'écriture; 3, l'instruction primaire plus développée. Cette dernière note ne peut être dépassée; elle est la plus compréhensive, car elle s'applique également au savoir le plus modeste et à la science d'un élève de l'Ecole normale supérieure ou de l'Ecole polytechnique. Toutefois, il est fait mention dans une colonne spéciale du titre universitaire que peuvent posséder les jeunes gens.

En fait, les notes relatives à l'instruction sont établies le plus souvent par les instituteurs qui remplissent généralement les fonctions de secrétaire de la mairie; connaissant bien les conscrits, qu'ils ont vu pour la plupart grandir à l'école, ils sont en état de les juger à leur propre valeur et ils donnent ainsi sur l'instruction du contingent des renseignements absolument dignes de foi. Il faut bien reconnaître cependant que cette manière de procéder est très-élémentaire et qu'elle est susceptible de bien des perfectionnements. Un examen direct, réglé suivant un programme partout le même, donnerait évidemment, avec des garanties plus nombreuses d'exactitude, des indications plus précises sur l'étendue et la variété des connaissances de chaque conscrit. De là naîtrait une notion plus nette de l'instruction des divers contingents fournis par la population française; la comparaison entre les départements deviendrait également plus sérieuse, car elle s'appuierait sur une base plus large que celle qui résulte aujourd'hui, presque uniquement, de la proportion des illettrés. Dira-t-on que cette enquête individuelle est impraticable, en raison de la perte de temps et du personnel spécial d'examinateurs qu'elle exigerait? Mais il nous suffira, pour faire tomber cette objection, de citer l'exemple de la Suisse qui, il y a quelques années déjà, a institué cet examen des recrues et en obtient les meilleurs résultats.

En effet, cette *révision* intellectuelle des conscrits renseigne de la manière la plus sûre le gouvernement fédé-

Digitized by Google

ral sur l'état de l'instruction dans les différents cantons[1]; en outre, elle provoque entre ces derniers une émulation des plus salutaires. Chacun d'eux tient à prouver ce qu'il peut faire en matière d'enseignement et à montrer qu'il n'est pas inférieur aux autres.

De cette lutte pacifique pour l'instruction sont nées les *classes d'adultes* ou de perfectionnement où les jeunes gens, à l'approche du tirage au sort, revoient leurs études premières et se préparent à subir dans les meilleures conditions leur examen de recrue. Le programme de cet examen comprend : la lecture, la composition écrite, le calcul écrit et oral, et les connaissances civiques qui embrassent la géographie de la Suisse, l'histoire nationale et l'instruction civique. La commission d'examen, adjointe à chaque commission de recrutement, se compose d'un *instituteur-expert*, directement nommé par le département militaire fédéral, d'un ou deux *aides-experts*, et d'un secrétaire, choisi par l'expert lui-même. Dans la localité où a lieu le recrutement, une salle d'école est mise à la disposition de la « Commission pédagogique. » Deux heures suffisent pour examiner environ 30 à 35 recrues.

La Suisse est jusqu'ici le seul pays qui soumette à une investigation aussi sérieuse l'instruction des jeunes gens arrivés à leur vingtième année. Il est à souhaiter que le gouvernement français imite cet exemple et qu'il fasse passer dans nos institutions cette enquête annuelle qui, tout en compliquant à peine les opérations du recrutement, constituerait une source précieuse d'information en même temps qu'un moyen puissant de stimulation pour l'enseignement.

Pour extraire des compte-rendus et des registres du Recrutement toutes les indications qu'ils renferment, il serait nécessaire de suivre d'année en année la proportion croissante ou décroissante des diverses catégories de conscrits correspondant à chacune des notes mentionnées plus haut. Ce travail, qui serait extrêmement

1. Aux termes de la constitution Suisse de 1874, l'instruction, tant primaire que secondaire, relève de l'autorité cantonale, et le rôle du gouvernement fédéral consiste simplement à veiller à ce que les cantons donnent à leurs écoles l'impulsion et les ressources désirables.

Digitized by Google

long, mettrait probablement en lumière quelques faits intéressants. Il y a peu d'inconvénients toutefois à le simplifier en tenant compte uniquement de la catégorie des conscrits illettrés, c'est-à-dire des jeunes gens signalés comme ne sachant ni lire ni écrire. Il est bien évident, en effet, qu'une diminution du chiffre des illettrés doit avoir pour conséquence une augmentation corrélative dans la proportion des conscrits admis aux bénéfices de l'instruction. D'ailleurs, l'appréciation du degré d'instruction des recrues est tellement vague, avec la méthode suivie en France, qu'il y aurait témérité à attacher une grande valeur aux renseignements puisés à cette source.

Ces prémisses établies, il nous reste simplement à exposer ici les résultats de nos recherches, que nous avons condensés sous la forme de tableaux. Le premier, qui va suivre, fait connaitre l'état et le mouvement de l'instruction dans la subdivision de Saint-Gaudens pour les neuf classes 1875-1883.

TABLEAU A

CLASSES	JEUNES GENS MAINTENUS SUR LA LISTE DE TIRAGE								Proportion des illettrés pour 1,000 inscrits
	ne sachant ni lire ni écrire	sachant lire seulement	sachant lire et écrire	ayant une instruction primaire plus développée	ayant obtenu le diplôme ou le brevet institué par la loi du 24 juin 1865	bacheliers ès-lettres — bacheliers ès-sciences	dont on n'a pu vérifier l'instruction	TOTAL	
1875	392	81	372	887	10	4	219	1955	200.5
1876	350	65	349	916	12	6	202	1888	185.3
1877	406	95	415	978	9	9	268	2171	187.0
1878	393	41	181	1146	15	5	79	1845	213.0
1879	416	»	371	1284	17	9	25	2105	197.6
1880	410	55	628	1034	15	20	89	2251	182.1
1881	350	53	567	962	11	18	102	2063	169.6
1882	321	58	694	917	14	10	82	2096	153.1
1883	324	54	700	821	20	15	119	2053	157.8

L'examen de ce tableau permet de constater que l'in-

Digitized by Google

struction est en progrès dans notre région[1]. En effet, si l'on détermine la proportion moyenne des illettrés pour les quatre dernières classes 1879-1883, on obtient un chiffre (185,8) inférieur à celui que produisent les cinq classes précédentes, sauf la classe 1876 qui est sur le pied d'égalité (185,3). On remarquera de plus sur ce tableau que le nombre des bacheliers s'est accru notablement pendant les quatre dernières années de la période étudiée.

Quelle est la part prise par chacun des cantons de la subdivision à ce progrès général dont nous avons la preuve? Le tableau suivant, basé sur le nombre des illettrés dans chaque canton et pour les dix classes 1875-1884, renferme la réponse à cette question. Il fait, en outre, ressortir pour chaque canton: 1° la proportion des illettrés de chaque classe; 2° la proportion moyenne des illettrés pour une période de dix ans; 3° le mouvement de l'instruction, en progrès ou en décadence; 4° le classement des cantons dans l'ordre croissant de la proportion des illettrés. — Dans le but de faciliter les comparaisons, la proportion des illettrés pour 1 000 inscrits a été partout substituée au nombre absolu. (V. Tableau B.)

Plusieurs faits intéressants se dégagent de la lecture de ce tableau. Il y a lieu de remarquer tout d'abord les différences énormes qui existent entre les cantons, au point de vue de la diffusion de l'instruction. Du canton le plus favorisé à celui qui est le plus entaché d'ignorance, on voit la proportion des illettrés varier de 1 à 12 pour 28 individus. Le mode de groupement des cantons, suivant la distribution géographique des illettrés, ne mérite pas moins de fixer l'attention. Un simple coup d'œil jeté sur la carte jointe à ce travail, permet de constater que les 11 cantons de l'arrondissement de Saint-Gaudens occupent exclusivement les premiers rangs sur la liste des 22 cantons de la subdivision classés par ordre d'instruction. Viennent ensuite 5 cantons de l'arrondissement de Muret, séparés en 2 séries par l'intercalation

1. Dans son annuaire statistique de 1808, la Boulinière constatait que, dans la région des Pyrénées, « il est un grand nombre de communes où il est impossible de trouver une seule personne qui connaisse les principes les plus grossiers de la lecture et de l'écriture. »

Digitized by Google

Tableau B

CLASSES	Saint-Bertrand	Luchon	Saint-Martory	Saint-Gaudens	Boulogne	Montréjeau	Saint-Béat	Salies	Aurignac	L'Isle-en-Dodon	Aspet	Cazères	Carbonne	Rieumes	Sainte-Croix	Le Fousseret	Rieux	Saint-Lizier	Castillon	Montesquieu	Saint-Girons	Oust
1875	43.9	67.4	71.4	82.7	47.0	54.9	107.6	216.4	241.7	183.9	72.2	243.9	190.4	222.2	319.1	426.4	372.0	326.0	318.5	393.4	456.7	541.6
1876	34.4	139.7	55.5	71.0	113.6	103.2	109.5	58.2	133.3	108.6	200.0	250.0	233.3	352.9	300.0	261.5	372.0	233.6	279.7	573.7	404.3	446.7
1877	23.2	42.5	21.7	76.9	43.4	86.4	35.7	120.0	133.3	97.8	155.0	150.6	280.7	241.3	339.2	328.1	187.5	369.5	235.7	300.0	492.9	554.6
1878	9.0	51.5	93.0	72.3	112.2	76.0	130.9	55.0	105.2	115.7	131.0	197.6	149.2	288.8	237.2	281.2	239.5	303.3	327.1	328.5	439.0	439.1
1879	24.1	13.1	»	49.0	52.6	142.8	43.0	76.1	76.8	142.8	120.0	120.4	106.0	100.0	174.6	266.2	243.9	265.1	350.2	289.5	386.8	484.2
1880	51.5	53.3	48.7	78.3	63.8	32.9	134.3	139.7	22.7	132.5	130.7	137.5	159.4	150.0	350.8	181.8	176.4	226.4	336.1	250.0	383.4	414.2
1881	24.6	12.6	108.1	39.4	21.0	78.6	45.9	28.8	131.8	138.2	73.5	158.4	192.9	289.8	131.1	257.5	173.0	250.0	201.1	262.2	365.7	379.7
1882	59.5	42.2	97.5	85.4	132.7	94.7	73.5	100.0	154.7	141.1	145.5	97.5	132.3	116.6	140.6	223.8	317.3	209.0	279.7	283.3	328.1	394.3
1883	30.0	10.7	54.5	36.1	125.0	47.1	92.1	70.0	23.8	45.4	57.1	84.3	166.6	231.8	220.3	135.5	209.3	206.8	244.3	301.5	345.7	289.1
1884	61.8	37.0	37.0	52.2	86.9	81.6	150.0	74.0	91.9	78.9	148.2	176.4	205.8	234.0	115.9	81.9	195.1	216.4	222.2	275.8	353.5	335.4
Moyenne gén.	36.1	47.0	58.7	64.3	78.8	81.9	92.2	93.8	111.5	113.4	126.4	161.6	181.6	221.2	232.8	244.6	247.2	259.4	279.4	325.9	395.5	427.9
Nombre des inscrits de 1875 à 84	913	848	461	1529	917	947	790	943	874	886	1395	822	647	600	505	663	421	1049	1583	615	1801	1418
	Proportion moyenne des illettrés pour deux périodes consécutives de cinq années																					
1875-79	26.9	62.8	48.3	70.3	73.7	92.6	85.5	105.1	138	129.7	135.6	192.5	191.9	241	274	312.6	282.9	299.5	302.2	377	435.7	493.2
1880-84	45.4	31.1	69.1	58.2	85.8	66.9	99.1	82.5	84.9	101.2	111	130.8	171.4	204.5	191.7	176.1	214.2	221.7	256.6	274.5	355.2	362.5
Différence en plus	18.5	»	20.8	»	»	»	13.6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Différence en moins	»	31.7	»	12.1	»	25.7	»	22.6	53.1	28.5	24.6	61.7	20.5	36.5	82.3	136.5	68.7	77.8	45.8	102.5	80.5	130.7

Digitized by Google

de Sainte-Croix (Ariège), puis 4 cantons du Saint-Gironnais qui ferment la liste avec Montesquieu (Haute-Garonne). Les 22 cantons se répartissent donc d'une manière assez naturelle en trois groupes dont le premier comprend tout l'arrondissement de Saint-Gaudens, le deuxième les 6 cantons de l'arrondissement de Muret qui appartiennent à la subdivision, et le troisième les 5 cantons du Saint-Gironnais. La proportion des illettrés est de 82,1 pour le premier groupe, 230,3 pour le deuxième, et 319 pour le troisième.

L'examen des variations que présentent, dans le nombre des illettrés, les dix classes 1875-1884, conduit enfin à une conclusion très-importante, c'est que l'instruction s'est répandue dans 18 cantons de la subdivision et n'a perdu du terrain que dans 4 cantons : ceux de Saint-Béat, Saint-Martory, Boulogne et Saint-Bertrand[1].

L'évaluation exacte de ces mouvements en sens opposés de l'instruction publique dans notre région est mentionnée à la partie inférieure du tableau B, où l'on trouve indiquées pour chaque canton la proportion moyenne des illettrés pour deux périodes consécutives de cinq années et la différence en plus ou en moins des deux nombres correspondants.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher la proportion des illettrés dans la subdivision de Saint-Gaudens de celles que l'on observe sur les divers points du territoire français. Pour faciliter cette comparaison nous avons recherché dans le dernier compte-rendu du Recrutement (classe de 1883) les détails relatifs à l'instruction dans les 87 départements de la France, et nous avons dressé un tableau où les départements sont classés dans l'ordre croissant du chiffre des illettrés. Ce serait sortir des limites de cette étude que de le reproduire ici ; il nous suffira d'en extraire les quelques indications suivantes concernant la région pyrénéenne[2] : (Voir le Tableau C.)

Les renseignements qui précèdent n'ont pas la valeur de ceux que renferme notre deuxième tableau ; ils se rapportent, en effet, à une seule classe et non à une

1. Cette revanche très-limitée de l'ignorance n'aura certainement pas de lendemain.

2. Le Jura ouvre la liste de tous les départements français avec 12 illettrés pour 1 000, et le Morbihan la clôture avec 598.

Digitized by Google

période de dix ans. Toutefois, comme ils s'écartent peu

TABLEAU C

NUMÉRO DU CLASSEMENT	DÉPARTEMENTS	PROPORTION POUR 1000 DES ILLETTRÉS
16	Hautes-Pyrénées	43
17	Landes	43.5
34	Aude	87
40	Basses-Pyrénées	102
44	Haute-Garonne	111
47	Gers	115
74	Pyrénées-Orientales	190
76	Ariége	198

de l'ordre habituel des faits, on peut en tirer les conclusions suivantes :

1° L'instruction est plus répandue à l'extrémité occidentale de la chaine des Pyrénées qu'à l'autre extrémité.

2° Les Hautes-Pyrénées occupent, dans l'échelle de l'instruction, un rang beaucoup plus élevé que les autres départements pyrénéens[1]. Les cantons de l'arrondissement de Saint-Gaudens contigus à ce département participent à cette situation privilégiée.

3° L'arrondissement de Saint-Gaudens, avec sa proportion d'illettrés égale à 82,1 seulement, doit, croyons-nous, être placé en tête des quatre arrondissements de la Haute-Garonne dont la proportion générale des illettrés est de 111. Nous avons déjà constaté la distance qui sépare cet arrondissement des six cantons de l'arrondis-

1. Nous empruntons à la thèse du docteur Camou (Bordeaux, 1883) les renseignements suivants : « Dans le canton de Bordères (vallée de Louron), sur une moyenne de 30 conscrits, tous savent lire, un ou deux au plus déclarent ne pas savoir signer ; sur une moyenne de 30 mariages, un homme déclare ne savoir signer, trois femmes font la même déclaration. »

Digitized by Google

Digitized by Google

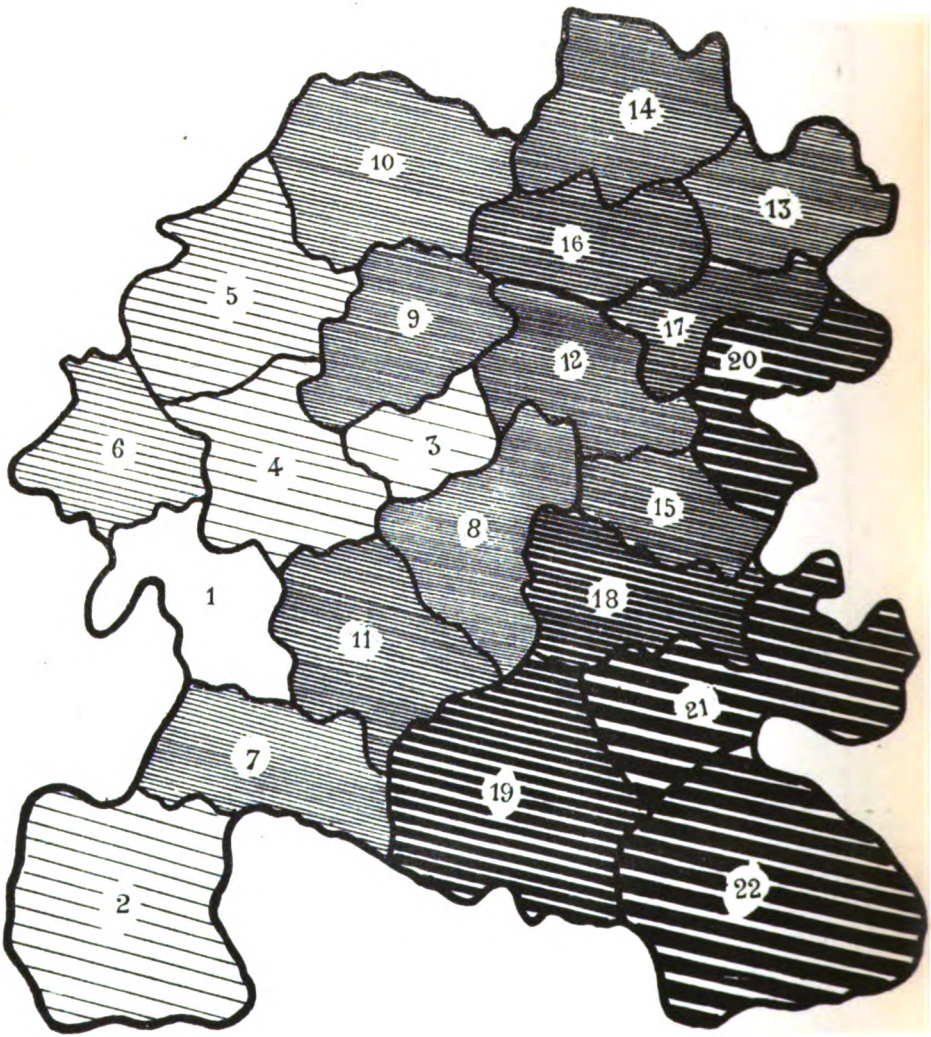

CARTE DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ILLETTRÉS

DANS LA SUBDIVISION MILITAIRE DE SAINT-GAUDENS

Digitized by Google

NUMÉROS DE CLASSEMENT DES CANTONS	NOMS DES CANTONS	PROPORTION des ILLETTRÉS POUR 1000 CONSCRITS
1	Saint-Bertrand	36.1
2	Bagnères-de-Luchon	47.0
3	Saint-Martory	58.7
4	Saint-Gaudens	64.3
5	Boulogne	78.8
6	Montrejeau	81.9
7	Saint-Béat	92.2
8	Salies-du-Salat	93.8
9	Aurignac	111.5
10	L'Isle-en-Dodon	113.4
11	Aspet	126.4
12	Cazères	161.6
13	Carbonne	181.6
14	Rieumes	221.2
15	Sainte-Croix	232.8
16	Le Fousseret	244.6
17	Rieux	247.2
18	Saint-Lizier	259.4
19	Castillon	279.4
20	Montesquieu	325.9
21	Saint-Girons	395.5
22	Oust	427.9

NOTA. — L'intensité des teintes va croissant avec la proportion des illettrés.

Digitized by Google

Digitized by Google

sement de Muret compris dans les limites de la subdivision.

Cette étude, pour être complète, devrait se terminer par une explication du fait le plus important qu'elle ait mis en relief, c'est-à-dire de la répartition très-inégale de l'instruction dans notre région. D'où vient qu'une grande partie des habitants de l'Ariège reste plongée dans l'ignorance, alors que, dans l'arrondissement de Saint-Gaudens et surtout dans les Hautes-Pyrénées, l'instruction pénètre profondément dans la masse de la population? Les causes de cet état de choses sont probablement nombreuses et il nous paraît actuellement difficile de les déterminer d'une manière complète. Nous nous bornerons donc à présenter les quelques remarques qui vont suivre.

Les écoles sont moins nombreuses dans l'Ariège que dans les Hautes-Pyrénées. Ici, l'on compte une école pour 272 habitants, tandis que l'Ariège ne possède qu'une école pour 313 habitants[1]. En outre, la population est plus disséminée dans ce dernier département; les communes sont plus étendues et elles comprennent beaucoup de hameaux situés très-loin du centre principal où existe l'école. Dans l'arrondissement de Saint-Gaudens, la proportion (du nombre des écoles (1 pour 354 habitants) est, il est vrai, plus faible que dans l'Ariège, mais ce désavantage est largement compensé par le groupement habituel des populations au chef-lieu même de la commune ou à proximité. Pour saisir toute la valeur de la raison que nous invoquons ici, il suffit de parcourir les cantons de Luchon, de Castillon et d'Oust. Les hameaux sont rares dans le premier et la popula-

1. Nous avons extrait de l'annuaire de l'enseignement élémentaire pour l'année 1886 et de l'annuaire de la Haute-Garonne, les éléments du tableau suivant :

TABLEAU D

DÉPARTEMENTS	NOMBRE DES ÉCOLES	PROPORTION
Hautes-Pyrénées	867 écoles	1 pour 272 habitants
Ariège	767 id.	1 pour 313 id.
Basses-Pyrénées	1093 id.	1 pour 397 id.
Haute-Garonne	1184 id.	1 pour 403 id.
Aude	773 id.	1 pour 423 id.
Pyrénées-Orientales	483 id.	1 pour 452 id.

Digitized by Google

tion est tout entière agglomérée dans les 31 centres d'habitation correspondant aux communes. Dans les deux autres, au contraire, on voit des hameaux nombreux s'espacer régulièrement sur les pentes de la montagne, jusqu'à une ou deux heures de marche du village qui est situé ordinairement au voisinage du principal cours d'eau de la vallée (Saint-Lary, Sentein, Seix, Bethmale). La fréquentation de l'école devient difficile et souvent impossible dans de telles conditions. Aussi est-il juste de reconnaître que, sur le terrain de l'instruction, les deux cantons du Saint-Gironnais que nous avons pris pour exemple sont loin de lutter à armes égales avec le canton de Luchon. Si ce dernier occupe un des premiers rangs parmi les cantons les plus éclairés de la Haute-Garonne, il le doit certainement en grande partie à ce que toutes les habitations, dans chaque commune, sont voisines de l'école. La même observation pourrait s'appliquer au canton de Saint-Martory.

Une influence également sérieuse réside, à notre sens, dans le genre de vie des habitants, bien différent suivant que ceux-ci s'adonnent au commerce ou aux travaux de l'agriculture. L'instruction est presque une nécessité pour le commerçant, tandis qu'elle est, pour le cultivateur, un luxe qu'il n'a pas toujours les loisirs de se procurer pendant son enfance. N'est-ce pas là la raison du contraste que nous avons signalé, dans notre statistique de l'ignorance, entre le sud du département de la Haute-Garonne, lieu d'origine de tant de colporteurs, et le Saint-Gironnais qui fournit à l'agriculture de la plaine des travailleurs aussi nombreux que robustes?

Le rôle que joue dans la question le degré d'aisance dont jouissent les populations doit également être signalé. Les écoles sont plus fréquentées dans les pays riches que dans les pays pauvres. Or, les travaux des champs attirent moins la fortune dans les montagnes de l'Ariège que le négoce à Saint-Bertrand et dans les cantons voisins.

Enfin, il y aurait lieu sans doute de tenir compte du développement très-inégal des facultés intellectuelles chez les différents groupes de population qui occupent notre région. Il est incontestable que l'instruction doit se

Digitized by Google

répandre d'autant plus facilement dans une contrée que ses habitants ont l'intelligence plus vive et l'esprit plus ouvert au progrès. Il serait donc intéressant de comparer, à ce point de vue, les différentes populations des départements pyrénéens et de rechercher la corrélation qui peut exister entre le degré d'instruction qu'elles possèdent et l'intelligence dont elles sont douées.

Cette étude est encore à faire, et nous ne pouvons aujourd'hui lui apporter qu'une faible contribution en ce qui concerne la partie méridionale de la Haute-Garonne. Les observations que nous avons faites dans ce pays et les nombreux témoignages que nous avons recueillis de personnes très-compétentes, nous permettent d'affirmer que la prééminence attribuée par notre statistique aux cantons montagneux de ce département se lie à une supériorité intellectuelle assez marquée. Comparés aux populations de la plaine, nos montagnards se distinguent par un esprit plus lucide, plus prompt, plus délié. Ces qualités sont surtout développées chez l'habitant des vallées supérieures et des villages haut situés.

Insister davantage sur ce sujet serait tenter une explication que nous ne sommes pas en mesure de donner aujourd'hui. Le but que nous nous étions proposé était simplement de faire connaître au moyen de la statistique, — l'instrument de précision de la démographie, — l'état de l'instruction publique dans une circonscription territoriale qui répond à une partie importante de l'ancien pays de Comminges. C'est sur le terrain des faits que la question devait être posée ; c'est par des études plus complètes et des observations plus nombreuses qu'elle recevra un jour son entière solution.

Dr Charles Chopinet.

Digitized by Google

ET LOUP È'RA CHIGOUGNO

Fable imitée de La Fontaine. — (Patois de Saint-Gaudens)

Prèsqué tousténx és Loups qué soun languix !
Tousténx sénsé counciençe ;
Tout aco, ja n'ous dix
Can s'agis dé lou déspénso.
Mais languit o sadout,
Et Loup qué s'ac acabo tout.
Ataou hè qui nou s'ac croumpo ;
Taplan, caouqué cop on s'y troumpo.

Un Loup, en tout minja's
Un moutoun gras,
Io costo l'és éntraouèsso
Ach hounx d'ét ganitet.
Per tant adrét qu'on éstèsso
Quin désgahalon, si bouplét ?
Qu'éstournudo, qu'és hico 'ra pato 'na bouco.
Qué juro, qu'éy furious, qu'és tournéjo, qu'és bouco.
Qué toussis et qu'és mouco.
Et jamès éch os nou s'én sort.
Quin mé caou jou mouri dé malo mort !
Et qué nou passé io bouno amo,
Qu'ayjo piétat
Dé moun éstat ! !
Arribo io Chigougno. — Et adichax, Madamo !
Ah ! bé bénguéts bien à proupos !
Qu'én èroy just at darrè mos.
Prèst à digué gracios dé suito
Siloun éro conduito
Dés loups débots.
Eh ! doung un os... coumprénguéx, madamougno ?
— Qué coumprénguí, réspoun éro Chigougno.
Qué s'é bous éy trigat én cot.
Oui !... Qué l'én caou tira, s'és pot,

Digitized by Google

Ajax piétat dé jou, praoubé pay dé famillo !
Siés hils et io hillo,
Sensé counda-y un qué ba béngué lèou !
Ajax piétat dé jou ! Qué bous gagnax ét cèou
S'ém poudéx counserba 'ra bito,
Nou pas prémou dé jou, prémou dés maynatjous
Et d'éro praoubo Brigito,
Touto séntougno coumo bous.
Bous plan qu'èx counégudo
Per bostos granos déboutious ;
Tout aro mémo qu'èx béngudo
D'un bouyatgé réligious,
Séloun bosté sént usatgé,
Acicou d'acét pélérinatgé.
Ah ! bé bous béy souén à passa
Can mé léoui ét maytin douro 't'ana cassa.
B'éy bésoun qué y ajo persounos
Séntos et bounos,
Qu'éy a tant dé machantos génts !

— Déchém aquéris coumpliménts.
Sé réspoun, touto poti-fino,
Éro Chigougno pélégrino.
Aço qu'éy pas dé moun éstat ;
Nou soy pas Sur dé Caritat,
Mais qué soy simplo cousturièro,
(Pourtant cousturièro dé fin.)
Pusqu'ét cas presso tant enfin.
Qu'ac harèy, mais à ma manièro.
Et sé tant ac boulex, qué m'y baou assaja
Damb' és cisèous à loungo palo.

B'ac bo prou, qué bado déjà.
Ero Chigougno, touto pâlo :
Oh ! pourtant sé nou réussis ! ! !
Qué hurgo, d'ab soun loung utis.
Éno gulo d'ét Loup qué soufris
D'ét maou et d'éro médécino.
Jutjax sé hè béroyo mino,
Et praoubé Loup, tout ajassat
At bèt cu d'un barat,
Dambé'ro gorjo énsanglantado.
En tout crida piétat ! piétat !

Ero costo qu'éy ésbranlado
A forço dé cops dé bèc :
Ero Chigougno qu'éy sudèc.
Abanx qué l'arriguèsso éntièro,
Et dambé toutis és boussis.

Digitized by Google

Quant dé trabail et dé soucis,
En ta d'aquéro praoubo oubrièro ! !
Pourtant, tout acabat, qu'én éy plan fièro,
Et Loup, encaro mès.

— Arq qué caou régla 'x ahès,
Sé diguéc éro oupératriço,
— Quin ahè ? dix ét Loup, d'un arridé dé can.
— Et aouj' ! éx ahès dé justiço ;
Qu'éy pas doung bièn justé taplan
Qué ma péno sio pagado,
Qu'éy èy pérdut miéjo journado.

Qu'éy pas mès aro ét Loup débot !...
Qué la trato dé tout, dé machanto, dé soto,
Dé boulurro, dé lèjo et dé faousso déboto.
Pagat, sé dix ! ! à tu, qu'èy hèt graciq d'ét cot !
Sort dé déouant, bilaino, ingrato ;
Gar' à tu, sé jamès cajés débat ma pato.

Lafountaino aquieou qu'és triguec
Parcé qué nou sabéc çq d'aouté.
Mais nou caou pas pourtant qu'és saouté
Ço qué Madamo répliquèc
En tout fréta's ét bèc :
Qui hè d'ét béng ach asé,
En taou coumplasé,
Et à d'aquét qu'éou laouo ét cap
Qu'éou pago dambé ço qu'és sap.

L'abbé Fages.

Digitized by Google

LUGUS, LE MERCURE GAULOIS

Nous empruntons au dernier *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France* (1885, page 217), le texte d'une communication qui intéresse tout particulièrement le Comminges dont le chef-lieu portait autrefois le nom de *Lugudunum* :

M. d'Arbois de Jubainville lit une note intitulée : *Lugus, Lugoves, le Mercure gaulois* :

« Une courte discussion s'est récemment produite en cette enceinte entre mon savant confrère et ami M. Gaidoz et moi au sujet des *Lugoves*, nom divin gaulois connu par des inscriptions.

» J'ai dit en cette circonstance que, suivant moi, *Lugoves* est le pluriel de *Lugu-s*, un des noms du dieu celtique, qu'à partir de César les Romains ont identifié à leur Mercure. Ce pluriel d'un nom divin qui apparaît au singulier dans la légende irlandaise, *Lug*, au génitif *Loga*, peut paraître étrange. Mais les inscriptions de la Grande-Bretagne nous offrent d'autres exemples de noms divins celtiques employés tantôt au singulier, tantôt au pluriel. Ainsi, dans sept inscriptions, le nom divin *Vitiris, Viteris, Vitris*, apparaît au singulier. Ce sont des dédicaces : *Deo Vitri*[1], *Deo Viteri*[2], *Deo sancto Vitir*[3], *Vitri*[4], *Deo Mogonti Vitire*[5]. Le même nom prend le pluriel dans les dédicaces : *Dibus Vitiribus*[6], *N[uminibus] Vitiribus*[7], *Vitir[i]b[us]*[8].

» La même alternance du singulier et du pluriel se rencontre pour le nom divin *Mogontis*, écrit aussi *Moglis* ou *Mountis*. A côté de la dédicace *Deo Mogonti Vitire* viennent se placer d'une part les dédicaces *Mogonti Cad*[9], *Deo Mogti*[10], *Deo Mounti*[11] au singulier, et *Dis Mountibus* au pluriel[12].

» Ainsi l'alternance du singulier et du pluriel dans les noms divins celtiques se trouve ailleurs que dans *Lugus, Lugoves*. Dans ce nom-ci, cette alternance s'explique fort bien par le mythe qu'il rappelle. Le dieu *Lugus* est le Mercure de César. Mercure, nous dit César, est le principal objet du culte gaulois, ses statues sont nombreuses. Quelle en est la raison ? C'est que le fait principal de la légende de Mercure est le mythe fondamental de la religion des Gaulois[13]. Or, quel est le fait principal de la légende de Mercure ? C'est le meurtre d'Argos. Le Mercure latin du temps de César se confond avec l'Hermès grec dont il emprunte la légende[14].

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, nos 459, 472, 764. — 2. *Ibid.*, no 765. — 3. *Ibid.*, no 581. — 4. *Ibid.*, no 710. — 5. *Ibid.*, no 958. — 6. *Ibid.*, no 767. — 7. *Ibid.*, no 502 *a*. — 8. *Ibid.*, no 512. — 9. *Ibid.*, no 996, — 10. *Ibid.*, no 320. — 11. *Ibid.*, no 321. — 12. *Ibid.*, no 1036.

13. Vient ensuite le mythe qui fait du dieu de la mort le père des dieux et des hommes.

14. Cicéron, *De natura deorum*, livre III, ch. XXII, § 56, distingue cinq Mercures, dont un, le cinquième, *qui dicitur Argum interemisse*. Cicéron écrivit cet ouvrage l'an 44 avant J.-C., l'année de la mort de César. Cf. Ovide, *Métamorphoses*, I, 717-723.

Digitized by Google

Dans l'*Iliade,* poème qui est comme la base de la mythologie grecque et de la mythologie gréco-romaine des classiques latins. ARGEIPHONTÈS, c'est-à-dire « meurtrier d'*Argos,* » n'est pas seulement une épithète d'Hermès, c'est son nom[1]; et sur ce point Hésiode imite Homère[2]. Argos c'est la nuit. Mercure-Hermès, ou le crépuscule matinal, tue la nuit. Or, la lutte et la victoire du crépuscule et du jour contre la nuit, du beau temps contre l'orage, de la science contre l'ignorance et l'erreur, de la veille contre le sommeil, de la vie contre la mort, voilà le thème fondamental à la fois simple et multiple de la religion celtique. On le trouve aussi dans d'autres religions. Il n'est pas sans importance chez les Grecs. Chez eux, Hermès et Argos ont des doublets : Bellérophon tue la Chimère, c'est-à-dire la chèvre mythique, Persée tranche la tête de Méduse, Thésée met à mort le Minotaure ; on connait les légendes d'Héraclès et des serpents, d'Héraclès et du triple Gérion ; autant de formes d'un mythe unique dans le fond, mais qui explique des phénomènes nombreux et variés, malgré leur analogie.

» Le personnage unique ou multiple que les Grecs ont appelé Hermès, Bellérophon, Persée, Thésée, Héraclès, s'appelle chez les Celtes *Lugus, Smerios, Ale-Smerios;* probablement *Ro-Smertos :* sa femme est *Rosmerta.* Son adversaire est un homme ou un serpent cornu, c'est le serpent à tête de bélier, criophore, comme dit M. Flouest, c'est le dieu *Cernunnos* du Musée de Cluny, c'est le dieu cornu et triple de divers monuments publiés par M. A. Bertrand. Le monument découvert par M. Voulot dans la Moselle représente la victoire de *Lugus.* L'écho de cet événement mythique s'est prolongé dans les légendes chrétiennes. Le monstre celtique dont *Lugus* triompha se reconnait dans les dragons vaincus par les premiers apôtres du christianisme, dans les animaux fantastiques qui, à une date récente, faisaient encore en France un des plus populaires ornements des processions. La légende chrétienne, s'appropriant la forme du mythe païen et enveloppant dans cet antique vêtement une idée nouvelle, a multiplié les vainqueurs du *monstre;* déjà les gallo-romains avaient précédé les chrétiens dans cette voie en mettant au pluriel, *Lugoves,* le nom du dieu *Lugus.* Ce pluriel est le pendant des doublets grecs d'Hermès.

» J'ai ailleurs raconté d'après les textes irlandais la victoire de *Lugus.* En Irlande, on donne à ce nom divin le sens de « guerrier, héros[3]. » Il semble avoir la même racine que le grec λογισμός, que le latin *luctare,* que le français *lutter*[4]. »

1. *Iliade,* chant XXIV, v. 24.
2. *Les Œuvres et les jours,* vers 77.
3. O'Davoren, au mot *Lug.*
4. Curtius, *Fondements de l'étymologie grecque,* n° 149.

Digitized by Google

Digitized by Google

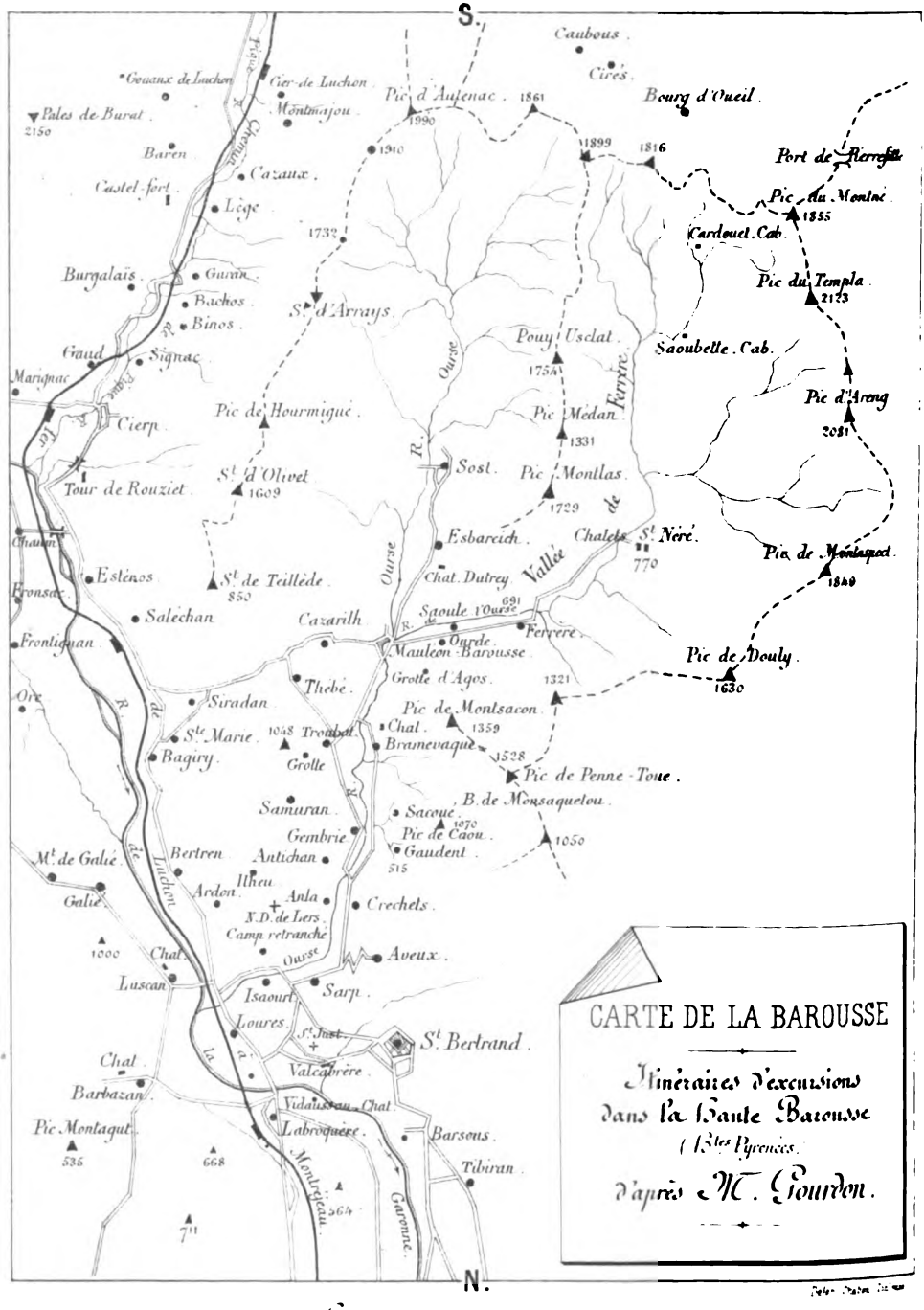

Digitized by Google

LA

BAROUSSE PITTORESQUE

Connaissez-vous la Barousse? C'est une riante et pittoresque contrée, où le touriste ne pénètre que rarement. Deux vallées encaissées et fort boisées sillonnent son territoire dans la partie supérieure. Une crête de moyenne altitude, orientée presque directement du sud au nord et terminée par la cime du Montlas, les sépare dans toute leur longueur. Des ruisseaux babillards y tracent leurs capricieux méandres, et, réunissant leurs eaux sous les murs de la petite ville de Mauléon, forment le gave de l'Ourse[1].

Malgré son nom sauvage, ce n'est point une ourse mal léchée, je vous l'assure; et si, parfois à la fonte des neiges ou à la suite de violents orages, ses eaux, d'ordinaire calmes et limpides, s'emportent en soudaines colères, c'est un souvenir passager de jeunesse. Elle se rappelle alors cette époque déjà lointaine, où les glaciers quaternaires, passant par dessus les crêtes qui la séparent maintenant de la vallée d'Oueil, transportaient par son canal les blocs arrachés aux cimes d'Oo et ceux tombés du Montné lui-même. Disséminés un peu partout, depuis les châlets Saint-Nérée jusqu'à Créchets et Anla, ils jalonnent la marche de l'ancien glacier; à Labroquère même on voit une magnifique moraine. Plus d'une fois nous aurons l'occasion de signaler quelques-uns de ces blocs de taille colossale.

Prise de trois côtés entre les montagnes de la Haute-

1. Ce ruisseau se jette dans la Garonne, tout près et en amont de la gare de Loures.

Digitized by Google

Garonne, la Barousse fait cependant partie intégrante des Hautes-Pyrénées. A sa porte, Saint-Bertrand de Comminges et Valcabrère reçoivent seuls la visite des touristes qui, la plupart du temps, après cette intéressante excursion archéologique, s'imaginent avoir vu la Barousse ou bien dédaignent d'y pénétrer.

Du reste, comment et pourquoi s'y rendraient-ils? En dehors des Pyrénées, le nom même de cette partie de l'ancien Comminges est à peu près ignoré; bien des personnes, j'en ai la conviction, n'ont jamais entendu parler de ce pays. Nul — mieux que la « Société des études » — n'avait la possibilité de faire connaître cette contrée; c'était même un devoir pour elle. Mais, écrire une monographie complète d'une région aussi complexe que la Barousse est une lourde et difficile tâche pour un seul; aussi notre cher directeur a-t-il eu la bonne pensée de partager la besogne entre nous. Chacun, suivant la mesure de ses forces, apportera sa pierre à l'édifice commun, et de ces travaux individuels sortira un ensemble dont la Barousse aura, nous l'espérons bien, le droit d'être fière.

Il a bien voulu me demander de dresser la carte de la contrée et d'écrire la partie pittoresque de cette monographie. Je m'en suis chargé avec plaisir, heureux de contribuer pour ma part à l'œuvre générale, et en même temps d'être agréable à un ami personnel.

A quinze cents mètres environ au sud de Valcabrère, nous sommes déjà en Barousse, et les maisons de Sarp sont les premières que l'on rencontre. Avant d'y arriver, on traverse des champs cultivés plantés de vignes en hautains. Puis, au sortir du village, la route, une jolie route de voiture, propre et bien entretenue, se rapproche aussitôt de l'Ourse, dont elle côtoie presque au niveau de l'eau la rive gauche, et pénètre dans un étroit défilé jusqu'au-dessous d'Aveux, qu'on laisse à droite sur le penchant d'un vallon latéral couronné de belles hêtraies. Des aulnes vigoureux, des frênes à la luxuriante frondaison, groupés ou isolés, se montrent presque partout le long du torrent, bordé en maints endroits de vertes prairies.

En face, sur l'autre rive, à l'entrée d'un chemin creux,

Digitized by Google

en partie masqué par des bouquets de jeunes chênes et d'épines blanches, nous avons retrouvé, un de mes amis et moi, les traces évidentes des anciens glaciers. Le calcaire noir (calcaire crétacé à caprotines) a été si fortement buriné, labouré par leur passage, qu'il porte ces longues et profondes entailles, le plus souvent parallèles, auxquelles Agassiz a donné le nom de *coups de gouge*. Dans l'une de ces cannelures est encore enchassé aujourd'hui l'un des cailloux de granit dont les glaces se sont servi jadis comme d'un instrument pour rayer et strier la surface du marbre lorsque, par leur poids et leur frottement, elles ne l'ont pas polie.

Un peu plus loin, voici Créchets avec ses maisons éparpillées au flanc de la colline. A droite, sur le bord de la route, à trois pas d'un moulin, à demi-encastrée dans un mur de soutènement, se voit une énorme roche aux arêtes arrondies. Sa couleur brun-jaunâtre, sa surface bosselée, offrant par place de petites empreintes concentriques et légèrement concaves, ne suffiraient pas à elles seules pour attirer l'attention des touristes, s'il ne s'y rattachait une curieuse légende. Pour peu que vous le désiriez, il n'est pas un enfant du hameau qui ne soit prêt à satisfaire votre légitime curiosité ; ils la connaissent tous sur le bout du doigt. La voici, du reste, dans sa naïve simplicité, telle qu'elle me fut contée, il y a une dizaine d'années, par une fillette de dix à douze ans, jolie blonde, fraiche et rose comme une pomme d'api : « Venu on ne sait d'où, ce bloc barrait autrefois le chemin ; mais un jour saint Bertrand, modestement monté sur une mule, visitait son diocèse et, arrivant près du pont de Créchets, trouva le passage quelque peu obstrué par cet obstacle. Dieu permit alors que la monture du saint prélat, « forte des saintes inspirations de son cavalier, » pût à coups de pieds le faire reculer et changer de place. Depuis cette époque le chemin est libre et la pierre porte les marques des fers de la mule. » Tout cela m'était dit avec une conviction et une foi si profondes, que je n'eus pas le courage d'en rire, et tirant de ma poche quelque menue monnaie, je la donnai à ma gentille cicérone, dont Greuze eût fait un ravissant tableau.

Sans avoir recours à la légende baroussine, il est aisé

Digitized by Google

de connaître l'histoire et l'origine du *Caillaou de Saint-Bertrand* ou *Mail de la Mule*, tels sont, en effet, les deux noms qu'il porte dans le pays. Arrachée à l'époque glaciaire du sommet du Montné, cette masse de « quartzite à nodules siliceux, » est, de même qu'un autre rocher aussi volumineux que nous verrons plus tard aux Châlets Saint-Nérée, un des plus beaux blocs erratiques de la Barousse.

Les eaux de l'Ourse nourrissent de nombreuses et belles écrevisses, fort difficiles cependant à capturer lorsqu'on ignore les bons endroits. Il me souvient encore d'une partie de pêche que j'y fis, il y a déjà quelques années, en compagnie du regretté M. Lézat. Nous avions pris Créchets et ses environs pour champ de nos exploits. Quelle bonne journée je passai là avec cet excellent ami! Tranquillement assis à l'ombre d'un vieux pommier, dont nous croquions de temps à autre les fruits savoureux pour nous désaltérer, il me raconta ses campagnes en Barousse au moment où il en faisait le plan en relief, et la manière dont il s'y était pris pour mener à bonne fin ce difficile travail. C'était on ne peut plus intéressant, une véritable démonstration sur le terrain. Quant aux petits crustacés de la rivière, inutile de dire que nous n'en primes pas un seul, et le soir en rentrant à la gare de Loures, les balances et autres engins sur le dos, nous déclarâmes hautement que la pêche aux écrevisses n'est point faite pour les grimpeurs de pics et de glaciers; mieux vaut ascendre le Montsacon ou le Montlas, comme je le fis à quelque temps de là. A chacun ses aptitudes et ses goûts.

Sur l'autre berge du torrent, voici Anla, l'un des hameaux les plus riches de la contrée. Un kilomètre environ au-delà, non loin de la route que nous suivons, voici Gaudent, dominant l'entrée d'une fraiche et pittoresque coulée, où les maisons blanches de Sacoué se laissent deviner au milieu des vergers. Un gai ruisselet, sautant de pierre en pierre, descend en gazouillant au travers des pâturages qui tapissent les dernières pentes du Montsacon, tandis que d'épais fourrés de hêtres masquent en partie les teintes grises de cette croupe calcaire arrondie et sans caractère. De la pointe qui commande

Digitized by Google

le bassin de Mauléon le coup d'œil est charmant sur la petite ville et la vue assez étendue.

A la hauteur de Gembrie, la route s'écarte du torrent, et le laissant capricieusement décrire deux ou trois larges courbes au pied des collines de Costinière, se poursuit en ligne droite pendant douze ou quinze cents mètres, et le rejoint près d'un moulin. Ecoutez son joyeux tic-tac, et regardez jaillir comme un flot de perles cristallines la gerbe d'eau qui actionne sa roue moussue. Assise sur un escabeau, la meunière, dont la farine a poudré les cheveux à frimas, surveille la mouture tout en faisant voltiger son aiguille. Pendant ce temps, deux ou trois marmots joufflus cherchent à se hisser sur l'échine d'un solide bourriquot qui, sans plus s'en inquiéter, broute paisiblement une touffe de chardons à fleurs roses. Le père, adossé au mur de son logis, les regarde faire et rit de bon cœur de leurs infructueuses tentatives. Que de fois, au cours de mes excursions dans les vallées de nos petites Pyrénées, j'ai surpris de ces scènes intimes! Au hameau, dans les champs, c'était le même abandon, et, si les grandes cimes neigeuses ne leur servent pas de cadre, ces traits de mœurs locales, presque toujours pris sur le vif, n'en sont pas moins charmants. Aux hautes régions, le silence, les aspects désolés et sublimes; aux vallons, les frais paysages, la vie et le mouvement d'ici-bas. L'altitude n'est point à mes yeux le critérium du pittoresque et des gais souvenirs. Ils existent partout, pour qui sait lire et contempler la nature.

Mais arrivons à Bramevaque, dont les ruines féodales vaudraient à elles seules une visite en Barousse; c'est la perle de la contrée. Traversez le village, la place ombragée d'un magnifique tilleul plus que centenaire, un vieux Sully sans doute, et, passant sous une ancienne porte, suivez un étroit sentier qui monte en écharpe au travers des arbres et des rochers; en moins d'un quart d'heure vous aurez atteint le faîte du monticule où s'éleva jadis le manoir de don Sanche de la Barthe.

Huit cents ans environ se sont écoulés depuis sa fondation et le temps a déjà, en partie, accompli son œuvre de destruction. Un moment refoulée, la nature sauvage

Digitized by Google

a peu à peu reconquis tous ses droits. Sur les murs d'enceinte, lézardés et veufs de leurs créneaux, chevauchent lierres et clématites ; les ronces et les plantes parasites ont envahi les cours intérieures et la petite chapelle, où l'on voit encore des chapiteaux romans et deux corniches à damiers. Les autres constructions n'offrent plus que des monceaux de décombres ; seule, la haute tour carrée a victorieusement résisté aux injures des ans. C'est toujours ce fier donjon, sentinelle vigilante au sommet d'un roc abrupt de trois côtés, dont les murailles intactes ont revêtu avec le temps une belle couleur brune, cette patine des siècles si chère aux archéologues. Deux salles étroites, une à chaque étage, ouvrant sur l'escalier intérieur, composent à elles seules l'aménagement du donjon.

Que de souvenirs se rattachent à ces sombres voûtes! Il en est un surtout, dont l'histoire nous a gardé la mémoire et que je ne saurais passer sous silence. C'est ici, en effet, si l'on en croit la tradition, que pendant vingt-trois ans (1420 à 1443) fut retenue prisonnière Marguerite, comtesse et dernière souveraine du Comminges. Quelle horrible et dure captivité! Mânes de Pardiac, vous étiez bien vengées!

Mais laissons là ces tristes souvenirs et montons sur la plate-forme. De nul endroit peut-être dans le pays, si ce n'est du Montlas, le regard n'embrasse un panorama aussi étendu et aussi varié. Au sud, les deux vallées supérieures de la Barousse, toutes noires de forêts avec leurs gras alpages, et leur ceinture de crêtes qui les séparent de la Haute-Garonne ; puis le Montlas (1 729 m.), cette verdoyante montagne qui voit à ses pieds s'unir les deux Ourses et s'étaler la petite ville de Mauléon. Au levant, par une large trouée, le regard s'envole par delà les rives fleuries de la Garonne jusqu'aux curieuses pointes du Gar. Au-dessous de nous, la gorge resserrée entre les contreforts orientaux du Montsacon et les dernières pentes de l'aride Som det Chay semble se fermer, puis s'ouvre de nouveau, et le torrent s'enfuit, longeant la route que nous venons de parcourir.

Lorsque vous aurez contemplé à loisir ces collines bleuâtres mollement arrondies, ces crêtes où les grands bois ont jeté comme un tapis de verdure, ces eaux cou-

Digitized by Google

rantes, ces hameaux échelonnés au travers des champs où jaunit la moisson, vous aurez joui de l'un des plus intéressants coups d'œil que puisse offrir la Barousse. Voir jusqu'au bout de l'horizon se dérouler devant soi, sous l'éclatante lumière des Pyrénées, ces riantes et fertiles vallées, et sous ses pas s'amonceler les vestiges d'une époque qui n'est plus, quel étrange contraste! C'est éprouver tout à la fois mille impressions diverses, plus émouvantes les unes que les autres. Je me souviens encore d'une excursion que je fis à Bramevaque, il y a quelques années déjà; j'en ai gardé le plus charmant souvenir. C'était à la fin de septembre; dans les forêts les feuilles déjà mûres se coloraient des teintes les plus variées : le rouge, le vert et le jaune s'y mariaient de la manière la plus heureuse, y dessinaient de capricieuses arabesques; on aurait dit un gigantesque cachemire jeté sur les robustes épaules de la montagne en repos. Dans les champs travaillaient maints laboureurs qui, au déclin du jour, regagnèrent en chantant leur modeste demeure. Comme ils semblaient heureux! C'est bien d'eux que le poète latin aurait pu dire :

> **Fortunatos nimium sua si bona norint**
> **Agricolas !**

C'est à cette heure délicieuse et pleine de calme que les ruines du vieux manoir, se peuplant de souvenirs, grandissent à nos yeux; les pans de murs se dorent sous les dernières caresses du soleil qui s'éteint; la haute tour elle-même projette au loin sur la vallée son ombre gigantesque. Insensiblement, le silence se fait autour de vous; je ne sais quelle douce et mystérieuse mélancolie s'empare de tout votre être, et vous redescendez à regret vers les rives du torrent.....

Au sortir de Bramevaque, la route, franchissant la rivière, laisse immédiatement à gauche un nouveau village; c'est Troubat, dont les maisons grises semblent se confondre avec la roche de l'aride Mail Blanc. Un buste à deux faces, grossièrement sculpté, un ancien dieu Janus, sans doute, maintenant appelé par les enfants *Tête de Carnaval*, une carrière de marbre bréchiforme et, plus spécialement, la grotte de Sainte-Araille, telles sont

Digitized by Google

les curiosités de l'endroit[1]. Deux kilomètres à peine nous séparent de Mauléon ; aussi la distance est-elle rapidement franchie et, au dernier tournant du chemin, nous sommes arrivés.

Au débouché des vallées de Sost et de Ferrère, en partie adossé aux dernières pentes du Montsacon, Mauléon fut jadis la capitale du pays des Quatre-Vallées ; du manoir seigneurial il ne reste plus aujourd'hui qu'un curieux donjon pentagonal en ruine. Maintenant déchue de son ancienne importance, la petite ville n'en a pas moins conservé son cachet particulier et tout pyrénéen. Du pont surtout, en face de l'hôtel Sapène, en amont comme en aval, le paysage se compose d'une façon charmante et semble placé là tout exprès pour le plaisir des yeux. C'est ici, nous l'avons dit plus haut, que viennent converger les vallées supérieures de la Barousse, celle de Sost dont nous aurons à reparler, et celle de Ferrère, où nous allons d'abord pénétrer.

Depuis quelque temps déjà, une bonne route de voiture a remplacé l'ancienne voie muletière qui desservait le vallon ; aussi est-ce un plaisir que de se rendre pédestrement jusqu'aux châlets Saint-Nérée. Il suffit d'une heure et demie environ.

On s'élève d'abord et assez vivement sur les flancs de la montagne en vue du frais bassin de Mauléon, que l'on domine bientôt complétement. En moins de vingt minutes on arrive au haut de la côte de *Saoule*, ainsi nommée de la curieuse grotte qui se voit à gauche, en contrebas de la route. Etroitement encaissé dans une profonde écluse, à demi-caché par des arbres buissonnants, le torrent forme mille cascatelles, bondit sur les cailloux ; il mugit sourdement, s'irrite contre sa prison de pierre, en ronge dans maints endroits les abruptes parois, pénètre dans les fentes, y creuse des galeries et, prenant enfin son essor, franchit d'un bond le seuil du défilé sous une élégante voûte, audacieuse trouée dont la nature, depuis l'époque glaciaire sans doute, a capricieusement ajouré le calcaire. Tel est ce pittoresque portique, l'une

1. Mon collègue et ami, M. Félix Régnault, s'est chargé de la description de cette curieuse grotte.

Digitized by Google

des curiosités de la Barousse, auquel les gens du pays donnent improprement le nom de *grotte* ou *puits de Saoule*. Il me rappelle beaucoup les fameuses arcades du Rio-Malo, que je découvris en Aran, il y a déjà quelques années.

On laisse bientôt à droite, sur la hauteur, le village de Ourde. Puis la vallée se resserre et, douze ou quinze cents mètres plus loin, voici Ferrère, pauvre hameau qui n'a guère pour lui que son agréable position au bord de l'eau, ses frênes et ses grands aulnes qui frissonnent dans la brise. Un pont de pierre nouvellement construit vous ramène sur la rive droite de l'Ourse, dont les eaux turbulentes blanchissent de leur écume les pierres du chemin. La nature du terrain change presque aussitôt ; au schiste succède le granit, une belle roche à mica noir et brillant. Des deux côtés de la route, les forêts deviennent plus épaisses, couvrent presque entièrement la montagne de leur tapis de verdure. Ces arbres, vigoureux et droits comme des mâts de navire, s'élancent dans les airs ; ils ont soif d'air et de lumière. Le passage est, en effet, si étroit qu'en maintes places on a dû faire jouer la mine, trancher dans le granit, abattre la futaie. On a, bon gré mal gré, suivi le cours de l'eau ; aussi les courbes sont-elles assez fréquentes, les échappées de vue originales et imprévues, et c'est à un dernier détour qu'on débouche, pour ainsi dire à l'improviste, sur une riante clairière où s'élèvent les châlets Saint-Nérée.

Un établissement de bains, nouvellement reconstruit, un hôtel et quelques maisonnettes au rustique toit de chaume, composent à eux seuls la modeste station. Les eaux, utilisées depuis longtemps déjà, ont des vertus curatives fort appréciées des habitants de la Barousse et des vallées voisines. Pour le simple touriste c'est, pendant les beaux jours de l'été, un but d'agréable promenade, et dût-il n'y rester que quelques heures, il s'en retournera remportant certainement le souvenir du gracieux accueil que l'on reçoit toujours des maitres de céans. Quant aux courses, il n'en manque pas aux environs, et, d'ici, il est facile de rayonner dans la haute Barousse : le Montlas, le Montné et d'autres sommets encore offrent de magnifiques belvédères faciles à atteindre.

Digitized by Google

Êtes-vous géologue ? Le sol de la vallée est intéressant à examiner et vous offre, aux alentours des bains même, mille sujets d'étude. Dans les bois de la rive droite de l'Ourse, à trois cents pas des habitations, on voit un superbe bloc erratique (grès siliceux), épave glaciaire descendue du Montné. Les plaisirs de la chasse vous tentent-ils ? Prenez le fusil et, guidé par un homme du pays, enfoncez-vous sous le couvert des grands arbres ; le tétras y abonde, et bien malheureux serez-vous si la chance ne vous favorise pas.

De toutes mes excursions à travers la Barousse, il en est une surtout que je me rappelle avec un véritable plaisir : c'est l'ascension du Montlas. Parti de Mauléon, j'avais fait l'école buissonnière, m'arrêtant tout le long du chemin. Il me semble revoir encore le château Dutrey et ses beaux ombrages, les fermes de Pradettes, dont les alentours, en amont comme en aval, parsemés de blocs erratiques, feraient le bonheur des glaciéristes. Un peu plus loin, c'est Esbareich, au faîte d'un monticule, qui commande le cours de l'Ourse. Encore quelques pas, puis les montagnes s'écartent et l'on arrive à Sost.

L'un des plus importants villages de la haute Barousse, Sost, dominé par la cime du Montlas, voit s'étendre à ses pieds de riches cultures. Des crêtes d'Olives et du Puy de Hourmigué dévalent, jusque sur les rives du torrent, de grasses prairies sillonnées de sentiers sinueux, coupés de bouquets d'arbres du plus charmant effet. Puis, au printemps, lorsque les neiges hivernales ont disparu des montagnes, on entend de toutes parts le joyeux tintement des clochettes ; les troupeaux du vallon gagnent les hauts alpages et, pendant les beaux jours, bergers et animaux ne redescendront plus dans la plaine.

A la lisière supérieure des bois de Lacarbouère, non loin du ruisseau d'Ardons, se trouve une cabane, celle du Sarrat Vieil, à laquelle se rattache une curieuse histoire. Il n'est pas un habitant de Sost qui ne la connaisse, et le nom de Jean-Baptiste Gouaux, intimement lié maintenant à celui du cortal, est pour ainsi dire devenu légendaire dans le pays. Au mois de juin 1802, si j'ai bonne mémoire, un enfant venait au monde dans le rustique abri des pasteurs du Sarrat Vieil. Il semblait

Digitized by Google

vraiment que la Providence, en le faisant naître en ces lieux, préludait ainsi à l'existence pastorale qu'il mena toute sa vie. Berger, puis mayoral des pâtres du vallon, Jean de Baptiste, ainsi l'appelaient ses compatriotes, adorait sa montagne, et pendant plus d'un demi-siècle il en fit sa demeure habituelle ; les rigueurs de l'hiver l'obligeaient seules à la quitter durant quelques semaines ; puis au printemps il y remontait, tout joyeux, pour de longs mois. Mais un beau jour, c'était en 1879, il ne redescendit plus, et l'humble toit de gazon qui avait entendu les premiers vagissements de l'enfant, recueillit le dernier soupir du vieillard.

Voyez-vous à l'ouest de Sost, l'écrasant presque de sa masse énorme, cette montagne conique aux flancs couverts de forêts ? C'est le Montlas. Çà et là, perçant ce manteau de verdure, apparaissent quelques pointements de roche, dont la teinte, d'un gris clair, suffirait à elle seule pour faire connaître leur nature marmoréenne. Au-dessus du village, une sorte de ravin, moitié pierres, moitié gazon, monte fort roide et d'un seul jet (1 000 mètres environ) vers le sommet du pic. Voilà la route à suivre. On s'élève rapidement au-dessus du vallon et, en moins de deux heures, on atteint un bouquet de sapins, qui semblent placés là tout exprès pour guider le touriste et lui offrir leur ombrage. Le plus pénible est fait maintenant, et sans trop s'occuper des abîmes de l'ouest, en partie masqués par des taillis qui amortiraient une chute, on escalade la crête terminale et le pic est conquis.

Comme la plupart des sommets des petites Pyrénées ou de leurs contreforts, le Montlas est bien rarement visité, et cependant à plus d'un titre il mérite d'attirer l'attention. Au point de vue géologique surtout, il est extrêmement curieux à étudier, et sans entrer ici en longs détails à ce sujet, il me paraît intéressant de rapporter les quelques lignes que lui consacre Leymerie dans sa *Description des Pyrénées*, page 361 :

« Le calcaire marmoréen, dit-il, dont le type est à Saint-Béat, a, du côté opposé du bassin, un représentant dans la montagne de Cierp, où un massif de même nature vient s'appliquer contre le granit-gneiss. La carte géologique qui montre la position de ce calcaire, le présente

Digitized by Google

de l'autre côté de la montagne, à Sost (Hautes-Pyrénées) dans une position analogue, d'où il s'étend à l'ouest à travers la vallée de Ferrère pour se prolonger encore plus loin. Dans toute cette étendue, la partie de la bande marmoréenne dont il est question se trouve intercalée entre le grès rouge au sud et le terrain granitique au nord; elle se présente à travers la Barousse, où elle prend tout son développement, comme un mur ou un filon presque vertical de 1 200 à 1 500 mètres d'épaisseur. »

Comme à Saint-Béat, au pic Arié et surtout au Cap de Mont, l'assise marmoréenne de la Barousse offre de curieux accidents minéralogiques; on y trouve la couzéranite en prismes carrés parfaitement nets, grisâtres ou du plus beau noir. Parfois les cristaux sont clair-semés dans la pâte; ailleurs très-abondants, souvent même réduits à leur moule en creux dans le calcaire. La pyrite, la trémolite, l'amphibole noire y sont communes; nous en avons recueilli de superbes spécimens.

Moins élevé que beaucoup de pics dans la Barousse, tels que Autenac (2 000 mètres), la Penne de Rustier (1 861 mètres), le Templa (2 123 mètres), la Serre d'Areng (2 081 mètres) et d'autres encore, le Montlas (1 729 mètres) a sur ses voisins l'immense avantage d'être pour ainsi dire au centre du pays; aussi le regard y embrasse-t-il un fort bel horizon et, pour être un peu localisé n'en est pas moins intéressant. Quelques pics de l'Aran, tous ceux des vallées de la Pique, de Lis et d'Oo sont en vue. Les glaciers des Gourgs Blancs et de Clarabide représentent à peu près à eux seuls les Hautes-Pyrénées. Cependant, à plus de trente kilomètres vers l'ouest dans la direction du vallon de Salabe, par delà une large dépression de la crête qui nous sépare de la vallée d'Aure, se montre, comme une imposante apparition, la blanche silhouette du Pic du Midi de Bigorre, limite occidentale de l'ancien domaine des *Convenae*. Vers le nord, le regard se perd sur l'immensité des plaines sous-pyrénéennes, et, à plus de neuf cents mètres de profondeur, s'étale la Barousse tout entière.

Un tel panorama, dont je n'ai pu donner que les traits principaux, suffirait à lui seul pour expliquer l'attrait d'une ascension au Montlas. Notre ami, le regretté Lézat,

Digitized by Google

l'avait deviné, lorsqu'un jour, pour continuer ses plans en relief, il partit de Mauléon, il y a vingt-cinq ans environ, et vint planter sa tente au sommet même de la montagne. Quelles journées et quelles nuits il dut passer là-haut! Assister au lever de l'aurore, voir le soleil parcourir sa carrière, puis, empourprant de ses derniers feux un horizon lointain, sombrer derrière un dernier pic, n'est-ce pas là un ravissant spectacle!

Du Montlas aux châlets Saint-Nérée on compte deux heures de marche environ. Vingt-cinq à trente minutes de facile descente sur les pelouses du versant sud vous amènent directement au col de Couret Médan, d'où, prenant à l'Ouest, on n'a plus qu'à suivre à travers bois, dans le vallon de la Hos, une sorte de sentier de chèvres à peine tracé, qui vient déboucher en bas du ravin, presque en face du torrent de Salabe. Cette voie est assez insignifiante, et je ne pourrais rien signaler de particulier dans ces parages, en dehors des beaux murailements de la montagne, si je n'avais eu l'occasion d'y faire une intéressante découverte.

Un instant avant d'atteindre les granges foraines que l'on trouve dans la partie inférieure de cette gorge, on voit, à droite du sentier, un puissant éperon calcaire. Malgré sa couleur légèrement jaunâtre veiné de rose, on ne saurait, il me semble, d'après la carte de Leymerie, le considérer autrement que comme faisant partie intégrante du massif du Montlas; d'autant plus qu'à une centaine de mètres plus bas reparait le marbre blanc. C'est à la surface de cette roche que j'ai arraché, lors de ma dernière excursion dans la Barousse (27 avril 1886), quelques fossiles, plus ou moins déterminables, génériquement il est vrai, mais dont la position *in situ* ne peut être mise en doute. Ils me paraissent appartenir à des polypiers.

On n'avait pas encore, que je sache, signalé dans notre région la présence de débris organiques dans les calcaires de cet étage géologique.

Avez-vous jamais atteint le Montné par les gorges de la Barousse? C'est une charmante excursion. La fraîcheur du paysage, la diversité des sites que l'on traverse, vous empêchent de sentir la fatigue, et l'on arrive au but

Digitized by Google

sans trop s'apercevoir que l'on marche depuis quatre à cinq heures.

Voici en quelques mots l'itinéraire de cette course pendant laquelle le brouillard et les nuages seraient d'inutiles et dangereux compagnons de route : Des châlets Saint-Nérée on remonte la rive droite de l'Ourse jusqu'à la Barre de Crouens, puissant filon de grès rouge triasique que recoupe le sentier. Déjà fort élevé au-dessus du torrent, on suit en écharpe le flanc de la montagne sous le couvert des arbres. La gorge se resserre, on laisse bientôt derrière soi les Aigouats de Batmale, et l'on débouche dans le bassin des Pontous, où se réunissent les trois ruisseaux de Pouyaous, de Séous et de Cardouet. On franchit comme l'on peut les deux premiers, et en moins de cinq minutes on arrive à la fontaine d'Arégélègue (*éra Hount d'ét Grassilhoun*, disent les bergers). En face, sur la rive gauche du Cardouet, se dresse la curieuse roche de calcaire dévonien, connue sous le nom de roche de Saoubette. Elle précède de peu la cabane du même nom, d'où l'on gagne celle de Cardouet. Le Montné apparaît alors pour la première fois dans le sud-ouest. Quarante-cinq minutes d'ascension sur des pelouses fort redressées, et le sommet est atteint. De là, en trois heures et demie, on descend à Luchon par la vallée d'Oueil.

Si les châlets Saint-Nérée, cachés pour ainsi dire au fond de la pittoresque gorge de Ferrère, ne sont pas encore connus comme ils devraient l'être, il en est tout autrement de Sainte-Marie et de Siradan. Placés au débouché de la Barousse, sur les bords de la Garonne, à cinq kilomètres environ à l'est de Mauléon, auquel les relie une bonne route de voiture passant par Cazarilh et Thèbe, ces deux établissements jouissent depuis longtemps d'une réputation méritée.

Je n'ai point à m'occuper ici de ces eaux, de leurs effets et de leurs principes minéralisateurs, je sortirais complétement du cadre de cette rapide étude sur la Barousse pittoresque ; de plus, j'empiéterais sur le terrain de l'un de nos savants collègues, que sa haute compétence en hydrologie, ses études spéciales sur les sources pyrénéennes rendent plus apte que personne à

Digitized by Google

vous parler de ces stations balnéaires de la vallée commingeoise. Quant à moi, simple touriste, plus occupé et plus épris des beautés de la nature en elle-même, je ne saurais trop vanter cette admirable plaine de Sainte-Marie. Abritée de tous côtés des vents froids, riche et bien cultivée, ouverte seulement du côté du levant, comme pour guetter le premier sourire de l'aurore, elle voit pousser et mûrir ses moissons ; la vigne s'étage sur ses côteaux ; au printemps, les pommiers de ses vergers se couvrent de bouquets de fleurs, dont les fruits savoureux sont renommés. Les oiseaux migrateurs eux-mêmes, ces volages voyageurs, semblent affectionner ce vallon plus que tout autre dans la région, et leurs passages s'y produisent d'une façon régulière. Aussi l'ornithologiste y trouve-t-il certaines espèces qu'il chercherait vainement ailleurs dans nos montagnes. Ajoutez à cela, comme fond de tableau, les élégantes pointes du Gar couronnant les vastes forêts dont sa puissante ossature est presque entièrement revêtue, et vous comprendrez sans peine pourquoi la Barousse est surnommée : la Savoie des Pyrénées.

Seuls les touristes y font défaut.

Maurice Gourdon.

Digitized by Google

ESSAI HISTORIQUE SUR LA BAROUSSE

I

Préambule : les Quatre-Vallées; leur origine; leurs seigneurs; leurs États; leur réunion à la Couronne

Il n'est pas possible de consacrer un chapitre à l'histoire de la vallée de Barousse sans parler du pays des Quatre-Vallées dont celle-ci faisait partie.

On appelait ainsi un district de médiocre importance, formé des vallées d'Aure, de Nestes, de Magnoac et de Barousse. Le mémoire de l'intendant de la Houssaye, publié dans la *Revue de Comminges*, t. II, p. 86, en fait connaître la composition vers la fin du XVII^e^ siècle. A l'aide de documents postérieurs[1], nous allons dire ce qu'était cette petite province dans les dernières années du XVIII^e^, après avoir indiqué ses origines.

Cette contrée était occupée jadis par des tribus celtibériennes, lorsque à l'arrivée des Romains, venus d'Espagne sous la conduite de Pompée, victorieux du partisan Sertorius, vers 72 avant Jésus-Christ, se forma la puissante agglomération des Convènes. La plus grande partie de ce territoire, et notamment la Barousse, demeura ensuite, jusqu'à la fin de l'ancien régime, dans la circonscription ecclésiastique de Comminges.

Les Quatre-Vallées appartenaient autrefois à la baronnie de Labarthe, qui dépendit primitivement de la maison souveraine d'Aragon. C'est dom Brugelle qui nous l'apprend dans son *Histoire de la Bigorre*, d'après Oihe-

1. Nous en devons la communication à la gracieuse obligeance de M. Henri de Maribail, détenteur de pièces fort intéressantes.

Digitized by Google

nart, l'historien du Béarn, suivant lequel « les vallées d'Aure, Aran, Aragonet, par corruption Aragouet..., Barousse et autres adjacentes faisaient anciennement partie de l'Aragon, » les comtes de ce dernier pays, à la tête de leurs Vascons du versant méridional, ayant fait dans ces contrées de fréquentes incursions.

Il paraît que Roger I (957-1012), comte de Carcassonne et de Couserans, possesseur d'une portion du Comminges, maria l'une de ses petites-filles au roi de Navarre, et l'autre à Ramir I ou Ramir-Sanche, comte ou roi d'Aragon. Par cette dernière union, les Quatre-Vallées, au diocèse de Comminges, passèrent sous la domination aragonaise. A la mort de Fortunius d'Aragon, elles devinrent l'apanage de son fils Arnaud I, en 1067. On attribue à ce seigneur la construction du château de Labarthe « pour la garde de la vallée de Nestes, et du château de Bramabaque ou Bramevaque, en Barousse, pour la tuition de cette vallée. » La tradition veut qu'il ait reçu sa sépulture à Saint-Bertrand, dans l'ancien Lugdunum que le saint évêque Bertrand de l'Isle travaillait à relever de ses ruines (vers l'an 1074).

Au décès d'Arnaud I, les deux enfants de Garcias-Arnaud, son propre fils, se partagèrent les Quatre-Vallées. Mais l'ainé étant mort sans postérité, elles se trouvèrent réunies sur la tête du puiné, Arnaud III, qui prit alors le titre de : « *Dominus et possessor totius Auræ.* » Dans les documents de cette époque, ce terme *Aura* est la dénomination générique de la seigneurie des Quatre-Vallées.

Arnaud III eut trois fils, dont l'aîné embrassa l'état monastique. Les deux autres furent : Garcie-Arnaud et Auriol-Manse. Le plus âgé conserva le titre de comte d'Aure ; Auriol porta le premier celui de vicomte de Labarthe ou La Barthe.

Selon dom Brugelle, Bertrande d'Aure, fille ou sœur de Sanche-Garcie, petit-fils de Garcie-Arnaud, et son héritière universelle, s'allia à la maison de Comminges. Elle épousa Guy, fils du comte Bernard II, qui ajouta à son nom celui d'Aure.

Par le mariage d'une des filles issues de cette union avec Sanche II, comte de Labarthe, les Quatre-Vallées

Digitized by Google

se trouvèrent réunies dans la même famille et leur seigneurie ne fut plus divisée depuis cette époque[1].

Sanche II n'eut pas d'enfants de sa première femme Marguerite de Madailhan; mais de son second mariage avec Mathilde de Comminges il eut un fils, Arnaud-Guillaume, qui lui succéda.

Une fille de celui-ci, Brunissinde de Labarthe, devint la femme de Bernard de Fumel, qui prétendit recueillir tout entière la succession d'Arnaud-Guillaume. Il y eut à cette occasion des compétitions.

Quoi qu'il en soit, une période s'écoule et nous arrivons à l'année 1398, où nous voyons Jean Ier de Labarthe léguer les Quatre-Vallées à Bernard VII, comte d'Armagnac.

C'est par erreur que le mémoire de M. de La Houssaye *sur la généralité de Montauban* donne l'année 1209 comme étant celle de la réunion des Quatre-Vallées et de l'Armagnac; car dom Brugelle affirme qu'il a vu le testament original de Jean Ier dans l'étude d'un procureur au parlement de Toulouse, Me Deveri, et qu'il est d'octobre 1398. Le comte Bernard prit possession les 17 et 18 du même mois, alors que la seconde femme de Jean I de Labarthe survivait encore à son mari. C'était Jeanne d'Albret[2].

Après Bernard VIII, Jean IV, et Jean V mort sans laisser de descendant, la seigneurie des Vallées fut transmise à sa sœur Isabelle, qui institua pour héritier le vicomte de Lavedan, Gaston de Lion ou du Lyon.

Dans son *Histoire des grands Officiers de la Couronne*, le P. Anselme mentionne, avant l'année 1462, « l'alliance d'une Louise de Lion ou du Lyon avec un chevalier du nom de Bourbon, seigneur de Caudes-Aïgues en Guyenne. » Elle est désignée comme « dame des vallées d'Aure, Barousse, Nestes, Magnoac, Barbazan, de Bar en Bigorre et Malause, vicomtesse de Lavedan[3]. » Ce dernier titre lui venait du chef maternel. Les autres lui avaient été dévolus du côté de son père, Gaston de Lion, béarnais d'origine, sénéchal de Toulouse, l'héritier d'Isabeau d'Armagnac, qui avait testé en sa faveur parce qu'en

1. Dom Brugelle.
2. Certains écrivent *Le Bret*.
3. Fol. 367, t. 1.

Digitized by Google

1473 elle avait été sauvée par lui au siége de Lectoure. Le frère de ce Gaston, Pierre de Lion, succéda à Bernard de Rosier sur le siége archiépiscopal de Toulouse, où l'avait appelé le pape Sixte IV. Il était abbé commendataire de Sorèze et de Pin (1475-1491)[1].

Cela dit en passant sur cette famille, il faut savoir que les habitants des Quatre-Vallées ne ratifièrent pas cette translation du domaine seigneurial aux mains d'une famille étrangère; et, pour mettre désormais un terme à une instabilité si contraire à leurs intérêts, ils se placèrent, en 1475, sous l'autorité directe du roi, qui fut à la fois « souverain et seigneur domanial comme successeur du seigneur *majeur*. »

Mais la réunion de la baronnie des Quatre-Vallées à la couronne ne fut pas alors complète; l'usufruit en resta aux vicomtes de Lavedan. Le P. Anselme, au folio 369 du même volume, cite, en effet, un petit-fils de Gaston de Lion comme prenant, dans un acte du 8 août 1565, « la qualité d'usufruitier d'Aure, Barousse, Nestes, Magnoac, La Barthe, etc...[2] »

Cette branche des de Lion était alliée aux Comminges et plusieurs de ses membres se faisaient appeler « de Lion de Roger de Comminges. »

Les vicomtes de Lavedan cédèrent leurs droits sur les Quatre-Vallées à la maison de Navarre. Henri IV réunit sur sa tête la qualité d'usufruitier à celle de souverain direct de ce pays qui appartint désormais à la couronne.

Les Quatre-Vallées étaient comprises, on le sait, dans la généralité de Montauban lorsque fut créée, en 1716, celle d'Auch sous le titre de généralité ou intendance de Gascogne, Navarre et Béarn. Auch et Pau devinrent donc leurs centres administratif et judiciaire, car la judicature royale des Quatre-Vallées ressortissait au sénéchal d'Auch, et l'intendance siégeait tantôt à Auch, tantôt à Pau. C'était un pays d'États et d'abonnement, c'est-à-dire où le montant des impositions, autrefois des redevances féodales, était réduit à un taux fixe. Les habitants pouvaient s'en racheter moyennant un cens annuel. Leur

1. *Histoire de Languedoc*, t. IV, p. 360.

2. Nous adressons nos remerciements à M. Montoussé qui a bien voulu faire à notre intention quelques recherches à la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

traité date de 1475 et fut passé avec l'évêque de Lombez, agissant en qualité de commissaire député par le roi Louis XI. M. de la Houssaye nous apprend que le chiffre de l'abonnement était, en 1699, de quatre mille livres par an. Les États n'avaient pas d'abord de siége fixe, comme nous l'ont prouvé les nombreux procès-verbaux que nous avons parcourus. Ils se réunissaient tantôt à Labarthe, tantôt à Arreau, tantôt à Garaison. Mais à partir de l'arrêt du Conseil, daté du mois d'août 1744, ils se tinrent habituellement dans cette dernière localité. Nous avons sous les yeux le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 1749, « convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée au lieu de Garaison, et tenue par M. Pierre de Saintis, président, conseiller du roi, juge en chef des Quatre-Vallées et pays en dépendant; en présence de M. Pierre Dutrey, syndic des trois vallées d'Aure, Nestes et Barousse; de M. Guillaume Noailham, syndic général de la vallée de Magnoac; de M. Guillaume Carrère, procureur du roi en chef des Quatre-Vallées, » et de deux députés de chaque vallée, désignés par délibération particulière prise dans la réunion des délégués des communautés.

Un autre procès-verbal, rédigé à Garaison, est daté du 29 janvier 1776, sous la présidence de M. Jean-François Dutrey, juge en chef.

Les États de la sénéchaussée étaient presque toujours présidés par le juge-mage au nom du sénéchal, et lorsqu'il arrivait au subdélégué de l'intendant d'y figurer, il ouvrait la séance, « donnait les communications royales » et se retirait, comme faisait le sénéchal de Nébouzan à Saint-Gaudens.

Chaque vallée avait son assemblée particulière. La vallée d'Aure comprenait 32 communautés, le Magnoac 39, la Nestes 8, et la Barousse 31.

En 1776 ce n'était plus Castelnau, comme le dit M. de la Houssaye, mais Arreau qui était le siége officiel du juge en chef, avec un lieutenant principal, un avocat du roi et un greffier en chef[1].

Quant à la charge de greffier en chef des États, elle fut

1. Tableau de la sénéchaussée et siége présidial d'Auch (1776).

Digitized by Google

remplie durant de longues années par des membres de la famille du conventionnel Féraud, massacré dans la journée du 20 mai 1795.

II

La Barousse : son étendue ; ses deux baronnies ; ses priviléges ; ses ressources et ses mœurs ; sa judicature ; projets de circonscriptions nouvelles ; une insurrection en 1848.

La vallée de Barousse, dont nous devons négliger ici le côté pittoresque et archéologique pour n'envisager que son histoire proprement dite, était donc l'une de ces quatre vallées formant une sénéchaussée particulière dont les membres de la famille de Noé furent longtemps les titulaires. Elle est traversée par une rivière divisée d'abord en deux bras appelée l'Ourse, d'où l'étymologie *val Ursus*, le val de l'Ourse, *Barousse*. Contiguë à la vallée d'Aure, elle en est séparée au couchant par de puissants contreforts montagneux ; au levant, elle confinait aux élections de Comminges, de Rivière-Verdun et au Nébouzan ; du nord, encore au Comminges ; du midi, aux Pyrénées, aux montagnes du Larboust et d'Oueil.

Voici comment le chevalier de Serisy de Froidour, commissaire député par le roi pour la réformation générale des eaux et forêts, délimitait cette vallée dans son procès-verbal « de visitation » du 18 septembre 1667 : « Premièrement, que ladite vallée de Barousse est assise dans le diocèse de Comminges, dans le voisinage de la ville de Saint-Bertrand, jadis capitale dudit pays, et qu'elle est appelée Barousse à cause qu'elle est arrosée d'une petite rivière appelée l'Ourse, comme qui dirait vallée de l'Ourse, laquelle se forme de divers rameaux et traverse ladite vallée d'un bout à l'autre, prenant naissance à la tête de ladite vallée, laquelle par le bout d'en haut confronte les vallées de Layrisse, Luchon et d'Oueil, aboutit à la rivière de la Garonne un peu plus haut que la ville de Saint-Bertrand ; confronte d'un côté la vallée de Frontignes et d'autres lieux, vallées d'Oueil,

Digitized by Google

de Louron, des Bareilles, de Bize et autres, les crêtes des montagnes faisant les limites desdites vallées. »

Quoique liée administrativement et par une grande communauté d'intérêts au reste du district, la Barousse a eu sa vie propre et nous voulons essayer de la raconter.

On a vu que cette vallée comprenait trente-une communautés. C'étaient à la fin du siècle dernier: Generest, Jaunac, Tibiran, Loures, Izaourt, Sarp, Milhas ou Millas, Aveux, Créchets, Gaudent, Sacoué, Bramevaque, Gembrie, Antichan, Anla, Ilheu, Samuran, Troubat, Mauléon, Ourde, Ferrère, Sost, Esbareich, Cazaril, Thébé, Sainte-Marie, Bertrem, Lombrés, Seich, Siradan, Saleichan. Nous retrouvons presque toutes ces communautés dans la circonscription cantonale de Mauléon, à l'exception de Generest, Lombrés, Seich et Tibiran-Jaunac, aujourd'hui réunies, qui sont dans le canton de Nestier. Valcabrère, Bacrabère ou Valcrabère, comme on le trouve écrit parfois, qui portait au moyen âge et plus récemment le titre de capitale de la Barousse, n'est plus indiquée comme faisant partie de la vallée dans les états des communautés dressés à la fin du XVII[e] et pendant le XVIII[e] siècles [1].

Il y avait en Barousse deux baronnies distinctes, celle de Bramevaque et celle de Mauléon, qui existaient déjà au XIII[e] siècle puisque une sentence arbitrale du 3 janvier 1297 règle la juridiction de chacune d'elles dans la vallée.

« Le lundi avant la saint Barnabé de l'an 1300 [2], » le sire Bernard de Labarthe, qui avait à Valcabrère un château dont les restes existent encore, y réunit les représentants des Quatre-Vallées, et leur concéda la première charte de coutumes et priviléges en cinquante articles. Comme il arrivait presque toujours, cette charte, qui devint « l'unique règle du droit public des vallées » [3], fut plutôt une consécration des us et coutumes préexistants qu'une concession première de droits et franchises. Cette

1. Cependant des actes de 1768 désignent encore cette localité comme « chef-lieu et capitale. »

2. « *En lou loc de Valcrabera.* »

3. Ce qui ne mettait pas obstacle à certains priviléges locaux, comme à Bramevaque, Loures, etc.

Digitized by Google

constitution fixait tout ce qui concernait l'administration et les intérêts du pays. Chaque communauté avait ses consuls ou jurats et son baïle. Les seigneurs avaient le leur et l'article 6 donnait le droit « au seigneur majeur d'instituer un juge qui fût de sa terre. » — « *Le senhor major constituera et fera en sa terra un jutge prud'home que sio de sa terra par tal que los subjets y poscan haber recours et éviter despensas.* » Dans l'article II, il est dit que le seigneur baron de Labarthe restituera aux habitants les ports, montagnes et forêts « qui leur avaient été usurpés par le sieur de Fumel, gendre d'Arnaud-Guilhem de Labarthe, et qu'il les y laissera en paix et tranquillité. » L'article III leur accorde « le port d'armes pour les garder. » Aux termes de l'article XLII, le baron de Labarthe leur reconnait le droit « de disposer à leur volonté des eaux, forêts, montagnes, communaux et d'en user à leur gré pour en aider leurs voisins. » Aussi les habitants jouirent-ils de tout cela à titre de propriétaires ; nommant leurs gardes, percevant les dommages-intérêts alloués pour les délits commis ; fixant en assemblée de communautés tout ce qui avait trait aux coupes et ventes de bois.

Vainement, à certaines époques, opposa-t-on à cette charte fondamentale des Vallées ce qu'on a appelé, « les priviléges de 1398, » qui avaient apporté à ceux de 1300 quelques modifications. Ces priviléges étaient attribués à Jean de Labarthe, alors qu'ils ne pouvaient émaner que de sa veuve, et à une époque où celle-ci avait perdu tous ses droits sur la baronnie des Quatre-Vallées. En effet, en vertu du testament de ce seigneur, daté du 5 septembre 1398, Bernard d'Armagnac était en possession des Quatre-Vallées depuis le mois d'octobre ; les nouvelles coutumes étaient du mois de février. Or, à cette époque, l'année commençait non au 1er janvier, mais à la fête de Pâques ; de telle sorte que le mois d'octobre était antérieur au mois de février, l'année se terminant en mars ou avril suivant la mobilité du jour de Pâques. On pouvait donc les considérer comme apocryphes. Du reste, bien que sanctionnées d'abord par lettres-patentes, un arrêt du grand Conseil les annula.

Nous avons dit que les donations de Jean V d'Arma-

Digitized by Google

gnac à Isabeau, sa sœur, et de celle-ci au vicomte de Lavedan Gaston de Lion, n'avaient pas été approuvées par les vallées qui, en vertu de leur constitution, avaient, à la mort de Jean V, recouvré le droit de se choisir un souverain. « Elles étaient, dit dom Brugelle, vivement sollicitées du roi d'Aragon, des états duquel la Barousse, comme les autres vallées, avait fait partie. De quoy le roi Louis XI ayant été averti, envoya Jehan Villères de Graulas, cardinal du titre de Sainte-Sabine, évêque de Lombez, lequel, par ses remontrances et sa grande éloquence, persuada aux peuples de ce pays de se ranger sous la domination du roi de France, ce qu'ils firent en 1475. »

Louis XI confirma « tous les priviléges, libertés, prérogatives, usances et coutumes des Vallées qui conservèrent, par une disposition expresse, le droit d'instituer des juges et lieutenants de juges. » De nouveau les habitants s'engageaient « à veiller et pourvoir à la conservation du païs. » Ils devaient s'acquitter de cette obligation avec le plus fidèle patriotisme pendant la Ligue, la minorité de Louis XIV et la guerre de succession d'Espagne, « contre les *Miquelets* et les Aragonais rebelles et turbulents. »

Des lettres-patentes de Louis XII renouvelèrent cette confirmation en 1512. Elles « retenaient de plus fort pour le roi la seigneurie des Quatre-Vallées, ne laissant à la demoiselle de Lion, » — fille de ce Gaston dont nous avons parlé, vicomte de Lavedan, — « que les fruits qu'elle devait recevoir de la main du receveur du roi. »

A chaque règne survinrent de nouvelles confirmations, jusqu'à Louis XV inclusivement.

De leur côté, de nombreux jugements de la réformation (1605, 1608, 1611, 1663, 1670), un arrêt du parlement de Toulouse, reconnaissaient force de loi à la charte confirmée de 1300. Plus tard, et le 5 juin 1745, le même parlement, visant uniquement les priviléges de 1300, faisait inhibitions aux communautés de Guran, Bachos et autres d'envoyer leurs bestiaux paître dans les forêts et montagnes de la vallée de Barousse à peine de mille livres d'amende.

Voici qu'en 1764 le maréchal de Richelieu, gouverneur

Digitized by Google

de Guyenne, rend une ordonnance ayant pour objet le désarmement des habitants. Ceux-ci invoquent leur charte de 1300, et un arrêt du Conseil prononce l'annulation de l'ordonnance. En 1778, la chambre des comptes de Pau reconnait encore que cette charte règle seule les intérêts de la vallée de Barousse.

Comme nous l'avons vu, celle-ci se divisait en deux baronnies : Bramevaque et Mauléon.

La première paraît avoir toujours appartenu au seigneur « majeur » des Quatre-Vallées. Son château, aux ruines si pittoresques, aurait été bâti vers l'an 1070, par Sanche Abarca, de la maison d'Aragon, qui s'intitulait « vicomte de Labarthe et de Barousse. » Un fait historique se rattachant à ce château a revêtu les couleurs de la légende ; car le donjon de Bramevaque a toujours parlé à l'imagination des Baroussais et amplement défrayé les récits de la veillée. En réalité, c'est là que serait demeurée captive, pendant plus de vingt ans, Marguerite, fille unique du comte Pierre Raymond II de Comminges, dont la vie fut pleine de traverses, ayant épousé successivement deux seigneurs d'Armagnac qui convoitaient le Comminges et avec lesquels elle eut beaucoup à souffrir à cause de leur hostilité avec sa propre maison. Devenue en troisièmes noces la femme de Mathieu, comte de Foix, en 1419, elle ne fut pas plus heureuse. Comme elle résistait aux instances de son nouvel époux, qui voulait obtenir d'elle la donation du comté de Comminges, Mathieu l'aurait enfermée, de 1420 à 1443, dans cette forteresse de Bramevaque où elle serait restée jusqu'à l'arrivée de Charles VII, poursuivant les Anglais dans le Midi. Marguerite implora le secours du roi, qui envoya Poton de Xaintrailles pour la délivrer ; mais son mari la fit, dit-on, transférer au château de Foix. Charles convoqua alors à Toulouse les États du comté de Comminges. Ils se réunirent le 9 mars 1443, en présence du cardinal de Foix, évêque de Comminges, et des consuls de Saint-Bertrand qui ne siégeaient pas d'ordinaire à cette assemblée, mais aux États du petit Languedoc ; et, d'autorité royale, le différend entre les époux fut tranché. Sa vie durant, chacun d'eux devait jouir du Comminges : Mathieu, des châtellenies de Muret, Saint-Julien, Salies et

Digitized by Google

Fronsac; Marguerite, de celles de Samatan, l'Isle-en-Dodon et Aurignac. Il fut stipulé que la jouissance de l'entier comté appartiendrait au survivant des époux, après la mort duquel le Comminges serait réuni à la couronne. La comtesse, qui s'était retirée à Poitiers après sa délivrance, ne survécut pas longtemps. Elle y mourut cette même année 1443.

Nous avons eu quelque peine à dégager ces faits de diverses relations contradictoires et confuses. Mais il est un point resté encore obscur. Comment un comte de Comminges avait-il pu disposer pendant vingt-trois ans du château de Bramevaque appartenant au seigneur de ces Quatre-Vallées, commingeoises seulement par la circonscription diocésaine[1]?

Quant à la baronnie de Mauléon, il est incontestable qu'elle a formé une seigneurie particulière. A la date du 20 juin 1367, nous trouvons un acte d'hommage de Mascareuse de Mauléon, « Mascarosa de Monte-Leone, » à Gaston, comte de Foix, vicomte de Béarn, de Marsan et de Nébouzan, pour la part qu'elle a « *in castro de Monte-Leone,* » dans la ville de Valcabrère, et dans les villes et lieux de Villeneuve-de-Lécussan et de Clarac, au pays de Rivière, « *in Riparia.* »

En 1474, le 20 mars, un dénombrement est fourni par Pierre-Jean-Guillaume de Mauléon, « en présence de Madame Madeleine, fille et sœur de rois de France, mère, tutrice, gouvernante de très-haut et très-illustre Monseigneur Phœbus, prince de Viane, par la grâce de Dieu, comte de Foix, seigneur de Béarn, de Bigorre, vicomte de Castelbon, de Marsan, de Gabardan et de Nébouzan. Le sire de Mauléon se déclare « home lige de Madame et de seignhor son fil come seignhor de Bearn et tenen de luy le castet et las baronies de Mauleone ensemble et les villes et lecs de Batcrabère, de Clarac en Ribière, Samuran, Troubat, Sost, Esbareich, Peyramilha, Betpoy, Ferrera, Orda, Thebes, Salescan, Gembrie, Sacoue, Antichan, Creschets, Sancta-Maria, Ilhoë, Anla... »

Encore un hommage rendu par Germain de Mauléon, le 5 mars 1513, à Jehan, par la grâce de Dieu roi de

1. Toute la Barousse était du diocèse de Saint-Bertrand, et l'archidiacre de la vallée était aussi celui de la vallée d'Aran en 1743.

Digitized by Google

Navarre, comte de Foix, seigneur de Béarn, comte de Bigorre, vicomte de Castelbon, Marsan, Tursan, Gabardan et Nébouzan; et à Catherine, « reyne, comtesse et seigneuresse desdits lieux, et pour le lieu, castel et baronnie de Mauléon, avec réserve des droits du suzerain pour ses sénéchaux, juges, procureurs de son païs de Béarn et de tous offices et officiers qu'il appartiendra. »

Le 29 août 1530, c'est un François de Mauléon qui rend à son tour hommage au roi de Navarre: « le vingt et unième jour d'avril mil cinq cent trente après Pâques, dans la ville d'Angoulême, noble homme François de Mauléon, écuyer, seigneur et baron dudit lieu, a fait les foy et hommage et serment de fidélité qu'il était tenu faire au roi de Navarre, comte de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, Nébouzan et Gavardan, seigneur de Béarn, des terres, seigneuries et baronnies qu'il tient de luy à cause du susdit comté de Foix, d'Armagnac, Bigorre, Nébouzan et Gavardan, seigneurie et principauté de Béarn, échue audit de Mauléon par le trépas et succession de feu Germain de Mauléon, en son vivant seigneur, chevalier et baron dudit lieu, auxquels foy et hommage il a été reçu par ledit roi de France, sauf son droit et l'autruy, et lui enjoint à bailler son dénombrement et dans le temps pour ce dû, en son Conseil et chambre des comptes de Béarn, et étant à ce présents Messieurs les évêques de Comminges et de Rodez, Messieurs dom Frédéric de Foix, chevalier, grand écuyer du roi de Navarre, le susdit de Foix, de l'Isle et autres ayant signé avec Longuet. »

Cette famille de Mauléon joua quelque rôle aux XIII^e^, XV^e^ et XVII^e^ siècles. Un Savarie de Mauléon fut appelé à Paris en 1222, dans une assemblée convoquée pour délibérer sur les moyens d'en finir avec les Albigeois. Ce fut un Mauléon qui, à la mort de Mathieu de Foix, remit, en 1453, le comté de Comminges entre les mains du roi. N'oublions pas à ce propos que cette réunion à la couronne n'était pas définitive. Un d'Armagnac et un sire de Lescun, Odet d'Aydie, possédèrent encore le Comminges comme usufruitiers, et la pleine souveraineté n'en revint au roi que sous Louis XII, en 1532. Enfin un membre « de cette maison, bonne et ancienne, » fut lieutenant du roi à Lectoure en 1698.

Digitized by Google

La baronnie de Mauléon passa ensuite à la famille de Lacarry, dont le premier dénombrement connu de nous fut fourni par noble Arnaud en ces termes, le 7 mars 1689 : « Dénombrement que noble Arnaud de Lacarry, écuyer, baille pour messire Jean de Lacarry, écuyer, seigneur baron de Mauléon, Troubat, Samuran et autres lieux, ancien capitoul, mon père, devant vous Messieurs les capitouls de Toulouse, chefs des nobles, obéissant à votre ordonnance rendue sur le fait de la convocation, ordonnée par Sa Majesté, du ban et arrière ban ; suppliant humblement Sa Majesté et vous, Messieurs les capitouls, de le laisser jouir des priviléges, franchises et libertés, exemptions et immunités concédés par les feus rois d'heureuse mémoire, confirmés par le roi heureusement régnant, aux nobles citoyens et habitants de ladite ville, au nombre desquels il est incorporé. » Il est ensuite déclaré que le sieur de Lacarry possède en toute justice haute, moyenne et basse, la terre et baronnie de Mauléon et ses dépendances, « qui sont les terres de Ferrère, Ourde, Sost, Esbareich, Peyremille, Betpouy, Troubat, Gembrie, Sacoué, Antichan, Créchets, Samuran, Ilheu, Anla et autres qui sont dans la vallée de Barousse, dont le sieur de Lacarry est seigneur haut justicier, censier et foncier avec le droit de créer juge, capitaine, procureur juridictionnel, greffier, baile et autres officiers pour y exercer la justice, avec un port commun avec la baronnie de Bramebaque au lieu de Saléchan, où l'on met les fustes et autres bois à bâtir pour en faire des radeaux. »

Mais les habitants élevèrent bientôt des contestations dont nous allons parler, touchant l'étendue des droits des nouveaux seigneurs sur la vallée, et nous verrons les successeurs des Lacarry, les sieurs de Luscan, soutenir avec elle un procès qui ne reçut jamais une solution définitive.

Avant de nous acheminer vers la dernière période des modestes annales de la Barousse à l'époque moderne, qu'on nous permette de revenir en arrière, en plein moyen âge, et de relater un fait qui a son importance dans la partie épisodique de cette histoire.

1. Ces communautés appartenaient, en effet, au Nébouzan. V. *Revue de Comminges*, t. 1, 1er article.

Digitized by Google

Ainsi qu'on a pu le voir précédemment, Valcabrère était considérée comme la capitale de la Barousse, quoiqu'elle fût topographiquement hors de la vallée et aux confins du Nébouzan par son voisinage avec Labroquère et Barbazan[1]. C'est peut-être à cause de l'importance que lui donnaient ce titre et le château qu'y possédaient les barons, plus tard vicomtes, de Labarthe, que ses habitants se révoltèrent contre l'autorité du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Bertrand qui avait des droits seigneuriaux sur certaines localités de la vallée. Un soulèvement se produisit auquel prirent part quelques populations environnantes, et le principal faubourg de Saint-Bertrand fut incendié. Toujours plein de sollicitude pour la ville où il avait été évêque sous le nom de Bertrand de Goth, le pape Clément V intervint et lança contre les rebelles une bulle d'excommunication, au mois d'août 1306. Il fallait d'ailleurs mettre un terme à des hostilités qui s'étaient manifestées deux autres fois dans le cours du XIII[e] siècle ainsi que l'attestent deux sentences arbitrales de 1245 et 1262. L'une d'elles, qui se trouve, croyons-nous, en la possession de M. le baron de Lassus, est fort curieuse. Dans tous les cas, les consuls de Valcabrère s'engagèrent solennellement à respecter les traités conclus « *firmiter observandis* » et à mettre fin « aux méfaits et homicides commis par les gens de Valcabrère et de Saint-Bertrand les uns contre les autres, *contrà se.* »

Les habitants des Quatre-Vallées résistèrent toujours aux tentatives d'empiétements sur leurs droits de la part de l'autorité royale, de même qu'ils avaient combattu, à l'occasion, les prétentions seigneuriales contraires à leur vraie charte, celle de 1300.

En 1544, sous François I[er], se voyant imposés, avec tous les autres sujets du royaume, pour l'entretien d'une levée de 50 000 hommes de troupes, ils se pourvurent « en opposition » invoquant des priviléges plus de deux fois séculaires. Les lettres-patentes du 1[er] juillet de la même année prononcèrent leur décharge.

Sous les règnes de François II, de Charles IX, d'Henri III et d'Henri IV, toujours dévoués au trône, les

Digitized by Google

Baroussais « firent de grands frais pour continuer à garder les frontières »; aussi leurs priviléges furent-ils augmentés. La confirmation la plus explicite « avec additions favorables » est bien celle de 1555, où il est précisé notamment « que les habitants paient, chaque année, la somme de 941 livres toulouzans, sans qu'aucun autre subside ou imposition ait été levé sur eux; ains quand on les a cotisés, tant à la solde de 50,000 hommes qu'autres subsides, les habitants ont été déclarés francs, quittes et exempts. » C'est pourquoi le roi fait injonction « à ses officiers, établis pour le fait tant de la traite foraine que des impositions foraines, de ne les contraindre au paiement. » Les « lettres-royaux » ajoutaient : « c'est à cause que les habitants ont toujours fait le bon devoir que nous entendons qu'ils jouissent de tous les priviléges et exemptions à eux octroyés par nos prédécesseurs, comtes d'Armagnac et rois de France; et, ce faisant, qu'ils soient francs, quittes, exempts de fait, de paiement et contribution de toutes tailles, péages, coutumes et autres impositions ordinaires et extraordinaires. »

Aussi, ce fut vainement que, sous Louis XIII, on tenta de revenir sur ces concessions. Une imposition de 800,000 livres ayant été ordonnée pour l'entretien des troupes qui étaient dans le Languedoc et dans le Béarn, les habitants de la Barousse et des autres vallées représentèrent qu'ils ne pouvaient être astreints à y contribuer. Un arrêt du Conseil leur donna gain de cause le 6 septembre 1618.

Presque au moment où Louis XIII confirmait les coutumes générales, se terminait une importante contestation qui s'était élevée, entre le seigneur de Mauléon et ses tenanciers, au sujet du refus que faisaient ces derniers de contribuer aux charges publiques des Quatre-Vallées. On sait le lien qui existait entre celles-ci à cet égard. Il faut dire qu'antérieurement les seigneurs eux-mêmes de Bramevaque et de Mauléon avaient affecté de « distraire leurs censitaires du corps des Quatre-Vallées. » Cette fois, le seigneur de Mauléon tenait la main à l'observation de la charte constitutive et des précédents. Une transaction intervint le 20 août 1622, aux termes de laquelle « les dépenses communes seraient supportées, à

Digitized by Google

l'avenir comme de tout temps, moitié par les vallées d'Aure, Nestes et Barousse, qui composent la moitié de la baronnie de Labarthe, et l'autre moitié par la vallée de Magnoac qui forme l'autre moitié, ce qui fut sanctionné par un arrêt du Conseil du 14 août 1744. [1] »

Sous Louis XIV, comme en 1496 sous Charles VIII, — lorsque le parlement de Toulouse s'était concerté avec les sénéchaux de Nébouzan, de Bigorre et de Foix, ainsi qu'avec les seigneurs de Montespan, de Péguilhan, de Mauléon et de Ravat, afin de pourvoir à la sûreté des ports et passages pyrénéens, — les Quatre-Vallées montrèrent le plus grand patriotisme dans la défense des frontières contre l'Espagne « qui n'avait pas oublié le chemin des Pyrénées. [2] » Par de nouvelles lettres-patentes du 10 juillet 1656, les Baroussais étaient de plus fort exemptés de toutes impositions extraordinaires, « alors même qu'elles seraient levées dans tout le royaume ».

A l'époque de la réformation des eaux et forêts par M. de Froidour, les Quatre-Vallées résistèrent avec succès à toute réglementation contraire à leurs franchises. Elles s'opposèrent à l'établissement d'un siége de gruerie à Arreau, « attendu que les habitants jouissaient de temps immémorial de la propriété des forêts et de leur libre aménagement, qu'au surplus ils avaient su les conserver de la manière la plus satisfaisante puisqu'elles étaient remplies de très-baux arbres propres aux mâts des vaisseaux et à produire une très-grande quantité de planches ».

Cependant la maitrise de Comminges et de Nébouzan avait été créée et installée à Saint-Gaudens. Ses officiers ne voyaient pas sans déplaisir l'indépendance des vallées vis-à-vis de leur administration. Aussi essayèrent-ils de faire acte d'autorité. La vallée d'Aure ayant procédé à une coupe importante pour la vente, la maitrise ordonna la saisie des arbres. La Barousse fit cause commune avec ses voisins, et le parlement de Toulouse accorda « la récréance par arrêt du 29 décembre 1687 ». Les communautés de Sarrancolin et d'Ilhet purent disposer des bois saisis, et le Gouvernement continua à s'approvi-

1. Castillon (d'Aspet), *Hist. des pop. pyrén.*, t. II, p. 176.
2. Castillon (d'Aspet), *Hist. des pop. pyrén.*, t. II, p. 142.

Digitized by Google

sionner de sapins pour la marine en Barousse et dans l'Aure, témoins les traités intervenus, avec l'assentiment de l'Intendant, entre les Vallées et le sieur Mathurin Narbonne, les 12 juillet 1692 et 8 septembre 1693.

D'autres tentatives de la maîtrise échouèrent en 1726. En Barousse comme à Arreau, elle avait voulu contraindre les habitants « à l'arpentement et au piquetage ». Les consuls invoquèrent leurs priviléges et les officiers de la maîtrise durent renoncer à leurs exigences.

Cependant, en 1729, un nouveau grand-maître des eaux et forêts, M. de Raymond, fut commis, par arrêt du Conseil, à l'effet de faire effectuer des coupes et de marquer le quart de réserve. Nous ignorons ce qui advint d'une décision qui paraissait contraire à tous les précédents.

Notons en passant une particularité piquante. Nous avons trouvé une correspondance d'où il résulte que le procureur du roi près la maîtrise des forêts de Saint-Gaudens, M. Danizan, était précisément très-favorable aux Baroussais qu'il éclairait volontiers sur leurs droits lorsque l'occasion se présentait.

Si les forêts de la Barousse étaient belles et fournies, les bêtes fauves devaient y abonder encore vers la fin du siècle dernier, comme l'attestent un grand nombre de certificats des consuls et des curés des paroisses délivrés, de 1749 à 1780, à ceux « particuliers ou grands chasseurs, à l'effet d'être payés du droit que la vallée accorde à ceux qui tuaient des ours, des oursins ou des loups ». Les sangliers n'y étaient pas rares, et parfois il s'élevait des procès pour savoir sur quelles terres un de ces animaux avait été tué.

Ces forêts, l'unique fortune du pays, étaient souvent dévastées. La rivière l'Ourse, très-poissonneuse, voyait aussi ses eaux empoisonnées « pour faire mourir le poisson ». De telles entreprises étaient fréquentes, et la découverte des délinquants si malaisée qu'il arrivait au syndic général des Etats des Quatre-Vallées d'implorer le concours de l'autorité ecclésiastique pour rechercher les coupapables. Le syndic présentait d'abord une requête au juge de Barousse : « suppliant humblement le sieur Pierre Dutrey, syndic des Etats, résidant à Troubat, joint à luy Me Louis Soulé de Laffont, substitut de

Digitized by Google

M. le procureur du roy, résidant à Thebé, disant qu'à raison de leur état, pour veiller aux intérêts du Roy et de la vallée de Barousse ils auraient fait requête le 3e octobre dernier 1767, en permission de faire informer contre la dégradation des bois ou bedats de ladite vallée, faite en assemblée générale du 26e janvier et de saysir les arbres de sapins coupés en contravention, laquelle dite requête a été répondue d'une ordonnance en forme; mais comme il serait très-difficile aux suppliants de parvenir à ladite information par le défaut de témoignages qu'ils ne peuvent avoir sans recourir aux censeurs ecclésiastiques, ce considéré, il plaira à Vos Grâces, Monsieur, permettre aux suppliants d'obtenir de M. l'Official ordinaire de Comenge la permission de faire publier le monitoire ci-joint en forme de droit pour avoir révélation, avec dépens; et ferez bien. »

Ce monitoire était formulé en ces termes : « Chef de monitoire que mettent et baillent devant vous, Monsieur l'Official du diocèse de Comenge, M. votre vice-gérant et cour. » On y exposait qu'il était urgent de découvrir ceux qui, en 1765 et 1766, « avaient incendié divers quartiers des forêts de la vallée de Barousse où excroissait une infinité d'arbres de belle venue, » ceux aussi « qui avaient empoisonné la rivière de Lource dans l'étendue de la vallée avec la coque du levant, la chaux et autres poysons pour faire mourir le poisson et rendre la rivière inféconde. » Enfin, il importait d'informer contre les gens qui « depuis le 26e janvier 1766, avaient entrepris de couper quantité d'arbres de sapin dans les bois ou bédats de la vallée en divers quartiers, dans la bat de Ferrère et dans la bat de Sost qu'ils ont dégradés et qui ont converti lesdits arbres sapins en poutres, roules, solives et chevrons, et les ont vendus. »

Il fallait rechercher aussi « ceux qui s'étaient jactés de tuer lesdits Dutrey, syndic, et Soulé, substitut, ainsi que ses gardes préposés, s'ils revenaient dans les mêmes forêts pour y faire saisir de nouveau, ce qu'ils auraient déjà fait le jour de la saisie, n'eût été la considération qu'ils eurent pour Me Jean-François Dutrey[1], avocat en

1. Ce fut lui qui succéda à M. Gailhard comme juge en chef.

Digitized by Google

Parlement, fils aîné dudit sieur Dutrey, syndic, qui était présent à ladite saisie ; mais que s'il y revenait il y aurait aussi peu de quartier pour lui que pour les susnommés. » ..... « Et, vu le présent monitoire et les ordonnances dudit sieur Juge, permettre aux suppliants de faire procéder à la publication d'icelui dans tous les lieux du diocèse et de la vallée de Barousse et où besoin sera, pour icelle faire servir aux suppliants à telles fins que de droit, et être passé à l'excommunication de ceux et de celles qui sauraient, comme dit est, les faits ramenés dans la présente qui ne viendraient pas à révélation, et ferez justice. »

Dès que l'autorisation avait été accordée par l'official, le substitut du procureur général s'adressait au juge : « A vous Monsieur le juge en chef des Quatre-Vallées établi à Gembric ; » lequel répondait à cette requête : « soit enquis devant nous du contenu en la présente plainte et cependant permet de faire publier le monitoire en forme de droit. » Appointé le 31e d'août 1765. — Gailhard, juge.

D'autres déprédations éveillaient la sollicitude des magistrats locaux. « Des particuliers travestis, — disait un réquisitoire du même M. Soulé, — s'en vont partout tuant les pigeons à coup de fusil, ce qui a dépourvu les pigeonniers de MM^rs de la vallée ; mais comme cette manœuvre doit être considérée comme un vrai vol commis sur des animaux domestiques, puni de grièves peines, comme on le voit au code de la chasse,... ce considéré requiert d'ordonner que, du contenu de la présente requête, circonstances et dépendances, il en sera par devant vous enquis contre les téméraires. »

Le pays était pauvre ; « il produisait peu de bled, d'avoines et d'autres grains[1]. » En 1643, une ordonnance de Louis XIII, qui déchargeait la vallée des droits de franc-fiefs, amortissement et nouveaux acquêts, le faisait « en considération de la pauvreté, stérilité du pays situé en les monts Pyrénées, infertiles et presque toujours couverts de neige.

Plus tard, en 1780, un certificat des curés et vicaires

1. Mémoire de M. de la Houssaye.

Digitized by Google

constate « que ce n'est qu'avec le produit du commerce des bois que les habitants fournissent aux besoins de la vie à cause de la stérilité des terres, assises, la plus grande partie, sur des rochers escarpés, l'ensemble de toutes étant à peine suffisant pour la nourriture d'un sixième des susdits habitants. »

Ce commerce du bois consistait, nous l'avons dit, en coupes annuelles « de très-beaux mâts, de rames de galères et du bois de bordage des bâtiments de mer, » le tout pour les arsenaux de la marine à Rochefort, où on les voiture par les rivières de Nestes et de Garonne, et par mer. Ce qui ne se trouve point propre à cet usage se débite en bois à bâtir qui descend à Toulouse.

« Les bestiaux y trouvent abondamment leur nourriture, et on en y élève un assez grand nombre, qu'on vend surtout aux Espagnols. A ce commerce les Quatre-Vallées, et probablement la Barousse en particulier, joignaient celui des « cordelats » qu'on envoyait à Toulouse et à Montauban.

Le taux des gages d'une servante, en 1713, donnera une idée de la pénurie d'argent en Barousse au XVIII[e] siècle et de la simplicité de la vie. Un vieux carnet domestique nous l'apprend ; c'est le véritable *livre de raison* d'un prêtre, Pierre Jacob, qui avait été successivement curé à Ferrère et à Anla en Barousse ; plus tard à Ardiége en Nébouzan. « Marie Lacaze, dit-il, est venue me servir le 14 de janvier 1713, et pour le service d'un an je lui ai remis, suivant le traité faict par mon neveu avec elle, 14 livres 10 sols. Je lui ay fourni en tant moins pour deux bergues de toile de lin et trois pans d'estoupe 3 livres ; pour son cotillon aux tailleurs pour leur salaire et dépense 1 livre 10 sols ; pour un tablier et chausses de laine noire 12 sols ; plus d'argent 2 sols ; plus 1 sol ; plus 14 sols. »

Là comme dans la plupart des contrées montagneuses, les superstitions étaient vivaces et les imaginations remplies de légendes fantastiques. Non-seulement, jusqu'à ces derniers temps, les Baroussais avaient gardé une espèce de culte pour d'anciens autels qu'ils appelaient *peyros marmos ;* mais la croyance aux *génies*, aux *fées* s'était conservée au milieu de ces populations aussi profonde

Digitized by Google

qu'au moyen âge. Voici ce que dit un auteur qui a écrit, en 1856, sur l'ancien pays de Bigorre :

« Quelques vestiges d'une ancienne coutume se conservent encore en Barousse dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier.

» Sur la foi que les fées visitent cette nuit les maisons, on a soin de leur préparer un repas dans une chambre propre et reculée dont on ouvre les portes et les fenêtres. Un linge blanc est placé sur une table ainsi qu'un pain, un couteau, un vase plein d'eau ou de vin et une coupe. Une chandelle allumée est mise sur la table. On croit en général que ceux qui présentent les meilleurs mets peuvent espérer que leurs troupeaux se multiplieront, que leurs moissons seront abondantes et que l'hymen comblera leurs vœux les plus chers...

» Le 1er janvier, au point du jour, le maître de la maison prend le pain qui a été présenté aux fées, le rompt, et, après l'avoir trempé dans l'eau ou dans le vin, il le distribue à tous ceux de sa famille et aux serviteurs. » Tout cela, croit-on, porte bonheur.

» La crainte des maléfices, les sortiléges troublent parfois les esprits jusqu'à l'exaltation la plus criminelle. En 1850, à la cour d'assises des Hautes-Pyrénées, on demandait à un homme comment il avait pu commettre l'atrocité de brûler une femme vivante? Il répondit, avec l'assurance que donne l'hallucination : « J'ai vu cinq sorcières... Elles ont disparu comme des feux-follets[1] ! »

Nous parlions tout à l'heure de l'élève du bétail; la race chevaline n'était pas négligée en Barousse[2]. On y allouait des gratifications de 600 et de 800 livres à des éleveurs. En 1783, l'évêque de Comminges avait offert à un d'entre eux deux beaux chevaux; mais, à suite d'un accident, il en fut livré un au troc à un sieur Durrieu, de Saint-Gaudens[3]. »

L'inspection des haras, qui avait alors un bel établissement à Campan, en Bigorre, surveillait sévèrement

1. Abadie, de Sarrancolin.

2. L'assemblée générale des Quatre-Vallées, tenue à Garaison en 1776, s'occupa beaucoup des haras et demanda un dépôt d'étalons. Il n'y en avait qu'en Bigorre et en Nébouzan.

3. Lettre de M. de Lahaille au syndic des Vallées, à Troubat.

Digitized by Google

l'exécution des règlements en la matière. M. de Restes était inspecteur pour la région en 1850, et le syndic de la vallée intervenait en faveur de deux habitants qui avaient maille à partir avec cette administration. Voici la lettre qu'il écrivait dans cet objet à M. l'intendant d'Aligre : « Il y a quelque temps qu'il fut fait une procédure au sujet de la confiscation que M. le vicomte de Larboust, inspecteur des haras, fit faire de deux baudets appartenant aux nommés Ferrère et Sécail, du lieu de Sainte-Marie et d'Esbareich, dans la vallée de Barousse. Cette procédure fut envoyée à Monsieur de Lassus, votre subdélégué à Montrejeau, et comme elle fut en état d'être consommée, M. de La Bove, votre prédécesseur immédiat, quitta ce département ; de sorte que les choses en sont demeurées là. Mais d'autant que la susdite confiscation est, je pense, des plus injustes, veuillez, je vous supplie, Monseigneur, engager M. de Lassus à vous envoyer la procédure et à vous en rendre compte ; c'est la grâce que j'attends de votre Grandeur et la justice de croire que j'ai l'honneur d'être avec un profond respect... »

Ces propriétaires, à qui le syndic général témoigne un si vif intérêt, avaient enfreint les règlements sur le droit de monte ; ils obtinrent une diminution de l'amende qui fut réduite de 300 à 30 livres, quoique le directeur général, dans une lettre du 22 décembre, fit ses doléances « sur ce que les contrevenants étaient entretenus dans leurs sentiments d'indépendance *par des gens du païs et peut-être en place !* »

Ce syndic des Quatre-Vallées était alors M. Pierre Dutrey, résidant à Troubat, comme nous l'avons déjà dit. Il était plein de sollicitude pour les intérêts du pays et remplissait sa charge avec le plus grand zèle. Le pont de Montrejeau, si utile pour les communications, ayant besoin de réparations, c'est lui, au nom de la vallée de Barousse, qui prend l'initiative dans cette affaire. Il présente requête à l'intendant afin de faire procéder à l'adjudication des travaux, qui a lieu devant M. de Lassus, subdélégué, et en présence de M. Bordères, consul de Montrejeau, qui ne s'oppose. On dresse l'état des communautés qui doivent contribuer à la dépense, — elles sont au nombre de 138, de la Barousse, du Comminges

Digitized by Google

et du Nébouzan, — et les travaux sont exécutés en 1759[1].

La situation agricole de sa région préoccupe le syndic; on lira volontiers le mémoire qu'il adresse, à cette occasion, au procureur général du parlement de Toulouse. Comme aujourd'hui, l'agriculture était en souffrance. « Avant d'appliquer le remède, il faut connaitre le mal, écrivait M. Dutrey. Ce mal ne peut venir que de la rareté du bétail à grosse corne, laquelle rareté entraine toujours la cherté. Il faut encore connaitre d'où vient cette rareté. Or, il est clair qu'elle ne peut venir que de ce qu'on égorge presque tous les veaux de lait.

« En effet, le soussigné, qui est le syndic des États des Quatre-Vallées d'Aure, Magnoac, Nestes et Barousse, assure qu'il a vu avec regret que depuis quelques années au moins dans son pays, » — il était Baroussais, — « on amène ez villes de Toulouse et d'Auch des troupeaux de veaux comme on y amenait autrefois des troupeaux de moutons; de sorte qu'il est à craindre que si l'on ne prend de justes mesures pour rétablir l'espèce elle sera bientôt détruite, d'où il s'ensuivra que les terres demeureront en friche.

» Quelles sont donc ces mesures? Le soussigné ose penser que les plus sûres seraient que la cour de parlement, à laquelle seule il appartient de faire des règlements, fit défense de tuer aucun veau de lait pendant trois ans, c'est-à-dire jusqu'au premier de l'année 1773; car il faudrait bien ce temps pour rétablir l'espèce.

» Ou bien, et dans le cas où la cour ne voudrait pas priver le public de cette viande pendant ces trois années entières, elle pourrait permettre d'en tuer depuis le 1er novembre jusqu'au 1er mars, c'est-à-dire pendant trois mois de chaque année.

» Sur quoy on a l'honneur d'observer qu'ordinairement les veaux de lait se vendent pour la boucherie à l'âge de deux mois; de sorte que ceux nés depuis le 1er septembre pourraient être tués; mais aussi ceux nés depuis le 1er janvier ne pourraient pas l'être, de manière que ceux des deux tiers de l'année se conserveraient.

» Mais dans le cas où la Cour se déterminerait à per-

1. Il s'agissait de réparer le pont en bois qu'a remplacé le pont actuel.

Digitized by Google

mettre d'en tuer pendant le susdit tiers de chaque année, on croit qu'il serait bon que la défense se portât à quatre années.

» Et d'autant que la viande de toute espèce est déjà chère et que la défense de tuer des veaux l'en rendrait encore davantage, le soussigné s'étant aperçu qu'on passe beaucoup de bœufs, moutons et cochons dans l'étranger, il ose penser que si la Cour fait défenses de tuer des veaux, elle doit en même temps défendre, sous telles peines qu'elle arbitrera, de passer des bœufs, moutons ny cochons, non-seulement dans l'étranger, mais même hors du ressort de la Cour ; car, sans cela, il est évident qu'à moins que les autres parlements ne fassent de pareilles défenses, il se commettrait beaucoup de fraudes parce qu'elles seraient fort aisées dès qu'on aurait la liberté de conduire cette espèce de bêtes jusqu'à l'extrémité du royaume.

» Le soussigné qui, par état, doit veiller à l'intérêt public, a cru devoir avoir l'honneur de donner ce mémoire à Monsieur le procureur général et de le supplier très-humblement, s'il le trouve bon, d'avoir la bonté de faire ses réquisitions à la Cour. »

Nous avons voulu reproduire en entier, avec sa vraie physionomie, ce document qui démontrera avec quel zèle consciencieux les administrateurs de ce temps-là s'occupaient des intérêts qui leur étaient confiés. Que de fois se vérifie l'exactitude de ces lignes de M. Taine : « J'ai lu les vingt volumes des procès-verbaux des assemblées provinciales ; on ne peut voir de meilleurs citoyens, des administrateurs plus intègres, plus appliqués, et qui se donnent gratuitement plus de peine sans autre objet que le bien public. Leur bonne volonté est complète !... [1] »

A la fin de l'année 1776, alors que la France se préparait à aller soutenir par delà les mers l'indépendance des États-Unis, il y eut dans nos contrées un grand mouvement de troupes, dont le Nébouzan et la Barousse notamment eurent beaucoup à souffrir. Le parlement de Toulouse s'en émut. Le procureur du roi en la judicature de Saint-Gaudens, M. Tatareau, fut chargé de recueillir

1. *L'Ancien régime.*

Digitized by Google

des renseignements, et il s'adressa au juge en chef des Quatre-Vallées, à M. Jean-François Dutrey, qui résidait aussi à Troubat. « Monsieur, lui écrivait-il, le parlement voulant s'occuper des excès que les troupes peuvent avoir commis dans l'étendue de son ressort, a chargé M. de Parazols, avocat général, de prendre les éclaircissements nécessaires pour parvenir à les découvrir. Ce magistrat vient à son tour de me charger de lui rendre compte des faits dont je puis être instruit et de ceux dont je pourrais me procurer la connaissance. Instruit que dans la Barousse elles ont exercé mille vexations, j'ai cru que je ne pouvais mieux m'adresser qu'à vous qui ne devez pas les ignorer. En conséquence, je vous prie de me faire part des faits que vous pourrez savoir, pour que je puisse en informer de suite ce magistrat. Si vous aviez commencé quelque procédure contre elles, vous voudriez bien m'en donner avis pour que je puisse les faire extraire. J'espère que vous prendrez la peine d'entrer dans les détails des excès qu'elles auraient commis dans votre juridiction. Je suis mortifié de vous causer toutes ces peines ; mais j'ai osé me flatter que vous voudriez, dans cette occasion, concourir avec moi à répondre aux vues de nos seigneurs. Je suis enchanté que cette occasion me procure l'avantage de faire votre connaissance et de vous assurer de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Voilà comment on correspondait alors pour affaires de service, et nous avons été plus d'une fois frappé de la courtoise bienveillance, de la cordialité même qui régnait à cette époque dans la correspondance officielle et qui apparait surtout dans les formules usitées chez les supérieurs envers leurs subordonnés. Le subdélégué de l'intendant se disait le très-humble et très-obéissant serviteur d'un syndic d'États, d'un juge royal. Le procureur général au parlement assurait son subordonné « de ses affectueux sentiments. » Nous avons lu des lettres de l'évêque de Comminges se disant « avec une parfaite considération le très-humble serviteur » du juge de Barousse. Celui-ci dut donner satisfaction au procureur en Nébouzan, s'il en faut juger par « les remerciments très-empressés »

Digitized by Google

que lui adressait quelques jours après M. Tatareau.

Pendant que les Baroussais n'avaient pas à se louer des troupes de passage, ils ne discontinuaient pas leurs libéralités vis-à-vis du gouvernement à qui ils offraient souvent du bois pour des plantations ou pour la marine. Le 26 mars 1779, ce sont 123 tilleuls qu'on envoie, « aux frais des habitants, » à l'intendant, M. le marquis d'Aligre. Dans une autre circonstance, « pour imiter ce qu'on avait fait sous Louis XV pour le rétablissement de la marine, » trois cents pieds d'arbres sont expédiés à M. de Sartines en le priant « d'obtenir un arrêt qui confirme les priviléges du pays dont confirmation a été donnée par tous les rois depuis Louis XI jusqu'à Louis XV inclusivement, et qui donnaient, au juge en chef du païs et aux autres officiers qui concourent avec lui à l'administration de la justice, de connaitre de toutes les causes relatives à la police des bois. »

Au mois de septembre de cette même année 1779, la Barousse et les Quatre-Vallées, comme toutes les provinces, s'étaient émues des modifications projetées dans les ressorts des juridictions et dans les circonscriptions des intendances. Le comte de Ségur, officier supérieur des dragons, qui devait avoir des intérêts dans les Vallées, tant il montre sollicitude pour ce qui les touche, écrit de Paris à Troubat, au juge en chef, le 26 décembre : « Que les Vallées insistent sur le droit incontestable du sénéchal ; il serait absurde de faire ressortir un sénéchal à un autre... Je crois aussi que les Vallées vont être réunies au parlement de Navarre ; pesez et voyez s'il convient d'arrêter aux États des protestations ou oppositions à ce sujet et, si l'on y croit cela plus convenable, qu'on nous unisse au sénéchal de Tarbe ou de Pau... Il conviendrait aussi d'arrêter en corps d'État que la vallée d'Aure et de Nestes ou du moins la première seule demanderait une route de communication d'Arreau à Campan, par la Hourquette du côté de Barranquean, pour établir la communication du commerce entre la Bigorre et le Béarn, et pour la communication des bains de Barèges, Bagnères-de-Bigorre, Cadéac et Bagnères-de-Luchon. Cette route est très-importante, la considérant sous tous les rapports. »

Digitized by Google

Par un arrêt du 19 septembre 1785, « le conseil d'État du roi tenu à Saint-Cloud » statuait sur un litige pendant depuis longues années et qui avait motivé une foule de décisions du conseil du roi, du parlement de Paris, de la chambre de Navarre et du parlement de Toulouse. C'était, nous l'avons dit plus haut, une de ces contestations qui s'éternisaient sous notre ancienne législation.

Un membre de la famille Gémit ou Gémito de Luscan, le sieur de Barsous, seigneur de Luscan, revendiquait le paréage absolu avec le roi de la baronnie de Mauléon; celle de Bramevaque appartenant exclusivement à la couronne.

Il comptait parmi ses ancêtres celui que l'on nommait le Capitaine et qui reçut, en 1575, plusieurs commissions de commandant de ville : Henri de Lorraine, chef de la Ligue, lui écrivait cette même année : « Je sais l'affection que vous avez au service de Dieu et de moi, et vous veux bien assurer du désir que j'ai de vous revancher... faisant estime infinie de votre mestier. » Henri IV le nomma gouverneur « de la ville et des forts » de Saint-Gaudens et de Saint-Bertrand où il avait une maison dont Mgr de Souvré fit l'acquisition pour la demeure épiscopale. Il parait qua sa vaillance ne fut pas exempte de reproches et qu'il était de ceux qui font payer cher les services rendus.

Le sieur de Luscan avait obtenu, le 8 avril 1777, des lettres-patentes qui sanctionnaient ses prétentions. De longues protestations s'en suivirent, et une instance en nullité ou en retrait de ces lettres fut engagée devant le conseil d'État, à la requête du syndic de la vallée de Barousse[1], contre l'inspecteur général du domaine du roi. Le sénéchal gouverneur des Quatre-Vallées, le vicomte de Noé et M. Dutrey, juge général des Quatre-Vallées, y intervinrent.

Il fut enfin décidé, à la date indiquée plus haut, que « le sieur Gémito, possesseur du domaine engagé de Luscan, et qui avait acquis, en 1771, de M. de Laccary, conseiller au parlement de Toulouse, la baronnie de Mauléon, n'avait pu être investi d'une seigneurie propre-

1. Bertrand-Antoine Plammajou.

Digitized by Google

ment dite avec droit de justice, parce que les coutumes et priviléges des Quatre-Vallées de l'an 1300, onze fois consacrés ou confirmés par nos rois, s'y opposaient absolument.

Ce procès, qui passionna les esprits pendant plusieurs années, eut ainsi son dénoûment. « Le roi en son conseil, » disait l'arrêt précité de 1785, « faisant droit sur l'instance, a ordonné et ordonne que les lettres-patentes du 8 mars 1777 seront rapportées ; fait défenses au sieur Gémit de Luscan et à tous autres de les faire exécuter ; annulle tous les arrêts, tant de la chambre des comptes de Pau que du parlement de Toulouse, ayant différemment statué. » Mais comme s'il regrettait de fermer sitôt la carrière aux parties litigantes, le conseil du roi ajoutait : « En ce qui concerne l'étendue et les droits de la baronnie de Mauléon, ordonne que les parties contesteront plus amplement. »

Il ne résultait pas moins de cette décision que le marquis de Luscan n'avait pu tenir de M. de Lacarry, sur la baronnie de Mauléon, qu'un simple domaine, sans seigneurie ni justice. On lui avait d'ailleurs opposé qu'un dénombrement du 15 mai 1560 ne donnait « à noble Gémit que douze journaux de terre à Luscan et huit au lieu de Poudet « sans autre, » c'est-à-dire sans indication de fief, même sur ces possessions.

Il fallait bien que les droits seigneuriaux paréagistes avec le roi parussent encore douteux, malgré les lettres-patentes de 1777, pleinement favorables aux prétentions des Luscan mais qui devaient être rapportées, puisque le parlement de Navarre s'était borné à accorder à ces derniers « la jouissance, limitée à trois années » des droits et revenus que le roi pouvait percevoir en paréage sur les villages. »

La vallée eut aussi à lutter contre les prétentions de la famille de Combes, dont l'un des membre s'était fait pourvoir de l'office de juge royal quand il ne devait y avoir en Barousse qu'une lieutenance de juge, qui n'avait pu d'ailleurs être transmise valablement à un sieur Monthieu, de Sauveterre, « parce qu'il n'était habitant de la vallée. »

Nous avons dit, en effet, que, depuis la transaction

Digitized by Google

passée avec Louis XI, une seule judicature en chef avait été créée pour les Quatre-Vallées ; que la Barousse n'avait qu'une lieutenance, laquelle pouvait être, si besoin était, remplie par un ou plusieurs titulaires, mais choisis parmi les habitants « ceux qui seraient de la terre. » Le lieutenant siégeait tantôt à Loure, tantôt à Troubat, à Mauléon, même à Valcabrère et « où bon semblait ; » mais en 1776 le siége central du lieutenant pour la Barousse était Gembrie. Voici du reste quelle était l'organisation de la vallée, au point de vue de la justice, telle que nous la fait connaître le *ressort du présidial sénéchal d'Auch* à cette époque[1]. Les lieux dépendant du siége royal de Gembrie, sont : « Aveux, Bramevaque, Créchet, Gaudent, Generest, Loures. Sur les territoires d'Anla, Antichan, Esbareich, Ferrère, Gembrie, Ilheu, Mauléon, Ourde, Sacoué, Samuran, Sost, Troubat le roi n'a la justice qu'en partie, le seigneur de la baronnie de Mauléon ayant sur l'autre partie du territoire desdits lieux la justice haute qu'il fait exercer par tel juge qu'il lui plait de commettre.

» Il en est de même pour les territoires de Cazarilh, Izaourt, Saléchan, Thébe.

» Les terres exclusivement seigneuriales, sont : Sarp, Milhas, Tibiran, Jaunac.

» Indépendamment de ces terres, la Barousse comprenait encore six territoires ou communautés qui, suivant l'édit de création du sénéchal présidial d'Auch (30 juillet 1679), devaient ressortir audit sénéchal, mais qui s'étaient soustraites à cette juridiction pour se faire incorporer au sénéchal de Toulouse. C'étaient : Valcabrère, *siége royal*, Bertren, Siradan, Sainte-Marie, siéges seigneuriaux ; Seix et Lombres, sièges seigneuriaux aussi, mais dépendant de la baronnie de Montégut, qui est hors de la vallée. »

Nous avons ainsi l'explication de l'absence du nom de Valcabrère dans l'état des communautés composant la vallée de Barousse de 1680 à 1776 : cette capitale nominale de la vallée, où avait été signée la charte concédée par le sire de Labarthe, mentionnée encore comme siége royal sans titulaire de judicature, était rattachée à la sénéchaussée de Toulouse.

1. Ce document est aux archives d'Auch.

Digitized by Google

Quant au reste du passage transcrit, il constatait un état de fait alors contesté en droit, relativement à la judicature de la baronnie de Mauléon qui était en litige, comme celle des siéges seigneuriaux énumérés dans le tableau. Le conseil royal devait reconnaître, en 1785, que le roi seul pouvait instituer des juges ou des lieutenants du juge en chef, dans la vallée, et donner ainsi raison à M. de La Houssaye, disant dans son mémoire : « Il n'y a dans les Vallées aucune justice seigneuriale[1]. »

A cette même époque du procès soutenu par la vallée contre le marquis de Luscan, d'autres préoccupations se manifestaient chez ses administrateurs. Il s'agissait d'obtenir des régisseurs-généraux du domaine l'établissement dans la vallée « d'un commis pour contrôler les exploits, sceller les ordonnances et sentences, faire la perception des droits réservés et autres qui donnent la forme extrinsèque pour l'exécution des actes. »

Dans cet objet, le syndic de la Barousse, les officiers, juges, procureur du roi, greffier et les avocats postulants en la judicature représentaient « que les vallées d'Aure, Magnoac et Nestes possédaient chacune un bureau de contrôle, de petit scel et de distribution de papier timbré. La Barousse, bien que composée de trente communautés, en était absolument privée. Elle dépendait du bureau de Montrejeau. Or, cette ville « était éloignée de plus de cinq quarts de lieues, valant bien deux lieues et demie des environs de Paris, de la partie la plus proche de la vallée, et de trois lieues qui en valent six, de l'autre partie. » Longtemps il avait fallu traverser la rivière en bateau, et depuis le rétablissement du pont de Labroquère « le même droit de péage ou de pontenage avait été conservé[2]. »

On ajoutait que, pendant l'hiver, l'accès de Montrejeau était rendu très-difficile par la glace et les neiges. La régie, sans s'engager dans de nouvelles dépenses pour l'établissement d'un nouveau receveur, n'avait qu'à en attribuer les fonctions « au greffier de la juridiction, qui était déjà rattaché à elle par les droits qu'il percevait à

1. *Revue de Comminges*, t. II, p. 96.

2. Nous avons donné dans la *Revue*, t. II, p. 48, une note sur la reconstruction de ce pont.

Digitized by Google

son profit et dont il lui devait compte. » Autrefois, disait la supplique, il y avait eu un bureau en Barousse ; et, à l'appui, était produite une signification de sentence arbitrale au nom de M. de Lacarry, baron de Mauléon, conseiller au parlement, laquelle « avait été contrôlée et scellée au bureau de Barousse, le 1er juillet 1704. »

Quant aux États de la vallée, ils s'étaient réunis, le 23 mai précédent, au lieu de Gembrie, « à la descente de l'audience du juge » et avaient arrêté de faire la même demande. » L'éloignement du bureau, toujours gênant, causait, non-seulement des lenteurs, mais des cessations de justice. « Le cas arrivait trop souvent qu'un débiteur périclitant ou voulant s'en aller en Espagne, le créancier obtenait permission de saisir à titre de nantissement ; il fallait envoyer au loin pour faire sceller la permission avant d'exécuter. Sur ces entrefaites, la permission devenait inutile... à cause de la proximité du royaume voisin. » Puis le secret des procédures risquait d'être violé... C'est pourquoi « les Messieurs assemblés avaient unanimement délibéré de prier instamment, en leur nom et pour l'intérêt des justiciables de Barousse, M. le juge en chef d'interposer ses bons offices auprès du roy et de nos seigneurs de son conseil ou autres, ses ministres ayant cette partie, afin de solliciter, comme chose de toute convenance et même indispensable, l'établissement d'un préposé à la perception des droits réservés du petit scel et autres auxquels les jugements des juges royaux sont sujets près le siége de la vallée, laissant à leur prudence le soin de mettre le comble à ce bel établissement en y joignant un bureau de contrôle. Ont signé, pour être remis en original à mondit juge : Plamajou, Labarthe, Dubarry, Cazassus, Fadeuilhe, Manent, Lafon, Despouy, Baron, Rusterie. »

Nous ignorons s'il fut donné suite à cette requête.

Mais nous voici en 1788. De nouveaux projets de remaniement de circonscriptions et de ressorts se sont fait jour. On s'en préoccupait dans la vallée, ainsi que l'indique la lettre de M. Ferrier, premier consul de la ville de Saint-Gaudens, au juge en chef pour la Barousse. Entre voisins on échange ses idées. « Il est donc question, dit M. Ferrier, de certains plans de réunion des différents

Digitized by Google

pays d'États de la généralité d'Auch et Pau à ceux de Tarbes, avec qui ils pourraient se concerter sur les intérêts réciproques de leur commerce et se communiquer les fruits de leur production et de leur industrie. La proximité du Nébouzan et des Quatre-Vallées semble inviter à leur réunion avec la Bigorre pour en former un seul corps d'états dont les vues combinées tendraient au bien général du pays. Cependant Sa Majesté, qui s'occupe de cette réunion, est disposée à entendre auparavant les États sur les moyens les plus efficaces de l'opérer. M. le comte d'Erce, notre sénéchel, devait être chargé, en conséquence, de leur faire connaitre les intentions de Sa Majesté en les assurant qu'elle recevrait volontiers les mémoires et observations qu'ils croiraient devoir lui adresser à ce sujet. Cette dépêche, signée du roi et du baron de Breteuil, n'est parvenue à M. le comte d'Erce que dimanche dernier, c'est-à-dire après la clôture des États qui eut lieu samedi, au moyen de quoy il n'a pu être pris aucune délibération sur ce projet, que tout le monde regarde comme impraticable et tout à fait contraire aux priviléges et intérêts desdits pays d'États. Tout ce beau projet d'innovation est dû à l'esprit remuant de Mgr l'archevêque de Toulouse. »

Ce prélat, Mgr de Brienne, était alors premier ministre. On connait ses démêlés avec les parlements qu'il exila, puis rappela. Ce fut lui qui, bientôt après, sous la pression des événements, fut chargé d'annoncer au pays la convocation prochaine des états-généraux.

Quoi qu'il en soit et pour revenir à la lettre du premier consul de Saint-Gaudens, celui-ci n'admettait pas la possibilité de réunir le Nébouzan et les Quatre-Vallées. Le sentiment contraire était exprimé, quelques mois après, à l'assemblée tenue à Muret pour les élections aux états généraux, par M. Montalègre, syndic du Nébouzan, qui aurait trouvé naturelle la réunion de ce district à celui des Quatre-Vallées, « parce que, disait-il, ces deux pays avaient la même origine et les mêmes intérêts[1]. »

Les avis auraient donc été partagés sur cette question

1. V. Nos *États de Nébouzan*, p. 73.

Digitized by Google

fort grave, à ce moment où allait s'effectuer la nouvelle division administrative de la France.

L'Assemblée nationale s'occupait de former les départements. Les représentants des Quatre-Vallées firent entendre leurs voix. M. Dutrey, juge en chef[1], servit d'organe aux habitants de la Barousse, et il s'efforça de faire adopter par M. Plammajou, alors syndic, sa manière de voir. « Si, comme on l'a assuré dans le public, écrivait-il à ce dernier, l'Assemblée nationale fixe un département et un bureau d'administration à Saint-Gaudens, capitale du Nébouzan, il y a lieu, pour la Barousse, de demander à en faire partie à cause de la proximité du Nébouzan qui a le même régime que les Quatre-Vallées. Le syndic insistera encore pour que l'Assemblée nationale accorde un tribunal secondaire aux Quatre-Vallées ou à la cathédrale de Comminges qui est dans le canton, sauf le ressort au tribunal suprême qu'on assure devoir être établi à Auch. Ladite vallée a d'autant plus lieu d'espérer que l'Assemblée voudra accorder un tribunal secondaire aux Quatre-Vallées ou à Saint-Bertrand, chef-lieu du diocèse, que l'avantage d'avoir un siége de justice dans les Quatre-Vallées ou dans le voisinage est une des conditions qui les a unies à la couronne de France. »

Parmi les idées émises alors à ce sujet, voici en substance le contenu d'un mémoire retrouvé au milieu d'autres documents de cette époque et sans nom d'auteur; il est intitulé: *Plan de département d'après les règles de l'histoire naturelle et les convenances politiques les plus judicieuses*, et proposait une chose assez étrange, la formation d'un département composé « de la Bigorre, des Quatre-Vallées et du haut Comminges « dont Tarbes et Montrejeau seraient *alternativement* le chef-lieu, « ces trois contrées étant faites pour s'associer et fraterniser ensemble. »

Disons tout de suite que, dans cette même province, le siége de l'intendant était tantôt à Auch, tantôt à Pau à l'*alternative*, parce que la généralité était dite de Gascogne, Navarre et Béarn. Ces attributions *alternatives* étaient assez dans les idées du moment. Certains offices

1. M. Jean-François Dutrey avait reçu, le 10 février 1773, ses lettres de provision pour la judicature de Nestes, Aure, Magnoac, Barousse et baronnie de Barbazan.

Digitized by Google

publics s'exerçaient aussi à l'alternative et il y avait, depuis 1764, des maires alternatifs et mi-triennaux[1].

Le mémoire rappelle les faciles communications existant entre les trois pays. « Il y a une grande route qui va, à travers les montagnes et les vallons, de Bagnères-de-Luchon à Bagnères-de-Bigorre par la vallée de Larboust, par celle de Louron, celles d'Aure et de Campan. Elle conduit aussi à Barèges : route unique dans ce pays de montagnes escarpées et qui prouve singulièrement la grande communication de leurs habitants, et le besoin de vivre et de commercer ensemble. Outre ces relations entre les pays, la ville de Tarbes et celle de Montrejeau ont entre elles d'autres rapports également frappants qui prouvent que ces villes sont faites pour être alternativement le chef-lieu de ce département.

» Tous les étrangers qui se rendent aux eaux de Bigorre y aboutissent de Tarbes, et ceux qui vont aux eaux de Comminges et des Quatre-Vallées, Cadéac dans la vallée d'Aure, Sainte-Marie dans la Barousse, y aboutissent par Montrejeau.

» Autre analogie importante entre Montrejeau et Tarbes. Il se tient des marchés de quinzaine, appelés « grands marchés, » dans l'une et dans l'autre de ces villes, établissement très-particulier et qui n'a lieu peut-être nulle autre part ; et elles les ont établis à l'alternative pour que leurs peuples pussent mieux les pratiquer réciproquement. Ces deux villes se communiquant à un tel point et alternant déjà pour les marchés, ne semblent-elles pas prédisposées à alterner aussi pour l'administration ?

» Au nord, ce département confinerait avec celui d'Auch.

» Tous les habitants du nord de la France et de l'Europe aboutissent tous à Auch et de là partent deux routes d'embranchement l'une vers Tarbes, l'autre vers Montrejeau, desquelles deux villes les voyageurs se distribuent dans les différentes eaux minérales. Il faut donc tirer une ligne de démarcation vers le nord, jusqu'au département d'Auch et, au couchant, une autre ligne parallèle à la première, partant de la vallée de Cauterets, également vers le nord jusqu'au même département d'Auch. Cette

1. Nous avons publié récemment un travail à ce sujet, dans la *Gazette des tribunaux du Midi* (14 et 22 mars 1885).

Digitized by Google

ville se trouve, en effet, située à la pointe du triangle et à peu près vers le milieu, à égale distance de Tarbes et de Montrejeau.

» Voilà donc deux départements arrangés pour Tarbes, Montrejeau et Auch ; et s'il fallait suivre la chaine des montagnes, nous ajouterions qu'au levant de ce département sera situé le département du Couserans que les peuples de cette contrée demandent avec une force et des instances irrésistibles. »

La ville de Saint-Gaudens avait envoyé des délégués pour s'entendre avec « les officiers de la vallée » à l'effet de se concerter sur les résolutions à prendre dans ces circonstances. Voici la lettre que « les officiers du chef-lieu du Nébouzan adressèrent à leurs voisins. On y retrouvera ce ton de cordialité et de bonhomie que nous avons déjà remarqué dans les rapports officiels de cette époque où tout assurément n'était pas à détruire. « Monsieur, sur le compte rendu par M. Suberville, consul, à notre communauté, de la loyauté avec laquelle vous avez répondu à l'objet de sa députation vers la Vallée, nous sommes chargés de vous remercier des manières nobles et honnêtes qui ont accompagné votre accueil à ce député.

» Notre ville vous assure d'une parfaite réciprocité de sentiments. Nous nous croirons, en particulier, fort heureux si nous avons des occasions de vous en donner des preuves. Nous avons l'honneur d'être, Monsieur, avec une parfaite considération, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs : Gérac, maire ; Adema, lieutenant de maire ; Pégot-Ogier, consul. » Cette missive était adressée à M. Dutrey, juge mage des Quatre-Vallées, à Troubat.

On approchait de la réunion des états-généraux. Quelques procès-verbaux des assemblées des communautés où furent rédigés les cahiers des doléances ont été conservés, mais pas les cahiers eux-mêmes[1]. Des recherches faites aux archives nationales ne nous ont procuré que ceux de la communauté d'Ardiége en Nébouzan.

Quoi qu'il en soit, les habitants figurant à ces réunions

1. Ces documents doivent cependant exister quelque part en original ou en copie. On m'a assuré que des cahiers de quelques communautés du Comminges étaient chez des particuliers.

Digitized by Google

devaient être majeurs de vingt-cinq ans et compris dans le rôle des contributions. Chaque communauté désigna deux députés pour porter les doléances à Auch devant M. le grand-bailli.

Une correspondance intéressante, contenant des lettres de Castelnau-Magnoac, de Barbazan et d'ailleurs, montre la participation de tous au mouvement. Le comte d'Astorg, seigneur de Barbazan, écrit de là à M. Dutrey, juge en chef de Barousse et des Vallées, « à cause du vif intérêt qu'il prend aux préoccupations générales et pour témoigner sa sollicitude pour tout ce qui intéresse le pays. »

L'évêque de Comminges, consulté sur la tenue elle-même des États de la province à Auch, donne de Saint-Gaudens son avis au syndic des Quatre-Vallées. Il lui dit notamment, pour répondre aux velléités de réunion *séparée* des trois États du pays, semblables à celles manifestées par le Nébouzan convoqué à Muret avec le Comminges dont il voulait se séparer pour élire les députés aux états-généraux : « Les prétentions et priviléges qui n'aboutissent qu'à une simple abstention me semblent avoir toujours très-peu d'avantages, et ne font que prévenir contre ceux qui les opposent.

» Il faut convenir qu'il serait difficile que les vallées pussent par leur absence nuire à la légalité de l'assemblée des états-généraux, quand bien même leurs plaintes sur la manière de les y appeler auraient quelque fondement, et j'avoue que je n'en prévois aucun de légitime. » L'évêque représentait aussi que les règles des pays d'États « ne différaient d'ailleurs que légèrement de celles des pays d'élection, pour la circonstance. » (9 mars 1789.)

En 1790, le district de Saint-Gaudens s'émut de la possibilité d'un démembrement au profit du département des Hautes-Pyrénées. Ses administrateurs présentèrent à l'Assemblée nationale une adresse de doléances et de protestation en réponse à une pétition du conseil général de ce département voisin. Saint-Gaudens répliquait en demandant l'adjonction de la Barousse à son propre territoire d'arrondissement. « La Barousse, disait-on, bien qu'adossée aux montagnes dont le versant opposé

Digitized by Google

forme la vallée d'Aure, en est cependant séparée par des massifs inaccessibles qui nécessitent un contour considérable pour aboutir de l'une à l'autre... » Les priviléges locaux ayant été abolis, il n'y avait plus de raisons pour conserver l'esprit de corps et de province et amalgamer la Barousse avec les trois autres vallées. Celle-ci, très-resserrée dans ses limites, beaucoup plus fertile en hommes qu'en denrées, très-peu importante par son territoire, très-précieuse par les nombreux et industrieux habitants qui composent ses villages, ne peut, en fait, avoir d'issue que par un territoire étranger à son administration; mais ce n'est pas par un vice qu'on peut remédier à une faute. Il ne faut pas pour éviter cet inconvénient en introduire un autre et élever un mur de séparation bien plus étendu dans tous les sens, entre le canton de Saint-Gaudens et ceux de Saint-Béat et de Luchon. En ajoutant ce petit canton à ceux qui composent déjà notre district, on n'enrichirait pas beaucoup celui-ci, mais on procurerait de grands avantages de tout genre aux habitants de la Barousse. En les rapprochant du centre de leurs affaires, ils verront par cette alliance utile et naturelle diminuer considérablement la portion contribuable des frais d'administration sous lesquels ils gémiront véritablement si les choses pouvaient rester dans l'état où elles sont... »

Le mémoire examine ensuite la branche du projet consistant à créer un district à Montrejeau, lequel aurait dépendu de Tarbes... « Montrejeau ne pouvait devenir chef-lieu de district que quand Saint-Gaudens, son voisin, aurait obtenu la qualité de chef-lieu de département... Nous pouvons prévoir ce moment puisque la raison, les convenances et l'avantage des administrés sollicitent de le hâter. » Ici des préoccupations plus désintéressées prennent le dessus : « cependant, poursuit le mémoire, nous sentons qu'il y aurait de l'inconvénient à hâter ce moment; l'instant où l'Assemblée nationale s'occupe de l'affermissement des bases de la Constitution, de lois universelles, de plans généraux est peu propre à demander des réformes hâtives qui ne sont pas absolument nécessaires et la détourneraient de ses travaux les plus importants. »

Digitized by Google

La Barousse n'appartint pas au district de Saint-Gaudens, et celui de Montrejeau ne fut pas créé. Elle traversa les événements sans que rien de particulièrement mémorable se produisît chez elle, et nous nous arrêterions au seuil de la période contemporaine s'il n'y avait à mentionner un épisode dont le souvenir est encore très-vivant et qui marqua, pour la Barousse, l'année 1848.

L'annonce de la révolution de février avait çà et là exalté les têtes dans divers villages de la vallée. A l'instigation de quelques meneurs, des bandes s'organisèrent et descendirent vers la Garonne, rêvant on ne sait trop quel plan de destruction[1].

Ces bandes « dévastèrent et pillèrent le château de Luscan, imposèrent des tributs à Loures, à Bertren, à Izaourt. » Les insurgés exigèrent des habitants « la remise de quittances et d'obligations sous peine de mort[2]. »

Avertis, vers minuit, par un ancien capitaine d'infanterie établi à Saint-Bertrand[3], que les Baroussais devaient s'y rendre le vendredi 3 mars, pour y exercer leurs violences, les autorités de Saint-Gaudens mobilisèrent la garde nationale de la ville et des environs, ainsi que celles des cantons voisins.

Les brigades de gendarmerie de Saint-Gaudens, Saint-Martory, Loures, Montrejeau et une vingtaine de soldats de ligne prêtèrent main-forte à la milice bourgeoise et la cause de l'ordre put enfin triompher. De nombreuses arrestations furent faites et les plus coupables des émeutiers eurent à répondre de leurs excès devant la justice.

Quant aux bons citoyens qui firent partie de cette expédition improvisée, ils durent montrer une certaine intrépidité ayant eu à subir un temps affreux, tantôt une pluie battante, tantôt la neige et la difficulté de se procurer des vivres. Ils rentrèrent presque triomphalement à Saint-Gaudens avec leurs prisonniers... ; et, sans que le sourire se mêlât trop au sérieux, ils purent dire : « Nous étions de l'expédition de la Barousse ! »

1. Ils voulaient surtout anéantir le registre des amendes prononcées en matière forestière.

2. *Journal de Saint-Gaudens* du 6 mars 1848.

3. M. Richy.

Digitized by Google

P. S. — La note suivante n'ayant pu être mise à sa place, on a dû la réserver pour la fin du travail :

Elle est relative à la charte de 1300 « donnée le mardi avant la Saint-Barnabé, apôtre, à Valcabrère, par le noble Moussen Bernard de La Barthe. » Le *vidimus* de 1506 montre que les priviléges concédés alors étaient d'une portée générale et s'appliquaient à tout le pays des Vallées : « Quod habitatores dictae vallis Aurae. Nestesi et Baroussi habebant certas consuetudines... deinde confirmatae et laudatae per dominum regem. »

Nous répétons qu'il résulte de nombreux documents qu'à l'origine la Barousse ne se distinguait pas de la terre d'Aure ; les Quatre-Vallées ne formaient qu'un seul corps sous ce nom générique. Le seigneur de La Barthe (Nestes) était ainsi désigné : Lou senhor majou de la vale terres d'Aure. »

Et ce n'était pas seulement au moyen âge. Les déclarations fournies par les communautés de la vallée devant M. Dufaur, commissaire à la réformation, de 1603 à 1611, qualifient toujours « les comtes d'Aure et de Labarthe de seigneurs majeurs de Barousse. »

La traduction que nous avons donnée[1] de l'article II de la charte de 1300, sur la foi d'un mémoire imprimé en 1776, est erronée.

Voici le véritable texte :

« II. Lou Senhor Majour de ladite Val Daure et Terre Daure restituisque et restituara, laissera en pats las Communautats et lous Nobles de ladite Val Daure en lous ports, montagnes et bosques, lousquals Moussen Bernard de Fumel *lous escribit,* ou son clerc occupec, à la composition que fouc faite ab loudit Moussen Bernard per lou senhor se tengue et se observe. »

Alphonse Couget.

1. Voir la page 159.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES

de Henri I de Lorraine, duc de Guise, Henri III et Henri IV, rois de France à Géraud I de Gémit de Luscan

---

Des trois lettres que nous publions, les deux premières furent écrites à l'une des époques les plus troublées de notre histoire nationale, celle de la *Ligue*. Trois partis divisaient la France : les *Ligueurs*, ayant pour chef Henri I de Lorraine, duc de Guise, dit le *Balafré ;* les *Calvinistes* ou *Huguenots*, conduits par Henri de Navarre (depuis, Henri IV), et les *politiques* ou *royalistes*, sous les ordres de Henri III ; c'était bien, selon la dénomination qu'elle reçut, la « guerre des 3 Henri. »

Après la fameuse journée des *Barricades* (12 mai 1588), le duc de Guise, qui n'avait qu'un pas à faire pour monter sur le tróne de France, eut un instant d'hésitation ; — il se contenta du titre de lieutenant-général du royaume ; mais sa lettre écrite à ce même moment 8 juin 1588) au capitaine de Luscan, montre bien que l'ambitieux n'avait point renoncé à ses prétentions : s'il n'était pas encore roi, déjà il parlait en roi ! La même année (23 décembre. 1588), il était traîtreusement assassiné, au château de Blois, à l'instant même où il entrait dans le cabinet du roi.

Les principales villes se soulevèrent et ouvrirent leurs portes au duc de Mayenne, frère du duc de Guise. C'est alors (3 avril 1589) que Henri III écrivit à M. de Luscan pour le prémunir contre les tentatives de ses ennemis. Quatre mois ne s'étaient pas écoulés qu'il était, à son

Digitized by Google

tour, assassiné par Jacques Clément (1er août 1589). Son successeur, le bon Henri IV, devait tomber lui-même sous le poignard d'un fanatique...

La ville de Cambrai venait de se rendre aux Espagnols ; Henri IV, alors à Lyon, partit aussitôt pour secourir les Cambrésiens ; mais la place de Saint-Bertrand, toute voisine de l'Espagne, attira, paraît-il, son attention, puisque au moment même où il quittait Lyon (9 octobre 1595), il adressa au capitaine Gémit de Luscan des lettres-patentes portant commission de gouverneur de la ville et des forts de Saint-Bertrand, *dans la province de Comminges.*

Lettre de Hanry de Lorraine, écrite au capitaine Luscan le 8 juin 1588

Monsieur de Luscan, je sçais l'affection que vous avés au service de Dieu et à moy en particulier et vous veux bien assurer par cellecy du désir que j'ay de m'en revancher, ne désirant rien plus qu'une bonne occasion pour vous en faire connoitre les effets véritables, faisant estime infinie de votre mérite, ayant peine à porter de vous en donner toute assurance, et vous dire que je n'épargnerai chose qui soit en ma puissance pour vous en donner tous les avantages que vous scaurois désirer, priant Dieu, Monsieur de Luscan, vous avoir en sa sainte et digne garde.

De Paris, le 8e jour de juin 1588.

Votre affectionné amy,
HANRY DE LORRAINE, signé.

Lettre d'Hanry III, du 3 avril 1589, écrite à M. de Luscan.

Monsieur de Luscan, comme je suis très assuré de votre fidélité et de la parfaite affection que vous avés à mon service, même par le témoignage que j'en ay par ceux qui ont la principale charge de mes affaires en notre province, je vous ay bien voulu par celle-cy, donner toute assurance de ma bonne grâce et de l'estime que je fais de vous et de votre mérite, aussi pour vous avertir que la saison est bonne et que ceux qui ont la crainte de Dieu, l'amour de leur Roy et leur honneur en recommendation, se peuvent signaler d'avec les autres qui ayant mis en mépris leur consience, leur fidélité et leur réputation, n'ont point d'horreur de diffamer la mémoire de leurs pères, la leur et celle de leur postérité, se jetant à un parti de rébellion formé par ceux qui ont conjuré contre la vie et l'autorité de leur Roy et qui ne trouvant plus d'autres excuses en leur faute que de la rendre la plus commune qu'ils peuvent, vont séduisant les plus foibles esprits sous faux prétextes pour les attirer en société de leurs crimes ; je

Digitized by Google

m'assure que vous êtes de trop bonne race et avés toujours vécû avec trop de désir de votre honneur, pour être jamais de ce nombre ; ce n'est pas aussi pour doute que j'en fasse que je vous ay dit ce que dessus, c'est pour vous en servir et détourner ceux que vous verrés en péril de se perdre, à quoy je veux pourvoir par tous les meilleurs et plus gracieux moyens que je pourrai, n'étant point mon naturel de me souvenir tant des offances que d'ôter à mes sujets toutes les occasions de faillir ; mais quand il n'y aura moyen de les empêcher qu'ils ne se précipitent, je suis bien résolu de leur courir sus ; mais ceux qui se contiendront en leur devoir, je les veux aymer, cherir et gratifier tant qu'il me sera possible ; je sçai bien que vous serés de ceux la ; pour cette occasion je vous prie de vous tenir en meilleur équipage que vous pourrés pour vous opposer aux entreprises que mes ennemis voudroient faire par dela et vous rendre prés de ceux qui ont le principal commandement sous mon autorité en ladite province, vous assurant que je reconnoitrai en honneur et en biensfaits ce particulier service que vous m'y ferés comme vous n'eutes jamais occasion d'en pouvoir faire plus à propos que maintenant. Sur ce je prie Dieu, Monsieur de Luscan, vous conserver en sa sainte garde.

A Garric, le 3 avril 1589.

HANRY, signé.

Lettres patentes du Roy Henry IV, du 9 octobre 1595, portant commission de gouverneur de la ville et des forts de Saint-Bertrand, en faveur du sieur de Luscan.

Hanry par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, à notre cher et ben aimé le S^r^ de Luscan salut. Désirant pourvoir à la conservation et sureté sous notre obéissance de la ville de St-Bertrand en notre province de Commenges, et des forts qui y sont, et en donner la charge à quelque bon et expérimenté personage de la fidélité et affection du quel nous ayons parfaite assurance, pour ces causes ayant plaine confiance en votre suffisance, loyauté, valeur, prudhomité, expérience au fait des armes et bonne diligence, nous vous avons commis et député, cometons et députons par ces présantes, signées de notre main, pour commander de par nous en ladite ville et forts de St-Bertrand, y faire vivre et entretenir nos sujets, manans et habitants d'icelle en paix, union et concorde les uns avéc les autres, commander pour l'effet que dessus tant aux gens de guerre qui y sont ou seront cy après ordonnés, qu'aux officiers, manans et habitans de ladite ville et forts, tout ce qu'ils auront à faire pour notre service, leur repos et soulagement et conservation, pourvoir à toutes autres choses requises et nécessaires dans tel endroit, dans les occurrences qui se présenteront, et de la fidélité et confiance que nous avons en vous et généralement faire en ce que dessus conjointement ou séparément tout ce que vous aviserés être requis et

Digitized by Google

nécessaire pour le bien et avantage de nos affaires et service, et pour la sureté et repos de lad. ville et forts de St-Bertrand et des manans et habitans d'icelle: de ce faire vous avons donné et donnons plain pouvoir, puissance, autorité, commission et mendement spécial, mandons et commandons à tous officiers, sujets, manans et habitans de lad. ville et forts et aux capitaines et gens de guerre qui y sont ou seront cy après en garnison à ce que dessus qu'ils ayent à vous reconnaitre et obéir tout ainsy qu'à notre propre personne; car tel est notre plaisir.

Donné à Lion, le 9e jour d'octobre l'an de grâce 1595, de notre règne le septième.

Signé : HANRY.

Nous avons extrait les trois lettres qui précèdent d'un registre manuscrit (grand in-4° de 378 pages), contenant les titres de la famille de Luscan et divers documents judiciaires et administratifs sur la Barousse; ce manuscrit appartient aujourd'hui à notre honorable collègue de la Société des études du Comminges, M. le baron d'Agos, qui a bien voulu le mettre à notre disposition. Quelques renseignements sur la famille de Gémit de Luscan, puisés à la même source, trouveront ici leur place.

C'est en 1461, le 14 septembre, comme il résulte d'un acte au rapport de Blaise de Salis, notaire à Saint-Béat, que noble Fortunat de Gémit, habitant de la cité de Comminges, fit l'acquisition de la terre et seigneurie (?) de Luscan[1].

Un descendant de Fortunat de Gémit, Pierre de Gémit, seigneur de Luscan, se maria avec demoiselle Catherine de Mauléon (contrat du 17 août 1541). De ce mariage,

Géraud Ier de Gémit, seigneur de Luscan, — c'est à lui

1. Il nous paraît intéressant de reproduire les premières lignes de cet acte : « In nomine Domini, amen. Anno a Nativitate Domini 1461 et die decima quarta mensis septembris, illustrissimo principe Domino nostro Carolo, Dei gratia Francorum rege regnante, et reverendo Domino Arnaldo Raymundo eadem gratia Convenarum episcopo, presidente et existente. Noverint universi et singuli, presentes pariter et futuri quod in mei notarii publici et testium infra inscriptorum presentia existens et personaliter constituta, nobilis et honesta mulier Catharina de Sacère, habitatrix loci de sancto Beato, Convenarum diocesis, relicta a Magistro Bernardo Milhario, quondam in legibus Bacalaureo, materque Bertrandae de Milhario, filiae et haeredis dicti magistri Bernardi Milharii, et gubernatrix ejusdem Bertrandae, domina loci de Luscano una cum dicto ejus viro, quae quidem Catharina, tam nomine proprio dictae filiae suae et heredis praedictae, dixit se fore in magna necessitate ratione dictae filiae, et non habere unde curetur, ... vendidit nobili Fortunato de Gemito, civitatis Convenarum, ibidem praesenti, locum videlicet praedictum de Luscano cum omnibus juribus, ... pro pretio et nomine pretii quinquaginta florenorum auri, quae ibidem dicta venditrix a dicto emptore habuisse et realiter recepisse recognovit, etc. »

Digitized by Google

que s'adressent les trois lettres que nous venons de publier, — marié à demoiselle Catherine de Montauban (contrat du 15 janvier 1566). De ce mariage,

Géraud IIe de Gémit, seigneur de Luscan, chevalier des ordres royaux de Notre-Dame de Montcarmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, marié à demoiselle Paule d'Astorg (contrat du 19 février 1619). De ce mariage,

Arnaud-Bertrand de Gémit, seigneur de Luscan, cornette des chevaux légers de M. Despernon, marié à demoiselle Paule d'Angors (contrat du 30 mai 1650). De ce mariage,

Arnaud de Gémit, seigneur de Luscan, marié à Marie de Mommajou (contrat du 5 février 1685). De ce mariage,

Jean de Gémit, seigneur de Luscan, Barsous et autres places, né le 12 décembre 1690, marié à demoiselle Marthe de Binos (contrat du 30 janvier 1717), reçu aux Etats de Bigorre en qualité de syndic de la noblesse.

Son descendant, Louis-François de Gémit, marquis de Luscan, devint baron de Mauléon par suite de la vente de la baronnie de ce nom qui lui fut consentie, le 6 mai 1771, par Joseph de Lacarry, brigadier des armées du roi; il se trouva ainsi coseigneur avec le roi de France de douze villages de la vallée de Barousse: Mauléon, Esbarech, Sost, Ourde, Ferrère, Troubat, Antichan, Anla, Ilheu, Samuran, Sacoué et Gembrie. Tout aussitôt une vieille querelle recommença, plus ardente, entre le nouveau baron de Mauléon et les villages dépendant de sa seigneurie, et, comme les procès sont vivaces dans nos montagnes, le débat de la Barousse, après plusieurs siècles, n'est pas encore terminé...

Loin de moi la pensée d'excuser les abus graves et les nombreux délits commis par les Baroussais dans les forêts de la Barousse; mais, en reconnaissant à l'Etat, dans l'intérêt de tous, un droit supérieur de protection et de surveillance, ne parait-il pas injuste de ravir aux communes une propriété que la Nature elle-même leur a donnée?

Julien Sacaze.

Digitized by Google

LA RÉVOLTE DE LA BAROUSSE EN 1848

ERA REBOLTO DES BAROUSSENS

La Barousse emprunte son nom à la rivière de l'Ourse qui l'arrose dans sa plus grande étendue. Elle devrait donc s'appeler la Bar-Ourse (vallée de l'Ourse) si, par une coquetterie bien excusable, elle n'en avait pas légèrement corrigé l'orthographe pour avoir un nom moins sauvage et plus euphonique. Quoi qu'il en soit de son infidélité patronymique, la Barousse, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est certainement une des contrées les plus pittoresques du Comminges avec ses donjons et ses castels, fiers vestiges d'un passé qui a eu sa grandeur, avec ses montagnes boisées et ses deux Ourse qui semblent ne se fuir et se perdre un instant que pour se confondre plus étroitement sous les murs de Mauléon, témoins immuables de leur union désormais indissoluble.

Justement fiers des forêts qui couvrent leur sol, les Baroussais les ont toujours considérées comme un bien propre à la Barousse ; dès les temps les plus reculés, ils les disputèrent sans trêve ni merci aux seigneurs et au roi ; à une époque plus récente, ils les revendiquèrent par toutes voies et moyens de droit (*des bosqués es papès*) à leurs nobles possesseurs, et, de nos jours, l'Etat lui-même passe encore, aux yeux de bien des Baroussais, pour un usurpateur dont ils respectent la force sans reconnaitre le droit. Aigris par ces vieilles luttes, exposés, par la nature même des produits de leur sol, aux rigueurs draconiennes du code forestier dont on venait d'exagérer l'application, les Baroussais devaient tout particulièrement s'impressionner d'un changement de régime. Aussi, en 1848, dès la proclamation de la Répu-

Digitized by Google

blique, ils crurent le moment venu de renouveler leurs revendications séculaires, et prirent les armes pour les soutenir. L'événement leur prouva que dans le pays de Comminges, comme ailleurs, l'ordre n'a pas de plus vaillants défenseurs que les amis de la liberté.

C'est à ce mouvement populaire, dont il ne faut grandir ni diminuer l'importance, que la Barousse doit d'avoir occupé un instant l'histoire contemporaine.

Si l'émotion qu'il provoqua fut grande, la répression en fut prompte et énergique. Nos gardes nationaux de 1848 parlent encore avec un certain orgueil de leur campagne en Barousse ; d'autres, il est vrai, en rient un peu, avec M. Victor Cazes qui s'empressa de chanter la révolte en vers pour égayer un tableau qu'on lui semblait vouloir assombrir outre mesure. Nous avons la bonne fortune de pouvoir reproduire *in extenso* le récit des vainqueurs au lendemain de la bataille et le chant du poète après la paix. De ce rapprochement pourra jaillir la lumière sur cet événement d'histoire locale, grossi peut-être par l'orgueil du triomphe et atténué sans doute par l'indulgence si naturelle au poète. Bien des contemporains, ayant pris part à l'action, nous ont affirmé que la vérité se trouvait entre les deux récits ; le lecteur appréciera.

Voici d'abord le rapport officiel inséré dans le *Journal de Saint-Gaudens*, numéro du 6 mars 1848, sous la signature des principaux chefs de l'expédition :

Première campagne des Gardes nationales de Saint-Gaudens

Des bruits alarmants pour la sûreté publique et pour l'honneur de la Révolution française se répandaient dans nos contrées. On parlait de l'organisation d'une bande de voleurs dont le nombre s'élevait à environ deux mille. Les propriétés publiques et privées, les châteaux, les églises étaient menacés.

La Commission municipale et d'arrondissement, composée des citoyens Pegot-Ogier, Adolphe Pelleport, Bascans, Mariande, Thévenin et Dabeaux, avait demandé à la Commission centrale des armes pour la milice citoyenne et deux bataillons de troupe de ligne. Ils étaient attendus avec impatience. . . . .

Les bruits sinistres ayant pris plus de consistance, la Commission d'arrondissement écrivit au Commissaire du Gouvernement, M. Joly, pour renouveler sa demande d'armes et de soldats, et lui annonça qu'en attendant, et ne prenant conseil que d'elle-même,

Digitized by Google

elle envoyait une adresse à toutes les communes pour les inviter à tenir leurs gardes nationales prêtes à marcher contre les voleurs, sous le commandement des citoyens Pegot-Ogier, colonel de la garde nationale, et Adolphe Pelleport, membre de la Commission.

Jeudi 2 mars à six heures du soir, nous apprimes que des bandes descendues de la Barousse (Hautes-Pyrénées) avaient dévasté et pillé le château de Luscan ; qu'ils *(sic)* avaient imposé des tributs à Loures, à Bertren, à Izaourt, dans toutes les vallées ; qu'ils avaient exigé des habitants la remise de quittances et d'obligations sous peine de mort; mais nous ignorions encore le lieu de leur principal repaire. Vers minuit, une lettre de M. Richy nous avertit qu'ils avaient annoncé l'intention de se rendre le lendemain à Saint-Bertrand pour y exercer leurs brigandages.

Alors la Commission établie en permanence à l'hôtel de la sous-préfecture, fit un appel au courage des gardes nationales des cantons voisins, aux brigades de la gendarmerie et à une section de compagnie du 65e de ligne. . .

Par un arrêté provisoire, elle mobilisa les gardes nationales de plusieurs cantons. Douze gardes nationaux de Saint-Gaudens s'offrirent pour servir d'estafette. La levée fut faite en masse aux cris de : vive la République et au chant de la Marseillaise !

Rien n'égale l'ardeur qu'ont montrée, dans cette solennelle circonstance, les citoyens de Saint-Gaudens, Miramont, Valentine et Montréjeau. Tous étaient debout à quatre heures du matin.

La garde nationale de Montréjeau, ayant moins de distance à parcourir, arriva la première à Labroquère, point de jonction arrêté par la Commission d'arrondissement. Celles de Saint-Gaudens et de Valentine ne tardèrent pas à les joindre sous le commandement du colonel Pegot-Ogier. La division se mit en marche.

Elle se sépara en deux colonnes. L'une, composée des gardes nationales de Montréjeau, de Labroquère, de Loures, de quinze soldats du 65e de ligne, commandés par le lieutenant de Mommigny et de six gendarmes, fut confiée au commandement du citoyen Cazaugrand, docteur-médecin à Montréjeau. L'autre fut commandée par le colonel Pegot-Ougier ; elle était composée des gardes nationales de Saint-Gaudens et de Valentine, de quinze soldats du même régiment et de quelques gendarmes.

La colonne du citoyen Cazaugrand prit la droite de la rivière de l'Ourse; la colonne du citoyen Pegot-Ogier prit la gauche.

Nous constatons avec bonheur le concours de M. le curé d'Izaourt, qui vint offrir son dévouement au colonel Pegot-Ogier. Revêtu d'un habit bourgeois, le seul que lui aient laissé les voleurs, armé d'un sabre et d'un fusil à deux coups, il conduisit la deuxième colonne, à travers les aspérités de la montagne, jusqu'au pont d'Antichan, lieu du rendez-vous des deux colonnes. Honneur à cet ecclésiastique !

Toute la division se trouva réunie.

L'ordre avait été donné de marcher en silence, pour tacher de surprendre les bandits dans les gorges sinueuses des montagnes.

Digitized by Google

Le temps était affreux. Une pluie froide mêlée de neige obscurcissait l'horizon et dérobait la vue des objets à dix pas.

Tout à coup le ciel s'éclaircit, les torrents de pluie cessent, et l'on entend le bruit de tambours dans la direction de Gembrie, situé à vingt-neuf kilomètres de Saint-Gaudens. C'était la marche des brigands organisés et armés de fusils, de fourches, de haches, d'épées et d'une infinité d'instruments de meurtre.

Midi avait sonné. Les brigades de gendarmerie de Saint-Gaudens, Saint-Martory, Lourdes et Montréjeau commandées par le brave maréchal-des-logis Coupat, de Saint-Gaudens, se trouvaient à l'avant-garde. Les quinze soldats de la ligne et la colonne de M. Cazaugrand venaient après.

Les brigands font feu sur les gendarmes.

Le citoyen Coupat les aperçoit. Aussitôt, tirant le sabre, il commande une charge à fond qui fut exécutée admirablement. Les soldats de la ligne, commandés par le lieutenant de Mommigny, ripostèrent avec vivacité. Tous les hommes de l'expédition, sans excepter personne, se précipitèrent sur les bandes désorganisées par le premier choc de la gendarmerie et le premier feu de peloton. Le tambour maître, nommé Bajon, fut renversé par un coup de sabre du brave Coupat et roula dans la rivière. Ce militaire enleva le tambour de la bande. Le cheval du gendarme Méric reçut à la tête un violent coup de hache. Les gardes nationaux des deux colonnes réunies déterminèrent la désorganisation complète des brigands et les poursuivirent hardiment dans les endroits ténébreux de la montagne et des maisons où ils s'étaient réfugiés et où ils ne déposaient les armes que par la force. Quatre-vingt-dix-huit voleurs furent faits prisonniers avec armes et bagages, nous voulons dire avec les débris de leurs rapines, tristes témoins de leurs excès dévastateurs. Les quittances, les obligations arrachées par la terreur et d'autres pièces de conviction furent saisies. Ces misérables furent liés et conduits à Mauléon, de là à Montréjeau, et enfin dans la prison de Saint-Gaudens.

Pendant que ces choses se passaient, le citoyen Adolphe Pelleport qui, en sa qualité de membre de la Commission, s'était mis à la tête de plusieurs cavaliers commandés par le citoyen Senac, et de la garde nationale de Miramont, de Barbazan et de celles d'autres communes qui venaient fortifier sa colonne, recueillait dans sa marche les nouvelles, qu'il transmettait à la Commission et arrivait à Mauléon, lorsqu'il rencontra l'avant-garde de la colonne victorieuse.

Dans cette journée, la milice républicaine a eu à supporter une pluie battante, la neige et la faim. Les mesures avaient été pourtant prises par la Commission pour les subsistances militaires. Mais les républicains avaient ajourné la distribution à la fin de la journée. Le citoyen Adolphe Pelleport arriva à Saint-Gaudens à onze heures du soir, avec la garde nationale à cheval improvisée par M. Senac, pour rassurer la population.

La Commission d'arrondissement a voulu rendre hommage à

Digitized by Google

tous les hommes de cette brillante affaire. Elle a décidé qu'il y aurait fête civique le samedi, et que l'expédition serait solennellement reçue aux portes de la ville de Saint-Gaudens.

Aussi toute la population de Saint-Gaudens, les gardes nationaux restés dans la ville pour la protéger en cas d'attaque imprévue, toutes les autorités civiles et administratives, les femmes, les enfants se sont précipités à la rencontre des bataillons triomphateurs ; les cris de vive la République ! vive la ligne ! vivent les gardes nationales retentissaient de toutes parts ! Nous voudrions faire l'éloge de chacun, mais il faudrait inscrire tous les noms !

Des couronnes civiques ont été jetées de plusieurs fenêtres, sur plusieurs points, à l'adresse des citoyens Pegot-Ogier et Adolphe Pelleport. Sans doute c'était la plus douce récompense de leurs efforts et de leur éternel dévouement à la République. Ils ont fait signe qu'ils ne pouvaient les recevoir, parce qu'il en fallait une pour chaque citoyen.

Je croyais que l'avènement de la République était le jour le plus heureux de ma vie ! Je me trompais... Les émotions les plus vives et les plus douces que j'ai pu goûter dans toute mon existence ont été causées par le spectacle de l'intrépidité, de l'union et de la fraternité de tous ces défenseurs de l'Ordre, de la Liberté et de la République. Viennent les ennemis, nous leur réservons même accueil.

Adolphe PELLEPORT, membre de la Commission.

Pegot-Ogier, colonel de la garde nationale ;

Guillaume Dessens, capitaine commandant la division ;

Arnaud, ingénieur, capitaine ;

F. Fages ; Seilhan ; Andrillon ; Puissegur Guillaume ; Chaton, officiers de l'expédition.

Sempé Philippe, Berthe jeune, sous-officiers.

Nous ne devons pas négliger de dire que, lorsque le cortège fut arrivé sur la place d'armes de Saint-Gaudens, avec la garde nationale, la gendarmerie et la section de compagnie du 65e de ligne, ainsi que les quatre-vingt-dix-huit prisonniers faits aux bandes insurgées, M. Dabeaux, maire provisoire de Saint-Gaudens, prononça avec une chaleureuse émotion l'allocution suivante, qui fut plusieurs fois interrompue par les cris : de Vive la République !

» Citoyens, Gardes nationaux de Saint-Gaudens,

« C'est à moi particulièrement, magistrat municipal, qu'appartient l'honneur de célébrer votre victoire, de vous remercier au nom de la cité dont vous êtes l'orgueil !

« Honneur à vous, braves gardes nationaux de l'arrondissement, soldats de la ligne, gendarmes ! vous avez tous fait votre devoir. Honneur à l'intrépidité, au courage, au sublime dévouement que vous avez déployés.

Vous avez dissipé, vaincu ces hordes sauvages, qui venaient porter la dévastation dans nos belles contrées.

Digitized by Google

Vous avez rendu un immense service, non seulement à ce pays, mais, j'ose le dire, à la France tout entière, à nos institutions républicaines. Vous avez prouvé la toute-puissance de ses institutions. Elle ne saurait être douteuse, lorsqu'elle se manifeste ainsi, au moment où à peine elles ont vu le jour ! Que serait-ce, si elles avaient reçu un développement régulier ?

Oui, le Gouvernement républicain est le plus fort : c'est le Gouvernement du peuple par le peuple, le Gouvernement de tous. Voilà la cause et l'explication de sa force.

Gardes nationaux de Saint-Gaudens, rentrez dans nos murs, venez porter l'allégresse au sein de vos familles, qui, hier, étaient dans la plus douloureuse anxiété.

Je suis heureux de le proclamer le premier : votre courte et glorieuse campagne est une immortelle page que vous avez ajoutée à l'histoire de notre pays !

Vive la République !

Soldats de la ligne et vous leur digne chef! gendarmes ! recevez l'expression de notre reconnaissance et de nos vives sympathies. Notre cause est désormais la vôtre. Un pouvoir ombrageux ne cherchera plus à vous séparer du peuple dont vous faites partie. Soyons unis et le salut de la France est assuré.

A l'Union indissoluble du peuple et de l'armée

Vive la République !

M. le Commissaire du département, sur les avis qu'il avait reçus de l'insurrection, s'est empressé d'envoyer un renfort de cinquante hommes de cavalerie et trois cent cinquante hommes d'infanterie, qui sont arrivés à marches forcées, les 5 et 6 du courant. L'esprit de ces militaires est excellent, tous brûlant du désir de servir la patrie et d'assurer l'ordre en même temps que la liberté.

Voici maintenant la poésie patoise de M. Victor Cazes qui, en même temps qu'elle nous donne certains détails précieux à recueillir sur la révolte de la Barousse, nous offre un modèle parfait d'un dialecte commingeois qui a pu traverser les âges sans rien perdre de son originalité. La *Revue de Comminges* devait la reproduire à ce double titre, heureuse si elle peut ainsi contribuer à perpétuer le souvenir d'une langue dont l'énergie n'exclut ni la grâce ni la richesse.

Pour permettre au lecteur qui serait étranger à cette langue patoise de la comprendre et de l'étudier par le rapprochement des mots, nous les avons tous traduits aussi littéralement que possible ; nous nous sommes efforcé de conserver la place occupée par chaque mot

Digitized by Google

dans la phrase, respectant les inversions toutes les fois que la traduction a pu se faire sans une trop grande incorrection ; nous avons enfin évité les gallicismes et renoncé à l'élégance pour serrer le texte de plus près. Nous avons accompagné cette traduction de quelques notes consacrées à des renseignements locaux qui nous ont paru nécessaires à l'intelligence du texte. Nous les devons, pour la plupart, à l'obligeance de notre excellent collègue de la Société des études du Comminges, M. Henry de Maribail, avocat à Saint-Gaudens, propriétaire dans la Barousse.

Mais nous voulons tout d'abord rectifier une exagération du poète qui, pour les besoins de la rime, sans doute, a cru pouvoir faire mourir quelques-uns des révoltés aux galères où ils n'ont jamais été envoyés. Neuf furent condamnés seulement par la Cour d'assises des Hautes-Pyrénées à des peines variant de un à trois ans d'emprisonnement.

Era Rebolto des Baroussens

Hardix ! genx de Maoulioun, d'Esbarech, de Troubach !
Ech moument ei benguch, Paris s'ei reboultach :
Qu'an accassach ech Rei dab touto sa famillo.
E qu'an metuch ech houec laguens ! era Bastillo.
Ech palai de Nully, que l'an tout rabatjach.
Pillages è trezors, toutis n'an proufitach.
Anem, goujax, hillem [2] : *Bibo va Republico* !!!...
Saoutem toux as fusils, è gahem era pico.
De noste recebur coupem es countrobents ;

La Révolte des Baroussais

Hardis ! gens de Mauléon, d'Esbarcich, de Troubat !
Le moment est venu, Paris s'est révolté :
On a chassé le roi avec toute sa famille
Et on a mis le feu à la Bastille.
Le palais de Neuilly, on l'a tout ravagé :
Pillages et trésors, tous en ont profité.
Allons, jeunes gens, crions, vive la République ! ! !
Sautons tous aux fusils et prenons la hâche.
De notre receveur coupons les contrevents.

Digitized by Google

Eschasclem ech burcou, hiquem-mous toux laguens.
Hem crema sous berbals, toutos eras coupios
Qu'Ibos [3] senifiquec, aquestis darrès dios :
Se Beziado [4] parech, que le mous caou nega ;
Dap un courdèch en coch l'y pouiram roussega [5].
Sèro, brido, chibaou, tout laguens era Housso [6] ;
Nou s'en parle pas mès d'huissiers ena Barousso !
Coumissaris d'ét bin [7], couilledous uzuriès [8],
Seran toux acassax ; taque tant de mestiès ?..
En pount de Palouman [9], anem libra bataillo
As gardos fourestiès, à touto ra noublaillo [10].
E tu, Gouaous Sarradèch [11], tu, balent Laflingoun [12],
Metetz-bous toutis dus at cap dech batailloun.
Pujem tat campanaou, sounem eras campanos ;
Es billages bezis seran nostos coumpagnos !
Baroussenx, marchem toux !... anem-mous hè bailla
Des bosques es papès, so de Baquè d'Anla [13].
— « Aci qu'em embiax de toutos ras coumunos,
» Enta que mous baillex toutos ras prouceduros
» Qu'aouex senificach at citoyen Luscan,
» A Goulard, à Dastor detch loc de Barbazan ! »
Aquech homme de leï [14] qu'es troubèc ena hièstro.
Abile medecin, tas ahès bouno testo.

Mettons en éclats le bureau, mettons-nous tous dedans.
Faisons brûler ses procès-verbaux, toutes les copies
Qu'Ibos signifia, ces derniers jours.
Si Béziade paraît, il le nous faut noyer.
Avec une corde au cou nous l'y pourrons traîner.
Selle, bride, cheval, tout dans l'Ourse.
Qu'il ne se parle plus d'huissiers dans la Barousse.
Commissaires du vin, percepteurs usuriers
Seront tous chassés. Pourquoi tant de métiers ?
Au pont de Palouman allons livrer bataille
Aux gardes forestiers, à toute la noblaille.
Et toi Gouaous Sarradet, toi, vaillant Laflingon,
Mettez-vous tous les deux à la tête du bataillon.
Montons au clocher, sonnons les cloches,
Les villages voisins seront nos compagnons.
Baroussais, marchons tous. Allons nous faire donner
Des bois les papiers, chez Vaqué d'Anla.
— « Ici nous sommes envoyés de toutes les communes
« Pour que vous nous donniez toutes les procédures
« Que vous avez signifiées au citoyen Luscan,
« A Goulard, à Dastor du lieu de Barbazan. »
Cet homme de loi se trouva à la fenêtre,
Habile médecin, pour les affaires bonne tête.

Digitized by Google

— « Entrax de dus en dus, entro tu, Laflingoun ;
» Aci qu'aouex dèx pas, è bin à discrecioun. »
— » Mès que mous quaou dinès ? senou, qu'aram escletos
» Des coffres, des cachous un pialot d'alumetos. »
« — Caratz-bous ! qu'en aourax ! à qui les caou bailla ? »
Arres nou respounec, de poou de trop parla !...
— « Credem-me, tournatz-boun, nou hassax mès houlios ;
» E que boun pendirax d'asso per bèris dios ! ![16]
» Que serax perseguix, es temoinx parlaran,
» E d'après era lei que bous coundamnaran. »
— Sent Jouan, ajos pietach ! malhurouzo journado !....
Se dichec en ploura Bertrando de Balado[17] :
Toustens qu'em brembarei d'un bieil arreproubè,
Oun eï moussu Dutrey ta renga quest haè !...
Arres que nou scoutèc es plours de Beturio,
Courioulan partic è de cap à Gembrio :
Et d'aquiou ta castèch de moussu de Goulard,
Sen ac pourtèren tout, dab es cartiès dech lard.
Quan passèren ech pount, troubèren ech hermito.[19]
Boulec èste pagach. — En aïgo ra guerito !
S'en bouleren tourna per Sarp, per Yzaourt,
Mès ech curè furious[20] s'y oupouzèc tout court.
Alabex Laflingoun, dap sa costo de maillo,

— « Entrez de deux en deux, entre, toi, Laflingon.
« Ici vous avez dix pains et du vin à discrétion. »
— « Mais il nous faut de l'argent ? si non nous ferons des copeaux
« Avec les coffres, des caissons un petit tas d'allumettes... »
— « Taisez-vous, vous en aurez. A qui les faut-il donner ? »
Personne ne répondit de peur de trop parler.
— « Croyez-moi, retournez-vous-en, ne faites plus de folies :
« Et vous vous repentirez de ceci pendant de beaux jours.
« Vous serez poursuivis, les témoins parleront
« Et d'après la loi on vous condamnera. »
Saint-Jean, aie pitié ! malheureuse journée !
Se dit en pleurant Bertrande de Balade (fille de Balade)
Toujours je me souviendrai d'un vieux dicton :
Où est Monsieur Dutrey pour arranger cette affaire ?
Personne n'écouta les pleurs de Véturie.
Coriolan partit et du côté de Gembrie;
Et de là pour le château de Monsieur de Goulard.
Ils emportèrent tout, avec les quartiers de lard.
Quand ils passèrent le pont, ils trouvèrent l'ermite ;
Il voulut être payé... A l'eau la guérite !
Ils s'en voulurent retourner par Sarp, par Izaourt !
Mais le curé furieux s'y opposa tout court.
Alors Laflingon, avec sa cotte de maille,

Digitized by Google

Les ourdounèc à toux de metes en bataillo.
Alben de Meritenx, è Frechou tout malaout,
E Merino.... naouèch[23], courreren ach assaout ;
Les acassèren toux; sense perde de bisto,
A traouès era gneou seguiren era pisto.
Camos, ajudatz-les ! è senou soun perdux !
Es esclops ena man, hujen toutis pès nuds.
De nosto Republico, aoumenx dex coumpagnios,
Sent-Bertran, Mourejaou, Sent-Gaoudens è Gantios,
Marchèren sur Troubat, sernèren es brigands,
Les arrestèren toux, boussux, petix è grands.
Toutos aqueros gens, de bien machanto mino,
Passèren estacax en pount de Balentino ;
D'aquiou ta Sent-Gaoudens, laguens era presoun ;
Dubernat[24], nou scoutèc d'eris cap d'arrazoun,
Pluziurs soun rembiax, d'aoutis morts en galèros,
D'aoutis sen soun tournax, cargadis de mizèros.
Mès Diou tant pietadous les proumet ech perdoun,
Se ban, de bien boun cor, couhessas ena missioun.

Leur ordonna à tous de se mettre en bataille.
Albin de Méritents, et Fréchou tout malade,
Et Merino... le nouveau, coururent à l'assaut.
On les chassa tous ; sans perdre de vue
A travers la neige on suivit la piste.
Jambes, aidez-les ! et sinon ils sont perdus !
Les sabots à la main, ils fuient tous pieds nus.
De notre République au moins dix compagnies,
Saint-Bertrand, Montréjeau, Saint-Gaudens et Ganties
Marchèrent sur Troubat, cernèrent les brigands,
Les arrêtèrent tous, bossus, petits et grands.
Toutes ces gens de bien méchante mine
Passèrent attachées sur le pont de Valentine,
De là pour Saint-Gaudens, en prison.
Dubernat n'écouta d'eux aucune raison.
Plusieurs sont renvoyés, d'autres morts aux galères,
D'autres s'en sont retournés chargés de misères.
Mais Dieu si miséricordieux leur promet le pardon,
S'ils vont, de bien bon cœur, se confesser à la mission.

Digitized by Google

NOTES

1 Littéralement, *dedans*.

2 Mot intraduisible en langue française; HILLA signifie crier en faisant le *hil*, cri particulier à nos pays de montagnes et notamment à la Barousse et au Larboust. Le *hil* est un cri prolongé qui tient à la fois du hennissement du cheval et du cri de la chouette. Il doit être poussé à pleins poumons et sans reprendre haleine. Il a beaucoup d'analogie avec l'IRRINCINIA du pays Basque dont il diffère par cette particularité que, pour ce dernier, il n'est pas défendu à l'artiste (car l'IRRINCINIA est un art véritable) d'y intercaler des variations plus ou moins ingénieuses. Les paysans du LABOURD et les contrebandiers y sont passés maîtres. Certains patriotes, amis des vieux usages, ont créé un prix spécial qui est décerné publiquement au meilleur crieur d'IRRINCINIA, à la fête du vieux bourg de Sarre. Tous ces détails sur l'IRRINCINIA ont été donnés par M. Mérimée, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, à Monsieur Julien Sacaze, directeur de la *Revue*, qui nous les a transmis.

3 Ibos, huissier de Mauléon.

4 Béziade, huissier de Mauléon.

5 Sous-entendu : *dans la rivière*.

6 Nom patois de l'Ourse.

7 Employés des contributions indirectes, appelés encore commissaires du vin par nos paysans.

8 Percepteurs, qualifiés d'*usuriers* par hyperbole, c'est-à-dire faisant trop payer, comme les usuriers.

9 Pont situé au centre de la ville de Mauléon, à l'entrée de la place publique. Il était célèbre autrefois par les réunions qui s'y tenaient et où l'on discutait les questions d'intérêt général de la vallée.

10 Qu'on nous pardonne ce néologisme; le péjoratif *aille* peut seul rendre l'idée de mépris contenue dans le mot patois NOUBLAILLO; nous avons dit noblaille comme on dit valetaille, canaille, etc., etc.

11 Gouaous Sarradet, de Troubat, un des chefs de la révolte.

12 Laflingon, grand chef de la révolte, fut mis en prison. Il est encore vivant et habite Troubat où il vit en paisible citoyen.

13 Jean-Pierre Vaqué aîné, Conseiller général et président de la Commission syndicale de Barousse, neveu et héritier de Dutrey, dernier juge royal des Quatre-Vallées. Celui-ci avait soutenu contre le marquis Gémit de Luscan, pour la propriété des forêts de Barousse, un procès qui dura plus de soixante ans et qui n'était pas encore vidé au moment de la Révolution française. Les documents de ce procès, DES BOSQUES ES PAPES, étaient entre les mains de M. Vaqué.

14 Bertrand Vaqué, frère du précédent, docteur en médecine et juge de paix du canton. Sa générosité et son désintéressement l'avaient rendu très populaire; c'est ce qui explique comment il put tenir tête à la révolte, préserver du pillage la maison de son frère, et sauver la vie du percepteur de Mauléon et de l'huissier Béziade.

15 *Nous ferons des copeaux;* cette traduction très exacte est insuffisante à rendre l'image et l'harmonie imitative du mot patois : faire des *escletos*, c'est couper une bûche dans le sens longitudinal et en plusieurs morceaux d'égale longueur, à la différence des éclats de bois qui sont irréguliers; nous regrettons que l'exactitude nous ait empêché de dire : *nous ferons voler en éclats* qui, pour l'œil et l'oreille, semblerait se rapprocher davantage du texte.

16 Expression patoise passée dans la langue française : *il y a beau jour* ou *beaux jours* pour *il y a longtemps*.

Digitized by Google

17 Bertrande de Balade, de Ferrère; espèce d'agent d'affaires très intrigante; elle passait pour connaître un peu de droit; on prenait son avis sur les procès; ce type d'agent marron du beau sexe devient de plus en plus rare, mais il en existe encore dans notre pays.

18 M. Dutrey, avocat au Parlement, habitait le château de Mauléon. Son habileté et sa sagesse étaient proverbiales; c'était le frère du juge mage des Quatre-Vallées.

19 L'*ermite*, ainsi nommé parce que le gardien commis au péage habitait seul une guérite qui existe encore à l'extrémité du pont.

20 M. Duboé, curé d'Izaourt, homme d'esprit, très énergique.

21 Albin de Méritens, père de M. de Méritens qui habite encore le petit castel d'Izaourt.

22 Fréchon, capitaine en retraite.

23 Merino, chef de guérillas espagnol, curé de Villoabjado (Vieille-Castille), se distingua dans la guerre de 1808 contre les Français, rentra dans l'obscurité à la restauration de Ferdinand VII, reprit les armes pour la cause royaliste, lors de la révolution de 1820, recommença la guerre de partisans après l'avènement de la reine Christine, essuya en 1838 une défaite complète, à la suite de laquelle il se réfugia en France par la vallée d'Aran. Au Pont-du-Roi, il déposa les armes, ainsi que toute sa bande, entre les mains de M. Leroy, sous-préfet de Saint-Gaudens. Il reçut l'hospitalité à Saint-Gaudens, dans la maison de M. Gaston de Moncaup, appartenant aujourd'hui à M. Rességuet, en face de la porte de l'église. Notre poète a voulu, sans doute, désigner sous le nom de Merino l'abbé Duboé, curé d'Izaourt, qui prit une part considérable à la résistance dans son village.

24 Dubernat, médecin à Cardeilhac (canton de Boulogne-sur-Gesse), sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Gaudens au moment de la révolte de la Barousse, quitta l'administration peu de temps après pour retourner à ses malades; il avait dans le pays une assez grande popularité; il est décédé il y a peu d'années à Cardeilhac, entouré de l'estime de ses concitoyens.

Albert SOURRIEU.

Digitized by Google

PHILOSOPHIE DES ASCENSIONS

On a chanté sur tous les tons les merveilleux effets des ascensions sur l'organisme humain, sur la santé, sur la longévité : et on a eu raison : l'hygiène est une belle chose. Mais leur côté psychologique, leur influence *morale*, l'empreinte profonde, ineffaçable et salutaire que laissent dans l'âme le culte et la fréquentation des hautes montagnes, tout cela est bien intéressant aussi, et digne d'être étudié avec une gravité philosophique. C'est pourtant un sujet qu'on n'a fait qu'effleurer. C'est un aspect très-négligé de « l'Alpinisme. » Aussi, je sollicite l'honneur d'en dire ici un mot, espérant que malgré les limites imposées par son cadre, la « Revue de Comminges » voudra bien accueillir quelques observations plus applicables au champ spécial de ses études qu'à aucune autre région des Pyrénées : car c'est là que se dressent leurs sommets les plus fiers, les plus célèbres, et les plus imposants.

Un des effets les plus palpables et les plus infaillibles de la vie des montagnes sur le caractère, quand elle se prolonge pendant longtemps, c'est de le rendre un peu étrange, bizarre, indépendant, indifférent à l'opinion publique, et capricieux. Et c'est tout naturel. Leur climat seul, ses inconstances et ses violences suffiraient pour cela. Mais en elles-mêmes, elles sont si excentriques ! Elles semblent hors de la loi commune. Ce sont de grandes énigmes, des accidents énormes et mystérieux. N'ont-elles pas l'air de se moquer de tout le monde, de tout braver, d'être insociables, de n'obéir à aucune loi,

Digitized by Google

et de n'avoir besoin de rien? Ce sont des monstres sublimes, des fantômes éternels, des ouragans solidifiés : ce sont des êtres à part, farouches et inviolables, et qui finissent par imposer leur ressemblance à ceux qui les fréquentent, comme cela s'observe quelquefois en ménage. Le premier sentiment qu'elles inspirent, c'est l'effroi : l'amour ne vient qu'après. Le montagnard est tendre : car la nature, son modèle et sa sœur, l'est toujours : la tendresse est sa note dominante. Mais il est presqu'aussi sauvage que tendre : et il lui reste toujours quelque chose d'abrupt, d'inaccessible et de rugueux. Son âme s'entoure de précipices, de solitude, et même de neige : mais alors elle a froid : c'est un avertissement du ciel. Quand on en est arrivé là, on touche à la misanthropie, et même à l'égoïsme : on est en mauvaise voie : on ressemble trop à une montagne, et il vaut mieux redescendre dans la plaine. Il ne faut pas se singulariser jusqu'à glacer son cœur.

Un autre effet de la montagne sur l'homme qui s'en éprend, c'est de le rendre rêveur, mélancolique, et de le dégoûter de bien des choses qui passionnent ici-bas. Comment ne pas se détacher un peu des joies bruyantes, des faux plaisirs, et de la politique, après s'être enivré de liberté sur des savanes de neige, à 3 000 mètres au-dessus des ennuis, des tristesses et des chaînes que nous impose la tyrannie du monde? Vues de si haut et de si loin, les dynasties, les Républiques et les Empires perdent de leur charme et de leur intérêt : ça ne fait plus d'effet : on n'y pense plus : et on trouve même que les rochers sont plus sages que les hommes; car aucun d'eux ne cherche à prendre la place de son voisin. Quelle bonne leçon ils nous donnent là!

Oui, les montagnes font réfléchir... Comment ne pas devenir rêveur et romanesque, après avoir vécu avec les nuages, et partagé leur existence nomade, sereine et poétique au milieu de l'espace, dans une lumière surnaturelle, comparée à laquelle celle des plaines n'est qu'un pâle crépuscule : en face d'un horizon sans bornes, incandescent et vaporeux, où le ciel et la terre se confondent : et dans un tel silence, que lorsqu'un caillou tombe, on éprouve une espèce de frisson? Comment ne pas

Digitized by Google

prendre en pitié les becs de gaz, la lumière électrique et les feux d'artifice, quand on a vu monter et resplendir la lune, par une belle nuit d'été, sur les glaciers austères de la *Maladetta* ? Le caractère le moins flexible se modifie, devant de tels spectacles. Je le sens bien : je m'en accuse, mais ne m'en excuse pas. Car je plains ceux que la nature et les montagnes laissent insensibles : il leur manque quelque chose : ce sont des instruments fêlés, et des cloches qui sonnent mal.

Mais les montagnes ne développent pas seulement le sentiment du Beau : elles ont aussi le don de faire aimer le Bien : elles sont essentiellement moralisantes. Tant il est vrai que le Beau, bien compris, bien senti, mène au Bien, dont il est un reflet : ils sont frères.

N'y a-t-il pas, dans la forme même des hautes montagnes, dans leurs lignes effilées, dans leur pose orgueilleuse, dans leur sérénité, dans leur élan superbe vers l'Infini et l'azur éternel, n'y a-t-il pas dans tout cela une espèce de symbole, et quelque chose de contagieux, d'irrésistible et d'enivrant, qui change presque la nature de notre âme, la détache de la terre, et l'emporte vers le ciel ? On pourrait exprimer en mètres la limite supérieure des mauvaises passions. On est meilleur à 3 000 mètres qu'au niveau de la mer : aucune souillure, aucun mauvais instinct ne montent si près de Dieu.

La transparence de l'air à de grandes altitudes, l'intensité de la lumière, le bleu marin du ciel, la clarté merveilleuse qui fait tout resplendir, et le relief extraordinaire, presque effrayant, que prennent tous les objets, même les plus éloignés, tout cela aussi a une puissante action morale. On ne croit plus être sur la terre : on est ébloui : on ferme les yeux : et même alors, on est encore halluciné par la lumière. On n'a que des pensées heureuses, dorées, riantes, Élyzéennes et lumineuses, et l'idéal du Paradis devient un Océan de neige illuminé par le Soleil. Du haut d'un pic neigeux, on comprend les païens qui adorent le soleil : car on est là face à face avec lui, et son prestige est redoublé. C'est bien le cœur brûlant de l'univers, et le symbole de Dieu dans la nature. C'est une énorme puissance morale que le soleil, surtout lorsqu'il éclaire des glaciers éternels ; et l'atmo-

Digitized by Google

sphère joue un grand rôle dans le bonheur des montagnards et des sauvages.

Je dis « bonheur » à propos de sauvages, car il n'est pas prouvé qu'ils soient plus malheureux que nous, et si je les accouple aux montagnards, c'est qu'en réalité, il y a plus d'une affinité entr'eux, pourvu toutefois qu'on s'entende bien sur la valeur et sur le sens des mots, et qu'on désigne par l'épithète de « montagnards, » non pas les citadins efféminés et pommadés qui grimpent seulement par vanité, par « pose, » quittes à tomber malades après chaque course, mais ceux qui font des ascensions par goût, par vocation, par enthousiasme et par passion, et tant qu'ils ont des muscles et des poumons à leur service. Il est vrai qu'ils sont rares, et qu'on profane souvent le nom de « montagnard » : car sur les 60 000 « Alpinistes » que renferment aujourd'hui les divers clubs dits « Alpins » de l'Europe, on ne trouverait certainement pas, en tout, 6 000 vrais montagnards, soit dix pour cent : peut-être pas la moitié !... Mais il y en a assez : car il faut sacrifier bien des choses, si on laisse aux montagnes trop de place dans sa vie : et on n'a qu'une excuse : c'est la fascination, le mesmérisme, le charme inexplicable qu'exerce, sur les natures sensibles, rêveuses et passionnées, la vue de ces montagnes magiques, sublimes et toujours blanches, qui semblent regarder Dieu et l'adorer.

C^te^ Henry Russell.

Digitized by Google

LES FORÊTS EN BAROUSSE

Dans la vallée de Barousse, comme dans toutes les régions montagneuses, la question forestière a une importance capitale, soit au point de vue de la production du bois, si nécessaire sous un climat rigoureux, soit au point de vue du pâturage, considéré, à tort ou à raison, comme le côté principal de la situation économique du pays.

Je voudrais tâcher de donner aux lecteurs de la *Revue de Comminges*, une idée à peu près nette de l'état actuel de cette question dans la Barousse ; mais, pour cela, il me faut remonter assez avant dans le passé, sauf à fouler légèrement les plates-bandes de celui de mes collègues qui a traité ou doit traiter l'historique de la vallée.

A une époque déjà fort reculée, la vallée de Barousse était partagée en deux baronnies, Mauléon et Bramevaque, dont les propriétaires étaient seigneurs de tout le pays compris dans les limites de chacune d'elles, mais possédaient, en commun et par indivis, la presque totalité des forêts, montagnes et vacants.

Ces droits étaient constatés dans un acte du 20 février 1398, qui contenait aussi les us et coutumes de la Barousse ainsi que les droits d'usage concédés aux habitants. Il résulte de la lecture de ce document, fort étendu et très-curieux à beaucoup de titres, que les habitants de la vallée avaient le droit de prendre en forêt tout ce qui leur était nécessaire, tant en bois qu'en feuilles mortes, et d'y faire paître leurs bestiaux. Cette faculté ne s'étendait cependant pas à quelques cantons nommément désignés dans l'acte. L'énumération de ces droits nous a paru assez vague, et l'on comprend les difficultés qui

Digitized by Google

ont été soulevées plus tard sur leur étendue par l'une ou l'autre partie. J'aurai, du reste, occasion de revenir sur ce sujet.

Par contrat notarié du 17 mars 1584, Henri IV devint, moyennant cinquante mille livres, acquéreur des droits de propriété appartenant au baron de Bramevaque, et le procès-verbal de prise de possession, qui est du 16 octobre suivant, reconnait les droits d'usage qui grèvent la propriété indivise.

Jusqu'à ce moment, les coseigneurs avaient exercé leurs droits de propriété sans querelles de la part des habitants; mais, tout à fait à la fin du seizième siècle, il s'éleva des contestations, notamment sur l'étendue ou des droits d'usage, ou des forêts sur lesquelles ils devaient s'exercer. Les propriétaires s'appuyaient sur l'acte du 20 février 1398; les usagers, sur des coutumes datées du mardi avant la Saint-Barnabé de l'année 1300. Il ne m'a pas été possible de découvrir sur quoi portait le débat. Toujours est-il qu'après une expertise ordonnée le 26 mai 1605, par MM. des requêtes du parlement de Toulouse, deux arrêts rendus par ce même parlement, les 21 juillet 1644 et 27 août 1646, écartèrent définitivement les prétendues coutumes de 1300 et repoussèrent la demande des communes.

La question n'était cependant pas tranchée en ce qui concernait la nature des droits d'usage, et il semble que propriétaires et usagers aient continué longtemps à n'être pas d'accord à cet égard.

Dans une sentence arbitrale du 9 février 1608, rendue par Barthélemy de Binos, seigneur de Sarp; d'Ustou, seigneur de Lamoulette et de Juret; Jean Dupuy, coseigneur de Marignac, et François Sicuella, écuyer, on lit que: « *les habitants de Barousse ont droit de prendre et* » *de couper du bois pour leur chauffage et leurs bâti-* » *ments, et d'en pouvoir vendre en payant les droits de* » *sortie, comme ils payaient anciennement du bois vendu,* » *suivant la coutume, sauf et réserve du bois de chêne.* »

Plusieurs dénombrements fournis par les usagers (29 mai 1609, 11 avril 1663) constatent que ces derniers « *ont le droit de dépaissance et de couper du bois de toutes* » *sortes, vert et sec, à leurs plaisirs et volonté.* »

Digitized by Google

Enfin, dans une déclaration faite, le 10 mai 1667, par les députés de la vallée devant M. de Jasses, conseiller du Roi, il est dit aussi : « *Que les habitants de ladite vallée* » *ont la faculté de faire paître leurs bestiaux dans les* » *forêts et montagnes d'icelle, et d'y couper toutes sortes* » *de bois, tant pour leur chauffage que pour leurs bâti-* » *ments, et pour en vendre et transporter hors de ladite* » *vallée quand ils veulent, et que pour ladite dépaissance* » *et coupe ils paient au Roi et au seigneur de Mauléon* » *trois fromages de chaque cabane, etc...* »

Quoi qu'il en soit, dans l'acte de réformation du 24 juillet 1668, M. de Froidour rendit, à cette date, une ordonnance maintenant les communes de Barousse dans leurs droits d'usage, « *à l'effet de faire pâturer leurs bestiaux* » *dans les forêts, sauf dans les temps et bois défendus, et* » *y couper du bois pour leurs besoins, en leur faisant* » *défense de vendre aucun bois et d'en faire aucun com-* » *merce.* » Quelques années avant, le syndic de Générest résumait ces droits en deux mots : « *Droits de liguérage* » *et de dépaissance.* »

Le droit de vente au dehors fut même plus tard appuyé sur une ordonnance du Maître particulier des eaux et forêts de Saint-Gaudens, en date du 20 avril 1704, rendue en exécution des ordres du Grand Maître, datés de Fleurance le 17 du même mois. Il ne parait pas, d'ailleurs, avoir jamais été exercé régulièrement et il n'était admis sans conteste que d'usager à usager.

Quant au droit de prendre le bois nécessaire « *pour* » *cuire la chaux du voisin,* » dont parle l'auteur du mémoire fourni, au nom des communes, devant la cour de Pau, dans un procès qui dure encore, je n'en ai trouvé mention que dans les coutumes de 1300, que le parlement de Toulouse rejeta, le 27 août 1646, comme inapplicables à la Barousse et spéciales à la vallée d'Aure.

Lors de la Réformation, la propriété des montagnes, forêts et vacants de Barousse appartenait donc par indivis au roi de France et au baron de Mauléon, qui se trouvait être M. de Lacarry.

Un siècle plus tard, le 6 mai 1771, les droits du baron de Mauléon furent acquis par le comte Gémit de Luscan. Le nouveau propriétaire ne tarda pas à se trouver en

Digitized by Google

procès avec les habitants de la vallée, qui succombèrent, du reste, et dont les prétentions furent en définitive rejetées. Il s'agissait du droit de paréage absolu entre le Roi et M. de Luscan, prononcé par lettres patentes du 8 mars 1777. La question forestière était secondaire dans le débat.

Quand la Révolution éclata, le comte de Luscan émigra, ses biens furent confisqués, et afin que ses titres ne devinssent pas plus tard une gêne pour les possesseurs, ils furent brûlés. L'auto-da-fé eût même lieu avant le départ de M. de Luscan, car on lit dans les considérants d'un jugement du 30 août 1834, dont il sera question plus loin, que « *M. de Luscan reçut par lettre de la municipa-* » *lité de Mauléon, en date du 2 ventôse an II, ordre de* » *remettre tous ses titres féodaux pour en faire un feu de* » *joie, ce qui dût être fait, un refus étant (dans les cir-* » *constances) dangereux pour la liberté et peut-être pour* » *la vie de M. de Luscan.* »

Pendant la période révolutionnaire et au commencement de l'Empire, les forêts de Barousse étaient considérées comme terrains domaniaux ; mais si les communes ne prétendirent pas, tout d'abord au moins, à une part de propriété, les habitants profitèrent du désordre de cette période pour commettre une foule d'usurpations ou de dévastations.

L'appétit vient en mangeant, dit un proverbe qui est moins vrai au propre qu'au figuré : aussi, en l'an V, les municipalités de Barousse, convaincues que l'incendie de l'an II avait fait disparaître toutes les traces des droits de propriété de M. de Luscan, s'accordèrent pour essayer de transformer leurs droits d'usage en droits de propriété, et nommèrent des gardes forestiers.

Plus tard, sous l'Empire, le sous-préfet de Bagnères, à qui on avait soigneusement caché le passé, écrivit au préfet que les communes étaient bien propriétaires par indivis des bois et communaux.

Le préfet, aussi peu au courant que son subordonné de l'historique de ces droits, autorisa toutes les mesures conservatoires ou d'administration proposées par les conseils municipaux.

Cet état de choses semblait devoir durer longtemps,

Digitized by Google

lorsqu'en 1814, M. de Luscan, rentré en France, trouva par hasard chez M. Plamajou, notaire, le cahier de transcription des titres de la baronnie de Mauléon. La production de ce document ne laissa aucun doute dans l'esprit, soit du préfet des Hautes-Pyrénées, soit du directeur des Domaines, et M. de Luscan fut réintégré dans sa propriété par arrêté du 29 novembre 1819, rendu en vertu de la loi du 5 décembre 1814.

Mais, pour en finir, il fallut recourir aux tribunaux, et c'est un jugement du tribunal de Bagnères, en date du 30 août 1834, qui remit définitivement M. de Luscan en possession des montagnes, forêts et vacants de Barousse, conjointement avec l'État dont les droits n'avaient pas été contestés.

Ce jugement fut frappé d'appel, mais au nom d'une partie seulement des communes usagères, circonstance sur laquelle je demande la permission d'appeler l'attention, car elle explique la situation actuelle.

Les communes formant l'ensemble connu anciennement sous le nom de vallée de Barousse, sont au nombre de vingt-neuf, auxquelles il faut ajouter une commune située de l'autre côté de la Garonne, Luscan, qui, cependant, jouissait des mêmes droits.

Toutes ces communes soutinrent l'action en premier ressort; mais, en appel, vingt-cinq seulement poursuivirent l'instance : ce sont les communes de Anla, Antichan, Aveux, Bramevaque, Cazarilh, Crechets, Esbareich, Ferrère, Gaudent, Gembrie, Générest, Ilheu, Izaourt, Loures, Mauléon, Ourde, Sacoué, Saléchan, Samuran, Sarp, Seich, Sainte-Marie, Sost, Thèbe et Troubat. Peu après deux d'entr'elles, Aveux et Générest, se désistèrent. Les cinq autres ne relevèrent pas l'appel : ce sont les communes de Bertren, Lombrès, Luscan, Siradan et Tibiran-Jaunac.

L'arrêt de la cour de Pau, qui intervint le 26 février 1839, confirma le jugement du tribunal de Bagnères du 30 août 1834, en ce qui concernait la propriété des bois et forêts qu'il maintint à l'État et à la famille de Luscan; mais il le réforma à l'égard des vacants, qui furent attribués aux communes par application de l'art. I^er^, § 4, de la loi du 10 juin 1793.

Digitized by Google

Le bénéfice de cet arrêt n'appartient donc qu'aux vingt-trois communes qui ont poursuivi l'appel et qui, par conséquent, ont seules la propriété des vacants à l'exclusion des six autres qui ne sont pas intervenues dans cette dernière partie du débat.

Lorsque, par application des dispositions de l'arrêt ci-dessus, on eut procédé à la délimitation entre les bois et les vacants, l'État et la famille de Luscan voulurent faire cesser l'indivision, et le partage fut ordonné par un jugement du 23 mai 1848. Le procès-verbal de partage est à la date du 17 août 1849, et il a été homologué par jugement du 5 août 1850, confirmé par arrêt du 5 mai 1852.

A la suite du partage, l'État fut déclaré propriétaire de tous les massifs forestiers situés sur la rive gauche de l'Ourse de Ferrère, et la famille de Luscan fut mise en possession de son lot, qui se composait de tout le reste des bois, comprenant les cantons situés sur la rive droite de l'Ourse de Ferrère, et tous ceux qui sont dans le bassin de l'Ourse de Sost.

Le lot de la famille de Luscan fut lui-même divisé en trois parts attribuées :

La première, à la branche aînée qui en fut dessaisie au profit de M. Lormière (18 juillet 1861), qui la vendit ensuite à M. Malapert (19 novembre 1868), dont l'expropriation la fit passer entre les mains de M. Lamoureux, propriétaire actuel.

La deuxième fut attribuée à la branche cadette, qui céda ses droits à MM. Henqueville et Pascalet (4 février 1862), dont l'expropriation fit passer la propriété sur la tête de M. Jouet (21 juin 1869), qui la possède encore.

La troisième revint à M. Deprats, qui parait avoir reçu une part de la forêt en remboursement de sommes qui lui étaient dues par la famille de Luscan, et qui a depuis cédé ses droits à M. Dejean, lequel les exerce toujours.

L'État, de son côté, une fois en possession de son lot, se hâta de cantonner les droits d'usage qui grevaient sa propriété au profit des communes, et, par acte en date du 20 septembre 1873, une transaction est intervenue entre lui et ces communes, à la suite de laquelle chacune

Digitized by Google

des parties intéressées a été mise en possession complète d'une portion de forêt.

Je dois maintenant parler d'une partie des forêts de Barousse, connue sous le nom de *Forêt de Larise*, située sur le territoire de la commune de Sacoué et qui a une histoire à part, au moins dans ces dernières années.

Profitant du désordre qui a toujours existé, plus ou moins, dans l'administration de ce domaine, Monsieur le marquis Pène de Villemur, propriétaire d'une forêt dont il sera question plus loin, portant le même nom, située sur le territoire de la même commune, mais sur un autre versant, usurpa, peut-être de bonne foi, cette forêt de Larise, qui faisait partie des biens indivis grevés de droits d'usage.

Une action en délaissement fut intentée par l'État et la famille de Luscan contre les héritiers Pène de Villemur, qui furent déboutés de leurs prétentions. L'État et la famille de Luscan furent réintégrés dans la possession de cette forêt par arrêt du 27 janvier 1861, c'est-à-dire à une époque postérieure au partage : d'où il résulte que l'indivision n'a pas cessé en ce qui concerne ces cantons.

Enfin, il me reste à parler de la forêt de Labat de Larise ou de Larise tout court, naguère propriété des héritiers Pène de Villemur.

Cette forêt, qui s'étend dans le bassin du ruisseau de Larise, tributaire du ruisseau de Nistos, et par conséquent en dehors de la vallée de Barousse, a été aussi de tout temps l'objet de nombreuses contestations aujourd'hui terminées.

Avant 1591, la forêt de Larise appartenait à Jacques d'Aure, seigneur de Lapeyre, qui en utilisait les produits au moyen de deux forges ou fonderies de fer. Depuis combien de temps existait ce droit de propriété ? Il ne m'a pas été possible de le découvrir, mais l'inféodation devait être fort ancienne, car l'acte de vente consenti en cette année 1591, par Jacques d'Aure, en faveur de M. de Cardeilhac, constate que l'une des deux *Ferrières* était absolument en ruine et tombait de vétusté.

Par suite du mariage de M^lle^ de Cardeilhac avec M. de Rochechouart-Faudoas, la propriété de la forêt de Larise passa entre les mains de ce dernier, qui construisit une

Digitized by Google

nouvelle forge et jouissait tranquillement du bien légitimement acquis, lorsque, le 15 décembre 1679, M. de Froidour, commissaire réformateur, lui ordonna de démolir la forge nouvelle, dont la construction n'avait pas été autorisée par le Roi, et lui signifia qu'il ne pouvait l'alimenter avec le bois de la forêt de Larise, laquelle faisait partie du domaine royal. M. de Froidour s'appuyait, en ceci, sur des titres anciens, et, notamment, sur l'acte de vente du 15 mars 1584 et le procès-verbal de prise de possession du 16 octobre suivant, qui attribuaient au baron de Bramevaque et par suite au Roi la propriété exclusive de cette forêt ; car, ainsi que je l'ai dit en commençant, l'indivision entre les deux baronnies ne s'étendait pas à la totalité des bois possédés par les deux seigneurs.

M. de Rochechouart forma opposition contre l'ordonnance de M. de Froidour, et un jugement de la Table de marbre envoya les parties devant le Roi, tout en maintenant M. de Rochechouart dans tous les droits qu'il avait exercés jusqu'à ce jour.

Ce jugement provisoire devint définitif, au moins par prescription, car le propriétaire ne fut plus querellé pour ce fait. Aussi put-il vendre la forêt de Larise à M. de Lassus, conseiller au parlement de Toulouse, qui, à son tour, l'aliéna en faveur du marquis Pène de Villemur.

Ce dernier émigra pendant la période révolutionnaire, et la forêt de Larise fut alors réunie au domaine ; mais, en 1813, elle fut rendue à son véritable propriétaire, par arrêté du conseil de préfecture des Hautes-Pyrénées, sanctionné par le Ministre des finances.

Vers 1820, les communes de la vallée de Barousse en revendiquèrent la propriété. Elles furent déboutées de leurs prétentions à cet égard ; mais un arrêt du 20 juin 1855 les déclara usagères.

La forêt de Larise était, de plus, grevée d'un droit d'usage en faveur de la famille de Noyez, qui pouvait y prendre tout le bois nécessaire pour l'alimentation d'une verrerie.

Par acte d'adjudication en date du 15 juillet 1858, cette forêt a été acquise par 215 habitants des communes voisines, qui se sont constitués en syndicat, dirigé par une

Digitized by Google

commission de vingt-deux membres, à qui incombe la gestion et l'administration de la propriété commune.

Le 13 juin 1864, le syndicat a racheté, moyennant la somme de 13 000 francs, les droits de la famille de Noyez, qui s'est seulement réservé la faculté de devenir copropriétaire de la forêt.

Ainsi donc, en résumé, la propriété des forêts, montagnes et vacants de la vallée de Barousse est aujourd'hui répartie de la manière suivante :

I. Les communes syndiquées, au nombre de vingt-trois, possèdent les vacants qui leur ont été attribués par l'arrêt du 26 février 1839. J'ai déjà dit que la commune de Générest s'était désistée en appel, quoique faisant alors partie du syndicat, dont elle ne s'est retirée qu'en 1866; et, par conséquent, elle n'a aucun droit sur ces vacants qui ont une contenance de plus de 2 000 hectares.

II. M. Dejean, ayant-cause de M. Deprats, possède un seul canton, situé sur la rive droite de la haute vallée de l'Ourse de Sost. Ce canton a une contenance de 112 hectares.

III. M. Lamoureux, représentant de la branche ainée de Luscan, possède une forêt, située presque tout entière au fond de la vallée de l'Ourse de Sost. Cette forêt a une contenance de 990 hectares en nombre rond.

IV. M. Jouet, représentant de la branche cadette, possède tous les autres cantons du lot attribué à la famille de Luscan ; cette propriété s'étend sur le territoire de huit communes : Sost, Esbareich, Mauléon, Cazarilh, Thèbe, Saléchan, Samuran et Ferrère. L'ensemble a une contenance approximative de 1 760 hectares.

Ces trois forêts sont grevées de droits d'usage, en bois et en pâturage, au profit : 1° des vingt-trois communes qui composent le syndicat ; 2° des sept autres communes non syndiquées, y compris Luscan. Sur la demande de Messieurs Lamoureux et Jouet, ou plutôt de leurs auteurs, un jugement du 14 février 1859 a ordonné le cantonnement de ces droits d'usage. L'affaire est encore en instance ; mais tout porte à croire que la solution est

Digitized by Google

proche, et que, dans quelques mois, il ne restera plus que le lot Dejean encore grevé de droits d'usage en bois : car il ne s'agit naturellement pas des droits de pâturage qui ne se cantonnent pas et qui restent intacts, comme dans le principe.

V. L'État possède au fond de la vallée de Ferrère, une forêt entièrement dégrevée de droits d'usage en bois, à la suite de la transaction conventionnelle du 20 septembre 1873. Cette forêt a une contenance approximative de 1 375 hectares.

VI. Les communes anciennement usagères, syndiquées ou non, sauf Luscan, qui a refusé d'être partie dans la transaction et a renoncé à ses priviléges, ont reçu en échange de leurs droits la propriété de tous les autres cantons échus à l'État en 1849. L'ensemble de ces cantons a une contenance de 1 350 hectares environ.

VII. La forêt de Larise, jadis usurpée par la famille Pène de Villemur, est encore indivise entre l'État et les ayants-droit de la famille de Luscan. Cette forêt a une contenance de 300 hectares en nombre rond. Elle est grevée de droits d'usage en faveur des communes ; mais le partage et le cantonnement, simultanément étudiés, sont près de recevoir une solution.

VIII. Enfin, la forêt de Labat de Larise appartient à une société composée d'habitants des communes voisines réunis en syndicat. Elle est toujours grevée de droits d'usage en faveur des communes qui ne les exercent, d'ailleurs, pas. Elle a une contenance de 930 hectares environ.

La vallée de Barousse offre donc, en ce moment, presque tous les genres de propriété forestière, tellement enchevêtrés l'un dans l'autre, qu'il n'est pas facile d'en démêler l'écheveau.

Puissé-je avoir permis à mes lecteurs de se rendre un compte à peu près exact de la situation actuelle !

En voyant combien sont nombreuses les dates signalées dans les quelques pages qui précèdent, je suis un

Digitized by Google

peu effrayé, et je me demande si je n'ai pas dépassé le but que je me proposais. Et pourtant, que de jugements, arrêts, arrêtés, etc., n'ai-je pas laissés de côté? Car ces pauvres forêts de la Barousse sont discutées depuis plus de 300 ans et ce n'est pas fini.

Aussi, il est tout naturel de se poser la question de savoir si la valeur du gage légitime ce luxe vraiment extraordinaire de procédures. Je me garderai de répondre à cette question et de donner un avis, car le massif forestier de Barousse n'a pas jusqu'à présent répondu à ce qu'on attendait de lui.

Peuplées de hêtre, qui est peu en faveur, ces forêts sont loin de donner des produits aussi rémunérateurs que les forêts voisines, où le sapin entre plus ou moins dans la constitution du peuplement. Il est vrai que cette dernière essence a de grandes tendances à se propager, et on peut même dire que si les exploiteurs réguliers ou délinquants avaient laissé faire la nature, le mélange serait aujourd'hui à peu près complet, au moins dans la partie supérieure des versants. Mais, de tout temps, dans la vallée de Barousse, la forêt a supporté les frais de la discussion, et chaque habitant a fait son possible pour lui imposer la plus grosse part de ses charges personnelles.

Le 24 juillet 1668, les communes sont condamnées à une amende par M. de Froidour, à cause « *des énormes* » *délits, brûlements et défrichements faits par les habi-* » *tants.* »

Le 7 décembre 1723, le sieur Plamajou, fermier du domaine du Roi, et agent du baron de Mauléon, fait saisir 4 120 pièces de bois coupées en délit.

Pendant la période révolutionnaire, les abus sont tels qu'on ferme les yeux pour ne pas les voir, et que les communes elles-mêmes éprouvent le besoin d'établir une surveillance.

Plus tard, le conservateur des forêts dans la circonscription duquel se trouvent ces bois, déclare qu'au point de vue des délits il n'a jamais rencontré un pays comme la vallée de Barousse.

Le présent n'est, à cet égard, guère meilleur que le passé, et il a fallu la merveilleuse puissance de végé-

Digitized by Google

tation qui caractérise cette contrée pour empêcher la ruine à peu près complète du peuplement ligneux. Aussi, est-il grand temps qu'une situation régulière mette fin à ces errements funestes à tout le monde ; car il n'y a pas d'exemple d'une population délinquante d'habitude qui ne soit profondément misérable.

La forêt particulière de Larise n'est point en meilleur état, au contraire ; et, malheureusement, on ne peut espérer pour elle d'amélioration probable ; car la propriété collective est pour les bois le pire genre de propriété. Chacun tâche de jouir, au moins, autant que son voisin, qui n'a pas plus de droit que lui : de là une émulation qui amène sûrement la destruction de la forêt. Les exploitations véritablement abusives qu'on fait dans les bois de Larise, la liberté absolue du pacage et du pâturage, au sujet desquels on ne se préoccupe ni de l'âge des jeunes taillis, ni de la pente du terrain, font prévoir que le moment est proche où cette vallée désolée n'offrira plus que des versants dénudés, sur lesquels l'herbe même ne pourra croitre et que les eaux pluviales auront toute faculté de raviner pour en transporter les débris sur les champs cultivés de la partie inférieure.

En général, pour les propriétés boisées, syndicat de particuliers signifie imprévoyance, et, dans les montagnes, imprévoyance est synonyme de ruine.

Je désire me tromper, mais mon expérience déjà vieille, hélas ! ne me permet guère de l'espérer.

A. CHALAUD,

Inspecteur des Forêts.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE

DE LA BAROUSSE

ZOOLOGIE

Sans désigner toutes les espèces que la course de Barousse peut fournir aux naturalistes, qu'il me suffise de dire, qu'à l'exception de celles qui sont propres aux stations les plus froides de la chaine centrale, les montagnes de la Barousse recèlent la plus grande partie des espèces alpines les plus précieuses des Pyrénées. Aussi voit-on beaucoup de papillons dans la Barousse : l'*Apollon*, la *grande* et la *petite Tortue*, l'*Aurore*, la *Galathée*, le *Morio*, la *Verge d'or*, et un grand nombre de coquilles terrestres, les *pupa transitus, pyrenaica, clausilioïdes* (trois espèces nouvelles que j'ai décrites dans mon *Bulletin d'histoire naturelle de France*), *goadalii*, les *pupa clausilia bidens, helix rotundata, rupestris, hispida, ancyla rupicola, cyclostoma maculatum, bulimus obscurus*, etc., etc.

La Barousse est riche aussi en oiseaux et en quadrupèdes, à la grande satisfaction des chasseurs. Ainsi le *lièvre de montagne* et la *perdrix rouge* n'y sont pas rares ; les *palommes* et le *coq de bruyère* y séjournent toute l'année. Les grands oiseaux de proie, nocturnes et diurnes, l'*aigle*, le *gypaète*, le *griffon*, la *buse bondrée*, la *cresserelle*, le *milan*, l'*effraye*, le *grand-duc*, etc., dans la forêt plusieurs bêtes rares, le *chat sauvage*, la *marte*, la *genette*, le *putois*, le *blaireau*, le *renard*, l'*écureuil*, etc., et sur le bord des eaux le *desman* (*mygale pyrenaica*), le *loir*, la *loutre* et la *blanche hermine*, le plus joli des quadrupèdes pyrénéens, celui qui fournit à la pelleterie les plus brillantes fourrures, etc., s'y rencontrent fréquemment.

Digitized by Google

BOTANIQUE

Les principales plantes sont, dans la haute Barousse : *adenocarpus parvifolius, dianthus atrorubens, saxatilis, circœa alpina, antirrhinum azarina, senecio viscosus, artemisiœfolius, saxifraga aizoon, aizoïdes, silene quadridentata, verbascum lychnitis, gentiana acaulis, verna, vaccinium uliginosum, lonicera alpina, hieracium blattarioïdes, arnica montana, graphalium dioïcum, uliginosum, teucrium pyrenaicum et scorodina, rhamnus alpinus, scutellaria galericulata.*

Dans le bas de la vallée et aux environs de Saint-Bertrand : *geranium phœum, potentilla verna, ribes alpinum et petreum, chrysosplenium oppositifolium, reseda phyteuma, hypericum humifusum, lathyrus hirsutus, genista tinctoria, saxifraga geum, seseli montanum,* etc.

GÉOLOGIE

La course d'*Oueil et Barousse* est très-intéressante pour le naturaliste ; la vallée de Barousse surtout est d'une richesse peu commune en roches, en plantes, en coquilles terrestres et en animaux de tout genre. Pour le géologue, elle résume, à peu de chose près, toute la géognosie des Pyrénées : tous les terrains s'y trouvent réunis et disposés dans l'ordre classique de leur succession. C'est sans doute même à cette circonstance qu'il faut attribuer la richesse extrême de la Barousse en espèces animales et végétales de toutes les classes. Et, en effet, ainsi que je l'ai souvent fait remarquer dans le *Bulletin d'histoire naturelle de France*, il existe d'incontestables relations entre la nature minérale d'une localité et les plantes et les animaux qui s'y trouvent. Telle espèce ne vit jamais que sur le calcaire, telle autre sur le grès, d'autres sur le granite, sur le schiste, etc. Les lieux qui réunissent le plus de roches différentes, toutes choses égales d'ailleurs, doivent donc être les plus féconds en végétaux et en animaux, comme ils sont aussi les plus riches en minéraux.

Les *schistes*, les *calschistes* et le *calcaire dévonien com-*

Digitized by Google

mun occupent l'entière vallée d'Oueil. Aux environs de Bourg, plusieurs *calschistes amygdalaires* sont de véritables marbres rouges, roses, gris, verdâtres, etc. Au pied du Monné, au bord d'une fontaine très-fraiche (4° 6) le *calcaire dévonien* mêlé de *calschiste grossier*, contient des encrines peu apparentes. Le sommet du Monné est formé de *grès siliceux* grisâtre, verdâtre, noirâtre, comme le Monségut. J'ai déjà dit que cette circonstance explique l'élévation et l'isolement du Monné, et d'une grande partie de cette crête dont le Monné fait partie et qui se joint à celle du Monségut par le col de Peyresourde. Sur toute cette crête on trouverait également des grès siliceux, des filons quartzeux ou d'autres roches également infiltrées de quartz qui feraient admettre sur ce point une ligne d'anciennes sources minérales silicifères ou de *geysers* analogues à ceux de l'Islande.

En descendant le Monné on trouvera, jusqu'aux châlets Saint-Nérée, d'abord le *calcaire dévonien* et le *calschiste grossier* à encrines s'appuyant sur le *grès siliceux*, ensuite des *calschistes réticulés* grisâtres, puis des *calschistes amygdalaires* et des *tacalschistes* passant au *cipolin*, de plusieurs nuances, tous propres à fournir des marbres précieux. Après les calschistes, des *schistes grossiers* et des *grauwackes schisteuses*; bientôt, des grès fins et grossiers, et des *poudingues quartzeux* avec des *grauwackes grossières brêchoïdes* et des *poudingues* subordonnées.

On voit que depuis l'entrée de la vallée d'Oueil jusqu'au rocher que l'on nomme la Barre de Crouens, et qui est un *poudingue quartzeux*, mêlé de *grès grossier*, formant un barrage dans la vallée, près des Chalets, tout appartient au terrain silurien et dévonien, et que toutes ces roches se retrouvent ici parfaitement dans l'ordre de superposition habituelle.

Après la Barre de Crouens, on voit jusqu'aux Châlets le *calcaire saccharoïde*, blanc, gris, veiné, tantôt mêlé de couséranite passant alors au *calciphyre couséranien*, tantôt de graphite, et formant alors un *graphitrène calcareux fétide*, roche beaucoup plus rare, et, en outre, plusieurs gisements de *leptynite compacte grenatifère*, de *macline quartzeuse enchevêtrée*, et *d'ophite compacte maculée* et

Digitized by Google

épidotifère. Observez qu'à la grotte des Chouchas (grotte de Nère) le calcaire est quelquefois compacte, bien qu'il soit traversé par un filon de *trapp*.

Aux Châlets, les calcaires saccharoïdes, qui forment aussi toute la montagne du Monlas, reposent sur le granite, que l'on trouve en place sur la route, après les bains, au bout de la grande prairie, et qui forme toute la montagne opposée, comme vous le verrez en montant au châlet des Sorcières, où vous trouverez aussi la *pegmatite commune*, le *granite altéré* et le *kaolin granitique*. L'eau minérale des Châlets apparait donc au contact du calcaire saccharoïde et du granite; or, tel est le gisement des eaux les plus célèbres des Pyrénées. A Cauterets, à Saint-Sauveur, à Baréges, aux Eaux-Bonnes, aux Eaux-Chaudes, etc., l'eau minérale sort également au contact du granite et du calcaire saccharoïde. — Ici vous voyez une *brèche calcaire récente*, reposant sur le granite, et sous laquelle arrive l'eau minérale. Cette brèche est produite par les débris du calcaire supérieur au granite. Elle n'existe que dans le bas de la vallée, et accidentellement sur ce point. Des Châlets à Ferrère, *granite*, *pegmatite* et quelques autres roches du premier groupe de l'échelle. Mais après le pont de Ferrère, avant d'arriver au village, on rencontre des *phyllades communes* et *satinées*, jusqu'après le village où commencent les *schistes anciens*, *rubanés*, *grossiers*, *phylladiens* et *ardoisiers*. Ils sont fortement relevés et ne cachent qu'imparfaitement le granite et le gneiss, que l'on verrait percer çà et là dans la montagne, si on l'explorait avec soin.

J'ai découvert dans ces schistes trois jolies espèces nouvelles de *graptolites*; l'une ressemble à un σ grec, je l'ai nommée *graptolites sigma*; l'autre, très-élégante, très-délicate, ressemble exactement à ce que l'on nomme en lingerie une piqûre, je l'ai nommée *graptolites gracilis*; enfin, la troisième, longue, droite lancéolée, ressemble à une petite lame d'épée dont un des tranchants serait taillé en dents de scie, je l'ai nommée *graptolites pyrenaica*. Les deux premières sont figurées sous les nos 9 et 10 dans mon grand *tableau des coupes et fossiles*.

A Mauléon disparaissent complétement les terrains de la première époque. Vous rencontrerez une belle couche

Digitized by Google

de *calcaire domolitique puant*, friable, noir, rempli çà et là de *productus* et de *caryophyllies*, parfaitement semblable à la même espèce en Angleterre. Entre Mauléon et Troubat, jusqu'à Samuran et Crechets, on voit une série de *calcaires compactes* et *schisteux*, de *calcaires coquilliers*, de *calschistes grossiers*, de *schistes marneux* et de *brèches calcaires*, offrant ensemble plusieurs groupes calcaires qui se peuvent rapporter au lias et au groupe oxfordien. — De Crechets à Saint-Bertrand et à Gargas, tout est encore calcaire et appartient au lias, à l'oxfordien, au groupe néoconien et à la craie inférieure.

Dans le vallon de Sost, ce sont aussi les mêmes terrains : granite, micaschiste, calcaires saccharoïdes, calciphyres, calschistes, tacalschistes, grès dévonien et grès bigarré traversé par des filons de fer oligiste, surtout au Pouy de Hourmigué, où l'on voit même un dike plutonique *ophite compacte* unie, et *ophyte diallagique enchevêtrée*.

Si je classe ici les *ophites* dans le terrain crayeux, c'est pour me conformer à la classification généralement adoptée ; car je suis parfaitement convaincu que ces roches sont beaucoup plus anciennes, du moins dans la Barousse où on les trouve jusqu'au sommet des plus hautes montagnes, circonstance qui permettrait d'établir que l'éruption de ces roches a précédé de beaucoup l'exhaussement des Pyrénées ; mais je me trouverai encore ici en désaccord avec l'opinion émise par M. Élie de Beaumont, et j'ai déjà combattu ce géologue célèbre sur un assez grand nombre de points, pour ne pas vouloir entamer ici une nouvelle discussion contre lui au sujet de l'âge des *ophites*.

Enfin, on rencontre partout, notamment de Sarp à Saint-Bertrand, des *dépôts diluviens à blocs erratiques* et aussi des *dépôts alluviens récents*, en telle sorte, qu'à l'exception du *terrain tertiaire*, dont on verrait même des traces au nord de Montrejeau, on a pu reconnaitre dans cette course tous les terrains géologiques et le plus grand nombre des groupes qui forment ensemble l'échelle géognostique, même une grande *moraine* près de Tibiran. Aucune autre course aux environs de Luchon n'offre un tableau géologique aussi complet ; aucune

Digitized by Google

autre vallée ne présente une aussi grande variété de roches et de terrains ; il n'est donc pas étonnant que la Barousse soit aussi pittoresque, chaque roche prenant des formes topographiques particulières, ni qu'elle soit aussi richement peuplée de plantes et d'animaux de tout genre, chaque terrain, comme je l'ai dit, nourrissant des espèces qui lui sont propres.

Mais on comprend que je n'ai du citer ici qu'un très-petit nombre de roches parmi celles qu'on pourrait récolter dans la Barousse, si l'on voulait se livrer à une étude sérieuse de cette intéressante vallée.[1]

Nérée Boubée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

I. Les anciens glaciers de la Barousse

A la partie supérieure de la vallée de la Barousse, existe un cirque de quelque importance adossé aux montagnes qui limitent au nord la vallée d'Oueil ; là prenait naissance le glacier que nous étudions.

Je ne suivrai pas dans tous les détails les mille anfractuosités de la montagne pour décrire les traces glaciaires qu'elles contiennent ; et je me contenterai de signaler quelques-uns des faits les plus intéressants de cette vallée.

Aux châlets Saint-Nérée existe un bloc erratique énorme, *la pierre damnée,* que l'on peut atteindre en quelques minutes d'ascension par un chemin qui part de l'établisement thermal. Ce bloc est un quartzite très-dense ; il provient sans doute du Monné.

A Mauléon, une moraine étendue, mais en grande partie démentelée, occupe le fond de la vallée, et une série de blocs échelonnés sur les pentes de la montagne indique un développement considérable du glacier ; là, effectivement, venaient se réunir au pied du Monlas les deux branches d'origine qui comblaient les vallées de Ferrère et de Sost.

Plus bas, au niveau du village de Crechets, la route passe à côté d'un bloc erratique en grès siliceux qui mesure deux cents

1. Ces pages sur l'histoire naturelle de la Barousse sont extraites du livre de Nérée Boubée, intitulé « Bains et Courses de Luchon. » En les reproduisant ici, nous avons voulu rendre un juste hommage à la mémoire d'un écrivain qui a contribué à mettre en honneur les sciences naturelles dans la région des Pyrénées centrales. Nul mieux que lui n'a étudié la vallée de Barousse, pour laquelle il avait une affection toute spéciale. — J. S.

Digitized by Google

mètres cubes environ : c'est la pierre de saint Bertrand. Les montagnards racontent que ce bloc barrait autrefois la route et empêchait saint Bertrand de passer : la mule sur laquelle était monté le saint évêque se mit à ruer si bel et si bien contre le roc qu'elle le déplaça et rendit le passage libre. Les traces des fers de la mule se voient encore sur la roche !

Sur la place du village de *Bramevaque* est un bloc erratique (granite), et derrière lui s'élève un ormeau de grande taille, sous lequel se tenaient autrefois les assemblées communales.

Au village de Sarp, une moraine considérable barre la vallée, et là devait exister naguère un champ de blocs tout aussi riche que celui de Larboust (Oô, Garin, etc.). Malheureusement les défrichements ont presque tout détruit, et ce n'est qu'après de minutieuses recherches que j'ai trouvé quelques blocs encore en place dans les bois au-dessus de Sarp.

Au-delà de ce point, le glacier s'épanouissait largement dans la plaine de Saint-Bertrand, et laissait partout des traces de son passage : roches polies, coups de gouges, blocs erratiques. Malgré les cultures qui ont envahi tout ce plateau, on rencontre encore quelques beaux blocs : la pierre d'Agos, par exemple, dans les environs de Tibiran.

Enfin, la lande de Barsous peut être regardée comme le point extrême du glacier de la Barousse ; et les blocs de cette localité indiquent la moraine frontale qui s'est déposée la première lorsque, par suite d'une diminution considérable, le glacier de la Barousse s'est séparé du glacier de la Garonne pour avoir son existence distincte et ses moraines.

Eugène TRUTAT.

II. QUELQUES MOLLUSQUES DES MONTAGNES DE LA BAROUSSE

Deux jours d'excursion dans les montagnes de la Barousse m'ont permis de récolter un certain nombre de mollusques, dont je dois la détermination à mon savant ami, M. P. Fagot.

Quelque incomplète que soit la simple liste que je donne ci-après avec les provenances de chaque espèce, elle pourra peut-être aider dans leurs recherches les touristes qui, venant en Barousse, s'occuperaient de malacologie.

Liste des espèces

Arion rufus. Michaud. — Toute la Barousse.
Limax agrestis. Linnœus. — Espèce commune dans les jardins et prairies des parties basses.
Zonites nitens. Bourguignat. — Forêts de sapins et de hêtres.
Z. radiatulus. Gray. — Forêt de Sost.
Z. diaphanus. Moquin-Tandon. — Forêt de Sost.

Digitized by Google

Helix rotundata. Muller. — Sost.
H. lapicida. Linnœus. — Sur le bloc erratique, près des châlets Saint-Nérée.
H. nemoralis. Linnœus. — Toute la Barousse.
H. hortensis. Muller. — Avec la précédente et aussi commune.
H. rupestris. Draparnaud. — Forêt de Sost.
H. hispida. Linnœus. — Mauléon.
Bulimus obscurus. Draparnaud. — Hautes vallées de Sost et de Ferrère.
Azeca trigonostoma. Bourguignat. — Vallée de la Barousse.
Zua subcylindrica. Bourguignat. — Sous les pierres, près de l'eau.
Claussilia laminata. Turton. — Mauléon.
C. nigricans. A. Schmidt. — Hautes vallées de la Barousse.
Pupa bigorriensis. Charpentier. — Hautes vallées de la Barousse.
P. ringens. Caillaud. — Mauléon-Barousse.
P. pyrenaica. Boubée. — Vallées de la Barousse.
Pupilla triplicata. Boubée. — Mauléon.
Limnœa truncatula. Beck. — Fontaines près de Mauléon.
Ancylus simplex. Bourguignat. — Vallée de Sost.
Pomatias obscurus. L. Pfeiffer. — Forêt de Sost, sur les rochers de calcaire.
Acme Dupuyi. Paladilhe. — Haute vallée de Sost, au confluent des ruisseaux de la Pale et de Ardons.

Maurice Gourdon.

Digitized by Google

LA GROTTE DE TROUBAT

A huit kilomètres de Loures, en suivant la route qui remonte la vallée de la Barousse, on arrive au village de Troubat (300 habitants), qui est à deux kilomètres environ de Mauléon.

La grotte de *Saint-Araille* ou de Troubat, s'ouvre dans le massif calcaire du Mail-Blanc. Un quart d'heure suffit pour gravir, par un petit sentier, le flanc occidental de la montagne. Baptiste Etcheberry, du village de Troubat, nous a guidé dans notre exploration et nos fouilles, et connaît bien la grotte. L'entrée est une large crevasse large de cinq mètres et haute de quinze à dix-huit mètres, creusée dans le calcaire gris. La voûte de l'entrée semble supportée par un large pilier stalagmitique. Le couloir principal, large de deux mètres cinquante à trois mètres, se rétrécit insensiblement quand on pénètre dans l'intérieur, pour s'élargir ensuite et former une salle étroite et basse où plusieurs galeries s'ouvrent, à droite et à gauche de l'explorateur, et vont se relier à la grande faille principale, qui suit une direction à peu près constante d'une longueur de trois cent cinquante mètres. Des galeries étroites s'ouvrent dans plusieurs directions. Quelquefois, la voûte est tellement surbaissée qu'il faut se coucher pour passer d'une partie dans une autre. Les eaux d'infiltrations sont très-chargées de carbonate de chaux; le dépôt stalagmitique se forme rapidement et affecte des formes spéciales de cuvettes et de bassins ronds ou ovales, de dimensions variées, que l'on dirait creusés par la main de l'homme. Ces concrétions bizarres sont une partie intéressante de cette grotte, que l'on peut considérer plutôt comme un vaste labyrinthe facile à parcourir en quarante minutes.

Digitized by Google

Le sol est recouvert d'un plancher stalagmitique épais et compacte, surtout au fond de la grotte.

A trente mètres de l'entrée, des sondages dans le sol nous ont révélé la présence d'une terre noire, rougeâtre, dure, mélangée de cailloux roulés apportés par les eaux, où se trouvent quelques rares ossements de ruminants, cassés et roulés. L'épaisse croûte de stalagmites du fond de la grotte rend les fouilles très-difficiles.

Cette caverne humide ne nous a donné aucun insecte spécial.

GROTTE SÉPULCRALE

En face de l'entrée de la grotte de Troubat, nous avons fouillé, pendant quelques heures, une excavation qui fournira aux sciences anthropologiques le sujet d'une étude intéressante.

Cette petite caverne est située au milieu des éboulis de la montagne, non loin de la carrière de marbre exploitée. L'entrée est basse, elle a quatre mètres de largeur sur cinq à six de longueur. On n'y pénètre qu'en rampant. A trente et quarante centimètres de profondeur, des ossements humains de plusieurs sujets, quelquefois entiers, souvent cassés, se présentent ensevelis dans un grand désordre. La terre rougeâtre qui les recouvre semble avoir été apportée du dehors au moment de l'ensevelissement des corps, de manière à boucher entièrement cette grotte sépulcrale.

Nous n'avons recueilli, dans nos fouilles rapides, aucun instrument travaillé, aucune poterie qui nous permettent d'attribuer aujourd'hui une époque précise à cette intéressante sépulture.

Félix Régnault.

Digitized by Google

ÉPIGRAPHIE DE LA BAROUSSE

La vallée de Barousse fut habitée dès les temps préhistoriques, comme l'attestent quelques monuments que l'on y a trouvés.

A l'époque romaine, elle bénéficia du voisinage immédiat de la capitale de la cité des Convènes, *Lugudunum*, la Rome des Pyrénées, gratifiée de bonne heure du droit latin et honorée même du titre de colonie. Nos anciens petits dieux avaient dans la Barousse un domaine de prédilection, près des sources sacrées, au bord des torrents, dans les vallons agrestes ou dans les forêts ombreuses, sur le penchant des collines et jusque sur les sommets des monts! Borien, Aereda et une foule de déités dont le nom même nous est inconnu y reçurent les hommages d'une population essentiellement religieuse. A leur tour, les Romains y apportèrent leurs dieux, et Jupiter paraît y avoir été particulièrement en honneur; nous voyons même un dévôt élever un petit cippe au panthéon tout entier, *Dis omnibus !*

Là, comme dans toute la région des Pyrénées centrales, le christianisme ne triompha que tardivement et après une lutte qui fut rude et violente, à en juger par les nombreux monuments du paganisme mutilés ou détruits par les Chrétiens. Une chapelle, située sur le territoire d'Anla et désignée sous le nom de Notre-Dame de Lers, est assurément l'un des plus anciens et des plus intéressants monuments du christianisme de la Barousse; sa coupole a pris la place d'un sanctuaire païen. Mais, faut-il le dire? cette chapelle elle-même tombe en ruines... Quelqu'un ne l'empêchera-t-il pas de disparaître ?

Digitized by Google

I. Cippe en marbre blanc mutilé à la partie inférieure, consacré à Jupiter et trouvé, il y a trente-cinq ans environ, par M. Vaqué, d'Anla, dans les ruines de N.-D. de Lers. Hauteur, 0m 22 ; largeur, 0m 103.

I·O·M	J(ovi) o(ptimo) M(aximo) :
IVL PRI	Jul(ius) Pri-
MILIN	milin[us]
. . . . .	. . . . .

II. Fragment de cippe votif, en marbre, haut de 0m 09, large de 0m 15, de même provenance.

. . . . .	. . . . .
NEVRI·F	Neuri f(ilius)
V·S	v(otum) s(olvit).

Neurus est le nom ou la fin du nom du père du consécrateur.

III. Cippe également trouvé dans les ruines de la chapelle de N.-D. de Lers ; d'un seul morceau de marbre, il est divisé en deux compartiments, portant chacun un oiseau. Je donne le dessin de cette curieuse pierre. Les

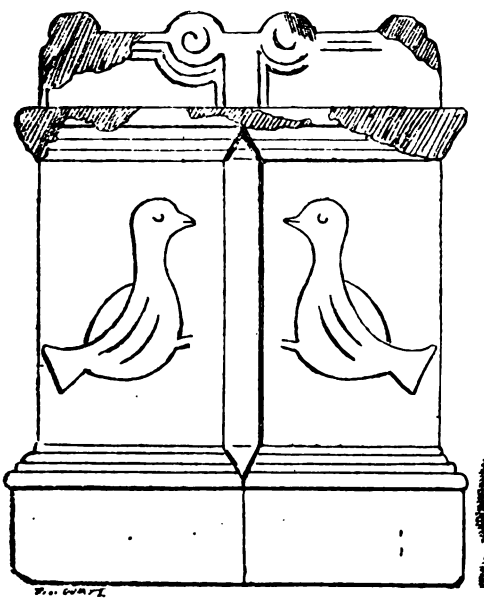

Collection d'Agos, à Tibiran

Collection Sacaze, à St-Gaudens

Digitized by Google

uns y voient les colombes de Vénus ; les autres, les colombes, symboles du christianisme. Je crois ce monument antérieur à l'introduction de la religion chrétienne dans notre région.

IV. Je donne aussi le dessin d'un fragment supérieur de cippe en marbre blanc recueilli par M. Vaqué, il y a près de quarante ans, sur le sommet de la maison Bayle, à Anla. Hauteur, 0m 22. Quel était le personnage représenté sur ce monument ?

V. Fragment de plaque de marbre blanc, trouvé à Anla, adossé contre le mur d'une maison de ce village ; transporté à Saint-Bertrand où il a été encastré dans le mur de la maison Cazes, au midi. Longueur, 0m 94 ; hauteur, 0m 57.

V·RVTVNDVs
HONTARRis
SIBI·ET
V·MINICIAE·CLArae
VXSORI
V·RVFINAE·FILIAe

« De son vivant, Rutundus, fils de Hontar, a élevé ce tombeau à lui-même et à vivante Minicia Clara, son épouse, et à vivante Rufina, sa fille. »

Le premier éditeur de ce texte funéraire est M. Barry (*Inscriptions inédites des Pyrénées*, p. 33). Le buste de Rutundus, sculpté sur le côté gauche de la légende, a été mutilé ; la partie du marbre, côté droit de la légende, qui contenait probablement les bustes de la femme et de la fille, a été détachée à la scie.

VI. Fragment inférieur de cippe découvert dans les ruines de la chapelle d'Adignac, au quartier d'Ardon, dans le territoire de la commune d'Anla. Hauteur, 0m 27 ; largeur, 0m 18. Collection Sacaze.

. . . . . .
//////////NIBO////
//ERENNATE
T·C·F

Comment interpréter les trois sigles de la dernière ligne ? *T(itulum) c(uravit) f(aciendum)* ? Mais l'ordre des

Digitized by Google

lettres se trouverait interverti, la formule usuelle étant T·F·C.

VII. Cippe trouvé dans les ruines de la même chapelle; déjà publié dans Orelli-Henzen, 5880 a. Hauteur, 0m 455; largeur, 0m 165.

BORIEN
NO DEO
MONSVS
TAVRINI·F
V S

« A Boriennus, dieu : Monsus, fils de Taurinus, acquitte son vœu. »

L'I final de Taurini est formé par le prolongement du dernier jambage du N.

Collection d'Agos, à Tibiran

Chez M. le Dr Doat-Lambron, à Luchon

VIII. Cippe en marbre recueilli à Ilheu.

I O M
ANTONI
VSVIND
EMIALIS
VSLM

« A Jupiter très-bon et très-grand : Antonius Vindemialis acquitte son vœu avec empressement et reconnaissance. »

Les A ne sont pas barrés. Les noms du dévôt, Antonius Vindemialis, se lisent aussi sur un autel trouvé à Montégut et dédié au dieu Ageion.

Digitized by Google

IX. Fragment supérieur de cippe, encastré dans le mur de l'église de Créchets. Hauteur, 0m 13.

ERDA	
BELIX	« A Erda? Belix.....
. . . . .	

Il faut rapprocher le nom d'*Erda* de celui de *Aereda*, nom divin relevé sur un cippe de Siradan, village dépendant aussi du canton de Mauléon-Barousse. *Erda* peut être le même nom que *Aereda*, écrit avec contraction. Chez nous, l'orthographe des vocables divins n'a rien de bien arrêté.

X. Cippe en marbre blanc, mutilé à la partie inférieure, haut de 0m 22, large de 0m 145, recueilli par M. Bertrand Vaqué, maire d'Anla, dans les décombres de l'ancienne église de Sacoué.

DIS OM	Dis om-
//IBVS PROSA	[n]ibus pro sa
/////E//O//E////	[lut]e Borci? ou Boheti?
. . . . .	. . . . .

« A tous les dieux, pour la santé de ..... »

On connait plusieurs exemples de monuments dédiés à tous les dieux; en voici trois, que j'emprunte à Gruter, p. II, nos 1, 2, 9: *Dis omnibus Hyginus, Priami frater, posuit.* — *Diis deabus omnibus Veturius L. l. Securius, pro se suisq.* — *Diis deabus Penatibus Familiaribus et Jovi ceterisve diibus.* Le cippe d'Anla est le seul monument élevé « à tous les dieux » que j'aie trouvé dans le cours de mes explorations pyrénéennes, de la Méditerranée à l'Atlantique.

XI. Cippe découvert dans un champ de Bramevaque, acquis par le Dr Carlos Valdès, médecin à Luchon. Hauteur, 0m 49; largeur, 0m 183. Mon savant maître, M. Allmer, de l'Institut, a bien voulu m'aider au déchiffrement de ce texte presque fruste.

I · O · M	J(ovi) o(ptimo) m(aximo) :
SENIVS	Senius
CONDITV//	Conditu[s],
CONGI	Congi (filius)
V · S	v(otum) s(olvit)

Digitized by Google

« A Jupiter très-bon et très-grand, Senius Conditus, fils de Congus (ou Gongius?), acquitte son vœu. »

XII. Je dois mentionner ici un autel votif, provenant également de Bramevaque et dont j'ai donné le dessin dans la *Revue de Comminges*, tome I, page 216. Sur la face, est sculpté un personnage divin, entièrement nu, tenant d'une main un bâton, et, de l'autre, un serpent. Vases de sacrifice sur les latéraux et sur le sommet; croix gammée, sur la base.

XIII. Cippe en marbre blanc découvert à Cazaril-Barousse et faisant aujourd'hui partie de la belle collection épigraphique de M. le baron d'Agos, à Tibiran.

I O M	J(ovi) o(ptimo) m(aximo):
ANNOS	Annos-
VS · POM	us, Pom-
PEIANI	peiani (filius)
VSLM	v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)

Cette inscription a été publiée par M. Morel, dans son « Essai historique sur Saint-Bertrand de Comminges, » page 125.

XIV. M. Dumège (*Monuments religieux*, p. 342) a décrit un cippe se trouvant dans le mur du cimetière de Ferrère: LAB//////DI::: — IVL·V//////.

XV. Cippe en marbre blanc découvert dans le territoire communal de Sost et consacré *B... d(eo)*, c'est-à-dire

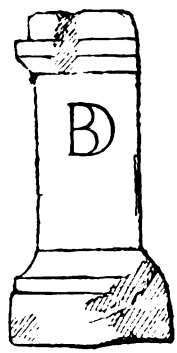

Au musée de Toulouse

Chez M. Gustave de Sarrieu, à Siradan

Digitized by Google

à une divinité dont le nom commençait par la lettre B, comme Baicorrix, Baezert, Baios...

XVI. Cippe en marbre, haut de 0m 26, large de 0m 088, trouvé, il y a longues années, par M. de Sarrieu père, dans le territoire de Siradan, sur la montagne de Gert, au quartier dit *Plan de Chets.*

DEO
AEREDA
CVGVR
V S

« Au dieu Aereda, Cugur acquitte son vœu. »

Je lis *Cugur v(otum) s(olvit)* plutôt que *Cugurus.* De ce nom d'homme on peut rapprocher le nom d'un village, Cuguron, situé à 20 kilomètres environ de Siradan.

XVII. Fragment d'inscription funéraire encastré dans le mur de l'église de Saléchan. Grandes capitales romaines.

. . . . . « A . . . . . .
ASSPERCIVS F Asspercius, son fils,
NESCATOVXoR Nescato, son épouse. »

Ce sont le fils et la femme du défunt qui élèvent le tombeau. M. Barry (*Inscriptions inédites,* p. 5) a ainsi publié cette légende : ASSPERCIVS NESCATO VXORI.

XVIII. Fragment de colonne milliaire découvert dans le voisinage du village de Saléchan, près de la voie romaine qui conduisait de *Lugudunum Convenarum* à la ville d'eaux désignée par Strabon sous le nom de Thermes des Onésiens, aujourd'hui Bagnères-de-Luchon.

IMP Imp(eratori).....

C'est la seule inscription publique du canton de Mauléon-Barousse.

Julien SACAZE.

Digitized by Google

LES EAUX MINÉRALES

DE LA BAROUSSE

M. le Président de la Société des études du Comminges nous a demandé pour la *Revue* un court résumé sur les ressources hydrothermales de la Barousse ; nous le lui donnons aujourd'hui.

Si nous devions nous borner à parler des eaux minérales connues de la Barousse, nous n'aurions guère à nommer que Siradan et Sainte-Marie ; mais nous croyons qu'il n'est pas sans intérêt de comprendre dans le cadre qui nous est tracé les eaux minérales suivantes, qui naissent dans le canton de Mauléon-Barousse : Ferrère, Sost, Siradan et Sainte-Marie.

I. Siradan, Sainte-Marie

Ces deux sources qu'on a cherché à développer sans discernement, surtout l'une d'elles, celle de Siradan, sont cependant des sources bienfaisantes et dont on pourrait tirer un excellent parti.

On peut dire qu'elles sont identiques l'une à l'autre quant au fond. Mais les eaux de Sainte-Marie sont naturellement divisées en plusieurs filets qui, paraît-il, auraient des propriétés spéciales à chacun d'eux.

Ces sources naissent dans une faille qui sépare les terrains secondaires des terrains de transition, et sont en contact avec une bande d'ophite qui pourrait bien appartenir à la base du calcaire carbonifère ou à la partie supérieure du terrain dévonien. Le calcaire carbonifère

Digitized by Google

serait, croyons-nous, caché sous le terrain jurassique qui forme la montagne au nord de Siradan.

La composition de la source de Siradan, dite source du Lac, est fort intéressante. Lorsque j'ai fait cette analyse sur un mètre cube d'eau, je puisai l'eau au griffon même, sans avoir pu cependant me rendre compte de la façon dont était fait le captage dont personne n'a les plans. C'est M. François qui a fait ce captage ; il doit être solidement et scientifiquement établi, car la source ne subit pas de variation de température. Celle-ci est toujours de 17° et constamment limpide, elle a le goût légèrement fade et n'a pas d'odeur.

Voici sa composition, d'après mon analyse de 1877, rapportée à 1 litre :

Acide carbonique libre.	0 gr. 1562
» » fixe	0 0044
» sulfurique.	1 1041
» Acide phosphorique et azotique.	traces
Potasse.	0 gr. 0013
Soude.	0 0547
Chaux.	0 6000
Magnésie.	0 1049
Fer et alumine.	0 0004
Chrome.	traces faibles
Manganèse et zinc.	traces
Plomb et cuivre	traces
Antimoine, arsenic, étain.	traces
Silice	traces
Chlore.	0 gr. 0026
Soude.	traces
Matière organique.	à peine sensible

Résidu total, 1 gr. 4288 pour 1 litre

Je ne donne pas cette analyse comme définitive ; je crois que bien d'autres substances que celles que je viens de signaler sont encore à trouver dans cette eau minérale.

Les eaux de Siradan sont légèrement purgatives et très-sensiblement diurétiques.

On les utilise en bains et en douches, dans un établissement nouvellement créé sans direction, ce qui a conduit à des défauts regrettables dans l'installation.

On les boit dans certains cas de maladies du foie et d'estomac.

Digitized by Google

Les rhumatisants nerveux s'en trouvent très-bien comme eaux calmantes. Je crois qu'elles peuvent être excessivement utiles dans certains cas de goutte atonique et pour certains genres d'anémie.

Les eaux de Sainte-Marie, exploitées dans un établissement un peu plus primitif que celui de Siradan, mais situé dans un endroit ombreux et calme, au-dessous du premier, dans la vallée, sont également utilisées comme eaux calmantes et apéritives.

Elles agissent à la façon de toutes les eaux séléniteuses à un degré peu marqué.

Voici leur analyse, d'après Filhol, rapportée à 1 litre:

Acide carbonique	0 gr. 160
Sulfate de chaux.	0 430
» de magnésie	0 580
Carbonate de magnésie.	0 020
» de chaux	0 370
Total. . .	1 gr. 560

Leur température est de 17°, comme celle de Siradan.

Les sources de Siradan et de Sainte-Marie étaient préconisées avec raison par feu le Dr Fontan, comme complément du traitement par les eaux de Luchon. Ces eaux, excitantes par excellence lorsqu'on les prend sans discernement ou lorsque des médecins inexpérimentés les ordonnent sans les connaître, entraînent des accidents nerveux et congestifs que les eaux de Siradan et de Sainte-Marie permettent de combattre de la façon la plus active et la plus profitable.

Une compagnie qui prendrait pour base de l'exploitation des eaux minérales les données fournies par la science, devrait accaparer en même temps l'exploitation des eaux de Luchon et de celles que je viens de décrire. Elle pourrait ainsi mettre les médecins à même de faire profiter les malades d'un ensemble hydrologique qui n'a son représentant que dans la vallée de l'Ariège, dans Ax et Ussat.

Deux sources ferrugineuses, naissant dans les prairies situées au-dessus du parc de l'établissement, rendent plus complète la médication hydrominérale que l'on peut appliquer à Siradan. Ces deux sources appartiennent,

Digitized by Google

l'une à la commune de Siradan, l'autre à un particulier, M. de Sarrieu. Il serait très-aisé de réunir les deux sources en une seule, et de faire un captage qui mettrait l'eau ferrugineuse à l'abri de toute infiltration supérieure.

Ces sources, du reste, sont des sources filoriennes, ce qui rend leur captage très-praticable ; l'état de dépérissement dans lequel elles se trouvent actuellement le rend, de plus, très-urgent.

II. Sost, Ferrère

Si nous entrons dans la vallée de la Barousse et que nous remontions vers le sud, nous trouvons là deux sources intéressantes par leur gisement et par leur utilisation médicale. Ce sont les sources thermo-minérales de Sost et de Ferrère.

Ces sources naissent dans un calcaire saccharoïde, blanc, marmoréen, et par place multicolore. Ce calcaire fait partie de la lande ou calcaire carbonifère que je considère comme continue vers l'ouest, depuis l'Ariège jusque dans les Basses-Pyrénées, et que je viens d'indiquer sur ma grande carte géologique des Pyrénées. M. Maurice Gourdon, alpiniste et chercheur infatigable, a découvert, dans les calcaires marmoréens qui font partie de cette lande, des fossiles dont on fait en ce moment l'étude. Ces spécimens paléontologiques sont précieux, car ils constituent un repère sûr pour le classement de ce niveau marmoréen encore discuté.

La source de Sost sourd sur un terrain situé au bord du chemin qui conduit de Mauléon à la vallée d'Oueil, près du village même de Sost. Elle est exploitée dans un petit établissement assez propret, contenant quatre cabinets de bains et une buvette.

L'examen de cette eau, dû à Latour de Trie, date de 1858.

Cette eau est limpide, inodore, d'une saveur agréable. Elle est un peu rude au toucher.

Elle sort des calcaires marmoréens de la région, mais elle arrive au jour à travers les atterrissements, après

Digitized by Google

s'être divisée en deux griffons, dont l'un est employé pour les bains, l'autre pour la buvette.

La température est de 21°.

Les principes gazeux qu'elle contient sont en éléments chiffrés :

Acide carbonique.	25 cent. cubes
Oxygène.	12 »
Azote.	30 »

L'analyse rapportée à 1 litre donne :

Chlorure de sodium.	0 gr. 1000
» de calcium.. . . } . . .	0 0200
» de magnésie. . . }	
Sulfate de magnésie.	0 0040
» de chaux.	0 0130
Iodure de sodium.	0 0010
Bicarbonate de magnésie. } . . .	0 1000
» de strontiane. }	
» de chaux.	0 0300
» de fer..	0 0010
Phosphates terreux.	traces
Silice et alumine.	0 0300
Matière organique azotée.	0 0100
Perte.	0 0010
Total. . .	0 gr. 2200

Latour de Trie rapprochait ces eaux de celles de Capvern. Nous sommes loin de partager son opinion à ce sujet, car les eaux de Capvern contiennent par litre plus d'un gramme de substances salines, tandis que celles de Sost n'en fournissent que 0 gr. 2.

Ce sont plutôt les eaux de Siradan et de Sainte-Marie qui se rapprochent de celles de Capvern. Elles ont à peu près la même composition chimique et les mêmes propriétés thérapeutiques, quoique ne sortant pas des mêmes terrains.

La quatrième source minérale de la Barousse est celle de Ferrère.

Le petit établissement de Ferrère est alimenté par une source froide, ou plutôt tempérée comme celle de Sost. Nous n'en avons pas la température exacte. Sa composition est encore inconnue.

Mais, comme celle de Sost, elle nait dans la même

Digitized by Google

bande de calcaire carbonifère constituant le pic de Montlas.

Le petit hameau dit Châlets de Ferrère est situé sur la rive gauche de l'Ourse, à une altitude de 780 mètres environ, au pied ouest de la montagne de Montlas, tandis que la source de Sost est au pied est de la même montagne.

L'établissement de Ferrère est plus considérable que celui de Sost, il contient une dizaine de baignoires.

A côté de l'établissement est une source chaude qui porte le nom de Source des Bains et qui n'est plus exploitée aujourd'hui, on ne comprend pas trop pourquoi.

Les affections qui semblent être du ressort des eaux de Ferrère seraient, d'après les habitants du pays, celles du système nerveux et de la peau. Ce groupe de sources arrive au jour non loin de la faille que j'ai déjà décrite et qui traverse toute la région, depuis Saint-Béat jusqu'à la rencontre de la vallée d'Aure. Cette faille a fait buter le granit contre le calcaire carbonifère, entrainant presque partout un renversement des terrains, de manière à faire plonger le calcaire carbonifère sur des terrains plus anciens.

Nous devons ajouter, pour compléter notre note, qu'aux environs de Ferrère, comme aux environs de Sost, les terrains de transition fournissent des sources froides dont quelques-unes auraient un intérêt tout spécial qu'il ne nous appartient pas de développer en ce moment. Mais il nous est permis de dire, en terminant, que le jour où une société, composée de personnes intelligentes et riches, voudrait faire de la Barousse un petit centre thermal important, non-seulement comme station d'été, mais même comme station d'hiver et comme sanatorium vraiment utile, elle pourrait créer là une affaire importante.

Un établissement permanent d'hydrothérapie complète pourrait y être facilement installé, ayant pour accessoire les ressources hydrothermales de la région.

Dans un nouvel article, nous donnerons un résumé des connaissances acquises sur les autres stations thermales du voisinage appartenant non plus à la Barousse, mais au Comminges.

Dr F. Garrigou.

Digitized by Google

LA LÉGENDE DE BRAMEVAQUE

En cherchant à escalader les pentes abruptes au sommet desquelles se dressent les ruines du château et le donjon de Bramevaque, il me revint en mémoire une légende qui me fut contée, il y a longues années (en 1847), par un vieux chevrier, sur l'origine du nom de ce château bâti par Sanche de Labarthe[1], et de la modeste bourgade qui s'étale à ses pieds.

Peyronne, simple fille des montagnes, aimait Étienne, pauvre pâtre comme elle. Orphelins tous deux, dès leurs premières années, ils menaient aux mêmes pâturages les troupeaux de ceux qui les avaient recueillis et élevés. Ils étaient également beaux, mais sans un sou vaillant. Dans le village de Troubat il n'y avait qu'une voix pour rendre justice aux vertus modestes des orphelins : chacun exaltait le courage, l'adresse, l'excellence du cœur d'Étienne ; la vertu, la sagesse, la naïve bonté de la douce Peyronne. Mais comment se marier avec cela ? s'ils avaient eu seulement un toit de chaume avec une chèvre et son petit ! mais rien ! Souvent ils confondaient leurs larmes en y songeant.

Par un beau jour d'automne, les montagnes étaient radieuses, un rayon de soleil venait de pénétrer dans le lit profond de l'Ourse dont chaque vague reflétait une lumière blanche et pure que l'œil ne supportait qu'avec peine. Hommes, femmes, enfants, tous s'étaient dispersés dans les vallées, et le village demeurait désert. Assis au sommet d'un rocher, les deux amants veillaient sur leurs troupeaux, tressant des corbeilles ; ils chantaient et, pleines de mélancolie, leurs voix s'élevaient, plaintives et cadencées, du milieu des vieux sapins. Tout-à-coup un

1. Qui y mourut en 1085, d'après une chronique latine de 1480, et dont les restes reposent dans le cloître de Saint-Bertrand.

Digitized by Google

loup furieux attaque le troupeau de Peyronne, saisît un mouton et l'emporte sur la colline de Bramevaque. Ce lieu, couvert d'un bois épais, était alors redouté comme le sombre asile des esprits du mal : nul n'osait en approcher ; les plus poltrons se signaient même en regardant de ce côté.

Sans s'inquiéter du danger qu'il va courir, Étienne n'hésite pas : il se lance à la poursuite de l'animal ; son chien qui l'a suivi se retire bientôt la queue basse en le voyant pénétrer dans la forêt.

Le soir, lorsque le soleil, près de disparaître, teignait la crête neigeuse des montagnes de couleurs sans nombre, et que leur masse bleue projetait sur toute la vallée son ombre gigantesque, chacun regagnait gaîment sa chaumière. Les yeux toujours fixés sur la terrible colline, Peyronne s'oublia seule sur le rocher et son troupeau, comme celui d'Étienne, rentra à la bergerie sans autre garde que celle des chiens.

Après une nuit de mortelles angoisses, à l'heure où l'orient commençait à blanchir et qu'un léger crépuscule lui laissait à peine distinguer les objets, Peyronne s'était levée pour suivre, à travers les bruyères, le solitaire sentier ; elle pleurait, s'arrêtait quelquefois pour appeler son ami, mais l'écho seul répondait à ses cris ; les oiseaux se taisaient dans la ramée, les feuilles dormaient sur leur tige légère ; encore assoupie et enveloppée d'un silence triste et doux, la terre exhalait de fraîches odeurs qui embaumaient l'air calme dans lequel vint onduler enfin la voix lointaine et matinale de la cloche de Troubat. Fascinée par cette voix aérienne, Peyronne s'agenouille, serrant avec amour la petite croix d'or suspendue à son cou unique mais précieux héritage de sa mère ; la pauvre fille affligée soupirait avec amertume et priait la sainte mère de Dieu de lui prêter son divin secours. Tout-à-coup il lui semble qu'une douce clarté l'inonde ; et aussitôt devant elle se présente une femme, simple en ses vêtements et jeune encore : ses yeux d'un bleu céleste et que voilent à demi de longs cils, sont pleins d'une sorte de mélancolie mêlée d'une indicible expression d'amour et de bonté ; sur son front rayonne une pureté divine ; un enfant blond, le front ceint de lumière,

Digitized by Google

est à ses côtés ; elle, de sa voix harmonieuse, inconnue à la terre, lui dit :

— Peyronne, ma bien-aimée, essuie tes larmes et que ton cœur renaisse à la joie. Tu fus compatissante et bonne ; Dieu ne l'a pas oublié : il y a deux mois à peine, une femme et un enfant étaient près de mourir de lassitude et de besoin ; pas une porte ne s'était ouverte à leur voix suppliante ; toi seule, douce colombe de charité, leur ouvris ta panetière ; tu dormis sur la terre à peine couverte de paille pour leur donner ton lit. La femme c'était moi ; l'enfant n'est autre que celui qui naquit dans une étable. Lève-toi, et pénètre sans crainte dans ce bois dont chacun craint l'approche ; cette couronne éloignera de toi les piéges, les maléfices de Satan. Prends ce sentier, il mène à l'entrée d'un souterrain qui, lui-même, conduit aux lieux où languit l'imprudent et malheureux Étienne. Te prenant pour un homme, une femme essaiera de te séduire, pour te perdre comme elle a perdu celui que tu pleures et ceux qui, avant lui, ont eu la témérité d'approcher d'elle sans avoir la force de lui résister. Brise l'aiguillon d'or qu'elle ne cesse de porter dans la main, et tout le charme sera rompu. Va, ma fille ; l'ange du Seigneur te couvrira de son aile.

A ces mots l'étrangère sourit gracieusement, s'enveloppe de son voile et disparait avec son fils, laissant l'air rempli d'une suave odeur.

Peyronne sent aussitôt son visage se baigner de larmes délicieuses ; et toute réconfortée par cette apparition, elle remercie Dieu en son cœur, se lève et court à la délivrance de son ami. Un bruit étrange vient frapper son oreille, et ce bruit augmente toujours à mesure qu'elle avance. Mais à peine a-t-elle franchi le torrent et effleuré de son pied le gazon jauni qui couvre l'autre bord, que le bruit cesse et des monstres divers, habitants immondes de la forêt fatale, fuient devant elle ; les fleurs naissent sous ses pas ; perçant l'épaisseur du feuillage, le soleil vient éclairer sa marche ; une lumière mystérieuse dissipe les ténèbres. Bientôt elle arrive à l'extrémité de ce passage où l'attend un spectacle que des yeux humains ne peuvent voir sans en être éblouis.

Là, le gazon des prairies brille comme l'émeraude,

Digitized by Google

la petite marguerite y mêle sa blanche corolle semblable au diamant ; au murmure des ruisseaux se marie le chant doux et tendre des oiseaux, et au milieu de ce nouvel éden s'élève un palais dont la nacre, l'or, les pierres précieuses de toutes sortes composent les murs.

Peyronne n'avait pas fait deux pas dans ce délicieux séjour, qu'une jeune fille vint, en folâtrant, lui faire mille agaceries pour sa bienvenue. Puis, voyant ses efforts inutiles, elle court vers *Rouyeto*, sa maîtresse, lui conter sa défaite.

Celle-ci était couchée sur un lit d'or ; ses cheveux noirs, mêlés de perles, tombaient jusqu'à terre ; sur son visage se confondaient les couleurs de la reine des fleurs et du lys de la vallée. Elle se lève et, légère comme l'isard craintif, vient saluer Peyronne en souriant.

— Sois le bienvenu, lui dit-elle. Les étrangers trouvent toujours place en ces lieux, les beaux garçons surtout.

Et la comblant de caresses, dans l'espoir de mieux réussir, elle ajoute, empruntant le langage que les *Trouvères* mirent en honneur et que l'on parle encore dans nos belles montagnes :

Qu'es trop beroy, amic, tas coulous trop poulidos.
En te bede passa rosos et margalidos
Pallichen deouant tu. Aymon, ange bengut det ceou.
Jou t'aymarey toustens. Seras pas tant ingrat beleou
De nou brico m'ayma. Jou jury per moun amo
De conserba per tu moun amourouso flammo.
Seras rey en pays a moun coummandoment ;
Trop hurouso serey de serbit humbloment.

— Comment un pauvre montagnard pourra-t-il croire qu'une reine si belle regarde avec tant de bonté un berger comme moi ? il faudrait des preuves bien fortes pour qu'une telle présomption trouvât place en mon cœur !

— Quelle preuve te faut-il donc, si tu n'as pas foi en mes paroles ? ah ! dis-moi seulement que tu m'aimes et tout ici reconnaîtra ton empire.

— S'il en est ainsi, prêtez-moi donc cet aiguillon, que j'essaie un peu mes forces contre un de ces taureaux qui bondissent là-bas.

La fée ne vit là qu'un caprice du jeune homme et crut

Digitized by Google

avoir vaincu. Lui donnant l'aiguillon elle lui dit avec un sourire de triomphe :

— Voyons, beau picador, jusqu'où peuvent aller ton adresse et ta force ?

— Avec cela je vaincrai le diable lui-même, cria Peyronne, brandissant l'aiguillon qu'elle brisa aussitôt sur son genou.

Rouyeto ne put que jeter un cri qui se termina par un sourd mugissement. Quand la jeune fille releva sa tête, la belle enchanteresse n'était plus qu'une blanche génisse. Sans perdre de temps, Peyronne saisit une de ses cornes d'or et lui demande son cher Étienne. Malgré l'étrangeté de la voix, elle saisit cette réponse :

— Il est dans la prairie qui paît avec ses compagnons. En leur présentant la petite croix d'or qui repose sur ton sein, tu leur rendras à tous la forme d'homme qu'ils ont perdue : ne me maudis pas, et laisse-moi l'espoir que ma pénitence finira au jour du jugement.

— A Dieu ne plaise, reprend la jeune fille, que j'empêche mon doux Sauveur de recevoir en son saint paradis une de ses créatures. Que sa divine miséricorde s'étende donc aussi sur toi.

Peyronne court à la prairie. Déjà l'immense troupeau s'avance à sa rencontre. Tirant de sa poitrine son talisman, elle s'écrie :

— Au nom du saint Rédempteur des hommes, reprenez tous votre forme de chrétiens.

Elle avait à peine dit ces paroles que son vœu était exaucé et qu'Étienne invoquait son pardon à genoux. Elle le relève, lui disant avec une tendresse inexprimable :

— Te pardonner ? et de quoi ? d'avoir tout bravé, jusqu'à l'enfer, pour moi ?

Et la tête lui tourne du bruit des remerciements qu'on lui adresse de toutes parts. En ce moment, un jeune enfant, que Peyronne reconnait fort bien, lui fait signe de le suivre et la conduit, avec ceux qu'elle vient de délivrer, au sommet de la colline redoutée jusqu'alors, devant la porte d'une modeste chaumière. Le bois avait disparu et fait place à de vertes cultures.

Peu de jours après, les cloches de Troubat résonnaient joyeusement dans les airs ; dans son église, parée comme

Digitized by Google

aux jours de fête, un prêtre appelait sur la tête d'Étienne et de Peyronne les bénédictions du ciel. Ces nouveaux époux vécurent saintement dans la chaumière devant laquelle l'enfant les avait amenés ; en la quittant ils allèrent aux cieux, ne laissant à la terre d'autres souvenirs que celui de leurs vertus, et la preuve irrécusable du proverbe : *un bienfait n'est jamais perdu.*

Ceux que Peyronne avait sauvés bâtirent un village sur les flancs de la montagne. Mais nul n'osa habiter sa chaumière, effrayés par les mugissements d'une vache qui ne cessaient de s'y faire entendre. On donna à la chaumière le nom de Bramevaque[1] qui devint ensuite celui du village, puis celui du château qui, plus tard, remplaça la chaumière.

On entend encore aujourd'hui, au milieu des décombres de ces débris des anciens jours, la voix triste et mugissante de *Rouyeto*. Celui qui est assez hardi pour aller appeler par trois fois, la nuit des Morts, à l'heure où les trois rois semblent se reposer sur le pic *Coudous*, celui-là, dis-je, la verra passer. Et s'il peut la saisir par une de ses cornes d'or, tous ses désirs seront satisfaits.

J.-P.-M. Morel.

1. Bramevaque vient des mots patois *brama*, mugir, et *baque*, vache.

Digitized by Google

STATISTIQUE DE LA BAROUSSE

I. Le canton de Mauléon-Barousse (arrondissement de Bagnères-de-Bigorre, Hautes-Pyrénées) a une superficie totale de 17,626 hectares, et une population de 7,264 habitants; il est composé de 25 communes, dont voici les noms avec l'indication de la distance de chacune d'elles au chef-lieu de canton :

Mauléon-Barousse, chef-lieu de canton; Anla (6 kilomètres); Antichan (5 k.); Aveux (7 k.); Bertren (9 k.); Bramevaque (3 k.); Cazarilh (2 k.); Créchets (6 k.); Esbareich (2 k.); Ferrère (3 k.); Gaudent (6 k.); Gembric (4 k.); Ilheu (5 k.); Izaourt (9 k.); Loures (10 k.); Ourde (2 k.); Sacoué (5 k.); Sainte-Marie (6 k.); Saléchan (6 k.); Samuran (4 k.); Sarp (8 k.); Siradan (5 k.); Sost (4 k.); Thébé (3 k.); Troubat (2 k.).

Anciennement, la Barousse comprenait, en outre, six autres communes : Luscan, qui dépend aujourd'hui du canton de Saint-Bertrand de Comminges (Haute-Garonne), et Tibiran, Jaunac, Lombres, Générest et Seich qui appartiennent au canton de Saint-Laurent-de-Neste (Hautes-Pyrénées).

II. **Population.** — Il nous paraît utile d'indiquer la population de chaque commune à diverses époques.

Nous avons trouvé, dans un ancien registre qui nous a été communiqué par notre savant collègue M. le baron d'Agos, un état que nous reproduisons ici textuellement : « État de la population de la vallée de Barousse en

Digitized by Google

» juin 1789, année qui doit faire époque par le grand » hiver, les grandes révolutions dans l'État, la tenue des » États généraux, et par la grande misère qui afflige la » France, principalement la Gascogne :

	Feux allumants	Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Troubat. . . .	95	90	95	105	111
Sainte-Marie. .	15	19	15	26	26
Luscan.	20	23	22	39	24
Créchets. . . .	33	29	31	41	40
Aveux.	24	27	26	37	35
Esbareich. . .	71	65	73	153	129
Samuran. . . .	11	12	12	22	19
Anla.	49	39	43	83	77
Antichan. . . .	30	32	32	42	58
Saléchan. . . .	80	95	93	113	129
Bertren	32	36	37	50	44
Bramevaque. .	31	32	38	45	36
Gaudent. . . .	25	22	24	56	43
Izaourt.	73	77	84	77	96
Ilheu.	37	34	38	52	63
Thébé	83	83	85	120	115
Sost	61	56	65	109	91
Ourde	40	43	44	81	72
Siradan.. . . .	64	69	79	78	99
Ferrère.. . . .	51	49	53	102	82
Générest. . . .	75	75	81	132	106
Lombres. . . .	30	32	27	55	56
Mauléon. . . .	132	125	130	194	195
Sacoué.	56	59	64	87	75
Gembrie. . . .	36	31	33	47	60
Seich.	34	41	43	64	74
Cazarilh. . . .	39	34	36	64	64
Loures.	76	73	82	66	102
Sarp.	40	50	41	34	40
Tibiran.	62	68	65	78	76
Jaunac.	40	44	44	65	64
	1545	1564	1635	2317	2301

7817 habitants.

Voici maintenant un tableau de la population à différentes époques :

Digitized by Google

	en 1789	en 1845	en 1861	en 1876	en 1881
Mauléon. . . .	644	775	818	711	652
Anla.	242	272	232	174	190
Antichan. . . .	164	150	149	134	137
Aveux.	125	149	129	133	138
Bertren	167	257	278	242	257
Bramevaque. .	151	174	156	151	137
Cazarilh. . . .	198	317	271	285	283
Créchets. . . .	141	184	207	168	129
Esbareich. . .	420	580	538	518	436
Ferrère	286	461	395	437	511
Gaudent. . . .	145	159	169	150	148
Gembrie. . . .	171	202	176	155	141
Ilheu.	187	215	213	150	152
Izaourt.	334	401	411	263	257
Loures.	323	447	461	428	434
Ourde.	240	274	283	230	254
Sacoué.	285	502	433	412	377
Sainte-Marie..	86	95	75	58	65
Saléchan. . . .	430	733	748	645	639
Samuran. . . .	65	63	48	49	57
Sarp.	165	267	231	201	180
Siradan.. . . .	325	558	437	388	375
Sost.	321	552	524	556	596
Thébé.	403	539	570	508	421
Troubat. . . .	401	431	407	306	298
	6419	8757	8359	7449	7264

III. **Territoire agricole.** — D'après les renseignements puisés aux états des Commissions cantonales et publiés, en 1856, par M. Abadie, de Sarrancolin, dans son excellent ouvrage sur le département des Hautes-Pyrénées, le canton de Mauléon-Barousse a 2 105 hectares de terres labourables ; 2 495 hectares de prairies naturelles ; 49 hectares de vignes ; 9 902 hectares de forêts ; 7 131 hectares de pâturages ; 811 hectares de landes et bruyères ; 246 hectares de routes, cours d'eau et superficies bâties.

IV. **Évaluations approximatives des productions** du canton de Mauléon-Barousse, pendant une année considérée comme moyenne.

Digitized by Google

Céréales : Froment, 6 905 hectolitres ; méteil, 3 360 h. ; seigle, 3 024 h. ; orge, 72 h. ; avoine, 285 h. ; maïs, 10 498 h. ; sarrazin, 20 030 h.

Cultures diverses : Pommes de terre, 33 000 hectolitres ; légumes secs, 4 508 h. ; graine de chanvre, 96 h. ; graine de lin, 207 h. ; filasse de lin, 128 quintaux métriques. Valeur des produits des jardins, 8 700 fr.

Fourrages : Prairies naturelles, 25 000 quintaux métriques. Les pacages et pâturages peuvent être évalués à 24 790 quintaux métriques de foin ; ceux trouvés dans les forêts, à 18 000 quintaux métriques ; enfin, la quantité des fourrages croissant le long des chemins, dans les terres en champ, s'élève à environ 1 000 quintaux métriques. Depuis une vingtaine d'années, on a introduit la culture du sainfoin dans la Barousse et converti quelques champs en prairies artificielles.

Cultures arborescentes : Produit total du bois d'œuvre, 2 000 stères, et du bois à brûler, 11 804 stères. Valeur totale du bois d'œuvre, 40 000 fr., et du bois à brûler, 21 523 fr.

Récolte vinicole : Environ 150 hectolitres de vin rouge d'un faible degré alcoolique ; ce nombre était de 340 hectolitres en 1852.

Valeur totale des produits des arbres divers : Vergers, 1 590 fr. ; châtaigneraies, 1 280 fr. ; noyers, 2 000 fr. Les pommiers de la Barousse produisent l'espèce reinette, justement appréciée ; depuis quelques années, les propriétaires donnent plus de développement à cette culture (reinette, api, coutras).

V. **Economie rurale.** — Le nombre des animaux dans la Barousse peut être approximativement établi de la manière suivante :

Chevaux, juments, poulains et pouliches.	250
Anes.	270
Mules et mulets.	70
Taureaux, bœufs, vaches et veaux élevés.	9750
Béliers, moutons, brebis, agneaux . . .	12820
Boucs, chèvres et chevreaux.	1550

Digitized by Google

Porcs	850
Chiens	210

Prix moyen des animaux domestiques à trois époques successives, années 1838, 1852 et 1886 :

	en 1838	en 1852	en 1886
Un cheval de selle âgé de 4 à 5 ans.	86 f.	332 f.	280 f.
Un cheval de trait, de 4 à 5 ans.	86	332	280
Une jument poulinière, de 4 à 5 ans.	120	300	300
Un poulain âgé d'un an.	50	123	123
Un âne.	20	35	35
Un mulet.	73	162	160
Un taureau.	61	150	150
Un bœuf de travail.	109	150	200
Un bœuf engraissé.		225	300
Une vache pleine.		122	250
Une vache ordinaire.	71	92	200
Un veau pour la boucherie.	28	48	55
Un bélier âgé de 3 ans.	10	13	25
Un mouton âgé de 2 ans.	8.70	9.50	20
Une brebis âgée de 2 ans.	5.50	6.50	12
Un agneau de 3 à 4 mois.			6
Une chèvre.	9	15	18
Un porc.	23	46	50
Une paire de poulets, au marché.			2.50
Une paire de poules.			4
Une douzaine d'œufs.			0.50

Complétons cette énumération par les indications suivantes : un hectolitre de blé coûte, en moyenne, 18 fr. ; de seigle, 15 fr. ; de maïs, 14 fr. ; de sarrasin, 12 fr. ; d'avoine; 9 fr. ; de pommes de terre, 3 fr. ; de châtaignes, 6 fr. 50. Un quintal métrique (100 kilos) de foin vaut 4 fr. ; de paille, 3 fr.

Valeur des terres : La valeur vénale moyenne d'un hectare de terre labourable a été exactement établie, en 1852, de la manière suivante :

Terre labourable	de première classe.	2354 fr.
»	de deuxième classe.	1607
»	de troisième classe.	874
De Pré naturel	de première classe.	2834
»	de deuxième classe.	1889
»	de troisième classe.	1125

Digitized by Google

Le taux du fermage annuel par hectare de :

Terre labourable	de première classe. . . .	89
»	de deuxième classe. . . .	64
»	de troisième classe. . . .	43
De Pré naturel	de première classe. . . .	139
»	de deuxième classe. . . .	95
»	de troisième classe. . . .	59

Salaire des aides agricoles. — Salaire habituel par jour :

	en 1852	en 1886
D'un homme nourri. . . .	0 f. 55	1 f.
» non nourri. . .	1 20	2
D'une femme nourrie. . . .	0 30	0 40
» non nourrie. .	0 70	1

Salaire supplémentaire pendant la moisson ou la récolte : 1/3.

Aujourd'hui on paie la journée d'un faucheur, nourri, 1 fr. 25 à 1 fr. 50, et la journée d'une moissonneuse, nourrie, 1 fr., si mieux on n'aime lui donner une gerbe au lieu d'argent (la gerbe fournit cinq litres de grain environ).

Les gages en argent d'une servante, pour une année, varient de 100 fr. à 150 fr.

Ceux d'un domestique rural, de 200 à 300 fr.

Je dois plusieurs des renseignements qui précèdent à M. Bertrand Sapène, maître d'hôtel à Mauléon-Barousse.

VI. **Eaux minérales et thermales** exploitées dans le canton de Mauléon-Barousse. — Il existe quatre établissements : Siradan, Sainte-Marie, Sost et Ferrère. Notre savant collègue, M. le Dr Garrigou, devant traiter spécialement dans la *Revue de Comminges* de ces quatre stations, nous ne dirons qu'un mot de la dernière, parce qu'elle n'a été l'objet d'aucune publication spéciale.

Les bains de Ferrère sont aux châlets Saint-Nérée. Les eaux, salines gazeuses, sont employées avec succès dans les maladies de nerfs, les douleurs rhumatismales et les affections de la peau. L'établissement a plusieurs cabinets de bains. Un hôtel, destiné à recevoir les baigneurs, vient d'être construit par les soins de la famille Boubée, propriétaire des bains. Cette station justifie

Digitized by Google

pleinement le titre de Savoie des Pyrénées, donné à la Barousse.

VII. **Carrières de marbre.** — Les carrières de marbre sont nombreuses dans la Barousse comme dans plusieurs autres régions du Comminges ; nous mentionnerons les principales :

1. Sost : au quartier de Porteillon, marbre rosé vif, rubané vert et rouge ; au quartier des Mouradets, griotte ; au quartier d'Hérèchède, brèche remarquable par la vivacité des couleurs ; au quartier de la Bentoussère, brèche universelle ou jaspe des Pyrénées.

Le marbre blanc statuaire de Sost jouit d'une grande réputation : « Son grain fin, serré, toujours homogène, sa cassure pleine et compacte, et sa dureté partout égale, le placent, dit M. Castaing, au même rang que le Carrare, sur lequel il a l'avantage de ne point contenir les noyaux siliceux et quartzeux qui, trop souvent, déparent ce dernier. M. Héricort de Thury le compare aux plus beaux marbres grecs, dont il est souvent impossible de le distinguer, tant est belle sa couleur blanc de neige ou blanc de lait, tant est irréprochable cette demi-transparence que les statuaires regardent comme une qualité essentielle et qu'ils n'obtiennent souvent qu'à l'aide de préparations nuisibles à la substance. Le célèbre sculpteur Bosio portait le même jugement. Il ne manquait à la gloire du marbre des Pyrénées que d'aller, dans la patrie de Phidias et de Lysippe, faire concurrence au Pentélique et au Paros. Eh bien, il a eu ce triomphe le jour où la poétique statue exécutée par David (d'Angers), en marbre de Sost, est allée orner, à Missolonghi, le tombeau de Marco Botzaris. »

2. Izaourt, sur la rive gauche de l'Ourse : marbre noir veiné de blanc, comme celui de Saint-Bertrand qui en est voisin. (A Saint-Bertrand est aussi une carrière de marbre cipolin gris qui paraît avoir été exploitée par les Romains.)

3. Sarp : même marbre qu'à Saint-Bertrand ; on le désigne sous les noms de *grand* et de *petit antique* (?)

4. Bertren : marbre gris.

5. Gembric : marbre noir.

Digitized by Google

6. Troubat : carrière de marbre actuellement en exploitation comme celle de Sost.

7. Antichan possède, outre une carrière de marbre, une argile propre à la fabrication de la faïence.

VIII. **Industrie.** — La Barousse envoie chaque année un grand nombre de marchands-colporteurs en France et à l'étranger.

La principale industrie locale est la fabrication du charbon de bois, plus spécialement sur les montagnes de Sost et de Ferrère.

Il existe des scieries à bois dans la plupart des villages.

A Mauléon, une fabrique de semelles en bois (pour les galoches) est actuellement exploitée avec succès par M. Massip.

Jusqu'en ces dernières années, le paiement du sel, savon, sucre, huile et autres articles d'épicerie se faisait assez souvent par voie d'échange : au lieu d'argent, l'acquéreur livrait du bois de chauffrage pour une valeur équivalente.

IX. **Enregistrement.** — D'après les renseignements qui nous ont été fournis par M. Causse, receveur de l'enregistrement à Saint-Gaudens, la circonscription du bureau de Loures (6e classe) correspond exactement au canton de Mauléon-Barousse (25 communes). Il y a cinq officiers publics : deux notaires, un greffier de la justice de paix et deux huissiers. La population comprise dans la circonscription du bureau s'élève à 7 458 habitants. La moyenne du nombre de formalités par année est de 1 600, et celle des remises du bureau est de 1 800 fr.

X. **Mesures anciennes.** — Dans le canton de Mauléon, un journal de terrain vaut vingt-un ares quatre-vingt-neuf centiares ; une mesure de terrain est de trois ares cinquante-cinq centiares ; une barrique de liquide égale quatre hectolitres quarante-quatre litres ; un sac de grain équivaut à soixante-dix-sept litres. Nous ne croyons pas nécessaire de donner plus de détails sur les anciennes mesures : grâce aux progrès de l'instruction, les mesures légales sont aujourd'hui parfaitement connues

Digitized by Google

et usitées dans la Barousse, sauf en ce qui concerne la vente du beurre et du poisson qui se fait toujours à la *petite livre* (la petite livre ne vaut que 400 grammes, tandis que la livre en vaut 500).

XI. **Instruction.** — Nous venons de parler des progrès de l'instruction. Nous constatons avec satisfaction que toutes les communes de la Barousse, à l'exception de celles de Sainte-Marie (65 habitants) et de Samuran (57 habitants), sont pourvues d'un instituteur public. Il y a des institutrices communales à Mauléon, Aveux, Esbareich, Ferrère, Izaourt, Loures, Sacoué, Sainte-Marie, Saléchan, Samuran, Sost et Thébé; il existe enfin des écoles libres, tenues par des religieuses, à Bertren, Siradan et Gembrie.

XII. **Renseignements démographiques.** — Ce sujet si intéressant devait être traité, avec sa compétence spéciale, par M. Chopinet, médecin-major au 83e d'infanterie, à Saint-Gaudens : notre collègue étant empêché d'entreprendre ce travail, nous nous bornerons à répondre sommairement à une partie du questionnaire qu'il a bien voulu nous remettre.

1. Quel est le rapport qui existe le plus souvent entre l'âge des époux ? — D'ordinaire, le mari a 6 ou 7 ans de plus que la femme.

2. Quel est le chiffre moyen des enfants par ménage ? — 3 ou 4 enfants.

3. Ce chiffre est-il aussi élevé qu'autrefois ? — Non.

4. La taille des habitants ne semble-t-elle pas varier sous l'influence de l'altitude ? — Oui; dans les villages haut situés (Sost, Esbareich, Ferrère, Ourde), la taille est plus élevée.

5. Existe-t-il des crétins et des goitreux ? — En petit nombre, et dans trois ou quatre villages seulement (Siradan, Izaourt, Cazarilh, autrefois à Loures). On peut croire qu'il n'en existera bientôt plus.

6. Nourriture. — Dans les hauts villages, du laitage, des légumes, du pain de seigle, un peu de viande salée, un peu de cidre, très-peu de vin.

Digitized by Google

7. Emigration. — Beaucoup d'émigrants dans les grandes villes, Paris principalement, puis Bordeaux, Toulouse et Marseille. Plusieurs reviennent au pays natal, après avoir acquis un peu d'aisance.

8. Colportage. — Un grand nombre de colporteurs de la Barousse vont en France et à l'étranger vendre des soieries, des chaussures, des articles de bureau, etc.

9. L'aisance et le bien-être n'ont-ils pas augmenté depuis quelques années ? — Un peu partout, notamment à Loures, Siradan et Bertren. Les colporteurs apportent plus d'argent dans le pays, et les propriétaires savent mieux exploiter leurs terres et leur bétail.

La Barousse est entrée dans la voie du progrès ; qu'elle soit économe et laborieuse, et ses richesses naturelles suffiront largement à assurer sa prospérité.

Pierre SACAZE.

Addition à la page 240 ci-dessus

XIX. Dans l'épigraphie de la Barousse, j'ai fait une omission que je m'empresse de réparer. — Un petit cippe, mutilé à la partie supérieure, provenant de la chapelle d'Adignac, à Anla, porte l'inscription suivante :

. . . . .	. . . . .
DEO	deo,
CORN	Corn(elius)
FAVST	Faust(us).

Le nom divin était probablement gravé sur l'attique. Dans une lecture que j'ai eu l'honneur de faire à l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres, séance du 25 avril 1884), j'ai montré comment les éditeurs successifs de ce texte l'avaient défiguré au point de créer un « faux dieu » : *deo Sorhaussi ; deo Isornosi*, etc. J'ai revu récemment ce marbre inscrit, en compagnie de M. O. Hirschfeld, et le savant épigraphiste adoptant la lecture que j'ai déjà publiée, je n'hésite pas à chasser l'intrus de l'Olympe pyrénéen.

J. S.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

PYRÉNÉES CENTRALES

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION GÉNÉRALE DE L'ANNEE 1886

I. — Séance du 25 juin 1886

(Extrait du procès-verbal)

L'an 1886, le 25 juin, vendredi, à 4 heures du soir, la Société des études du Comminges s'est réunie en assemblée générale dans la salle ordinaire de ses séances, à Saint-Gaudens, 1, boulevard du Midi.

Le procès-verbal de la précédente séance (5 juin courant) est lu et adopté.

I. Il est procédé au vote sur les nouvelles candidatures. M. Ernest Mérimée, docteur ès-lettres, agrégé de l'Université, maitre de conférences à la Faculté des lettres de Toulouse, présenté par M. Sacaze et M. le c[t] Trespaillé; M. Charles Decomble, secrétaire général de la Société de Géographie de Toulouse, présenté par MM. Sacaze et Chopinet; M. Xavier de Cardailhac, avocat à Tarbes, présenté par MM. Morel et Sacaze; M. Edouard Bramaud du Boucheron, capitaine au 83[e] régiment d'infanterie, à Saint-Gaudens, présenté par M. Chopinet, médecin-major, et M. Sacaze; M. Planté, agent-voyer, à Lannemezan, présenté par MM. Labroquère et Chopinet; M. Aula, d'Anla, actuellement à Lille, présenté par M. le baron d'Agos et M. Henri de Maribail; M. Henri Poydenot, de Bayonne, présenté par M. le commandant Trespaillé et M. Sacaze, sont élus membres libres. M. Henri Labroquère, de Galan, membre libre, est élu membre titulaire.

M. Mérimée entre en séance et reçoit les cordiales salutations de ses collègues.

M. le Président transmet à la Société les remerciements adressés par MM. les Membres récemment élus: M. Albert Lebègue, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, présenté par

Digitized by Google

MM. Sacaze et L. Baurier; M. le comte Elie de Comminges, propriétaire à Saint-Marcet, présenté par M. le baron Marc de Lassus et M. B. Abadie; M. Alphonse Couret, docteur ès-lettres, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel d'Orléans (originaire de Labarthe-Inard), présenté par M. le baron d'Agos et M. Sacaze; M. Saint-Hillier, inspecteur primaire de la première subdivision de l'arrondissement de Saint-Gaudens, présenté par MM. Sourrieu et Sacaze; M. Poulot, inspecteur primaire de la seconde subdivision de l'arrondissement de Saint-Gaudens, présenté par MM. Emile Pelleport et Auguste Dufaur; M. Paul Duran, docteur en médecine à Saint-Gaudens, présenté par MM. Abadie et Chopinet; M. Charles Longuefosse, architecte à Saint-Gaudens, présenté par MM. Chopinet et Azémar; M. Jean Toujean, conducteur des ponts-et-chaussées à Saint-Gaudens, présenté par MM. Sacaze et Chopinet; M. le comte Charles-Guillaume-Olivier de Hogendorp, officier de la Légion d'honneur, à Aire, présenté par MM. Gourdon et Sacaze; M. Louis Germain et M. André Jordy, avocats à Saint-Gaudens, présentés par MM. Noël Abadie et G. Couget; M. Aristide Hay, membre de l'Association normande, à Talence, présenté par MM. Morel et P. Sacaze.

M. Charles Robert, de l'Institut, membre honoraire, écrit pour exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion générale. La Société, honorée des marques nombreuses de la bienveillance du savant académicien, lui réitère l'assurance de ses sentiments de respect et de reconnaissance. — MM. A. de Quatrefages et A. Allmer, de l'Institut, membres honoraires; M. l'abbé Cau-Durban, membre titulaire; M. le Dr Félix Garrigou, membre libre; M. le chanoine Pottier, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, expriment aussi leurs regrets de ne pouvoir assister, cette année, à la réunion générale de la Société.

II. Au nombre des ouvrages offerts par leurs auteurs à la bibliothèque de la Société des études, se trouvent, notamment, plusieurs publications de M. Charles Robert, de M. Morel, de M. Gourdon, et toutes les publications de M. Cau-Durban.

III. M. le Directeur s'exprime ainsi : « Aux termes de l'article 14 de nos Statuts, notre Société peut décerner des récompenses aux personnes qui lui ont adressé des communications, à celles qui ont fait des découvertes ou se sont signalées par leur zèle scientifique dans le Comminges. Parmi les travaux reçus cette année, deux ont particulièrement attiré notre attention : 1° les Tableaux élémentaires pour l'enseignement de la Géologie, avec un petit livre explicatif, par M. Félix Régnault, de Toulouse; 2° un Mémoire historique et archéologique sur la commune de Sauveterre et ses environs, par M. J.-B. Bouigue, instituteur en retraite. J'ai prié M. de Lapparent, membre honoraire, de vouloir bien nous donner son appréciation sur le travail de M. Régnault, et voici le rapport qui m'a été adressé par notre éminent collègue.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. DE LAPPARENT

« La Collection élémentaire de Géologie, préparée par M. Régnault, est bien conçue pour la région pyrénéenne. Toutes les espèces vraiment importantes de minéraux et de roches y figurent, et les fossiles représentés suffisent pour donner une idée des principaux groupes. On ne peut qu'approuver l'éditeur d'avoir toujours préféré des échantillons provenant du midi de la France, au risque de n'avoir pas toujours les spécimens les plus parfaits de chaque type ; car si l'on peut espérer de répandre l'étude de la Géologie, ce ne peut être qu'en lui imprimant un caractère d'utilité locale.

» Le petit livre qui accompagne cette collection est clair et concis. On peut seulement regretter un certain nombre d'incorrections dont la liste est ci-jointe et qu'il sera facile de corriger[1] ; car si l'on fait sagement de ne donner aux enfants que des notions restreintes, il n'en est que plus important qu'elles soient tout à fait exactes.

» Cette collection est vraiment faite pour mettre en honneur les études géologiques dans les Pyrénées et, à ce titre, elle mérite les encouragements de la Société des études du Comminges.

» Paris, 28 mai 1886.

» A. DE LAPPARENT. »

La Société, adoptant entièrement les termes et les conclusions du rapport de M. de Lapparant, et vu, d'autre part, les services que M. Félix Régnault a rendus à la science par ses fouilles et ses découvertes paléontologiques dans les grottes des Pyrénées centrales, lui décerne un diplôme d'honneur.

IV. M. Morel, archiviste de la Société, fait un rapport verbal sur le mémoire manuscrit de M. Bouigue : « L'auteur de ce long travail, dit-il, n'a rien négligé de ce qui était à sa portée : inscriptions lapidaires, chartes, registres de toutes sortes ont été soigneusement étudiés. Si sa critique est parfois en défaut, on ne saurait lui en tenir rigueur. Instituteur libre, puis instituteur public, pendant 45 ans, toujours à Sauveterre, son village natal. M. Bouigue a employé ses loisirs à recueillir des documents historiques sur Sauveterre et les communes voisines. Le temps me fait défaut pour analyser son mémoire qui est très-détaillé ; mais je veux en extraire textuellement le récit d'un fait atroce qui peint les idées et les mœurs de la population au XVIIe siècle : M. Bouigue l'a tiré d'un registre de l'état civil où le curé de la paroisse l'avait lui-même consigné :

« M. Mansas, nommé curé de Sauveterre, au Barry, en 1641, régit la paroisse pendant 11 ans. Ce fut sous son administration

1. Dans le tirage définitif de son livre, M. Régnault a supprimé ces incorrections et mis à profit toutes les indications de M. de Lapparent.

Digitized by Google

» qu'eut lieu un fait mémorable. Six femmes, ses paroissiennes, » accusées et convaincues de sorcellerie, furent condamnées, sur » les poursuites de Messire Jehan Saint-Paul, procureur du roi » pour le Nébouzan, et qui était du village de Garnère, à être » exécutées par le peuple. Un membre de la famille qui possédait » le château de Bruncan était juge à cette époque.

» Les six malheureuses furent traînées de Sauveterre jusqu'auprès de la ville de Valentine où l'inique sentence de mort reçut son accomplissement. Deux de ces femmes expirèrent sous les coups de fouet, et les quatre autres, sous une grêle de pierres : ce fut le 14 octobre 1645. »

Le consciencieux travail de M. Bouigue, conclut le rapporteur, mérite une récompense. — En conséquence, la Société des études décerne une médaille de bronze à M. J.-B. Bouigue. M. le Président de la Société est chargé de s'adresser dans le plus bref délai au Ministère des Finances, Direction générale des Monnaies, pour faire exécuter cette médaille à l'effigie de Minerve distribuant des couronnes.

V. Le *Journal officiel* (numéros des 28 et 29 avril 1886) a rendu compte des communications faites au dernier Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne par les deux délégués de la Société des études du Comminges, M. l'abbé Cau-Durban (*Nouvelles découvertes dans l'Ariège de monuments appartenant à l'âge de bronze*), et M. Anthyme Saint-Paul (*Mémoire sur les écoles romanes*). Le travail de M. Anthyme Saint-Paul a eu les honneurs d'une discussion fort intéressante, et M. Chabouillet a manifesté son contentement de voir que l'on répondait d'une manière complète à l'une des questions du programme. M. de Lasteyrie a vivement félicité M. Saint-Paul d'avoir fait bonne justice de la prétendue école clunisienne, tant prônée par Viollet-le-Duc ; mais il a trouvé que notre collègue accordait trop d'importance à l'école limousine. On a voulu, en revanche, déterminer une école parisienne ; après discussion, la solution est restée indécise.

La Société adresse des remerciements à MM. Anthyme Saint-Paul et Cau-Durban pour l'avoir si dignement représentée au Congrès de la Sorbonne.

VI. M. le Secrétaire donne lecture des lignes suivantes, extraites du procès-verbal de la séance du Conseil général de la Haute-Garonne, du 8 mai 1886 :

« ..... M. Charles Sacase appelle l'attention de l'autorité préfectorale sur l'état de délabrement véritablement navrant dans lequel se trouve le cloître de Saint-Bertrand-de-Comminges.

» M. le sénateur A. Hébrard, président du Conseil général, dit qu'en effet il est urgent de prendre des mesures pour la conservation de cette œuvre magnifique. Il fera tout son possible pour intéresser à cette question le Ministre des Beaux-Arts et, d'autre part, il sollicitera l'intervention de la Commission des monuments historiques dont il est membre. »

Digitized by Google

La Société des études du Comminges remercie M. Charles Sacase, l'un de ses membres, de sa louable initiative ; elle prend acte des promesses de M. le Président du Conseil général et rappelle que, sur la motion de M. Julien Sacaze, elle a elle-même, à la date du 27 juin 1885, émis le vœu que le Gouvernement prenne au plus tôt les mesures nécessaires pour assurer la conservation du cloître de Saint-Bertrand. (Voir *Revue de Comminges,* tome I, page 145.)[1]

VII. « Il est du devoir de notre Société, dit M. le Directeur, non-seulement d'étudier les monuments de l'histoire et de l'art dans le pays de Comminges, mais aussi de veiller à leur conservation. Or, depuis plusieurs années, nos monuments antiques déposés au Musée de Toulouse sont dans un état d'abandon et de dépérissement vraiment déplorables. (Voir *Revue de Comminges,* t. II, p. 113.) Je me suis plaint de cette situation à la Municipalité de Toulouse, et j'ai aussitôt reçu de M. Mabilleau, adjoint au maire, délégué à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts, une lettre m'informant qu'il a été pris « bonne note de mes judicieuses observations. » — « J'ai le ferme espoir, ajoute M. Mabilleau, que dans un laps de temps, relativement court, nos richesses artistiques seront à l'abri des injures du temps, et je crois pouvoir donner l'assurance qu'en ce qui me concerne, je veillerai avec sollicitude à l'accomplissement du désir que l'amour du beau, de l'art et de l'histoire vous a fait m'exprimer. »

La Société charge son Directeur de faire, à l'occasion, les démarches nécessaires pour empêcher le dépérissement des monuments antiques du Comminges (inscriptions, statues, bustes, etc.). Un marbre découvert à Martres et désigné sous le nom de « Vénus de Comminges », est assurément l'objet le plus précieux que possède le musée de Toulouse ; l'art grec n'a rien produit de plus beau[2].

VIII. La Société des études délègue six de ses membres au Congrès international d'hydrologie et de climatologie qui doit s'ouvrir à Biarritz, le 1er octobre prochain : M. Julien Sacaze, président de la Société ; M. le Dr Charles Chopinet, médecin-major ; M. le commandant Trespaillé, M. P. Sacaze et M. Maurice Gourdon, membres titulaires ; M. David Lagrange, membre libre. Le Congrès visitera, entre autres stations du Comminges, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, puis Aulus, Audinac et Capvern. Nous regrettons de ne point voir figurer dans l'itinéraire Barbazan, Encausse et Ganties, trois stations qui auraient dû profiter de

1. La photogravure du cloître de Saint-Bertrand, encartée dans cette livraison, nous a été envoyée par notre collègue M. Anthyme Saint-Paul, pour être offerte à chacun des membres de la Société des études.

2. M. Julien Sacaze se propose de commencer prochainement, dans notre *Revue,* la publication des monuments de l'art antique dans le Comminges, avec des gravures et des phototypies.

Digitized by Google

l'occasion qui leur était offerte de s'associer à une œuvre éminemment utile et patriotique, organisée avec le plus grand zèle par notre savant collègue, M. le Dr Garrigou, secrétaire général du Congrès.

IX. Il est rendu compte des fêtes qui ont eu lieu à Foix, le mois dernier, à l'occasion de la réunion des Félibres : M. le comte de Toulouse-Lautrec, syndic de la maintenance d'Aquitaine, avait bien voulu nous adresser une lettre d'invitation, en patois et dans les termes les plus aimables[1].

X. M. le Directeur communique une lettre qui lui a été adressée de Milan, le 9 avril dernier, par M. Jules de Laurière, secrétaire général de la Société française d'archéologie, membre honoraire de la Société des études du Comminges ; il nous paraît utile de la reproduire ici intégralement :

« Permettez-moi, M. le Président, d'attirer votre attention sur un document du plus haut intérêt pour l'histoire du Val d'Aran, et qui me paraît avoir échappé à la connaissance des érudits français qui se sont occupés de ce petit territoire. Aussi bien le val d'Aran a fait partie du Comminges jusqu'à la fin du XIIe siècle, alors qu'il fut incorporé au royaume d'Aragon par Alphonse II, et, malgré cette incorporation, il n'a cessé jusqu'à la fin du siècle dernier

1. Nous détachons quelques lignes de cette lettre :

« La festo pouira prenne uo brespado e le lendema. Le dimars, 18 de maï, al ser, distribuciou das prèses (médaillos, flous, diplômes) as Lauréats. Le dimecrés, 19, à miejjoun, dinna das Felibres, aumé la coumpagnio das Pouetos e das ourganisatous de la festo.

» Le repais se dounara aço de Lacosto, en faço de las Tours da Castala, al murmuradis de l'Ariéjo que fara brouzi soun aygo claro et fresco, e cantara sa cansou éternelo, dins soun licit de rocos e de caillaous, penden qué né cantaren mai d'uno e que beouerén de boun bi, à la renaissenço de nostro lengo, à la glorio dal félibrige e à la prouspéritat de la vilo de Fouich e des nostrés amics de la Soucietat littérario. »

Personnellement invité, M. Sacaze a répondu par la lettre suivante, adressée à M. le comte de Toulouse-Lautrec :

« Moussu,

» Et pietoun ke m'a pourtat delage et boste emblt ta 'ra estatioun de dimécres que ben. Gran goy m'harie d'arremetem a Fouch ; més aket dia, k'ey ahés a aparia é ke nou m'en ponski 'na de cada : toustem arrouminghéres ! Cret' hac, Moussu, bét cop més de plade mous harie, as més amix é jou, d'anamous passeja at pé det castét de Gastoun de Fouch, — aket ke didie : *Tocay se godes !* — è d'anamous ataoula enso de Lacosta dambe braba gent, sabents e bric engouejudi. Més hurous encara seria d'entene a louanja et noste parla ta beroy é ta bielh, ta bielh ke nou s'pot mouri...

» Sabet k'enta behoue boun bin, noudauti Luchonnedi, k'ahouen toustem set ! Bin é cansous ke ban amassa. Taplan canten, a nosta, es de ki nou behouen ke aygoua, pr'amou ko

Et noste parla
K'ey bét ta canta.

» Adichat, moussu, toucat era man per jou as nosti amix é gouharat bous de mau.

» Et 13 de may 1886.

» J. S. »

Digitized by Google

de dépendre, pour l'administration ecclésiastique, de l'ancien évêché de Comminges. Tout ce qui se rattache d'une manière plus ou moins directe à l'histoire de cette intéressante vallée, appartient donc au domaine des études de la Société, et c'est à ce titre que je prends la liberté de vous entretenir en quelques mots du document en question.

» Le roi Philippe III est, de tous les rois d'Espagne, celui qui paraît s'être intéressé le plus particulièrement au sort du val d'Aran, situé, comme chacun sait, sur le versant français des Pyrénées. En 1613, il envoya dans ce pays un commissaire inspecteur, le docteur Juan Francisco Garcia, avec mission d'étudier l'état du territoire tant au point de vue physique et historique qu'au point de vue de l'administration civile, militaire, judiciaire et religieuse. Il le chargea en même temps d'examiner quelles modifications il lui paraîtrait convenable d'opérer dans l'intérêt d'une meilleure administration.

» Au retour de sa mission, le docteur Garcia en rendit compte à Sa Majesté dans un rapport qui fut imprimé en 1613 et qui a pour titre : *Relacion al Rey Phelipe III Nuestro Senor, del nombre, sitio, plantas, fertilidad, poblaciones, castillos, iglesias y personas del Valle de Aran, de los Reyes que le han posseydo, sus conquistas, costumbres, leyes y gobierno ;* por el doctor Juan Francisco de Garcia de Tolba, Assessor del condado de Ribagorça por el Rey Ñuestro Senor, y visitador real en el Valle de Aran. — Empressa en Huesca por Pedro Cabarte, impressor de la Universidad, ano 1613. »

» Cette *Relacion* forme un volume petit in-4° de 128 pages, plus 4 feuillets d'introduction non numérotés. Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque nationale, à Paris, figurant au Catalogue sous le numéro 179, Ol. Réserve. (Voir le Catalogue des ouvrages sur l'histoire de l'Espagne, mis à la disposition du public.) J'ai mentionné cette *Relacion* dans quelques notes sur l'Aran publiées dans le *Bulletin monumental* de 1886, et je lui suis redevable de plusieurs indications.

» Cet ouvrage est fait avec le plus grand soin. Il contient les renseignements les plus variés, les plus imprévus sur l'histoire et l'ethnographie du pays, et les sources auxquelles ces renseignements sont puisés sont indiquées dans de nombreuses notes qui témoignent de la sérieuse érudition de l'auteur.

» En dehors de l'histoire politique, l'archéologie trouve à maintes pages des informations d'autant plus précieuses que la plupart des monuments décrits n'existent plus. C'est ainsi, par exemple, que nous pouvons reconstituer les châteaux des *places royales* de l'Aran : d'abord celui de Castelléon qui était la résidence du gouverneur général de la Vallée, puis ceux des *villas* de Vielle, Salardu, Artics, Villach. — En inspecteur consciencieux, le docteur Garcia ne se contente pas de décrire ces forteresses, mais il s'attache aussi à donner l'inventaire des armes et munitions dont elles étaient pourvues. D'un autre côté, l'auteur entre dans les

Digitized by Google

détails les plus circonstanciés sur l'administration du territoire, ses divisions en six *terçons* ou cantons, sur les attributions de ses fonctionnaires, son gouverneur général, ses *bayles*, ses consuls, etc.

« De nombreuses légendes, qui relèvent certains côtés de la physionomie morale des populations, ajoutent aussi une intéressante variété aux récits des évènements historiques. En somme, ce petit livre est le complet développement du programme énoncé dans son titre.

« En raison de la rareté de cet ouvrage, ne penseriez-vous pas comme moi, M. le Président, que ce serait faire œuvre utile, en vue des études du haut Comminges, que d'en donner une réimpression littérale, et cette réimpression n'aurait-elle pas sa place tout indiquée dans le Bulletin de votre Société, d'autant mieux que la langue espagnole est familière à la plupart de vos lecteurs ? Du reste, à votre prochain voyage à Paris, vous pourriez examiner le volume en question à la Bibliothèque nationale, et jugeriez par vous-même de son intérêt ainsi que de l'opportunité qu'il y aurait à le publier sous les auspices de votre Société. »

La Société, adoptant en principe la proposition de M. de Laurière, nomme une commission chargée de statuer définitivement sur tout ce qui touche à l'impression de l'ouvrage du Dr Garcia, à sa traduction en français, à son annotation, etc., de manière à constituer une monographie complète de la vallée d'Aran, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Sont nommés membres de cette commission : MM. Jules de Laurière, président, baron Marc de Lassus, J.-P.-M. Morel, Eugène Trutat, Maurice Gourdon, B. Bernard et Julien Sacaze, secrétaire.

XI. M. le Dr Chopinet, membre titulaire, se proposait de communiquer à la Société le résultat de quelques observations qu'il a faites dans notre région, en collaboration avec M. Forestier, professeur de mathématiques, et relatives à la cause de la déviation vers la rive droite des fleuves de notre hémisphère. En l'absence de notre collègue, il est donné lecture de l'analyse du Mémoire présenté par MM. Forestier et Chopinet à l'Académie des Sciences de Toulouse, dans la séance du 18 mars 1886 :

« La déviation dont il s'agit, observée de tout temps par les géographes et les géologues, est très-accentuée dans notre région sous-pyrénéenne, où tout le monde sait que les filtres sont sur la rive gauche de nos cours d'eau ; le fait n'est contesté par personne, la cause seule est en question. Les géologues l'attribuent à la prédominence des vents d'ouest ; les mathématiciens la recherchent dans la rotation de la terre. Lorsqu'un cours d'eau se dirige vers le nord, en descendant vers le pôle il rencontre des parallèles où la vitesse de rotation est de moins en moins prononcée, et il doit conserver un excès de vitesse dans le sens de la rotation terrestre. Mais quand on a voulu comparer les actions érosives exercées sur les deux rives du fleuve, la faible différence

Digitized by Google

qu'on a trouvée a fait conclure qu'elle était négligeable, et c'est l'opinion qui prédomine aujourd'hui.

» MM. Forestier et Chopinet ont repris la question d'une autre manière ; ils ont cherché la courbe que décrirait un mobile qui se mouvrait à la surface de la terre, *sans frottement et sans résistance de milieu,* sous l'action d'une impulsion initiale et de l'influence de la rotation de la terre. On est obligé d'introduire ces conditions dans le calcul pour rendre les équations intégrales, et la solution, quoique différente de la réalité, peut donner une idée assez approchée de l'action de la rotation. Après avoir obtenu les équations de ce mouvement, ils les ont appliquées à divers cas particuliers, et entr'autres au tracé de la courbe que décrirait le Gers, s'il pouvait se trouver dans les conditions indiquées. Cette rivière, qui part du plateau de Lannemezan par 43° 10' de latitude pour aller se jeter dans la Garonne, en amont d'Agen, par 44° 8', parcourt dans la direction sud-nord un arc du méridien de 58', et ils trouvent que la courbe qu'il décrirait passerait par Saint-Gaudens pour aller à Gaillac, Albi, Milhau et venir enfin s'arrêter un peu à l'ouest d'Alais. La déviation serait de 288 kilomètres. Devant ce résultat imprévu, il ne paraît pas possible de douter de l'influence de la rotation de la terre.

» Leurs équations servent aussi à démontrer que la force de déviation est plus que proportionnelle à la vitesse d'écoulement, de sorte que dans le moment des crues elle peut se trouver triplée, et si l'on y ajoute l'accroissement considérable de la masse qui est souvent décuplée, on se rend compte de ce phénomène observé que le déplacement du lit des fleuves a lieu par à-coup au moment des inondations.

» Ces calculs donnent lieu à quelques considérations générales sur les courants atmosphériques.

» A ce travail est jointe une étude spéciale des cours d'eau qui dérivent du plateau de Lannemezan et de la Garonne. M. Forestier a fait passer sous les yeux de l'Académie une carte dressée avec le plus grand soin par le Dr Chopinet pour relever les berges très-nombreuses et très-caractérisées qui ont servi de limite à la Garonne dans la plaine de Rivière. Dans cette partie de son cours, ce fleuve n'est pas soumis à l'influence de la rotation de la terre, parce qu'il coule de l'ouest vers l'est ; aussi le voit-on se porter indifféremment tantôt vers sa droite, tantôt vers sa gauche, tandis que dans le reste de son parcours, de Gourdan à Toulouse, il obéit à peu près invariablement à cette action, comme on le voit au-dessous de Pouvourville et de Vieille-Toulouse.

» La conclusion de ce travail, c'est que la rotation de la terre est la cause prédominante de la déviation des cours d'eau, qu'elle continuera à faire sentir son influence sur ceux qui, dans notre hémisphère, se dirigent du sud au nord, et tendra sans cesse à les rapprocher des hauteurs limitant à droite la vallée qu'ils parcourent. »

XII. M. Trutat détermine quelques échantillons de roches et de

Digitized by Google

minéraux du Comminges, envoyés par M. Henry de Maribail, avocat, membre de la Société.

XIII. M. Maurice Gourdon montre quelques empreintes végétales provenant des Pyrénées centrales, du Plan des Etangs, dans le haut val de l'Eserra, à la base nord de la Maladetta. Les schistes et grauwackes schisteuses de cette localité avaient été considérées jusqu'à présent comme appartenant au terrain de transition, et classées par feu Leymerie dans le silurien supérieur. M. Gourdon a communiqué ces empreintes à son savant collègue de la Société géologique de France, M. R. Zeiller, et celui-ci y a reconnu des empreintes de plantes de la période houillère, notamment *Calamites Suckovii*, divers rameaux de *Calamites*, rameau de *Halonia*, et *Sigillaria* du groupe *Rhytidolepsis* paraissant appartenir au *Sigillaria scutellata*. On a donc positivement affaire au terrain houiller, conclut M. Zeiller, et la présence d'une sigillaire cannelée autorise à penser que les schistes du Plan des Etangs appartiennent soit au Houiller moyen, soit à la base du Houiller supérieur.

M. Gourdon présente ensuite quelques échantillons de pegmatite qu'il a tout récemment recueillis dans les roches de la montagne de Superbagnères, au-dessus de l'établissement thermal de Luchon ; ces roches renferment des cristaux de beryl de différentes couleurs, jaunâtres, verdâtres et bleuâtres.

XIV. Des crânes humains, découverts dans la station préhistorique de Saint-Pé-d'Ardet (grotte située à côté du lac), ont été également envoyés en communication à la Société ; ils seront soumis prochainement à l'examen de M. de Quatrefages, membre honoraire de la Société des études du Comminges, et de M. Émile Cartailhac, le savant directeur des *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*.

XV. M. le Directeur appelle l'attention de la Société sur les lignes suivantes, extraites du compte rendu de la dernière séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris :

« M. Thomas, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, lit un Mémoire sur l'origine et la formation du nom de *Comminges*. Assurément, il provient du vocable latin *Convenae* nom d'un peuple du midi de la Gaule. Des érudits ont tiré de *Convenae* le mot *convenium*, et croient y reconnaître l'intermédiaire qui a conduit de *Convenae* à *Comminges*. Mais tout ce que nous savons des lois phonétiques ayant présidé à la formation des noms de lieu chez nous repousse cette explication : *convenicum* donnerait *convinges* ou *covinges*.

» Peut-être, ajoute M. Thomas, *Convenae* s'est-il, par altération, changé en *Commenae*, qui a donné *Commenicum*.

» L'hypothèse pourrait être vérifiée si nous connaissions la langue parlée par ce peuple. Quoiqu'il en soit, nous savons que, non loin des *Convenae* il y avait une langue, celle des Basques, qui ne

Digitized by Google

REVUE DE COMMINGES. 1886. Anthyme Saint-Paul.

CLOITRE DE Sᵀ-BERTRAND DE COMMINGES

Digitized by Google

Digitized by Google

possède ni le *b*, ni le *v*, et remplace ces labiales par une labiale *m*. Les Basques auraient certainement changé *Convenicum* en *Commenicum*, qui nous donne *Comminges*. N'est-ce pas une raison d'admettre que les *Convenae* parlaient le basque ? C'est ainsi que, par des observations aussi précises qu'ingénieuses, la méthode philologique est capable de nous conduire à des découvertes historiques d'un grand intérêt. »

M. Sacaze trouve très-hasardée l'hypothèse relative au basque, considéré comme langue primitive des *Convenae ;* il observe, d'autre part, que le géographe Ptolémée écrivait *Comouenoi*. Une discussion, à laquelle prennent part MM. Lebègue, Mérimée et le Dr Foch, amène à penser que le compte rendu publié est probablement inexact, au moins dans sa partie finale. M. Mérimée veut bien se charger de demander des éclaircissements à M. Thomas et de les transmettre à la Société de Comminges, si particulièrement intéressée à l'étude de cette question.

Avant de clôre la séance, M. le Président rappelle que la réunion générale de la Société se tiendra, l'année prochaine, à Bagnères-de-Luchon.

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire,
B. Abadie.

II. — Conférence de M. Albert Lebègue

LA MISE EN SCÈNE SUR LE THÉATRE GREC

Le vendredi soir, 25 juin, la Société des études du Comminges a donné sa conférence annuelle. M. Albert Lebègue, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, avait bien voulu prêter à la Société le concours de sa parole autorisée. Tous ceux, et ils sont nombreux dans le Comminges, qui s'intéressent aux choses de la science, avaient répondu à l'invitation de M. Julien Sacaze, président de la Société. Le nom du sympathique conférencier avait aussi attiré de nombreux auditeurs, étrangers au Comminges mais également jaloux d'entendre ce maitre dans l'art de bien dire.

M. Lebègue a d'abord rappelé le succès obtenu par ses prédécesseurs : il y a deux ans, par M. Émile Carthaillac, parlant des premiers hommes dans les Pyrénées, avec une science et un talent fort appréciés ; et, l'an dernier, par M. Trutat, promenant de Carthagène à Barcelone ses auditeurs, non moins émerveillés de la grâce de leur *cicerone* que des magnificences de l'art et de la nature dans ce pays du soleil.

Puis, soulignant l'excursion du lendemain, il déclare avec une modestie charmante qu'il ne vise, en prenant la parole, qu'à « payer sa rançon du lendemain. » Des murmures d'approbation ont accueilli ces premiers mots de l'orateur qui, déjà maitre de

Digitized by Google

son auditoire, aborde le sujet de la conférence : La mise en scène chez les Grecs.

Etudié au point de vue archéologique, dit le conférencier, ce sujet n'est pas absolument étranger aux études ordinaires de la Société : mais il intéresse plus particulièrement ceux qui veulent avoir, sur le théâtre grec, des éléments complets d'appréciation. Les Grecs, en effet, furent toujours soucieux d'approprier la mise en scène au sujet de la pièce, et ses progrès ont eu parfois une influence décisive sur l'art dramatique lui-même. Il est donc indispensable de bien connaître les conditions scéniques qui ont accompagné la représentation d'une tragédie ou d'une comédie, pour la pouvoir sainement apprécier. On l'a bien vu dernièrement à Paris, où l'*Agamemnon* d'Eschyle, joué sur une scène rappelant celle du théâtre de Bacchus, avec des acteurs chaussés du cothurne et parlant sous le masque usité chez les anciens, a produit un effet encore plus saisissant qu'à la lecture.

A l'origine, la poésie dramatique chez les Grecs se bornait à des hymnes improvisés, chantés et écoutés en l'honneur des dieux. Bacchus absorba longtemps l'inspiration des poètes et l'admiration du peuple. Monté sur une table à peu près semblable à l'estrade de nos spectacles forains, le poète, sous une forme toujours dithyrambique, chantait la gloire du dieu que le chœur célébrait à son tour. Peu à peu le poète s'enhardit à emprunter à la légende divine des histoires diverses, celle de Penthée par exemple ; on a l'idée de les jouer au lieu de les raconter ; le même personnage joue successivement différents rôles : tour à tour Bacchus, Penthée ou Agavé sa mère, il ne fait que changer de masque et de costume pour faciliter l'illusion ; le chœur l'accompagne ou lui répond, il évolue et danse ; le peuple prend goût à ce spectacle ; il tolère quelques infidélités à Bacchus, le poète choisit d'autres héros, le cadre s'agrandit, le nombre des personnages augmente, l'action cesse d'être un dithyrambe continu ; la tragédie est faite. Le goût du spectacle naît et se développe partout en Grèce ; on sent déjà le besoin d'avoir un théâtre permanent. Athènes construit d'abord un théâtre en bois, bientôt remplacé par un théâtre en pierre dont les débris s'imposent encore à notre admiration ; c'est le théâtre de Bacchus. Il peut contenir trente ou quarante mille personnes, car aux fêtes du dieu tout le monde est convié ; il reçoit même de l'Etat une indemnité pour le temps qu'il passe au spectacle qui dure trois jours. Grâce à la pureté exceptionnelle de l'air à Athènes, et aussi à l'observation des règles de l'acoustique, les spectateurs placés aux derniers gradins entendent très-bien tout ce qui se dit sur la scène ; la voix des acteurs est d'ailleurs grossie par un porte-voix adapté au masque destiné à grandir leurs traits ; la rigidité de ce masque ne gêne même pas absolument les jeux de physionomie ; car, présenté sous différents aspects, il permet au personnage de prendre une expression toujours appropriée à ses paroles. Grandi par le cothurne dont il est chaussé et par l'énorme perruque dont il a orné sa tête, l'acteur paraît, à distance, de grandeur naturelle.

Digitized by Google

ayant, en plus, quelque chose de cette majesté extérieure que l'on se plaît à prêter aux héros ou aux dieux. Le théâtre était découvert et le spectacle se donnait en plein jour. La scène avait remplacé l'estrade. Au pied de la scène se trouvait l'orchestre, espace réservé à la danse et aux évolutions du chœur ; faisant suite à l'orchestre, l'amphithéâtre pour les spectateurs ; aux gradins supérieurs le peuple ; plus bas, les jeunes gens de 18 ans et tous ceux à qui étaient réservées des places privilégiées ; puis venaient les magistrats et enfin, à la place d'honneur, le prêtre de Bacchus.

A l'origine, la scène était très-simplement décorée ; la façade d'un temple ou d'un palais en faisait ordinairement tous les frais ; la perspective était inconnue et les trucs, d'ailleurs inutiles, restèrent ignorés jusqu'au jour où parut Eschyle, dont le génie novateur devait apporter une si grande révolution dans la mise en scène et dans l'art dramatique. Sa trilogie, formée d'*Agamemnon*, des *Coéphores* et des *Euménides*, exigea l'emploi des trappes et des trucs ; car le premier il osa évoquer les divinités infernales et mettre la scène en communication avec les enfers. Les fouilles opérées par M. Schliemann, à Tirinthe, près d'Argos, ont permis de retrouver, avec une série de tombeaux, auprès d'ornements royaux et de diadèmes, le palais même des Atrides, vaste construction cyclopéenne avec une seule ouverture sur la façade. Le décor d'*Agamemnon* représentait ce palais.

Au début de la pièce, un chœur de vieillards se désole sur la longueur du siége ; tout-à-coup on aperçoit une ligne de feux ; c'est le signal qui doit annoncer la chute de la ville de Priam. Clytemnestre vient annoncer la victoire à la ville qui se réjouit de la bonne nouvelle. Un héraut décrit la prise de Troie ; le roi des rois fait son entrée triomphale soutenue par un orchestre déjà habile. Il est suivi de Cassandre, sa captive. Pour mieux cacher le crime qu'elle a conçu avec Egisthe, l'épouse adultère fait un accueil empressé à son époux ; elle a fait répandre une traînée de pourpre jusqu'à la porte du palais et l'invite à y entrer. Agamemnon hésite, mais finit par céder. Cassandre refuse de le suivre ; elle reste insensible à tous les témoignages d'intérêt de la reine ; tout-à-coup, saisie de l'esprit prophétique, elle rappelle tous les forfaits qui ont ensanglanté le palais des Atrides, l'horrible festin de Thyeste, elle annonce les crimes qui se préparent, le meurtre d'Agamemnon, sa propre mort, et, comme prise de vertige, elle se précipite vers le palais maudit ; elle est arrêtée un instant par la vue du sang et par une odeur de tombeau. Elle entre, et l'on entend les cris d'Agamemnon et de Cassandre tombant sous le fer. La porte du palais s'ouvre ; Clytemnestre, arrogante, debout auprès des victimes, se glorifie d'un meurtre qui venge celui d'Iphigénie. Grâce à l'encyclème qui a permis d'amener sur le devant le fond de la scène, tous les détails du crime ont été rapprochés du spectateur, dont l'émotion est ainsi allée toujours grandissant jusqu'à la fin de cette première journée.

Les *Coéphores* rempliront la deuxième ; même décor ; en plus, un tombeau. Oreste vient y prier ; il annonce que l'oracle lui a

Digitized by Google

ordonné de venger la mort de son père; il voit sortir du palais une procession funèbre; ce sont de jeunes captives conduites par Electre que Clytemnestre envoie faire des libations pour apaiser les mânes de son époux. De là le titre de la pièce (*Coéphores*, porteuses de libations). Le frère et la sœur se reconnaissent; après s'être exprimé leur tendresse, ils se livrent à de terribles imprécations contre Clytemnestre et arrêtent le plan de leur vengeance. Oreste se présente comme un étranger venant annoncer la mort du fils d'Agamemnon; il entre dans le palais suivi de Clytemnestre qui tombe sous ses coups vengeurs; mais, tout-à-coup, il perd la raison et court au temple de Delphes implorer le dieu qui lui a ordonné le parricide.

Les *Euménides* occuperont la troisième journée: Au début, le peuple impressionné attend l'apparition des divinités infernales; il sent que le crime ne peut rester impuni, que les Erynnies, déesses vengeresses, chargées de maintenir l'ordre social, s'attacheront au pas du meurtrier. Mais le poète osera-t-il invoquer le monde infernal?

Oreste, les mains encore sanglantes, s'est réfugié dans le temple de Delphes poursuivi par les Furies qui, accablées de fatigue, se sont endormies. Eperdu, il se rend au temple d'Apollon dont l'intérieur est représenté par le deuxième décor. Il espère y trouver un asile contre les Furies; mais, réveillées par Clytemnestre dont l'ombre apparaît, elles l'y poursuivent et font entendre un chant de colère.

Survient Apollon qui chasse les Furies. Le décor change et représente le temple de Minerve à Athènes. Oreste est au pied de la statue de la déesse; mais les Furies ne veulent pas lâcher leur proie. Pallas accourt, rend un jugement en faveur d'Oreste et, par son éloquence, parvient à calmer les Furies qui promettent de bénir l'Attique pour justifier le nom d'*Euménides* (les bienveillantes) sous lequel elles seront désormais adorées dans le temple que leur offre Pallas.

L'effet de ces apparitions infernales sur la scène fut tel, que les Athéniens se levèrent épouvantés, et l'on peut dire, à la gloire d'Eschyle, que jamais cet effet tragique ne fut dépassé.

Avec Sophocle la mise en scène fit de nouveaux progrès; la perspective, inconnue jusqu'alors, vint augmenter l'illusion de la scène; les toiles de fond parurent avec lui pour la première fois, représentant des horizons variés, les environs d'Athènes, les bords enchantés du Céphise, les gracieux paysages de l'Attique, tous les lieux sombres ou riants où se déroulait le sujet de ses tragédies.

La comédie chez les Grecs, aussi bien que la tragédie, était la fête du peuple, à la différence de la comédie française qui n'a jamais été qu'une fête de salon. Aux fêtes de Bacchus, le poète commençait par un dithyrambe parfois satirique en l'honneur du dieu, car, ce jour-là, il était permis de tout dire, même aux divinités. Au chant du poète succédaient les brocards les plus variés et, souvent, licencieux; puis on terminait la fête par un festin et une

Digitized by Google

procession bachique où les disciples de Bacchus, en délire, bavardaient et gesticulaient à qui mieux mieux. La licence de ces sortes de comédies était telle, et le droit de tout dire si absolu, qu'il était défendu aux femmes d'assister à la comédie. A l'époque même où elle semble avoir obéi à des habitudes moins désordonnées, pour ne pas dire à des règles moins confuses, la comédie conserva toujours une liberté d'allure que l'on ne rencontre peut-être chez aucun peuple à un égal degré. Aussi, libre de ses mouvements, chez un peuple aussi ombrageux que celui d'Athènes, elle ne pouvait tarder à devenir une satire politique ou une critique passionnée de tous les actes de la vie publique ou privée, de toutes les opinions, de tous les vices et même de toutes les vertus. La verve sarcastique et inquiète d'Aristophane, se défiant de toutes les nouveautés politiques, littéraires et philosophiques, était bien à l'aise dans ce royaume de la fantaisie.

Fatigué des luttes fratricides de son pays, il fait, dans *Lysistrate,* un véritable plaidoyer en faveur de la paix. Consultées par Lysistrate, femme d'un citoyen influent d'Athènes, toutes les femmes de l'Attique jurent de cesser tout commerce avec les hommes jusqu'au jour où ils ne se battront plus. Pour mieux les contraindre à l'abstinence, elles se retirent sur l'Acropole dont elles s'emparent ; les hommes qui sont restés à Athènes, impatients de les retrouver, les voyant sourdes à leur prière, tentent de reprendre la citadelle ; mais elles les repoussent en jetant sur eux des rochers et toute l'eau dont elles peuvent disposer. Cependant, le courage de nos héroïnes semble faiblir ; le serment leur devient pénible à respecter ; Lysistrate redoute de n'être plus bientôt maîtresse de son bataillon féminin. On entre en pourparlers avec les hommes, et la paix ne tarde pas à se faire à la grande satisfaction de tous. Sparte et Athènes suivent l'exemple et cherchent dans les plaisirs l'oubli de leurs trop longues inimitiés.

On devine aisément le prodigieux effet d'un pareil spectacle, joué en plein air, au pied même de l'Acropole, aperçue à distance, et que la décoration de la scène devait d'ailleurs reproduire avec une parfaite exactitude.

Les *Guêpes* ont exigé une mise en scène plus compliquée, et il fallait que l'art du machiniste fut déjà bien développé à cette époque, pour que la représentation en ait été possible. En ce temps-là, tout citoyen d'Athènes, âgé de trente ans, pouvait et voulait être juge, sans doute pour gagner les trois oboles qui formaient le salaire de la journée des juges. Aucune garantie de savoir et de moralité n'était exigée ; c'est ce travers et aussi la singulière composition de ces tribunaux qu'Aristophane a voulu ridiculiser.

Philocléon a perdu la tête à force de juger ; Bdélicléon, son fils, le fait garder à vue par ses esclaves ; le malheureux juge, ainsi empêché, appelle à son secours ses collègues qui arrivent déguisés en guêpes, avec un dard acéré, et portant une lanterne et un bâton avec leurs pattes ; lutte entre les gardiens de Philocléon et les guêpes ; bref, on finit par s'entendre ; Philocléon est ramené

Digitized by Google

chez lui où il jugera les délits domestiques et où il absout, par méprise, le chien Habès qui a cependant volé un fromage de Sicile. Il se désole d'abord de son erreur; mais il finit par se calmer, et remonte à la judicature pour devenir un joyeux compère et un bon citoyen.

Les *Nuées* prouvent encore qu'au temps d'Aristophane on connaissait tous les trucs dont s'enorgueillit la scène française, qui les a cependant renouvelés des Grecs.

Se détachant du ciel de l'Attique, passant sur le mont Hymette, les *Nuées* arrivent sur la scène où, dépouillant le nuage qui les enveloppe, elles apparaissent à Socrate sous la forme humaine. Toute la pièce n'est qu'une longue diatribe contre les rhéteurs et les sophistes dont Aristophane redoute les enseignements, qu'il trouve futiles et dangereux. Ennemi de cette éducation nouvelle qui tend à faire négliger les exercices du corps et les anciens principes, il accumule tous les anathèmes sur la tête de Socrate dans lequel il personnifie toutes les erreurs qu'il entend flétrir. Socrate dut sans doute, à la vogue dont jouissait son enseignement à Athènes, la haine d'Aristophane.

Les *Oiseaux* sont une preuve nouvelle de la perfection à laquelle était parvenue la mise en scène.

Deux Athéniens, Pisthétérus et Euelpides, dégoûtés de l'humanité, veulent aller vivre avec les oiseaux. Ils rencontrent Tériée, déguisée en huppe, qui appelle tous les oiseaux pour se venger sur nos deux misanthropes de tout le mal que leur a fait l'espèce humaine. La scène est envahie par des oiseaux de toute espèce, moineau, caille, rossignol, vautour, épervier et le reste. Nos deux Athéniens finissent par les calmer en leur persuadant que les oiseaux étaient plus dignes que Jupiter et les dieux de gouverner le monde. Ils fondent une ville aérienne où ils pourront recueillir la fumée de l'encens brûlé en l'honneur des autres divinités. La ville ne tarde pas à être envahie par la foule des solliciteurs et des parasites, qui était trop grande à Athènes pour qu'Aristophane n'en fît pas, en passant, la critique. Les oiseaux n'en goûtent pas moins le calme et le bonheur. Pisthétérus, qu'ils ont nommé roi, reçoit les hommages enthousiastes que ses sujets ailés viennent lui rendre en procession solennelle, accompagnée de chants et de musique; un corbeau jouant d'une flûte double ne dut pas être le moins remarqué.

Si l'archéologie donne de la couleur à l'antiquité décolorée, dit en terminant le conférencier, l'étude de la mise en scène paraîtra nécessaire à l'intelligence du théâtre grec dont certaines beautés risqueraient, sans elle, d'être inaperçues ou mal comprises.

Les nombreux applaudissements qui ont accueilli les dernières paroles du conférencier ont dû prouver à M. Lebègue que la réunion tout entière partageait son avis et qu'elle garderait longtemps le souvenir de cette agréable soirée; heureuse si, dans un avenir prochain, elle peut encore entendre cet aimable invité qui paie si bien sa rançon.

M. Julien Sacaze, président de la Société, prenant à son tour la

Digitized by Google

parole, a proclamé le nom des lauréats de la Société des études du Comminges pour les travaux de l'année. Sur le rapport de M. de Lapparent, membre honoraire de la Société, un diplôme d'honneur est décerné à M. Félix Régnault, de Toulouse, pour ses tableaux et son livre de Géologie et, aussi, pour les services qu'il a rendus à la sciences par ses fouilles et ses découvertes paléontologiques dans les grottes du Comminges ; — sur le rapport de M. Morel, archiviste de la Société, une médaille de bronze est donnée, pour son étude sur la commune de Sauveterre, à M. Bouigue, instituteur en retraite, « à ce vaillant soldat de l'enseignement, dit M. Sacaze, qui, après 45 ans de pénibles labeurs, consacre encore ses loisirs à l'étude et à l'histoire de son pays ».

La proclamation des lauréats et les dernières paroles de M. Sacaze ont été accueillies par les applaudissements unanimes de l'auditoire.

De telles réunions, consacrées à la science et aux lettres, seront toujours en faveur dans notre ville.

Albert Sourrieu.

III. — Excursion à Valcabrère, Bramevaque, Mauléon-Barousse, Barbazan et Labarthe-de-Rivière[1]

Le 26 juin 1886, dès l'aube, il y avait une grande animation dans la ville de Saint-Gaudens. Toutes les voitures de la ville et de la banlieue, landaus, calèches, phaétons, avaient été mises en réquisition pour la journée ; on avait dû même recourir au contingent de Montrejeau, car on prévoyait une grande affluence de curieux ès-choses-scientifiques, voire même de curieuses. N'allait-on pas évoquer la douce image de Marguerite de Comminges, dans sa prison sombre de Bramevaque ?

Enfin, à 7 heures sonnantes, malgré les déceptions du dernier moment, bien vite réparées par la présence d'esprit et l'intarissable complaisance de notre président, M. Sacaze, le défilé commença par l'avenue de Luchon et la route du Basert.

Pour nous, profanes, avant de monter en voiture, nous avons voulu, sur le marche-pied même, offrir de magnifiques libations aux nymphes des montagnes, pour obtenir d'elles un esprit ouvert à la science et dégagé de toute frivole préoccupation. Mais, hélas ! jamais une pierre commémorative ne relatera pour nos descendants le juste accomplissement de ce vœu !

A l'église de Saint-Just de Valcabrère, première halte. Dans la porte du cimetière, M. Grinda nous fait remarquer des chapiteaux

1. Pour la rédaction de la partie scientifique de ce compte rendu, je me suis servi surtout des notes et des renseignements qui m'ont été fournis par MM. d'Agos, Sacaze, Morel et Grinda.

Digitized by Google

du XIIIe siècle, semblables à ceux de l'abbaye de Bonnefont qui ont été transportés à Saint-Gaudens (hôtel des postes), et, à côté de la porte, un chrisme antique fait d'après le type spécial à la région des Pyrénées (A et ω suspendus aux branches du X ; S et T placés sur la longue barre du P, de manière à présenter toutes les lettres du mot XPISTOS).

Nous pénétrons dans le cimetière. Quel magnifique champ de repos ! C'est ici qu'il ferait bon faire la halte dernière, ici qu'on voudrait dormir un jour ! Pas de fastueuses sépultures, pas de terre fraîchement remuée, pas de symétrie dans le cadre, ni ces murs élevés qui, presque partout ailleurs, bornent la vue et semblent vouloir empêcher le souffle même de la brise de soupirer sur les tombeaux. Ici tout est gazon et verdure, tout repose l'œil et la pensée de l'homme. Dans cet asile comme dans le paradis de Milton, le silence même semble ravi. Oh ! le bon endroit pour rêver ! Oh ! le beau vestibule à ce bijou d'art archaïque dont il nous a détournés d'abord ! Mais, nous voici à l'entrée de la vieille église. Nous n'avons pas le dessein d'en donner une description, même abrégée. Ce travail a été fait, dans la *Revue de Comminges*, par notre honorable collègue, M. le baron d'Agos, qui se trouve parmi nous. Notre intention est de signaler d'un mot les détails qui ont fixé plus spécialement l'attention de la Société.

La disposition générale du portail indique une époque ancienne.

Les quatre personnages, sculptés deux de chaque côté, sont hauts de 1m 80. « Ces statues, dit M. de Laurière, portent encore quelques traces de la peinture rouge qui les colorait[1], et l'expression de leurs physionomies, dégagée de l'ancien caractère hiératique et byzantin par une imitation plus franche de la nature, leurs attitudes, les détails du costume, en font une des œuvres les plus remarquables de cet art de la statuaire, que l'école de Toulouse développa et fit rayonner, au XIIe siècle, dans le midi de la France[2]. »

L'intérieur de l'église n'est pas moins remarquable. « Le plan, dit le même écrivain, est celui d'une basilique à trois nefs et à trois absides, sans transepts saillants. Au premier abord, l'aspect de l'ensemble est étrange, saisissant par son caractère antique, mystérieux, incohérent par suite de la présence des nombreux débris d'architecture romaine qui apparaissent de tous côtés. Les trois nefs, divisées en quatre travées, sont séparées par de lourds piliers quadrangulaires et voûtées, celle du milieu à plein cintre sur des arcs doubleaux, et les latérales en demi-berceau contre-buttant la voûte centrale. »

M. Julien Sacaze lit et commente l'inscription chrétienne de Valeria et de Patroclus, encastrée aujourd'hui dans un mur, à

1. Les sculptures du portail étaient peintes primitivement en ocre, en brun rouge et en noir, véritables peintures romanes ; M. Grinda nous en a montré les traces qui subsistent encore.

2. Comptes rendus du Congrès tenu à Toulouse par la Société française d'archéologie, en juin 1874.

Digitized by Google

l'intérieur de l'église de Saint-Just : « *Valeria Severa a vécu 30 ans, est morte le 3 des nones de juillet, sous le consulat de Rufinus et d'Eusèbe. — Pac(cius ?) Patroclus, prêtre, [a fait ce tombeau] pour lui. [Qu'il repose] dans la paix du Christ !* La date indiquée correspond au 13 juillet de l'année 347. On peut croire que Valeria et Patroclus étaient mariés, et que Patroclus se fit prêtre après la mort de sa femme. Si vous examinez attentivement la face portant l'inscription, vous constaterez qu'elle était moulée primitivement et qu'elle a été *bûchée* pour y mettre les lettres. Dans mon dessin, tel qu'il a été reproduit (voir la gravure ci-contre), on a omis cette particularité : tout d'abord cette plaque de marbre n'appartenait peut-être pas à un tombeau, du moins à un tombeau chrétien. »

On admire quelques frises romaines de grand style, spécimens de l'art antique dans ce qu'il a de plus pur et de plus achevé : l'une de ces frises est ornée de rosaces et de feuillages enroulés ; l'autre est composée de trophées d'armes, de casques, de boucliers, d'étendards, de tridents.

L'abside centrale communique avec chacune des deux autres par une petite porte cintrée. M. Grinda nous explique comment le prêtre disait la messe, selon le rite primitif, en passant successivement d'un autel à l'autre, par ces petites portes : l'offertoire avait lieu dans l'abside du sud, la consécration dans l'abside principale, la communion du prêtre et des fidèles dans l'abside du nord. Pendant la consécration, on tirait de grands voiles qui cachaient au peuple la vue de la célébration des saints mystères.

Derrière le grand autel, se dresse une sorte d'édicule à deux étages, avec un double escalier, de telle sorte que les fidèles pou-

Digitized by Google

vaient vénérer les reliques déposées sur l'étage supérieur, en venant prier au-dessous, dans l'étage inférieur. Dans son *Dictionnaire d'architecture,* M. Viollet-le-Duc a publié le plan de cet édicule dont la disposition, observe-t-il, est analogue à celle de l'autel et de la châsse de la Sainte-Chapelle de Paris.

A la sacristie, on nous montre un chapiteau en marbre blanc, récemment trouvé dans l'autel par M. Bernard, et contenant des reliques et un parchemin qui fait connaître la date précise de la consécration de l'autel (an 1200).

« L'église de Valcabrère, constate l'érudit M. de Laurière, avec ses restes antiques, sa construction d'une époque à coup sûr antérieure au XI^e^ siècle, avec son beau portail du XII^e^, son autel du XIII^e^, et l'édicule qui le surmonte, l'église de Valcabrère est un monument unique en France. C'est, à lui seul, un vénérable musée, et la seule sollicitude qu'il doive inspirer aux amis de l'art et de nos plus précieux monuments, c'est que l'on veille à sa bonne garde et à sa scrupuleuse consolidation. »

M. Grinda fait remarquer que l'église de Saint-Just n'a pas la même orientation que l'église de Saint-Bertrand : l'une est à l'orientation d'été, l'autre est à l'orientation d'hiver. A ce sujet, notre savant collègue nous donne quelques explications fort instructives. Ainsi la légende de Castor et Pollux, représentant le solstice d'hiver et le solstice d'été, se trouve reproduite dans l'Évangile : Jésus-Christ, né le 25 décembre, symbolise le solstice d'hiver, et saint Jean-Baptiste, dont la naissance est célébrée par des feux, le 24 juin, symbolise le solstice d'été ; tandis que l'un croit, l'autre diminue : *oportet illum crescere, me autem minui.*

Pendant que l'on regagne les voitures, M. Sacaze montre aux épigraphistes divers morceaux de sculpture romaine, notamment un masque de comédie et une inscription encastrée dans un contrefort de l'église : « c'est le 21 avril dernier, dit-il, que M. Otto Hirschfeld et moi nous avons relevé cette inscription encore inédite et malheureusement mutilée :

. . . . . .
L VALERI...
SATVRN...

Il s'agit d'un Lucius Valerius Saturninus. Quelques traces de lettres (... RIA ?) se voient au-dessus de la première ligne. Les caractères accusent une assez bonne époque. Ce fragment de marbre blanc mesure 0^m^ 46 de largeur, 0^m^ 24 de hauteur et 0^m^ 23 d'épaisseur. »

Nous traversons successivement les villages de Sarp et de Créchets où nous voyons, au bord du chemin, le *mail de la mule de saint Bertrand,* gros bloc erratique venu du Montné et présentant une série de nodules, les uns à section circulaire, les autres en fer à cheval. On remarque souvent les mêmes accidents sur la roche du Montné. Ces nodules, nous dit M. Trutat, se retrouvent dans les granites de l'Ariège, notamment au pied du Mont-Vallier où ils sont aussi l'objet de croyances légendaires.

Digitized by Google

Bientôt, la vallée forme un bassin verdoyant qui est barré par l'éperon de Troubat[1]. Nous franchissons un petit défilé et nous arrivons au pied du village de Bramevaque (altitude 510 mètres). En quinze minutes, les excursionnistes gravissent les pentes gazonnées au-dessus desquelles se dresse, sur un roc, le vieux donjon. Il semble que MM. les Officiers du 83e (ils sont au nombre de 17) montent à l'assaut d'une citadelle...

Le château de Bramevaque fut construit par Arnaud I de Labarthe, vers l'an 1067. On visite les deux chambres dans lesquelles la comtesse Marguerite, dernière souveraine de Comminges, aurait été tenue enfermée[2] par son troisième mari, Mathieu de Foix, du-

1. Le village de Troubat était autrefois le siège de l'archiprêtré de la Barousse. La Barousse formait, avec la vallée d'Aran, un des cinq archidiaconés du diocèse de Comminges; elle avait 21 églises paroissiales, dont 9 seulement étaient curiales, toutes à la nomination de l'évêque, sauf Mauléon, de l'archidiacre, Bagiry et Siradan, du chapitre cathédral.

Telle était l'organisation religieuse de la Barousse. Quant à ses églises, elle en possède encore quelques-unes de fort intéressantes, entr'autres N.-D. de Lers, N.-D. d'Ilheu, la chapelle romane de Saléchan avec ses débris de l'époque romaine, l'église du village et la chapelle du château de Bramevaque.

La chapelle de Lers (coupole très-digne d'attirer l'attention des archéologues) se trouve dans le territoire de la commune d'Aula; elle tombe en ruines, et il est vivement à souhaiter qu'une main intelligente et pieuse empêche la disparition de ce précieux monument de l'art et de la foi de nos pères. Elle était l'objet d'une dévotion très-répandue dans la vallée. La Madone qu'on y vénérait est aujourd'hui dans l'église paroissiale d'Aula. — On attribue la fondation de N.-D. de Lers à la famille Aula, jadis puissante et considérée, qui a donné plusieurs chanoines aux églises de Comminges et d'Auch, ainsi qu'un évêque de Couserans, au xve siècle, Jean de Aula, qui fit exécuter quelques travaux dans la cathédrale de Saint-Lizier, et mérita le titre de « bon évêque » que lui donne la *Gallia christiana*. Le roi Louis XII enrichit ses armes d'une aigle en chef, en reconnaissance de ses services. Il couronna, en 1494, à Pampelune, Jean d'Albret et Catherine, roi et reine de Navarre.

La vallée de Barousse avait, en outre, trois sanctuaires de Notre-Dame, connus sous les noms de N.-D. d'en haut, situé à Esbareich, N.-D. du milieu, à Mauléon, et N.-D. d'en bas, au plan d'Ilheu. Ce dernier seul subsiste et a été restauré depuis peu d'années. Il fut, un temps indéterminé, l'église paroissiale d'Ilheu, village dépeuplé par la grande peste du xive siècle qui fit disparaître quatre villages de la Barousse, Adignac, Peyramilla, Betpouey et Bellostar; il fut ensuite l'église paroissiale de Gaudent, parce que le village d'Ilheu, ayant abandonné cette première position, a été rebâti sur la montagne située en face.

La chapelle du plan d'Ilheu, siège d'une dévotion populaire, est en partie du xiie siècle, et en partie du xvie. Elle possédait une pièce de terre dont elle a joui jusqu'à la Révolution et qui lui avait été donnée par Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, laquelle, se trouvant en mal d'enfant et en danger de mort, s'était recommandée à N.-D. des Douleurs qu'on y vénère: l'enfant qui vint au monde fut Jeanne d'Albret, mère de Henri IV. De nos jours, plusieurs femmes, se trouvant dans le même cas, s'adressent avec confiance à N.-D. d'Ilheu. (Note de M. d'Agos.)

2. La tradition populaire s'est, je crois, complétement altérée. Marguerite de Comminges fut retenue prisonnière, durant de longues années, non dans le donjon de Bramevaque, mais dans un château du Béarn et, en dernier temps, dans un château du comté de Foix. Une autre Marguerite, — Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, — fut reléguée aussi pendant un certain temps, mais en Auvergne, et non ici. Reste Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, qui fut en possession des Quatre-Vallées, comme héritière de la maison d'Armagnac; il est vraisemblable qu'elle a visité le château de Bramevaque qui faisait partie de son domaine, et qui devint ainsi le séjour d'une cour

Digitized by Google

rant vingt-trois ans (de 1420 à 1443) : ces chambres, très-curieuses à voir, sont à peu près dans le même état qu'il y a huit siècles. Un petit escalier en pierre conduit de l'une à l'autre, et se continue jusqu'au sommet de la tour. De la plate-forme (620 mètres d'altitude), on jouit d'une vue magnifique sur la vallée de Barousse.

La chapelle du château, toute petite (5m 50 de longueur, intérieurement, sur 3m 85 de largeur et 3m 50 environ de hauteur), était une merveille d'architecture romane, à en juger par ce qui subsiste encore [1].

Quelques dames se lamentent sur la longue captivité de Marguerite et font des imprécations contre Mathieu de Foix. Un Monsieur sans pitié observe que Marguerite avait fait mourir de misère son deuxième mari, le comte de Pardiac, après lui avoir brûlé les yeux. Le troisième mari appréhendait-il le même sort ? Ce qu'il y a de certain, c'est que Mathieu de Foix voulait s'emparer du comté de Comminges...

Les Labarthe, issus de la maison royale d'Aragon, furent les premiers seigneurs de Bramevaque [2]; ils eurent pour successeurs les Labarthe-Fumel, puis les d'Armagnac, enfin les rois de France [3]. M. Sacaze, qui donne sur place ces renseignements historiques, ajoute quelques détails sur la famille de Labarthe, entr'autres le fait suivant : Paul de Labarthe, qui fit son dénombrement devant le sénéchal de Toulouse en 1540, épousa Marie d'Armentier

élégante et enjouée dont aimait à s'entourer cette princesse, surnommée la 4e des Grâces et la 10e des Muses. Nous avons déjà dit que Marguerite d'Angoulême avait fait donation d'une terre à la chapelle de N.-D. d'Ilheu, voisine de Bramevaque, et ce fait bien constant est de nature à confirmer notre hypothèse. (Note de M. d'Agos.)

1. La chapelle du château de Bramevaque avait une conque en maçonnerie à son abside, un dallage en marbre blanc et un cordon extérieur avec modillons en saillie. On croit que saint Bertrand, que Sanche de Labarthe avait aidé, dit-on, dans l'édification de sa cathédrale, bénit ou consacra cette chapelle et vint y célébrer quelquefois le saint sacrifice.

Quant à l'église du village de Bramevaque, elle me paraît remonter au XIIe siècle pour le moins. L'abside est demi-circulaire, sans ornements en dehors ni en dedans. Elle possède une cloche ancienne. Devant la porte est une dalle recouvrant une sépulture ; un personnage y est gravé en creux. (Note de M. d'Agos.)

2. La Barousse a toujours soutenu que les coutumes dites de 1300 lui sont applicables, et chaque fois que cette question leur a été soumise, les Cours et Tribunaux, et les anciens Parlements eux-mêmes ont décidé que ces coutumes avaient été concédées spécialement à la terre d'Aure. Les termes mêmes de la charte de 1300 sont contraires aux prétentions de la Barousse ; en effet, porte un jugement du tribunal de Bagnères-de-Bigorre en date du 30 août 1834, « dans l'article 14 on trouve la délimitation des territoires d'Aure par ses quatre issues et la preuve que la coutume n'a été faite que pour le territoire compris dans les limites énoncées dans cet article », savoir : le *port d'Aragon* (port de Bielsa, près d'Aragnouet), le *pas de Rebouc* (ce qui exclut donc la vallée de la Neste), l'*Espin blanc d'Adervielle* de Louron, et le *port de Baretge* (col de Barège, 2 470 mètres) du côté de Bigorre. » J. S.

3. M. Alphonse Couget a bien voulu se charger d'écrire un « Essai historique sur la Barousse » pour ce fascicule de la *Revue de Comminges*. Ce travail, que personne n'avait encore fait, nécessitait un grand nombre d'études et de recherches. Nous nous faisons un devoir d'exprimer ici nos remerciements à notre érudit et zélé collègue. J. S.

Digitized by Google

de la Palu dont il eut 34 enfants vivants : 32 garçons et 2 filles. Le plus jeune des garçons était âgé de 14 ans lorsqu'ils furent présentés au roi, le père étant présent, par le maréchal de Bellegarde et René de Rochechouart-Mortemart qui étaient leurs parents. M. Morel rappelle alors que la dernière des d'Armentier, religieuse de Notre-Dame, est décédée à Saint-Gaudens, dans l'ancienne maison épiscopale, qui appartenait à la famille de Labarthe-Giscaro avant de devenir la propriété de M. Romanet.

Il est 11 h. 1/2. En vingt minutes, la tête de la colonne arrive à Mauléon-Barousse, chef-lieu du canton. Une réception très-cordiale est faite à la Société par la municipalité et la population de Mauléon et par la grande foule venue de divers points de la Barousse. Un arc de triomphe, orné de drapeaux et de verdure, est dressé à l'entrée du pont de Palouman, point central où, dit-on, se tenaient autrefois les comices de la Barousse.

Lorsque le Président de la Société descend de voiture, M. Noguès, maire de Mauléon, s'avance et lui souhaite la bienvenue en ces termes :

« Monsieur le Président,

» La ville de Mauléon est heureuse et fière de recevoir les membres de la Société de Comminges. Soyez les bienvenus parmi nous, hôtes d'un jour, distingués par votre science non moins que par le rang que vous occupez dans la société. Grâce à vous, des merveilles passées inaperçues chez nous, et qui sont l'œuvre de la main divine ou de la main de l'homme, vont faire l'admiration de tous.

» Notre vallée a eu ses gloires dans les âges passés. La pensée d'une époque quelconque de l'humanité se traduisit toujours dans les actes ou les monuments. La mise en pratique de la vapeur et de l'électricité caractérisera la fin de ce siècle.

» Vous, M. le Président, par vos investigations et l'application de votre intelligence élevée, vous découvrez sous l'énigme des inscriptions et sur les ruines des monuments les dates de leur apparition, et vous rajeunissez et rendez présente l'histoire du passé. Ainsi, grâce à vos recherches et à vos travaux, les ruines mêmes, effets ou du vandalisme des hommes ou des ravages du temps, vont nous redire l'époque de nos jours de gloire et l'histoire des vicissitudes des choses humaines.

» Merci et reconnaissance à la Société savante du Comminges ! »

Des applaudissements unanimes accueillent la harangue de M. le Maire de Mauléon. M. Sacaze répond dans les termes suivants :

« Monsieur le Maire, Messieurs,

» Au nom de mes collègues et au mien, je vous remercie de l'accueil que vous nous faites. Nous sommes heureux de constater que si la Barousse est l'une des plus belles vallées des Pyrénées, ses habitants sont intelligents, hospitaliers et bons ! Vous avez

Digitized by Google

compris le but de notre visite : ce n'est pas seulement pour passer une agréable journée que nous sommes venus en si gracieuse compagnie ; c'est pour étudier votre merveilleux pays, pour le faire connaître, pour y attirer les touristes et les savants, en un mot, pour contribuer à la prospérité de l'une des parties les plus intéressantes du Comminges.

» Dès le mois prochain, nous allons publier une monographie de la Barousse dans laquelle les questions d'histoire, d'archéologie, de géographie et de sciences naturelles sont traitées par des spécialistes, presque tous présents ici.

» Merci, M. le Maire, pour ce que votre harangue contient d'aimable et de flatteur ; merci, Messieurs les Conseillers municipaux et Messieurs les notables de Mauléon et de la Barousse, qui avez voulu, par votre présence, nous donner un témoignage de votre sympathie : nous garderons le meilleur souvenir des heures trop courtes passées au milieu de vous !

» Je prie le représentant de la ville de Mauléon, M. le Maire, de venir prendre place à notre table, à côté de moi. »

Ces paroles sont également accueillies par des applaudissements. Tout aussitôt, la fanfare de Mauléon, sous l'habile direction de M. Fitte, joue les meilleurs morceaux de son répertoire. Elle reçoit les félicitations de M. le Président de la Société qui, après avoir pris l'avis de ses collègues groupés autour de lui, annonce que la Société des études du Comminges décerne un diplôme d'honneur à la ville de Mauléon, et un diplôme de mention honorable à la fanfare de Mauléon, en souvenir de la journée du 26 juin 1886.

A ce moment, la place publique et les rues environnantes présentent une animation extraordinaire. Dans un étroit espace, bordé de roches et de maisons, plus de cinquante voitures sont en mouvement. Au bruit sec des roues se mêle l'harmonie grandiose des deux torrents qui s'embrassent près d'ici et se roulent en cascades, et, par dessus tout, le cri de deux cents voix humaines, échos d'autant d'estomacs vides... Tant sociétaires qu'invités, on se voyait déjà plus de deux cents au rendez-vous. De là quelque anxiété... Pourra-t-on trouver de la place pour caser tout le monde ? Aura-t-on de quoi nous faire déjeuner ? Eh bien, les sept hôtels de Mauléon ont résolu, au gré des convives, ce double problème, tellement que la plus franche gaité règne partout. Pourquoi l'homme n'est-il pas un être immatériel ? C'est que, dit le bon chroniqueur, « pas n'est besoin dans le gentil pays de Gaule de s'enchargier d'un lourd butin de science, et de prendre l'air sérieux d'un âne qui porte des reliques. Il faut se remémorer doucement les chouses anciennes, et en tirer le profit qu'il convient pour l'ornement et le charme de la vie. »

La conviction là-dessus était entrée bien vite dans les esprits...

A 1 h. 1/2, nous commençons la visite de Mauléon, « villette follement pittoresque, dit Paul Perret, assemblage informe de maisons et de vieux murs, montant à l'assaut d'une grande roche, au

Digitized by Google

pied de laquelle viennent se réunir deux torrents, les deux Ourse [1]. »

Puis, nous allons, à pied, au Portique de Saoule (*ét pount dé Saoulo*), magnifique pont en calcaire créé par la Nature dans la roche en place que traverse le torrent : derrière cette grande arcade se montre, toute blanche, une cascade qui bondit au milieu d'un cadre de verdure. Cette vue est assurément l'une des plus originales et des plus belles des Pyrénées. Les géologues y observent avec intérêt le travail de la nature à l'époque glaciaire, pendant que deux photographes, qui font partie de la compagnie, braquent leurs appareils vers ce magnifique tableau.

A cent mètres au-dessus du Portique de Saoule, se trouve le Puits de Saoule (*ét pouts dé Saoulo*, appelé aussi *ét traouc dé Saoulo*) ; ce trou est soigneusement fermé avec des pierres, de la terre et de la pelouse ; quand on l'ouvre (délit commis parfois par les pêcheurs), toute l'eau du torrent s'y enfonce et se perd ; on ne sait où elle va... Souvent, l'eau s'y est engouffrée pendant des journées entières, sans que le trou se soit jamais rempli.

On rentre à Mauléon pour visiter le château [2]. Dans la cour, la majeure partie de la phalange excursionniste, réunie au pied d'une grande tour carrée, est instantanément photographiée.

. . . . . .

Mais, il est plus de 3 heures. MM. les Commissaires pressent le

1. Sur le flanc de la montagne qui domine la ville de Mauléon, on aperçoit une croix de fer, à l'entrée d'une petite grotte ou, plus exactement, d'un abri sous roche ; c'est là que demeurait, aux jours de la Terreur, un prêtre qui voulut rester fidèle à sa foi ; là que le prirent, au commencement de l'année 1794, en suivant la trace de ses pas sur la neige, les soldats qui le conduisirent à Tarbes où il fut guillotiné, le 28 janvier 1794, pour refus de serment à la constitution civile du clergé. La mémoire de cet homme courageux est toujours en grande vénération dans le pays, et l'on parle de lui comme d'un saint martyr. Il était bénéficier de la cathédrale de Comminges et se nommait Marie-Joseph d'Agos. J. S.

2. Le château de Mauléon a deux tours, l'une du XII[e] siècle (on y a trouvé une cotte de mailles qui m'a été gracieusement donnée), l'autre, la seule habitée aujourd'hui, du XVI[e] siècle. La famille de Mauléon, qui possède la baronnie de ce nom, était ancienne et puissante, dès le XI[e] siècle. Elle se divisa alors en deux branches : la première des vicomtes de Soule, qui était souveraine, a duré jusqu'en 1330. Par suite de démêlés avec les rois de France, elle passa en Espagne, où elle occupa de grandes charges sous le nom de marquis de Rada. La deuxième branche fut celle des barons de Mauléon-Barousse dont le premier connu était Bernard de *Malikonis*, neveu de Géraud de Labarthe, archevêque d'Auch en 1170. Mascarose, fille et héritière de l'un d'eux, épousa, en 1343, Hugues de l'Ile-Jourdain, fils cadet de Bernard Jourdain IV, à la condition que leur fils porterait le nom et les armes de Mauléon ; leur postérité existe encore. Ils ont fourni de grands capitaines, des gouverneurs de Comenge, d'Aran, de Rivière-Verdun, de Saint-Lizier ; des sénéchaux, des commandants de Guyenne, des abbés de Bonnefont, de l'Escale-Dieu, et un de nos plus grands évêques de Comminges qui, malgré les dépenses excessives qu'il fit dans sa demeure épiscopale de Saint-Frajou, dans son abbaye et sa cathédrale, trouvait le moyen de faire d'abondantes charités.

La baronnie de Mauléon fut vendue, par Philibert Antoine, en 1608, pour la somme de 35 627 livres, à Pierre Lacarry, procureur au parlement de Toulouse. Le 6 mai 1771, Joseph de Lacarry, brigadier des armées du roi, la vendit à Louis-François de Gemit de Luscan. (Note de M. d'Agos.)

Digitized by Google

départ. M. le Président remercie de nouveau M. Noguès, maire de Mauléon, pour l'accueil si gracieux qui a été fait à la Société, et, pendant que la fanfare jette aux échos d'alentour ses accents les plus harmonieux, nous nous éloignons à regret de l'hospitalière petite ville, et, au grand trot de nos chevaux, nous traversons successivement le col de Cazarilh, le village de Siradan, le pont de Luscan, les rampes qui côtoient d'une manière si pittoresque la rive droite de la Garonne et, enfin, Barbazan. Plusieurs excursionnistes ont dû nous quitter pour se rendre à la gare de Montrejeau.

Nous visitons le château de Barbazan où le propriétaire, M. de Montoussé, nous fait le meilleur accueil. Le grand salon, richement décoré, provoque l'admiration de tous. De la terrasse on a, sur la ville de Saint-Bertrand, la vallée de la Garonne et l'amphithéâtre des montagnes, une vue incomparablement belle.

Bientôt, nous traversons le vallon de Cier : « ce paysage, dit M. Sacaze, a quelque chose de virgilien, et, vraiment, l'on se croirait dans la haute Italie, sur les bords du Mincio chantés par le divin poète. »

Nous arrivons à la dernière halte de notre journée, déjà si bien remplie, Labarthe-de-Rivière : une magnifique réception y attendait la Société des études du Comminges : arcs de triomphe, nombreux trophées de drapeaux, oriflammes, grande estrade décorée avec goût et dressée sur la place publique, rien ne manquait à cette fête organisée en l'honneur de la science par la municipalité de Labarthe. Lorsque la phalange excursionniste, composée en ce moment de 130 personnes environ, est descendue de ses trente-deux voitures et s'est cordialement mêlée à la population de Labarthe réunie sur la place publique, le coup d'œil était vraiment superbe ; plus de 600 personnes se pressaient autour de l'estrade d'honneur parée de drapeaux et de verdure, et surmontée de cette inscription : HONNEUR A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES.

M. Dhios, adjoint au maire, a fait les honneurs de la réception avec une courtoisie qu'on ne saurait trop louer. Un de nos collègues a noté le texte de l'allocution de M. Dhios et de la harangue improvisée par M. Julien Sacaze, président de la Société des études.

M. Dhios s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le Président,

» En l'absence de M. le Maire, mais en conformité de ses instructions, je suis chargé de recevoir la Société des études du Comminges. Au nom des membres du Conseil municipal qui m'assistent, au nom de la population de Labarthe, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue.

» Je vous prie, Monsieur le Président, de monter sur cette estrade et de nous dire quelques mots sur les anciens monuments de notre localité : nous avons besoin de nous instruire, et nous serons tous heureux de vous écouter ! »

Digitized by Google

M. Sacaze est monté sur l'estrade, et il a prononcé l'allocution suivante qui a été très-applaudie :

« Messieurs,

» Je suis l'interprète de mes collègues de la Société des études et de tous nos invités, en vous disant combien nous sommes sensibles à la cordialité de votre accueil. Pour nous bien recevoir, vous avez arboré le drapeau national : nul emblème ne pouvait être plus agréable à nos yeux et à nos cœurs. Il n'est point nécessaire d'être savant, il suffit d'être Français pour comprendre et aimer avec passion ce symbole de la France elle-même autour duquel nous sommes et nous serons toujours unis !

» Il me faut donc, Messieurs, répondre à l'invitation que m'adresse, d'une manière très-flatteuse — et non moins imprévue, — l'honorable magistrat municipal qui, en l'absence de M. Artigue, maire de Labarthe, mais d'accord avec lui, a organisé cette véritable cérémonie. M. l'Adjoint me convie à vous parler des antiquités romaines de votre localité ; je serai bref et vous serez indulgents, car je n'ai pas même le temps de rappeler mes souvenirs.

» A l'époque romaine, une grande voie allait de Dax (Landes) à Toulouse, *ab Aquis Tarbellicis Tolosam*, en passant par *Lugudunum Convenarum*, aujourd'hui Saint-Bertrand-de-Comminges, et par une ville d'eaux désignée sous le nom de *Aquae Convenarum* dans l'Itinéraire d'Antonin. Un de nos collègues, ici présent, a proposé d'identifier Labarthe-de-Rivière aux *Aquae Convenarum*[1] : ses raisons, je l'avoue, n'ont pas entraîné ma conviction ; mais je puis vous rapporter quelques faits certains et de nature à satisfaire votre légitime curiosité.

» Située au bord de la grande voie dont je viens de parler, votre localité était habitée à l'époque romaine ; elle jouissait même d'une certaine importance. Elle possédait un établissement balnéaire dont une partie, le bassin rempli d'eau savonneuse et recouvert d'une voûte, subsiste encore. La tour carrée qui s'élève à proximité de ces bains est aussi un monument romain : connu sous le nom de « pile de Labarthe[2] », il attire souvent la curiosité des archéologues. Les Romains élevaient ces sortes d'édifices sur le bord de leurs voies en l'honneur de Mercure et des *Lares viales*, divinités chargées de veiller à la sécurité des chemins. La pile de Labarthe est formée d'un blocage très-solide, revêtu d'un parement à petit appareil ; le sommet se termine, ou, plus exactement, se terminait en cône pyramidal ; au milieu de l'édifice, sur la face

1. *Mémoire sur la voie romaine de Dax à Toulouse*, par MM. Morel et Gantier (Saint-Gaudens, chez Abadie, 1874). M. Jules de Laurière, secrétaire général de la Société française d'archéologie, semble adopter l'identification proposée par MM. Morel et Gantier, qui, dit-il, « satisfait à toutes les exigences de distance et de direction. » Au contraire, j'incline à penser que la station appelée *Aquae Convenarum* correspond à Bagnères-de-Bigorre, comme l'a démontré M. le Dr Déjeanne. J. S.

2. Du latin *pila*, pilier ou pile de forme conique.

Digitized by Google

méridionale, existe une grande niche cintrée dans laquelle, pense-t-on, était placée une statue de Mercure[1], dieu des voyageurs et des négociants, très-honoré chez les Gaulois, au dire de César. Une pile semblable se trouvait à une petite distance de celle-ci, au lieu dit *la Tourraque,* dans le territoire de votre commune; elle a été démolie, il y a une quarantaine d'années. Je vous engage vivement à conserver celle que vous possédez encore et à ne la laisser endommager sous aucun prétexte.

» Non loin de cet édifice, au quartier d'Arnesp, on a mis à découvert, en ces dernières années, des substructions romaines, une belle mosaïque, un vase, une petite clef en bronze, une monnaie à l'effigie de l'empereur Maxime (mort en 388) et une colonne milliaire en marbre, élevée à Constantin le Grand[2]. Enfin, quelques inscriptions antiques ont été recueillies dans votre localité, notamment une stèle funéraire et un autel votif dédié au dieu Buaicorix[3].

1. D'après les renseignements recueillis par M. Sacarrère, qui fut curé de Labarthe pendant plus de cinquante années, on aurait découvert, en labourant au pied de cette pile, — au commencement de ce siècle, — plusieurs fragments de sculptures en marbre, entre autres une main, une jambe et une aile. La jambe était de grande dimension. Ces fragments, malheureusement disparus, n'appartenaient-ils pas à une statue de Mercure? J'ai retrouvé quelques débris de marbre sculpté provenant de l'autre pile de Labarthe, notamment une belle antéfixe, haute de 0m 66. J. S.

2. Ce milliaire fait aujourd'hui partie de ma collection épigraphique ; il m'a été donné par M. le Dr Cazaugran, de Valentine. J. S.

3. Pour compléter cet historique, très-sommaire d'ailleurs, de Labarthe-de-Rivière à l'époque romaine, je crois utile de reproduire ici ces deux inscriptions, conservées aujourd'hui au musée de Toulouse :

1° Petit cippe votif en marbre blanc, portant : DEO BVECORIXE ANDOSSVS PIAN-

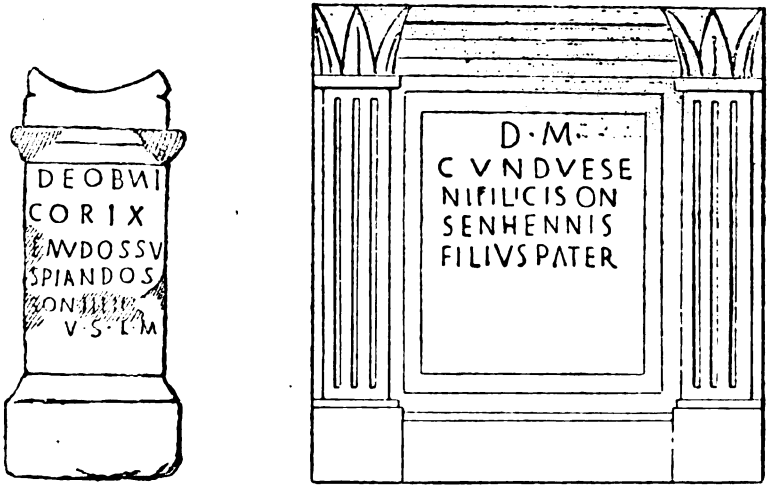

DOSSONI FILIVS V·S·L·M, ce qui signifie : « Au dieu Buaicorix : Andossus, fils de Piandossonus, acquitte son vœu avec empressement et reconnaissance. »

Digitized by Google

» Vous le voyez, on trouve chez vous des choses fort anciennes et fort instructives ; on y trouve même les monuments d'une religion antérieure au christianisme.

» Mais pourquoi, Messieurs, emprunter au passé ce qu'il peut avoir de flatteur pour vous ? N'êtes-vous pas toujours cette population intelligente et fière que nous connaissons ? N'existe-t-il pas entre votre commune et celle de Saint-Gaudens des relations quotidiennes d'amitié et de bon voisinage ? Ces relations, déjà vieilles aussi, vous les resserrez aujourd'hui par l'accueil si sympathique que vous nous faites et dont je vous remercie ! »

Conduits par M. l'Adjoint et MM. les Conseillers municipaux, et suivis par une grande partie de la population, les excursionnistes visitent successivement les deux établissements de bains[1] et la pile romaine. Labarthe est une charmante station où les baigneurs trouvent la santé, où les archéologues et les touristes admirent les monuments de l'antiquité et les beautés de la nature. La journée du 26 juin 1886 mérite d'être inscrite en lettres d'or dans les annales de Labarthe-de-Rivière.

Avant de quitter cette localité si hospitalière, M. le Président annonce que, sur sa proposition, la Société de Comminges décerne un diplôme d'honneur à la ville de Labarthe pour la récompenser de son dévouement aux études scientifiques.

Quelques minutes plus tard, vers 7 heures, les excursionnistes étaient de retour à Saint-Gaudens, enchantés de leur journée et se donnant rendez-vous pour l'an prochain à Bagnères-de-Luchon.

A. TRESPAILLÉ,
Commandant d'artillerie en retraite.

2° Plaque de marbre blanc ornée d'encadrements à moulures et de deux pilastres cannelés : D · M CVNDVESENI FILIi CISON SENHENNIS FILIVS PATER : « Aux dieux mânes de son fils Cunduesen, Cison, son père, fils de Senhenn. »

J'ai fait graver les dessins de ces deux monuments épigraphiques, et je suis heureux de les publier ici pour la première fois. J. S.

1. L'ancien établissement romain a 10 cabines et 12 baignoires ; l'autre établissement a 15 cabines et 18 baignoires L'un et l'autre sont bien tenus et attirent chaque année un grand nombre de baigneurs. Labarthe possède, en outre, deux sources ferrugineuses dont l'une a été analysée par feu M. Filhol, en 1863. Notre savant collègue de la Société des études, M. le Dr Garrigou, publiera prochainement, dans la *Revue de Comminges*, une étude spéciale sur les eaux de Labarthe-de-Rivière, qui sourdent dans le miocène, comme les eaux de Labarthe-de-Neste. J. S.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CARDINAL D'OSSAT

Ces pages sont le texte d'une lecture faite, en 1861, par M. François Sacase, à l'Académie de législation de Toulouse. Le fils de l'auteur, M. Charles Sacase, membre de la Société des études, nous a gracieusement donné l'autorisation de publier ce beau travail dans la *Revue de Comminges,* et il a bien voulu nous remettre quelques notes écrites de la main même de son père et rectifiant ou complétant le texte primitif.

Jurisconsulte distingué, littérateur érudit, esprit fin et délicat, M. François Sacase jouit constamment, durant sa longue et laborieuse carrière, de l'estime de tous, même de ses adversaires politiques. On nous saura gré de relater ici les renseignements qu'il nous a été possible de recueillir sur cet enfant du Comminges, l'un des plus en vue parmi les contemporains :

Jean-François-Rose-Fabien Sacase, né à Saint-Béat le 20 janvier 1808, fils de Charles Sacase, juge de paix du canton de Saint-Béat pendant de longues années, et neveu de Jean Sacase, procureur du Roi à Saint-Gaudens. Après de brillantes études au collége royal de Toulouse, il fit son stage d'avocat à Paris. Bientôt remarqué, il devint secrétaire de M. Dalloz et fonda la *Revue critique de législation et de jurisprudence,* avec ses amis Wolowski, Paul Pont, Laboulaye, etc. Travailla au *Droit* avec Ledru-Rollin. Chef de cabinet du Sous-secrétaire d'État à la Justice, secrétaire de la Commission chargée de préparer la loi sur les Sociétés.

Nommé substitut à Bagnères-de-Bigorre, en 1838; procureur du Roi à Saint-Gaudens, en 1841; procureur de la République à Libourne, en décembre 1848; juge à Bordeaux, en 1850; conseiller à la cour d'Amiens, en 1851, et à la cour de Toulouse, en 1852; président de chambre à la cour de Toulouse, en 1868; président honoraire, en 1875.

Conseiller général de la Haute-Garonne (représentant le canton de Saint-Béat), de 1865 à 1883; président du Conseil général, de 1871 à 1880. Député de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale, en 1871 (il y fut membre ou président de Commissions importantes); sénateur, en 1876.

Membre de l'Académie de législation de Toulouse, en 1853; secrétaire perpétuel, de 1855 à 1867; membre honoraire, en 1879.

Digitized by Google

Mainteneur des Jeux-Floraux, en 1861.

Décédé à Toulouse, le 13 juillet 1884.

PUBLICATIONS :

Nombreux articles dans la *Revue de législation.*

Plusieurs réquisitoires : nous mentionnerons spécialement celui que M. Sacase, alors procureur du Roi à Saint-Gaudens, prononça dans l'affaire des forêts de Larboust (V. *Journal de Saint-Gaudens,* numéro du 30 juin 1845) ;

De la folie considérée dans ses rapports avec la capacité civile (Paris, chez Videcoq, 1851) ;

Traité de la dot, par Roussilhe, réédition avec des notes (Paris, chez Durand, 1865) ;

A l'Académie de législation : Rapport annuel, pendant 12 ans, comme secrétaire perpétuel ; — la Chambre de l'édit ; — la Coutume de Montsaunès ; — Études sur Loyseau, etc.

A l'Assemblée nationale : Rapports sur le prêt à intérêt, sur la loi relative à l'Internationale, etc.

Au Conseil général : Rapports sur le canal des deux mers, sur le rétablissement des tours, sur le chemin de fer transpyrénéen par la vallée d'Aran, etc.

Aux Jeux-Floraux : Éloges de MM. Decampe (son ancien professeur), d'Aldéguier, Léonce de Lavergne ; — Réponse aux remerciments de Mgr de la Bouillerie, de M. Maisonneuve ; — Montesquieu à l'abbaye de Nizors ; — Recherches sur l'existence de Clémence Isaure (peu de mois avant la mort de l'auteur). J. S.

Les traités diplomatiques, a dit Leibnitz, sont la base la plus certaine de l'histoire. C'est dans leur examen réfléchi qu'on démêle les causes et le mobile secret de ces contentions qui agitent les États, et au bout desquelles ceux-ci rencontrent leur chute ou leur grandeur. C'est donc à cette source qu'on peut vraiment étudier les intérêts, les grandes affaires et, en un mot, la politique des nations : *Intueri licet magnarum rerum origines in ipso fonte.*

Non-seulement ces actes solennels fournissent à l'histoire les documents les plus authentiques, mais ils en constituent aussi la portion la plus noble et la plus sensée. C'est la diplomatie qui arrête la force dans sa course à travers le monde, qui lui impose un frein et

Digitized by Google

limite ses conquêtes en les réglant. A la guerre qui ravage, elle substitue la paix qui fonde ; car, ainsi qu'on l'a dit encore, la paix est le but de toute saine diplomatie.

Cependant, ce n'est point à la diplomatie que reviennent d'ordinaire les faveurs de la renommée. On lui accorde, sans aucun doute, une sérieuse estime, mais ce n'est jamais autour de ses desseins et de ses œuvres que se fait le bruit. Il faut bien l'avouer, l'humanité n'est guère éprise que des héros qui l'agitent et l'enflamment ! Toujours, elle a été beaucoup plus séduite par les trophées de la guerre, malgré le prix fatal qu'ils lui coûtent, que par les triomphes, souvent disputés aussi, de la raison, quelques bienfaits que ceux-ci lui procurent. Combien de noms ont été rangés, par un facile enthousiasme, dans l'élite du genre humain, qui, au contraire, auraient mérité l'oubli et souvent la malédiction des âges, lorsque tant d'autres, qu'une équité intelligente aurait dû élever au faite de la gloire, sont évoqués à peine et de loin en loin par la plume des historiens, trop souvent complice elle-même des passions et des méprises de l'humanité !

Parmi les hommes qui ont servi la France au dehors, dans la carrière des négociations, nul plus que le cardinal d'Ossat ne défendit ses intérêts, dont il fut longtemps chargé auprès de la cour de Rome, avec moins de faste, une aussi constante abnégation, et en même temps une activité aussi clairvoyante et aussi résolue. Il réussit si bien dans les solutions qu'il prépara, au sein même des méfiances et des menées les plus hostiles, qu'on a pu dire, en parlant de cette correspondance qu'on lit encore et qu'on admire, « qu'il n'y avait pas une de ses lettres qui ne valût un fort sur notre frontière[1]. » Et Voltaire a dit, à ce même sujet, mais avec plus de mesure : « C'est une chose particulière aux Français que de simples dépêches aient été d'excellents ouvrages[2]. »

Si l'art de négocier était connu avant lui, d'Ossat en a du moins, le premier, donné l'impérissable modèle, non point dans une théorie étudiée, mais dans ses *lettres* même, miroir fidèle qui réfléchissait, jour par jour, avec

1. *Éloges historiques des cardinaux illustres*, par le P. Alby.

2. *Siècle de Louis XIV.*

Digitized by Google

ses accidents et ses luttes, la négociation dont il suivait la trame, et dans lequel on voyait apparaître en même temps sa clairvoyance pour discerner les difficultés et sa dextérité pour les résoudre. De là devaient aussi sortir des leçons bien plus pénétrantes que ne pourraient l'être, en cette matière, des maximes abstraites. En effet, l'art le plus savant ne peut jamais remplacer la vie, et rien n'est plus intéressant pour le politique et l'historien que le jeu visible des passions engagées dans les graves débats de la diplomatie. En un mot, entre la diplomatie expérimentale et la diplomatie scholastique, il n'est pas besoin de dire quelle est la plus instructive. (*A*)

Bien qu'écrites sans nul dessein de tracer un plan de conduite aux négociateurs, les *lettres* (*B* du cardinal d'Ossat sont devenues, en réalité, le livre classique de la diplomatie[1]. Aujourd'hui encore, malgré la diversité des temps et la changeante direction des affaires humaines, elle peut y puiser de sérieux enseignements : nulle part, elle ne rencontrera, au même degré, cette aptitude à susciter des expédients honnêtes, cette modération et cette retenue que le ministre d'Henri IV porta si loin, et dont l'exemple est aussi profitable à l'esprit qu'il est sain au cœur.

La cour de Rome a été la véritable école de la diplomatie moderne. Lorsqu'avec un seul mot parti du Vatican : « j'excommunie », le pontife romain faisait pâlir même les fronts couronnés, il put souvent arrêter, à l'aide de cette menace, les attentats de la force et apaiser les discordes dans l'Europe chrétienne. On sait que la papauté, considérée avec raison comme l'organe inexorable du droit et de la conscience des peuples, ne s'épargna pas dans ce grand rôle qui lui donna tant de prépondérance

1. Les lettres manuscrites du cardinal d'Ossat sont à la Bibliothèque impériale, section des Manuscrits, n° 9760. Elles furent trouvées à Rome lors de l'inventaire de ses papiers qui suivit sa mort. L'ambassadeur Bethune les apporta en France et les remit à Henri IV, qui en relut quelques-unes et parla avec admiration de la capacité de ce cardinal pour les affaires d'Etat. Il les rendit ensuite à l'ambassadeur à titre de don. Un secrétaire de ce dernier en donna communication à son insu, et elles furent ainsi livrées à la publicité. Si, comme le dit Pelisson, dans son *Histoire de l'Académie française*, le public en est redevable à Auger de Mauléon, il n'a pu les obtenir que par cette voie. L'édition la plus ample de ces lettres est celle d'Amelot de la Houssaie, 1708, 5 vol. in-12. Elles furent aussi traduites en italien par Canini.

Digitized by Google

au moyen-âge. Mais vinrent des temps où cette habitude d'un saint respect s'affaiblit, et alors, pour consolider une pieuse sauvegarde dont les opprimés et les faibles eurent souvent besoin, et aussi pour assurer l'inviolabilité de ses droits, la cour de Rome, dépourvue qu'elle était du prestige de la force, dut y suppléer par la science des affaires et l'habileté de la conduite. C'est ainsi qu'elle a longtemps vécu de politique sur la terre. On lui en a fait quelquefois un reproche, et on n'ignore pas avec quelle ardeur intéressée, Machiavel d'abord, et ensuite les panégyristes du pouvoir absolu, ceux-ci mus, il est vrai, par d'autres vues que le politique de Florence, ont surtout développé ce grief contre elle. C'est l'un d'eux qui a dit, en parlant de cette cour, « qu'on y est ennemi de l'impétuosité, qu'on y profite de tout, et qu'on y tourne le dos au lieu où on veut aborder, comme font ceux qui naviguent[1]. » Mais on ne contestera pas, du moins, que le génie de d'Ossat pour la négociation, s'il eut sa source dans ses dons naturels, n'eût été heureusement servi par le hasard, qui l'appela auprès d'une telle cour ; et on aura le secret de toute la gloire solide qu'il y recueillit, si on remarque qu'il eut l'avantage d'y représenter un prince dont la franchise égalait la vaillance, et qui, tempérant par un grand sens ses qualités chevaleresques, n'exigeait jamais que ce qui était légitime, afin d'avoir le droit de ne rien abandonner de ce qu'il exigeait.

I. Arnaud d'Ossat naquit à Cassagnabère, (*C*) bourg situé près d'Aurignac et qui fit autrefois partie du Nébouzan. D'autres ont dit qu'il avait vu le jour dans le village de Larroque-Magnoac. Cette recherche n'est pas absolument dénuée d'intérêt, et elle peut s'expliquer autrement que par le besoin d'une frivole curiosité. Les provinces, les cités et les simples bourgs ont, comme les familles, des ancêtres dont ils se plaisent, avec un orgueil filial, à célébrer la mémoire, et je ne crois pas qu'on ait confondu avec le sentiment d'une étroite et puérile vanité la généreuse émulation qui porte chaque localité, les plus modestes même, à garder avec soin sa gloire domestique

1. Silhon, *le Ministre d'État*, liv. II, disc. 14.

Digitized by Google

et à se parer des illustrations dont elle est le berceau. Or, il existe, sur le véritable lieu de naissance de d'Ossat, un témoignage qui paraît décisif; c'est celui du jésuite Galluzzi, qui prononça son panégyrique le 18 mars 1604, c'est-à-dire cinq jours après sa mort, dans l'église de Saint-Louis-des-Français. Il n'est guère présumable que le pieux orateur qui avait reçu la mission de raconter la vie du cardinal, qui avait dû consulter ses secrétaires et qui parlait devant ses glorieux restes, ait pu se méprendre quand il disait: *Ille miseris obscurisque progenitoribus Cassanaberii in Auscorum Aquitaniæ Convenarum pago, magnorum fluminum instar, ex parvis initiis ortus*[1]. D'un autre côté, on peut, à l'aide d'une vieille tradition, établir que le bourg de Cassagnabère a été le berceau d'Arnaud d'Ossat, dont le père, originaire peut-être de Larroque-Magnoac, serait venu s'y établir. On voit encore au centre de cette commune une maison de la plus chétive apparence et dont la vétusté arrête les regards. Cette habitation, basse et étroite, a sur sa façade une fenêtre unique dont la forme répond aux données de l'architecture civile antérieure au XVII^e^ siècle. La pauvre demeure, que la misère de ses possesseurs n'a jamais pu restaurer, garde ainsi le signe irrécusable de son antiquité. Une tradition locale la désigne comme étant celle où Arnaud d'Ossat naquit, le 23 août 1536. Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'aucun document ne pourrait remplacer la précision de ce souvenir populaire que les générations se sont transmis avec fidélité[2].

Orphelin à l'âge de neuf ans, pauvre, sans appui, Arnaud d'Ossat dut être sans doute recueilli par un parent paternel. Il serait donc venu à Larroque-Magnoac, et on s'explique ainsi qu'il ait été placé sous le patronage d'un seigneur des environs, Thomas de Marca, dont les descendants existent encore et qui, touché de la misère de cet enfant en même temps que frappé de la précocité de son intelligence, se chargea de le faire élever. Ce

1. *Oratio in funere illustrissimi et reverendissimi Arnaldi cardinalis Ossati, episcopi Bajocensis, habita Romæ in ecclesia sancti Ludovici.* XV kal. aprilis M. DC. IV.

2. Il n'est pas indifférent d'ajouter que l'église de Cassagnabère a possédé, jusqu'à la Révolution, où elle en fut dépouillée, une riche croix d'argent qu'elle devait, s'il faut en croire une antique version, à la libéralité du cardinal d'Ossat.

Digitized by Google

patronage devint la source de sa haute fortune. On trouve la preuve de ce fait dans un Mémoire de Baluze, qui avait été le secrétaire de l'illustre Pierre de Marca, issu d'une branche de cette famille. Il parait enfin qu'Arnaud d'Ossat écrivait souvent à la famille de son bienfaiteur, et que la collection précieuse de ses lettres s'est perdue dans les vicissitudes de l'émigration.

D'abord élève au collège de Foix, à Toulouse[1], puis régent au collège des Jésuites d'Auch[2], Arnaud d'Ossat arriva à Paris, d'après Baluze, le 5 mai 1559, et suivit le cours de philosophie professé au collège de Presle par l'infortuné Ramus qu'il défendra plus tard contre les invectives de Charpentier. (*D*) Il se livra aussi avec ardeur à l'étude des mathématiques dont les ouvrages arabes avaient contribué à répandre le goût en Europe, et il y réussit, car, en 1566, Ramus, concourant pour une chaire, lui donna publiquement cet éloge : *Arnaldus Ossatus*, disait-il, *in philosophicis et mathematicis studiis adjutor nobis sæpè fuit.* Mais déjà en 1562, mûri par tant de labeurs, le jeune d'Ossat s'était rendu à Bourges, (*E*) où Cujas professait alors avec un éclat incomparable. Il étudia la jurisprudence sous ce maître avec le plus jeune des Pithou et Claude Dupuy. Il revint ensuite à Paris pour y suivre la carrière du barreau.

Paul de Foix siégeait au parlement. Il distingua bien vite le savoir du jeune d'Ossat et l'engagea à déserter la plaidoirie, ajoutant « que sa philosophie était aussi mal employée à feuilleter les papiers d'un procès que l'avait été celle d'Epictète à tourner une roue. » Il l'attira donc dans sa maison, devenue le centre d'une ligue érudite en faveur du péripatétisme et contre la philosophie qui se levait. D'Ossat avait été le disciple et le soldat de cette philosophie pour laquelle venait de mourir Ramus. Il sut, malgré ce dissentiment, s'élever de plus en plus dans l'estime de Paul de Foix, et cet éminent personnage ayant été choisi par le roi pour aller remercier le Saint-Père des félicitations qu'il en avait reçues lors de l'éléva-

1. Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc.*

2. Dom Brugelles, *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch.*

Digitized by Google

tion de son frère au trône de Pologne, il emmena avec lui Arnaud d'Ossat. De Thou, qui vint se joindre à eux, raconte dans ses *Mémoires* qu'ils visitaient ensemble les savants et les bibliothèques des pays qu'ils traversaient, que d'Ossat expliquait Platon à Paul de Foix, en voyageant à cheval auprès de lui, et que François Chœsne lui lisait, avant son repas, les Paratitles de Cujas sur le Digeste. Paul de Foix les expliquait ensuite, car il les trouvait trop sommaires. Il parait qu'ayant conseillé à Cujas de composer des Paratitles sur le Code, il l'engagea aussi à leur donner plus d'ampleur. Docile à cette remarque, Cujas, en effet, ne laissa sortir ce nouvel ouvrage de ses mains qu'après y avoir allié, avec une vigueur concise, la profondeur et la clarté qui étaient propres à son génie. Il en fit de la sorte un chef-d'œuvre, et, comme pour consacrer l'autorité du conseil qu'il en avait reçu, Cujas le dédia à Paul de Foix.

Les illustres voyageurs arrivèrent à Rome en 1574. L'envoyé du roi apprit, à son arrivée, qu'on y suivait encore contre un officier français, accusé d'hérésie, une procédure, au sujet de laquelle la cour de France avait déjà protesté[1]. D'Ossat fut chargé de rédiger un Mémoire sur cette affaire. Il révéla à cette occasion des qualités qui le firent vivement remarquer, et il fut dit dans le collège des cardinaux auquel le Mémoire était destiné, que si l'auteur demeurait longtemps à la cour de Rome, il s'y ferait connaître avec distinction et parviendrait un jour aux plus hautes dignités. Il y demeura, en effet, et ne quitta même plus la capitale du monde chrétien. Il entra bientôt après dans les ordres[2].

Paul de Foix, qui avait été instruit de la mort du roi, s'était déjà éloigné de Rome, moins peut-être à cause de cet événement lui-même, que des soupçons qu'on avait réveillés, et de l'information qu'on dirigeait contre lui à raison de la conduite qu'il avait tenue au parlement, dans cette séance historique du 15 juin 1559, où pourtant, malgré la persécution qui l'atteignit, il n'avait pas renié sa foi, mais où, en face d'Henri II qui venait demander

1. Cet officier s'appelait Galéas de Saint-Severin, comte de Cajazze.

2. Dom Brugelles, *ibid.* prétend que d'Ossat avait déjà reçu la tonsure cléricale, à Auch, en 1556. Ce fait est certain. (V. la note *C.*)

Digitized by Google

au parlement assemblé une jurisprudence uniforme contre les hérétiques, il avait eu la noble hardiesse de conseiller la modération et de faire ressortir l'injustice qu'il y avait à traiter tous les hérétiques sacramentaires avec une égale rigueur.

Paul de Foix revint à Rome en 1579, et deux ans après, le 11 mai 1581, Henri III lui donnait avis qu'il l'avait nommé son ambassadeur à Rome même. L'ambassadeur s'attacha de nouveau d'Ossat en qualité de secrétaire. C'était le moment où, à l'exemple du Saint-Siége qui en avait fourni le modèle, les cours adoptaient successivement le système des ambassades fixes. Les nations sortaient, en effet, de leur isolement et, bien que marchant d'un pas inégal vers la civilisation, commençaient à délibérer ensemble sur des intérêts communs et à former des alliances entre elles; les combinaisons politiques, rares ou timides d'abord, embrassèrent par degrés l'Europe tout entière. Il faut dire aussi qu'à ce système naissant des légations permanentes se rapporte la création d'un ministère spécial en France pour les affaires extérieures qui furent placées sous la direction unique d'un homme d'Etat. Villeroy venait d'inaugurer ces hautes fonctions. La diplomatie n'en était donc plus à ses premiers pas. Son importance grandissait avec ses devoirs. Or, ce fut à une pareille heure qu'échut à Arnaud d'Ossat l'honneur de servir la France en aidant Paul de Foix dans la mission qu'il remplissait à Rome, et il nous reste maintenant à montrer par le spectacle de sa vie publique qu'il sut recueillir le fruit, de même qu'il avait eu le mérite de cette coopération.

II. La mission diplomatique de Paul de Foix ne fut pas marquée par de grandes affaires, et elle n'eut pas non plus une longue durée; ce négociateur mourut à Rome même le 28 mai 1584. Cependant d'Ossat avait eu le temps, dans cette phase si courte, d'étudier, jusqu'à se la rendre familière, la marche habituelle de la cour pontificale qui était, en effet, de se défendre de toute impétuosité et de ne jamais abandonner à la fortune les avantages dont la patience pouvait lui assurer la possession, et bientôt nul mieux que lui n'en pénétra l'esprit ombrageux et forma-

Digitized by Google

liste. Il était d'ailleurs sous les yeux d'un négociateur habile qui avait étudié la science politique dans les cours, les lois et l'histoire, c'est-à-dire là où vraiment elle s'acquiert, et dès lors tout le préparait admirablement au rôle important qui devait un jour lui échoir. Outre ce mâle exercice des affaires d'État auquel il fut soumis dès son arrivée à Rome, la nature, d'ailleurs, avait mis en lui, à côté d'une discrétion impénétrable, un don plus rare encore, celui de surprendre, par le regard, la pensée qui se dissimulait sous les artifices du langage et du maintien (*F*). Il tirait le secret des cœurs, comme s'exprime Bossuet[1]. Il fit pourtant, dans sa carrière, un usage discret et contenu de cette perspicacité singulière dont il était doué, et si elle le mit à l'abri des surprises, il faut dire qu'elle n'altéra jamais la candeur de ses jugements ou de sa conduite[2].

Lorsque mourut Paul de Foix, d'Ossat avait acquis un tel renom que le conseil du roi fut d'avis de se reposer sur lui de la gestion de l'ambassade. Il porta donc seul le poids des affaires jusqu'à ce que le cardinal Louis d'Este eût été investi du titre de protecteur des affaires de France que, du reste, il ne conserva pas longtemps; sa mort étant survenue le 30 décembre 1586, ce même titre passa, l'année suivante, sur la tête de François de Joyeuse, cardinal et archevêque de Narbonne. Chacun de ces prélats retint d'Ossat auprès de lui en qualité de secrétaire, et ils avaient, d'ailleurs, reçu l'invitation de ne rien traiter qu'avec son conseil. Aussi, mêlé dès cette époque, plus activement encore, aux résolutions et aux vues de la politique française à Rome, d'Ossat en a, peut-être dans une trop large mesure, subi la responsabilité. Je m'explique.

Le 23 décembre 1588, le sang des Guises avait rougi le pavé du château de Blois. S'il n'eût pas été frappé, Henri de Guise était roi de France: tel était le jugement des

1. *Oraison funèbre* de Michel Le Tellier.

2. L'auteur de cette Notice possède un vieux portrait du cardinal d'Ossat, qui a été trouvé dans le bourg même où il était né. Les coins de la bouche se relèvent avec finesse, le front est large et pensif, les yeux un peu voilés par la paupière laissent échapper un regard profond et singulièrement pénétrant; tout indique, dans l'ensemble des traits, la perspicacité et l'habitude de la méditation.

Digitized by Google

contemporains : l'histoire y a acquiescé. Toutefois cette catastrophe qui, au lieu de confondre la Ligue, ralluma ses fureurs, devait susciter à Rome une irritation qu'il importait de prévenir. Henri III envoya, le lendemain même, un Mémoire à son ambassadeur pour expliquer sa conduite (*G*). Il ne lui était resté, disait-il, que cet expédient suprême pour sauver sa liberté et sa couronne. Henri de Guise était trop puissant pour être jugé. Ce Mémoire fut remis au Souverain Pontife, et, en janvier 1589, le cardinal de Joyeuse rendit compte au roi de l'effet qu'il avait produit. Dans cette lettre que, sur la foi d'un document ignoré, on attribue à d'Ossat, le meurtre des Guises était excusé par la raison d'État, *ragione di stato,* car le mot étant d'origine italienne, il est juste de le restituer au pays qui l'a inventé. Cependant il est bien permis de douter que d'Ossat eût, de lui-même, tenté une justification qui devait évidemment répugner à son esprit tempéré et se trouver en désaccord avec la moralité habituelle de sa pensée, puisque, dans sa longue correspondance, on ne surprend pas une seule fois, chose remarquable, le panégyrique d'une action équivoque. Que si, dans des Mémoires officiels auxquels il aurait mis la main, se rencontre, pour excuser le meurtre des deux frères, la raison prise du grave péril que courait la personne royale, il faut croire qu'il n'avait pas été maître de la taire[1] ; et aussi, lorsque plus de onze ans après la catastrophe de Blois, d'Ossat, parlant cette fois dans le libre mouvement de son esprit et non point au nom de la politique, mais de la piété conjugale, implorait pour le dernier des Valois les prières qu'une pieuse coutume des Papes accordait aux rois de France, il gardait le silence sur ce tragique souvenir et appuyait la requête de Louise de Lorraine sur ce que l'infortuné roi avait mené « une vie plus religieuse que royale, » qu'il

1. La Bibliothèque impériale possède un manuscrit en langue italienne qu'on attribue au cardinal d'Ossat. Il est intitulé : Commentarii delle cose notabili successe nel regno di Francia, dache Henrico Terzo, per morte di Carlo IX, ne piglio il possesso, insino alla entrata en Parigi di Henrico Quarto, libri tre. De gli effeti che la Lega ha prodotti e della intentione che hanno hauvo gli autori di essa. Ce dernier fragment a été traduit et figure en tête d'une *vie du cardinal d'Ossat,* 2 vol. in-8°. Le rôle des Guises y est apprécié avec sévérité. Il y est dit enfin que leur immolation fut un acte *peu juste et peu digne de la Majesté royale, mais nécessaire.* Je n'ai pas le texte italien sous les yeux.

Digitized by Google

avait à sa dernière heure annoncé le désir de satisfaire au monitoire de Sa Sainteté, qu'il n'avait trouvé aucun murmure contre son meurtrier et ceux qui avaient armé sa main, qu'il leur avait pardonné et avait donné en tout l'exemple d'une fin chrétienne[1].

Ce qui n'est pas douteux, c'est que la mort des deux victimes fit une soudaine révolution au Vatican. Le trône pontifical était pourtant occupé par un pape d'un esprit ferme, éclairé, pénétrant, et il faut même dire que la Ligue n'avait pas eu de juge plus sévère que lui. Sixte-Quint avait dit, en effet, d'elle, au duc de Nevers, en 1585 : « Il n'y a là qu'ambition de régner. Il ne s'est jamais formé de conspiration plus funeste à la religion et à l'État. Je vous confesse que le cœur me saigne en voyant que le plus beau royaume du monde, et comme la fleur de la chrétienté, est à la veille d'être la proie des étrangers, comme une autre Jérusalem. » Mais à la nouvelle de ce double attentat, dans lequel, outre le scandaleux éclat d'une complicité royale, on pouvait voir aussi l'injurieux dédain de l'autorité juridictionnelle du Saint-Siége sur les cardinaux, tout changea, l'attitude, le langage et les vues.

La politique espagnole profita bien vite d'une irritation qu'elle s'étudia même à aggraver. La monarchie de Philippe II était encore la plus vaste de l'Europe, mais elle semblait déjà comme gênée par sa grandeur. Philippe II craignait surtout que la France ne lui arrachât des mains l'héritage convoité de la maison de Bourgogne. Il se croyait donc intéressé à créer des embarras à sa politique, et il y travailla avec une ténacité patiente. Jusqu'à la paix de Vervins, le soin à peu près unique des négociateurs chargés à Rome des affaires de France dut être de rompre, par une vigilance assidue, les menées de l'Escurial.

Aux difficultés suscitées par le jeu de cette influence maîtresse et dominatrice vinrent se joindre celles qui naquirent d'une situation de plus en plus troublée. Le trône des Valois était vacant, et le droit d'Henri de Navarre à y monter s'était en même temps ouvert. Héros

1. Lettre au roi, du 9 mai 1600.

Digitized by Google

populaire, mais élevé dans la foi calviniste qu'il n'avait abjurée un jour que pour y retomber, et par conséquent hérétique *relaps*, il semblait que l'avènement d'un tel prince dût naturellement fournir de nouveaux sujets de méfiance et d'éloignement à la cour de Rome, tandis que la politique espagnole devait y puiser, de son côté, un redoublement de confiance pour ses desseins. Ce fut, en effet, ce qui arriva ; c'est aussi contre le travail clandestin de cette politique qu'on voit d'Ossat, tout en demeurant calme dans la poursuite du but auquel il s'est voué, et toujours modeste dans la situation éminente qui lui avait été faite, diriger pendant longtemps tous ses efforts. C'est enfin à partir de ce moment que va commencer surtout, pour lui, un rôle prépondérant et glorieux.

On admet communément que la conversion au catholicisme du premier Bourbon fut déterminée par l'urgence d'un intérêt politique qu'il n'aurait mis aucun scrupule à satisfaire. Conduite assurément indigne d'un tel cœur ! Eh bien ! voici la vérité historique qui ressort des documents les plus certains[1] : Le 4 août 1589, au camp de Saint-Cloud, Henri III venant à peine d'expirer, une partie de la noblesse catholique se pressa autour de l'héritier du trône, et lui dit qu'un roi de France devait porter le titre de *très-chrétien*. Elle l'adjura, en conséquence, de se faire instruire dans l'antique foi du royaume[2]. Henri de Bourbon le promit en effet ; mais quatre ans s'écoulèrent, pendant lesquels sa conscience flotta entre l'ancien et le nouveau culte, sans acquiescer encore à des vérités qu'il n'avait qu'entrevues, et enfin, le 22 juillet 1593, ayant proclamé son sentiment et son dessein devant une assemblée d'évêques, il leur dit « qu'ils ne devaient trouver étrange qu'il eût mis du temps à se convertir, qu'il n'avait voulu se départir légèrement de la foi en laquelle il avait été élevé, le salut de son âme lui étant plus cher que toute autre chose. » Trois jours après, il se présenta sur le parvis de la vieille basilique de Saint-Denis, et l'archevêque de Bourges lui

1. Leibnitz, *Mantissa codicis juris gentium diplomatici.*

2. C'est à la fermeté de la noblesse dans cet instant, a dit Boulainvilliers, que nous serons à jamais redevables de la conservation de la foi de nos pères. *Mémoires pour la noblesse*, p. 58.

Digitized by Google

ayant demandé qui il était et ce qu'il souhaitait, il répondit : « Je suis le roi qui demande d'être reçu dans le giron de l'Église apostolique et romaine » ; et là, tête nue, les deux genoux en terre, il abjura l'hérésie.

Quand le prélat eut reçu l'abjuration du roi, il lui donna l'absolution des censures qu'il avait encourues, en l'avertissant qu'il agissait sous l'autorité du Souverain Pontife, qu'il devait reconnaître pour son pasteur spirituel. Le roi lui répondit qu'il lui promettait l'obéissance filiale. Mais bientôt s'éleva une grave controverse dans laquelle, en face des devoirs de l'Église et de ses traditions vénérées, venait se placer aussi la dignité du souverain, et où il s'agissait de les concilier par un mutuel respect. Cette absolution des évêques de France avait-elle suffi au roi ? Pour être efficace et décisive, puisque le roi avait été relaps et que le cas était réservé, ne fallait-il pas qu'elle émanât du Saint-Siége ? Pierre Pithou et Loisel étaient d'avis que l'absolution donnée par les évêques avait pu de droit relever le roi de l'excommunication qu'il avait encourue[1]. Toutefois, le royal client n'adhéra pas à cette solution indiquée par la plume des deux savants légistes, et, avec son grand instinct politique, il jugea utile de demander au pape une seconde absolution. D'Ossat lui-même avait conseillé de la demander, mais sans renoncer à la première, et *seulement en tant que besoin serait et pour accumuler droit sur droit*[2].

Henri IV envoya donc le duc de Nevers à Clément VIII ; mais, soit hauteur ou imprévoyance, l'envoyé du roi négligea d'associer d'Ossat à sa difficile négociation, et il échoua. Il quitta Rome, le 14 janvier 1594, n'ayant rien obtenu et emportant l'amer souvenir d'une humiliation. Le conseil du roi comprit bien vite que, avec ce tact suprême qui lui était propre et ce trésor de patience active qu'il mettait au service du roi, Arnaud d'Ossat était seul capable de relever sa cause de l'échec qu'elle venait de subir. Il le laissa donc à Rome avec le titre de médiateur officieux, sans caractère public, et avec la

1. Le Mémoire d'Antoine Loisel a été imprimé dans ses *Opuscules*, p. 427 ; celui de Pithou a été publié in-8°, 1593.

2. Il se plaignit même, après l'absolution d'Henri IV, que la bulle eût déclaré nulle l'absolution épiscopale ; en effet, disait-il, il n'avait pas adhéré à cette annulation.

Digitized by Google

mission pourtant de lutter contre l'intérêt espagnol qui gênait le mouvement naturel de la papauté, de dissiper les ombrages qu'au nom de cet intérêt on avait l'art d'entretenir, et, sans jamais céder à aucune exigence hautaine, de gagner peu à peu le Sacré-Collége à ses vues. D'Ossat fit de ces instructions la règle de son attitude.

Il eut, à partir du 5 décembre 1594, soit avec le roi, soit avec Villeroy, son ministre, des communications régulières et continues. Sa première lettre qui porte cette date[1] résume, dans un langage noble et fier, mais où perçait déjà la confiance, les objections qu'il avait rencontrées et les réponses qu'il y avait faites. On voulait d'abord, disait-il, rattacher à l'absolution une trêve avec le roi d'Espagne. Il disait que le roi de France n'attendrait pas que « le sourcil espagnol eût daigné se baisser jusqu'à lui faire la loi. » Il énumérait aussi les autres conditions qu'on voulait imposer au roi; puis, arrivant aux sûretés qu'on voulait exiger, et ne concevant pas qu'on eût la volonté de l'assujétir à cette humiliante rigueur, il s'anime et jette en passant au parti espagnol cette invective éloquente : « Les rois de France, dit-il, en tels traités n'ont accoutumé de donner autres sûretés que leur parole, leur seing et leur sceau. Telles sûretés sont ordinairement demandées par gens faibles et qui ont peur. Le roi de sa part est si généreux que, s'il entrait en traité de trêve, il ne demanderait de son côté, au roi d'Espagne, aucune sûreté extraordinaire. Ainsi si quelqu'un de ses serviteurs voulait rementevoir d'en demander, il répondrait : non, non, nous avons des sûretés avec nous. Qu'ils y viennent, quand ils voudront; je leur romprai la tête si seulement ils en approchent. » Braves paroles, aurait dit Montaigne, et qui devaient plaire à Henri IV surtout, car elles relèvent de ce tour d'esprit qui lui a donné dans l'histoire une si éclatante originalité.

Cette judicieuse fermeté porta ses fruits. Bien que traversée par une foule d'incidents que l'ingérence de la

1. Elle est aussi la première dans le manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale. On a pourtant d'autres lettres du cardinal d'Ossat qui n'ont pas été imprimées.

Digitized by Google

cour d'Espagne suscitait ou exagérait à dessein, la négociation ne tarda pas à aboutir, et, au mois d'avril 1595, d'Ossat annonçait que le vœu du pape était d'absoudre le roi[1]. On sait que Duperron fut envoyé pour mettre le sceau à cette réconciliation. Il arriva, le 12 juillet, à Rome, où il fut reçu avec une bienveillance préméditée.

Je voudrais que tous ceux, et le nombre en est grand encore, qui aiment notre pays dans sa grandeur historique, qui se plaisent à écouter, à travers les temps, le bruit des hommages qu'il a reçus, et goûtent avec une séduction intime la sympathie dont il a été l'objet, lussent cette dépêche dans laquelle d'Ossat raconte toutes les austérités, les prières et les larmes par lesquelles Clément VIII se prépara à cet acte important de l'absolution. Ils seraient peut-être émus de ce dévoûment si tendre qu'un saint pontife, qui fut aussi un politique éminent, portait à la France et qui donna lieu à ce touchant épisode. « Le 5 août, écrivait d'Ossat, fête de la dédication de Sainte-Marie-des-Neiges, accompagné d'un petit nombre de ses serviteurs, le Saint-Père alla pieds nus, sur l'aube du jour, depuis son palais de Montecavallo jusqu'à Sainte-Marie-Majeure, et là fit une très-longue oraison et y dit la messe toujours pieds nus, et après une autre longue oraison, s'en retourna encore pieds nus en son dit palais, toujours pleurant et tenant la tête basse, sans donner la bénédiction ni regarder personne[2]. » Clément VIII édifia Rome par ces austérités qui furent réitérées jusqu'au jour de l'absolution.

Vaincue donc sur l'affaire de l'absolution, la cour d'Espagne tenta du moins d'en ajourner la cérémonie qui eut lieu, en dépit de son malveillant espoir, le 17 septembre. Enfin ses agents voulaient éviter que le canon du château Saint-Ange donnât le signal de l'allégresse publique, mais, écrivait d'Ossat, « il a tiré ce matin dont ils ont mal aux oreilles. » Le peuple romain était dans l'ivresse, et le pape fit élever sur la place de Sainte-Marie-Majeure, en mémoire de ce grand événement, une colonne

1. Indépendamment des dépêches écrites au roi et à son ministre, il y en a une écrite, le 15 avril, au duc de Nevers ; elle est manuscrite et tout entière de la main du cardinal d'Ossat.

2. Lettre à Villeroy, du 30 août 1595.

Digitized by Google

de granit. Grand événement, en effet, et qui eut d'incalculables conséquences, car il prépara la paix de Vervins qui fit cesser la subordination de la politique française et rétablit l'équilibre des deux couronnes, et il amena ensuite la dissolution de la Ligue dont les tronçons depuis lors cherchèrent en vain à se rejoindre[1].

Les embarras décroissants de sa politique procurèrent à Henri IV des solutions plus heureuses dans les affaires dont une influence hostile et démesurée avait longtemps entravé le cours. De ce nombre était l'affaire du marquisat de Saluces, ancien fief du Dauphiné, réuni ensuite à la couronne de France et envahi en pleine paix par l'ambitieux duc de Savoie qui aurait voulu s'affermir dans son usurpation. De ce nombre était aussi l'affaire de la dissolution du mariage du roi avec Marguerite de Valois, qui devait le délivrer d'un joug que l'intérêt de son royaume, encore plus que le sien, l'engageait à rompre. Dans l'une et l'autre, d'Ossat déploya le zèle résolu qui n'avait cessé d'animer ce modeste et intègre serviteur de la France, et qui avait déjà assoupi tant de périlleux conflits.

D'Ossat avait été sacré évêque de Rennes le 27 octobre 1596, décoré de la pourpre le 3 mars 1599, et pourvu, en 1600, de l'évêché de Bayeux qu'il résigna. Il écrivit, en effet, à Villeroy que les évêchés sont les plus importantes charges de l'Église, qu'ils requièrent la résidence des prélats pour être bien administrés, qu'étant âgé, il ne pouvait « quitter un climat chaud auquel il était accoutumé, pour s'en aller en Normandie, sous un ciel plus froid et humide, qui pouvait abréger ce peu de vie qui lui restait et qui devait être employé au service de Dieu et du roi[2]. »

Il continua donc son séjour à Rome, vivant dans une pauvreté austère, toujours dévoué à Henri IV, gênant par

1. Le parti calviniste, d'Aubigné en tête, osa prétendre que la dignité du roi n'avait pas été assez ménagée. Il fit grand bruit de ce que, en conformité du pontifical romain, le pape avait, pendant la cérémonie, frappé les deux cardinaux français avec une baguette *que nous ne sentions pas plus*, dit d'Ossat, *que si une mouche nous eût passé par dessus les vêtements*. Cet usage symbolique n'était qu'une imitation de l'affranchissement à Rome. On touchait avec une baguette, *virgulâ aut festucâ*, la tête de l'esclave qu'il s'agissait d'affranchir.

2. Lettre à Villeroy, du 19 février 1603.

Digitized by Google

sa clairvoyance les ennemis ou les rivaux de ce prince, ne lui laissant rien ignorer de ce qui pouvait intéresser la sûreté et la grandeur de la France, et ne cessant pas d'en être enfin l'oracle consulté[1]!

Mais le vendredi 13 mars 1604, à la suite d'une courte maladie, le cardinal d'Ossat mourut à Rome même, qu'il n'avait point quittée depuis vingt-cinq ans et qui avait été témoin de ses travaux et de la gravité de sa vie. Aux regrets du Saint-Père et du Sacré-Collége vinrent se joindre, comme pour montrer toute la mesure de l'estime dont il était digne, les louanges de ceux même dont il avait combattu les desseins ou fait échouer les espérances. Béthune écrivit au roi : « Tel qu'il s'était montré en sa vie, il a continué de le faire jusqu'à sa mort, témoignant à M. le cardinal de Joyeuse et à moi qui étions avec lui deux heures avant son décès, l'affection qu'il portait à votre service[2]. » C'est ainsi qu'on pratiquait la fidélité dans les anciens jours. La mort seule déliait.

Et maintenant on peut se demander avec surprise pourquoi, lorsqu'on élève sur nos places publiques des statues à des personnages d'un ordre bien inférieur, on cherche inutilement celle de d'Ossat, et par quel inconcevable oubli la province dont il est la gloire n'a pas même accordé l'honneur d'une inscription commémorative au négociateur qui a rendu tant de mémorables services à la France et qui, aux yeux des publicistes de tous les pays, est demeuré le type immortel de la modération dans l'esprit, de l'honnêteté dans les desseins, de la sincérité dans le langage et de la dextérité dans la conduite des affaires!

François Sacase.

1. Voir sa lettre du 16 octobre 1596 à Villeroy, où il se plaint que la France n'ait pas une marine. Lorsqu'une flotte anglaise descendit en 1627 sur les côtes de France, pour secourir les protestants, un ancien serviteur de la couronne écrivit un Mémoire sur ce sujet. Il rappela la juste plainte de d'Ossat. (*Mercure de France*, t. XIII, p. 209).

2. Il fit part aussi de sa mort au cardinal d'Este, auquel, disait-il, d'Ossat portait une affection si dévouée : *una persona si divota e d'obligo e d'affetto como era*, etc.

Le cardinal d'Ossat fut inhumé dans l'église Saint-Louis-des-Français. Un mausolée lui a été élevé dans la chapelle où Parrocel a peint l'ascension de Jeanne de Valois.

Il était bon. (V. Pasquier, t. II de ses *Œuvres*, p. 174.)

Digitized by Google

NOTES COMPLÉMENTAIRES (INÉDITES)

Extraites des manuscrits de l'auteur

(*A*). Bacon, qui avait passé une partie de sa vie dans les affaires, a compris toute la valeur de ces documents, et il les recommande comme la source la plus pure des renseignements historiques : sunt certe ad historiam pre omnibus praetiosissima supellex (*de augmentis scientiarum*, l. 5, 12).

(*B*). « Par le hasard l'une à l'autre enlacée
« Non par dessein, le dessein y nuirait. »
(Vers de Nodier.)

(*C*). Texte à revoir. Consulter les nouveaux documents découverts et publiés par l'abbé Canéto, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IV, septembre 1866, page 250. De l'un de ces actes, il semble résulter que d'Ossat était né à Larroque-Magnoac.

Arnaud d'Ossat faisait ses études au collège d'Auch, lorsqu'il se présenta pour être admis à la tonsure. Son examen fait, il dut fournir la preuve de son baptême. Elle fut transcrite sur le registre ecclésiastique de cléricature qui suit :

« Dominicus de Vigorne, miseratione divina episcopus Albensis.

» Notum facimus universis quod Nos, de licentia et permissione revendissimi in Christo patris domini Hyppoliti, eadem miseratione tituli Sanctae-Mariae in Aquino diaconi sacro-sanctae ecclesiae romanae cardinalis, de Ferrario nuncupati, archiepiscopi Auxitanensis, die et loco infra scriptis, dilecto nostro Arnaldo Deossato, filio Bernardi, loci de Rupe, Auxit. dioecesi, sufficienter litterato, in aetate legitima constituto, ac de legitimo matrimonio procreato, prout humana fragilitas nosse sinit, primam in Domino contulimus tonsuram clericalem.

» Actum et datum in domo archiepiscopali Auxit. sub sigillo ordinario curiae officialitatis Auxitanensis, die vigesima sexta mensis decembris 1556. »

M. Canéto accompagne la production de ce document qu'il a envoyé à M. le Ministre de l'Instruction publique, de la note que voici : « Il naquit à Larroque-Magnoac le 20 juillet 1537, de Bernard Dossat et Bertrande Conté. »

Cicéron, cité par Cujas, a dit : Germana patria est ea ex qua pater naturalis naturalem originem suam duxit, ut l. *assumptio* § *si filius*, non ea ex qua originem nostram duximus, quod aperte est proditum in l. 3. c. *de munic. et orig.* lib. x. Rep. Pap. 27.

A notre demande, M. Morel, de Saint-Gaudens, a bien voulu nous adresser la note suivante :

« Il existe aux archives de la paroisse de Cassagnabère, en Comminges, l'expédition authentique d'une bulle de Clément VIII, donnée à Saint-Marc de Rome, le 5 septembre 1596, accordant des indulgences à la confrérie de Notre-Dame d'Artiguehente, dans le

Digitized by Google

lieu de Cassagnabère. J'ai pris une copie textuelle de cette bulle, ainsi que des Statuts de la confrérie établie depuis un temps immémorial, approuvée et confirmée par Nosseigneurs de Maulion et autres évêques de Comenges, spécialement par Mgr Dubouchet, à Alan, le 20 mai 1712. Il est dit, en tête des Statuts, que les indulgences ont été accordées à cette « confrérie de l'un et de l'autre sexe », par le pape Clément VIII, à la réquisition du cardinal Dossat, d'heureuse mémoire, natif du lieu de Cassagnabère.

» De ces documents il résulte que, si le cardinal Arnaud Dossat n'est pas né précisément à Cassagnabère, il considérait cependant cette localité comme étant son berceau ou, tout au moins, le berceau de sa famille. D'après la tradition locale, toujours vivante, le père de l'illustre prélat, natif et habitant de Cassagnabère, exerçait la profession de chaudronnier ambulant : c'est pendant une de ses tournées aux environs, accompagné de sa femme, que serait né Arnaud Dossat, à la Roque-Magnoac, village distant de 25 kilomètres environ de Cassagnabère.

» J'ai visité récemment, à Cassagnabère, l'ancienne maison des Dossat : c'est là que s'écoula l'enfance d'Arnaud, jusqu'au moment où il fut appelé au château tout voisin de Castéra-Vignolles, pour y faire ses études avec les enfants de la famille Marca, originaire du Béarn, et de laquelle sortit le savant historien, Pierre de Marca, évêque de Saint-Lizier en Couserans, puis archevêque de Paris.

» Je tiens à votre disposition une copie des Statuts de Notre-Dame d'Artiguehente et de la bulle de Clément VIII, l'ami de notre célèbre commingeois. J.-P.-M. Morel. »

(D). *Expositio Arnaldi Ossati in disputationem Jacobi Carpentarii* : de Methodo. — Parisiis, 1564.

D'Ossat accuse Charpentier d'avoir mal posé la question pour se procurer une réfutation plus facile. Haec tua prima laus est, quaestionem alienam tibi fingere, p. 3. — Il l'accuse de mensonge. Eum tu Regis edictis damnatum ais, qui tot annos liberales artes tanta omnium bonorum utilitate et laetitia, tantam regis sui non solum liberalitate, sed gloria profitetur ? Ubi vero pudor et modestia sit, cum dicere ausus es a Senatu damnatum quem Senatus sua sponte non solum calumniis suis et tuorum liberavit, sed publici et honesti in Academia gymnasii praefectura exornavit ? — Charpentier avait cité Alcinoüs : il accuse celui-ci de n'avoir pas compris Platon, comme lui-même n'a pas compris Aristote, et il les compare à deux aveugles qui se suivent et qui tombent dans la même fosse, p. 4. — Tu homo ἀναλφαβήτος, quo in Platonis libro legisti ? — Ingenio aliquo natura te genuit, sed crudo et acerbo. — Orator facetissime. — Il l'accuse de déplacer la question avec un art sophistique. — Il explique et analyse la méthode d'Aristote que Jacques Charpentier a mal comprise et mal interprétée. — Charpentier, dit-il, reproche à Ramus sa vieillesse : desperavit quippe se eo aetatis anno unquam perventurum, ac perpetuo juvenis aut etiam puer esse vult. — Il l'accuse à chaque instant d'avoir défiguré la doctrine de Ramus, d'en faire des cita-

Digitized by Google

tions tronquées. — Magister inauditae fatuitatis, quae vertigo mentis te impulit ut haec scriberes? — En général, le ton de cette réponse est acerbe, véhément, mais il paraît qu'il trouve son excuse dans l'argumentation perfide et déloyale de Charpentier. — Il n'est question d'un bout à l'autre de cet écrit que de *la Méthode*.

(*E*). Le 25 août 1567, d'Ossat écrivit à M. de Sariac (Sariac est près de Larroque) pour le prévenir qu'il envoyait quatre écus à sa mère, croyant que c'était tout ce qu'il lui fallait pour faire sa provision de blé pour toute l'année.

Un an plus tard, il adressa directement à Bertrande Conté, sa mère, la lettre suivante, également publiée par l'abbé Canéto, *loc. cit.*, pp. 250 et 251 :

« Ma mère, au commencement du mois d'août, je partis de Bourges où j'ai étudié ès-droict l'espace de deux ans et plus, viens à Paris pour apprendre la pratique de la cour de parlement, et puis faire comme Dieu me conseillera.

» J'ai été averti par M. Martin, de Tholose, que vous étiez en bonne santé, dont je loue Dieu. Il m'a aussi escrit qu'il vous a envoyé 4 escus sol de quoi je l'avais prié. Et par ce moyen je suis guéri de deux peines où j'étais, l'une pour savoir comment vous vous portiez, l'autre pour vous faire tenir de quoy faire votre provision de blé pour l'été. Quand il vous plaira me faire savoir de vos nouvelles, vous pourrez adresser vos lettres à M. Martin ou à M. de Coma, à Tholose, et ils me les feront tenir.

» Ma mère, je me recommande de bien bon cœur à votre bonne grâce, priant Dieu qu'il vous donne longue et heureuse vie.

» De Paris, ce 18 septembre 1568.

» Vostre fils prêt à vous obéir à faire service,

» A. Ossat. »

(*F*). Charles-Quint disait du cardinal d'Ossat : « Pour déjouer la sagacité de d'Ossat, se taire ne suffit pas ; il faut encore ne pas penser devant lui. »

(*G*). Voir aussi le texte de la lettre écrite par Henri III, le 24 décembre 1588, au marquis de Pisani, à Rome, lettre qui accompagnait le Mémoire. *Coll. des autographes de Lucas de Montigny*, p. 265.

On voit figurer dans les autographes de Lucas de Montigny, fils naturel et héritier de Mirabeau, la notice suivante :

« Ossat (d') : Mémoire autographe (en italien) sur les moyens de pacifier la France. »

Au dire de quelques écrivains, Arnaud d'Ossat avait composé aussi des ouvrages d'érudition qui n'ont pas vu le jour et qu'on ne trouve plus nulle part.

F. S.

Digitized by Google

LA GROTTE DE MARSOULAS[1]

(HAUTE-GARONNE)

Cette grotte est connue, dans la région, sous le nom de *Grotte des Fées;* mais, comme cette dénomination est si commune, si fréquemment appliquée aux excavations de tous les pays, nous croyons devoir donner à celle-ci le nom plus topique du village sur le territoire duquel elle est située, dans l'ancien pays de Comminges.

La *Grotte de Marsoulas* s'ouvre au quartier de *las Roquos,* sur la pente qui descend vers le ruisseau le *Laouïn,* affluent du Salat, à cinquante mètres en amont de la rive droite.

Elle mesure : longueur, 55 mètres ; largeur moyenne, 5 mètres ; hauteur moyenne, 6 mètres. C'est un long boyau sensiblement parallèle à la ride montagneuse qui côtoie le *Laouïn,* et s'ouvrant sur le trajet d'une faille qui coupe perpendiculairement un massif de calcaire à milliolites.

Cette grotte était merveilleusement située pour attirer l'attention de l'homme primitif, en quête d'un abri. Son exposition méridionale, sa salubrité, le voisinage d'un ruisseau qui coule au pied de la colline et la présence d'une fontaine qui sourd au fond même de ses galeries, devaient en faire un séjour relativement agréable.

A dix-sept mètres environ de l'entrée, la paroi de gau-

1. Nous avons déjà publié une note sur le même sujet, dans les *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme,* 3e série, t. II, août 1885. Nous la reproduisons avec addition de détails nouveaux et de figures inédites. Les clichés des figures insérées dans les *Matériaux* (nos 1, 2, 3, 4, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 27 du présent Mémoire) ont été obligeamment mis à notre disposition par M. Émile Cartailhac.

Digitized by Google

che forme une sorte d'éperon qui ménage une anse assez profonde et très-propice à l'assise d'un foyer. C'est là que j'ai commencé mes explorations, en me dirigeant vers l'ouverture.

Mes fouilles ont été aussi méthodiques, aussi minutieuses que le permettaient l'étendue du champ sur lequel nous travaillions et l'encombrement des matériaux que les exigences du propriétaire m'obligeaient à laisser dans l'intérieur de la grotte. J'enlevais, sur une étendue limitée, la couche de débris calcaires, je les rejetais en arrière et je fouillais successivement la série des foyers ainsi mis à découvert ; progressivement, avec cette méthode imposée par la force des choses, je suis parvenu à explorer la partie la plus intéressante et peut-être la plus productive de la grotte. Je crois, cependant, que la partie encore intacte réserve d'agréables surprises aux érudits qui voudraient s'imposer le sacrifice d'un long et dispendieux travail.

En attendant qu'un intrépide explorateur continue notre œuvre, nous allons rapidement exposer le résultat de nos premières recherches, qui datent des années 1883 et 1884. Nous réservons pour plus tard une étude plus complète et comparative de la grotte de Marsoulas avec les autres grottes du même âge, Aurignac, Bize, les Eyzies, Gourdan, etc...

Le sol de la grotte est couvert de débris tombés en grosses masses ou en petits éclats de la voûte et des parois. Sous cette couche d'éboulis amoncelés par les siècles, mesurant une épaisseur de 80 centimètres, s'étendait un lit de terre argileuse, compacte, sans mélange de pierres ni d'ossements. Nous attribuons la formation de ce dépôt argileux à un débordement de la fontaine qui, traversant le fond de la grotte, va sourdre, par des voies inférieures, sur le bord du ruisseau ; l'examen des lieux avec l'hypothèse d'une forte crue, ne rend nullement cette supposition inadmissible.

Foyers supérieurs. — Sous cette couche d'argile fine et dense, apparait le premier foyer, le plus récent ; il n'est pas général sur toute l'étendue de la grotte, comme les foyers inférieurs ; il n'apparait que par intervalles, par

Digitized by Google

places. Il est probable que le dernier séjour de l'homme a été de courte durée; il est permis de le conclure de l'intermittence de ces foyers et de leur peu d'épaisseur.

C'est autour de ces petits foyers que nous avons recueilli les pièces les plus remarquables par leur développement et leur bon état de conservation.

Deux pendeloques : la première (fig. 1) est faite d'un os pénien d'ours percé d'un trou de suspension. L'ouvrier n'a pas jugé à propos de l'orner; il l'a seulement raclé légèrement sur quelques points.

La seconde (fig. 2) est ornée, sur les deux faces, de six sillons parallèles, enserrant sur la partie médiane quelques lignes brisées. C'est un os façonné, poli, arrondi à une extrémité et percé, à l'autre, d'un trou de suspension.

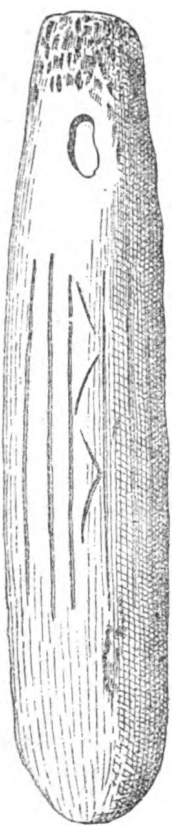

Fig. 2.

Quelle était la destination de ces deux objets dans les usages des populations primitives? Faut-il voir là un simple ornement de parure, comme en portent encore de nos jours quelques sauvages, ou une amulette religieuse?

L'ethnographie peut nous fournir à ce sujet quelques renseignements intéressants qu'on nous permettra de reproduire.

Le Vaillant, dans son ouvrage *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, reproduit en gravures un Hottentot et un Cafre portant suspendu à leur cou, en forme d'amulette,

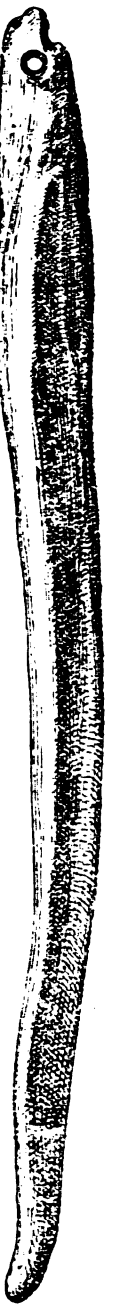

Fig. 1.

Digitized by Google

l'un un os de mouton, et l'autre un os de forme légèrement convexe et pointu, qui n'est pas sans analogie avec notre os pénien de Marsoulas. « Ils portent sur la poitrine quelquefois un os entier de jambe de mouton ; quelfois, ils remplacent cet os par une corne de gazelle ou toute autre chose[1]. »

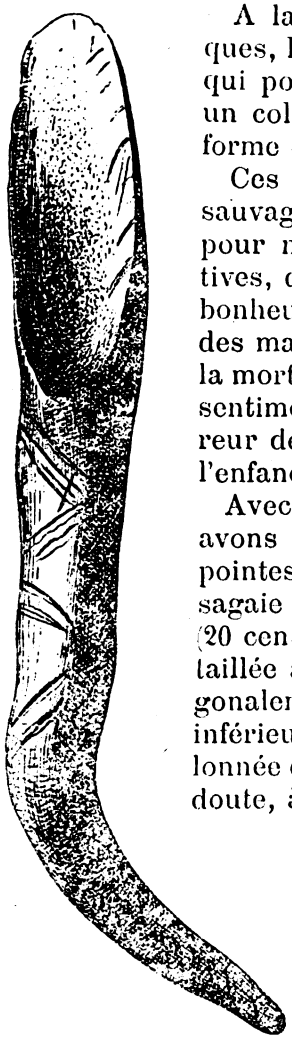

Fig. 3.

A la Nouvelle-Zélande et à l'île de Pâques, le capitaine Kook vit des insulaires qui portaient sur leur poitrine, attaché à un collier, un os plat, à peu près de la forme d'une langue[2].

Ces amulettes sont pour ces peuples sauvages ce qu'elles étaient, sans doute, pour nos ancêtres de ces époques primitives, des talismans précieux qui portent bonheur, préservent des malins esprits, des maladies, des accidents fâcheux et de la mort. La superstition, qu'exclut le vrai sentiment religieux, a toujours été l'erreur des peuples déchus ou encore dans l'enfance.

Avec ces pendeloques ou amulettes nous avons recueilli quelques grattoirs, des pointes de flèche en silex, des pointes de sagaie semi-circulaires, en bois de renne (20 centimètres de long), dont la base est taillée à double biseau, et la pointe diagonalement avec arête vive. La partie inférieure de ces pointes est toujours sillonnée de lignes profondes destinées, sans doute, à les empêcher de glisser hors de la hampe.

Du même niveau, j'ai une corne de cervidé (fig. 3) offrant, sur ses diverses faces, des chevrons, des traits obliques, et, sur les côtés opposés, une série de lignes pointées. La partie large est taillée en biseau et légèrement creusée.

1. *Opere citato*, t. II, p. 279.
2. *Histoire générale des Voyages*, Laharpe, t. XXIV, p. 281, et t. XXV, p. 305.

Digitized by Google

Une pointe en os (fig. 4) n'est probablement que la moitié d'un objet en forme de navette. Ses bords sont taillés de larges encoches, et l'une de ses faces est ornée de hachures.

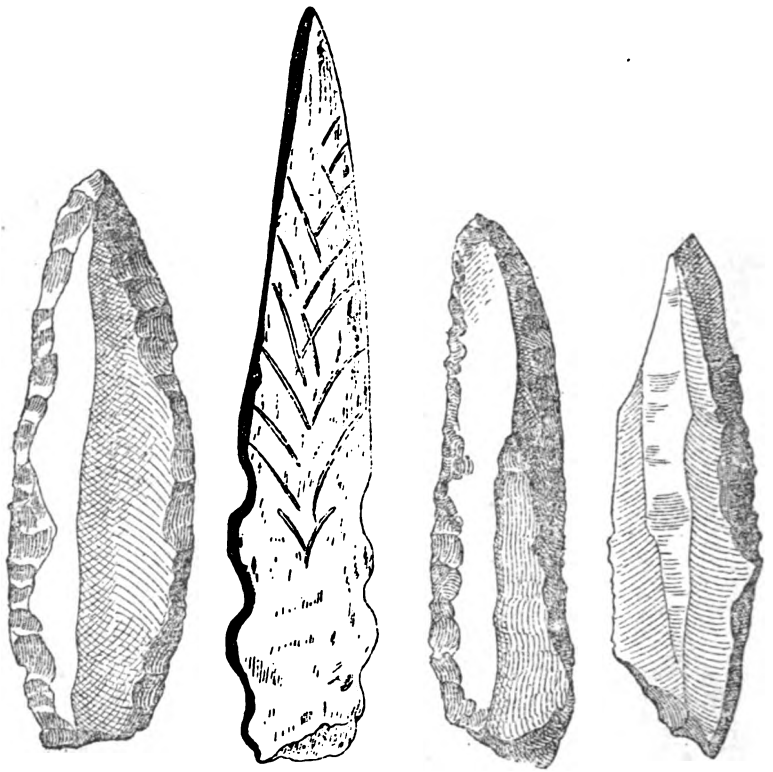

Fig. 5. Fig. 4. Fig. 6. Fig. 7.

Les silex étaient assez rares dans les foyers supérieurs. Nous y avons cependant recueilli quelques pointes d'assez fortes dimensions (fig. 5-6, et des burins (fig. 7) qui servaient aux artistes de cette époque pour graver sur l'os et la corne ces dessins précieux qui ont fait parvenir jusqu'à nous des souvenirs de l'art primitif. De tout temps, l'homme a eu le sens de l'esthétique et s'est plu à consigner les inspirations de son génie. Ses ébauches rudimentaires n'en ont pas moins de prix que les chefs-d'œuvre qui ont immortalisé les écoles d'une civilisation raffinée.

Dans le même gisement étaient : un fragment de crâne

Digitized by Google

de cervidé, des andouillers, des fémurs, des côtes du même animal, une mâchoire inférieure et les phalanges d'un petit ours, des mâchoires de cheval, de renard, de putois, de loup, etc.

Foyers moyens. — Sous ces premiers foyers était répandue une couche de gravier et de débris calcaires ; puis sont apparus les deuxièmes foyers qui étaient les plus épais et les plus riches ; leur profondeur variait de 20 à 40 centimètres. Nous avons recueilli là une quantité considérable de silex, lames de couteau, pointes de flèche en feuille de saule, à cran latéral, percuteurs, perçoirs (fig. 8, grattoirs de petite et grande dimensions, les uns allongés

Fig. 8.

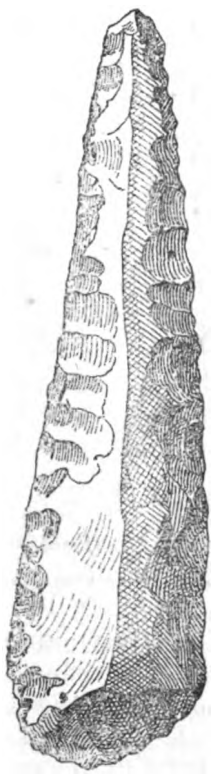

Fig. 9.

Fig. 10.

de belle forme (fig. 9, semblables à ceux que la Madeleine a fournis, les autres plus courts, retournés sur les bords, devenant ainsi des grattoirs doubles (fig. 10).

Digitized by Google

Là, encore plusieurs échantillons de cristal de roche, un petit mortier de calcaire blanc, dans le genre de ceux qui proviennent de la Madeleine, quelques grains de peroxyde de fer qui devaient servir au tatouage.

C'est là aussi qu'abondaient les objets en corne et en os ouvrés, les aiguilles (fig. 11-12), quelques-unes courtes et grosses, d'autres fines, d'une délicatesse surprenante, extrêmement tenues ; j'en possède une qui ne mesure pas moins de 95 millimètres.

Fig. 11.

Fig. 12.

Fig. 13.

Fig. 14.

Très-nombreuses aussi les pointes de trait en bois de renne (fig. 13), à base taillée en biseau avec sillon profond à la surface supérieure[1], semblables au type du Placard (Charente) reproduit par M. de Mortillet dans son *Musée préhistorique* (pl. xxv, fig. 179).

Nous avons encore fait une assez bonne récolte de pointes de sagaie (fig. 14) à longue base en bec de flûte (quelques-unes sont ornées de dessins géométriques), de

1. C'est dans ce sillon que l'on plaçait le poison. Le Dr Crevaux, dans le bassin de l'Amazone, a rencontré la *liane urari* qui est la plante active du poison des flèches, et suivi chez les sauvages Rocouyennes la préparation de ce poison. (*Explorations françaises* depuis 1870, Gaffarel, p. 286.)

Voir aussi, sur les substances employées par les anciens peuples de l'Europe pour le poison des flèches, la Revue *Matériaux pour l'histoire de l'Homme*, année 1881, p. 90.

Digitized by Google

poinçons, les uns solidement appointés, d'autres à pointe très-fragile.

Ce gisement nous a fourni aussi un galet de rivière strié sur les côtés de quatre-vingt-quatre encoches, et, sur l'une des faces, orné de lignes brisées ; ce serait une *marque de chasse*, s'il faut adopter l'interprétation de Steinhauer, ou bien, d'après M. Lartet, un instrument « de numération exprimant des valeurs diverses ou s'appliquant à des objets distincts. »

Du même niveau : plusieurs fragments d'os avec hachures et dessins géométriques variés ; un débris de côte avec entailles sur les bords et, sur la surface supérieure, des étoiles à quatre branches séparées par une double ligne pointée. Nous la reproduisons, en grandeur naturelle, à la fig. 15. Nous retrouvons un dessin à peu près identique dans les *Reliquiæ Aquitanicæ*, pl. x, fig. 6 et 72.

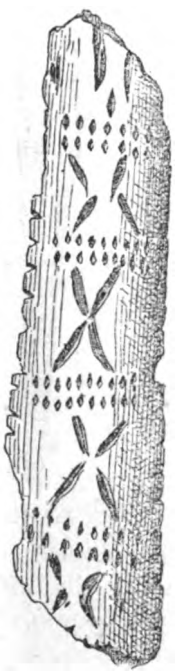

Fig. 15.

Il est gravé sur un fragment de côte qui provient de la Dordogne. Étrange coïncidence, qu'à si grande distance, on retrouve les mêmes dessins sur des objets de même nature !

Une base de bâton de commandement en bois de renne, dont le trou est orné de cordons parallèles en relief ; une pendeloque ou amulette imitant les boucles d'oreille modernes, portant sur les bords et au milieu des séries de petites lignes (fig. 16).

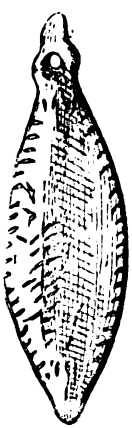

Fig. 16.

Les dents de renne ont été assez rares dans ce gisement ; nous n'en avons trouvé qu'une percée d'un trou de suspension ; elle est atrophiée, comme celles qu'on a recueillies aux Eyzies et à Massat.

Parmi les objets ouvrés, nous ne devons pas omettre un os d'oiseau, avec légères entailles sur les crêtes et chevrons sur les surfaces planes[1], et une côte appointée avec des

1. M. de Maret signale, dans le compte-rendu de ses fouilles dans la Grotte du Placard

Digitized by Google

dessins caractéristiques de lignes pointées et de faisceaux couronnés de traits divergents (fig. 17).

La pensée de l'artiste nous échappe dans l'examen de ces gravures intéressantes; peut-être n'est-ce qu'une ornementation systématique semblable à celle que nos bergers pyrénéens se plaisent à reproduire, dans leurs moments de loisir, sur leurs bâtons, leurs jouets et leurs ustensiles de ménage.

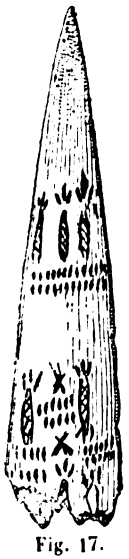

Fig. 17.

A côté de ces divers objets, qui annoncent un goût prononcé pour le dessin d'ornementation, nous avons trouvé des polissoirs en os et des fragments de bois de renne, desquels on a détaché des esquilles longitudinales pour façonner des aiguilles; tout en aimant l'agréable, le troglodyte de Marsoulas ne négligeait pas l'utile.

La faune était représentée, au milieu des cendres de ces foyers, par des ossements de renne, de cheval, de bœuf et de renard. Les mâchoires de cheval et de renne surtout dominaient dans des proportions considérables. Dans ce gisement, tous les os étaient cassés et plusieurs portaient des traces de feu; quelques-uns entièrement calcinés.

Les foyers moyens étaient établis sur de larges plaques de calcaire rougies par le feu. Ces dalles, au dire d'un ouvrier indigène, appartenaient à une carrière située à *Masses Costes*, au sud du village de Marsoulas, à deux kilomètres environ de la grotte.

Foyers inférieurs. — Sous ces dalles, une couche de terre mêlée de petits graviers, d'une épaisseur de 10 centimètres, couvre les derniers foyers, les plus anciens. Ici, les cendres sont humides et noires; elles touchent, en plusieurs endroits, le sol primitif; ces foyers ne mesurent généralement que 20 centimètres d'épaisseur; ils ne sont pas riches en vestiges d'industrie humaine. Point

(Charente), un objet semblable. C'était un étui contenant trois aiguilles. Le notre avait certainement la même destination. (V. *Matériaux*, 2e série, t. x, 1879, p. 33.)

Digitized by Google

d'objets en corne ou en os, soit que l'usage n'en fut pas répandu, soit que l'humidité ou qu'un remaniement postérieur les aient fait disparaitre; mais bon nombre de racloirs courts (fig. 18-19), et de pointes de silex très-soi-

Fig. 18.

Fig. 19.

Fig. 20.

gneusement retouchées sur une face (fig. 20-21-22-23-24).

Quelques lames de couteau généralement de petite

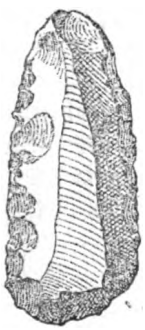

Fig. 21.

Fig. 22.

Fig. 23.

Fig. 24.

dimension, de gros cailloux éclatés sur les bords formant tranchant; ce sont là évidemment des haches rudimentaires ou des instruments pour fendre et concasser les os dont on voulait extraire la moelle.

Nous reproduisons (fig. 25-26) deux galets de rivière portant de nombreuses traces d'impression. On ne prend peut-être pas généralement assez garde aux galets si nombreux des grottes, et que l'homme y a presque tou-

Digitized by Google

jours portés dans un but d'industrie. A Marsoulas, nous en avons recueilli une douzaine, offrant, comme ceux-ci, des dépressions produites par la retouche des silex. C'étaient, à notre avis, des *écrasoirs* ou *retouchoirs*. L'ouvrier

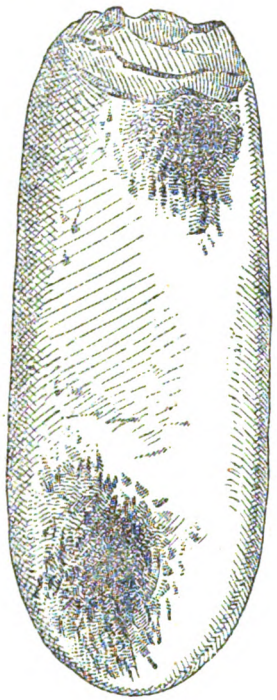

Fig. 25.

tenait cet instrument de la main gauche et, appuyant de la droite le silex à façonner, par une suite de fortes pressions sur cette sorte d'enclume, il lui donnait la forme voulue. C'est au même usage que M. Lartet rapportait ces disques épais avec dépression centrale trouvés à Aurignac[1].

1 .Hamy, *Paléontologie humaine*, p. 258.

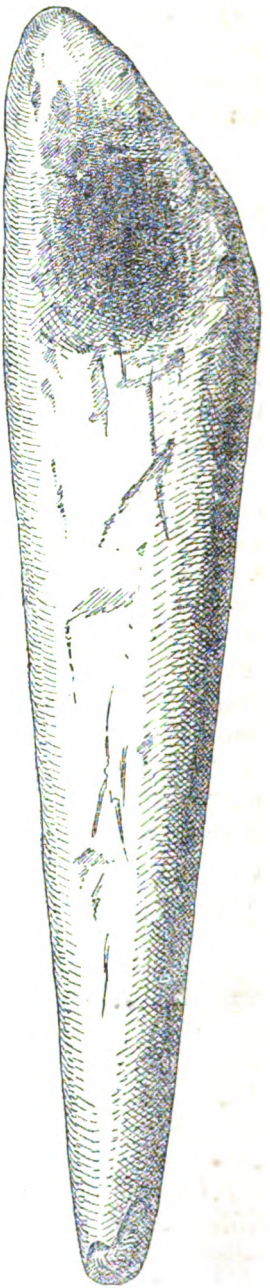

Fig. 26.

Digitized by Google

Quant à la faune, il n'est pas aisé de bien déterminer les espèces auxquelles appartenaient des éclats d'os brisés en petits fragments et noircis par le feu ; on peut cependant y reconnaître le bœuf et le renne.

Si nous résumons nos observations, appuyées sur les détails précédents, nous pouvons conclure :

1° Que l'homme a séjourné à trois époques différentes dans cette grotte ; qu'un laps considérable de temps a pu s'écouler entre ses départs et ses retours, car les dépôts qui ont successivement recouvert les foyers ne mesurent jamais moins de 10 centimètres d'épaisseur, et l'on sait avec quelle lenteur se forment ces genres de dépôts, en dehors des causes accidentelles, par l'action normale du temps. Mais, ici, y a-t-il eu de ces causes accidentelles qui aient pu précipiter la formation de ces couches sédimentaires qui distinguent, en les séparant, les trois foyers ? A mon avis, oui. La fontaine qui naît au fond de la grotte, comme nous l'avons observé déjà, a pu trouver, en certaines circonstances, le canal par lequel elle coule à l'extérieur obstrué ou insuffisant pour son débit, et alors, cherchant une autre issue, elle a rencontré l'orifice supérieur de la grotte que ses flots ont traversée en y déposant *un lit d'argile*. Voilà pourquoi ces dépôts intermédiaires ne peuvent nullement nous servir de chronomètre pour supputer la durée de leur formation, et par conséquent la longueur des interruptions dans l'habitation de la grotte.

2° Que l'homme est venu s'y établir probablement vers la période quaternaire : les premiers foyers, en remontant leur série chronologique, ont été placés presque immédiatement sur le plancher nu de l'abri. Mais il n'y a laissé d'autres traces de son premier séjour qu'une couche noirâtre de cendres renfermant des ossements brisés, des silex, des *éclats de pierre*, probablement utilisés en mode de hache ; pas de corne ni d'os ouvrés.

3° Que son outillage et ses armes ont peut-être différé dans ces trois époques : Au foyer primitif, nous n'avons trouvé que des silex et des *éclats de pierre*. Était-ce là tout le mobilier de cette première station ? Assurément non. Mais nous ne pouvons nous hasarder dans d'impru-

Digitized by Google

dentes conjectures, nous quitterions le terrain des faits et des observations pour nous lancer dans d'inutiles théories, et ces spéculations ne sont ni dans notre rôle, ni dans notre tempérament. Au second foyer, avec le silex, le bois de renne et l'os prennent la forme de la pointe de flèche, de la pendeloque avec des dessins géométriques. Au troisième foyer, s'ajoutent aux industries précédentes les longues pointes de sagaies semi-cylindriques, les grandes pendeloques et les dessins représentant les formes animales.

Figure 27.

Dans une visite que M. Cartailhac nous fit durant nos dernières fouilles, il eut la bonne fortune de mettre la main sur un fragment de côte portant une gravure d'*ovibos* (fig. 27), qui fait partie de ma collection.

Le dessin est traité avec une parfaite connaissance des rapports zoologiques, et l'emploi des hachures laisse deviner chez le graveur l'expérience des artifices des ombres. Le trait est ferme dans ses principaux contours; léger, fin dans les lignes accessoires. Les touffes du front sont largement exprimées; l'orbite, l'oreille et la corne dessinés d'un trait sûr, le signe sexuel exactement rendu, le port des jambes fidèlement tracé; sur les flancs, flotte une corde recourbée à l'extrémité; serait-ce le *lasso* du chasseur primitif? Remarquons aussi que le trait de la bouche est singulier. Nous ne saurions admettre que ce soit une erreur d'artiste inexpérimenté, quand nous voyons sa main, d'ailleurs, si sûre dans l'exécution des autres parties de l'œuvre.

Cet ovibos paraît beaucoup se rapprocher du bœuf du

Digitized by Google

Canada ou bison. Il est ainsi décrit dans l'*Histoire générale des Voyages*[1] : « Ses cornes sont basses, noires et courtes ; deux grandes touffes de crin, l'une sous le museau et l'autre sur la tête, d'où elle lui tombe sous les yeux, ce qui lui donne un air hideux. Il a sur le dos une bosse qui commence sur les hanches et va toujours en croissant jusque sur l'épaule. Toute la bosse est couverte d'un poil fort long, un peu noirâtre, et le reste du corps d'une laine noire qui est fort estimée. Ces animaux ont le poitrail fort large, la croupe assez fine et la queue fort courte. On ne leur voit presque point de cou, mais leur tête est plus grosse que celle des nôtres. »

On constatera, à la lecture de ces lignes et à l'examen de la gravure, plus d'un trait de ressemblance entre le bœuf actuel du Canada et l'ovibos de l'époque quaternaire.

Nous croyons prudent pour le moment de nous borner à ces conclusions, que nous ne rattachons à aucun des systèmes qui se partagent aujourd'hui les faveurs des anthropologues, mais qui se déduisent logiquement des observations faites dans les diverses fouilles opérées, pendant deux ans, dans la grotte de Marsoulas. Nous verrons plus tard, quand nos recherches seront terminées, si nous pouvons donner à notre étude un caractère plus précis, plus absolu. Une sage réserve et une grande sincérité dans les observations nous permettront d'être plus utile à la vérité que nous ne le serions par des affirmations téméraires et des conclusions prématurées.

L'Abbé D. Cau-Durban.

1. Laharpe, t. xix, p. 13.

Digitized by Google

NOTE

SUR LE

CLIMAT DE SAINT-GAUDENS[1]

L'étude complète d'un climat nécessite des observations nombreuses et minutieuses, poursuivies sans interruption pendant de longues années et recueillies dans des conditions bien déterminées. Ce travail a été entrepris à Saint-Gaudens en mai 1883 et continué régulièrement depuis cette époque, par une personne qui déploie pour la science le zèle le plus désintéressé et qui, cédant à un sentiment de modestie vraiment excessive, n'a pas voulu que son nom fût cité dans ce mémoire consacré à la météorologie de Saint-Gaudens. Elle a bien voulu mettre à notre disposition les observations qu'elle a patiemment accumulées depuis plus de trois ans et qui indiquent, jour par jour, la marche du baromètre et du thermomètre, la direction des vents et les variations du pluviomètre. Autorisé à user librement de ces précieux matériaux, nous avons tenté la tâche bien facile de tirer, par la méthode des moyennes, les conclusions dont ils renferment les éléments. Loin de nous la pensée de présenter les résultats auxquels nous avons été conduit comme définitifs et exprimant d'une manière absolue la climatologie de Saint-Gaudens. En effet, vingt années au moins seraient nécessaires pour qu'on pût édifier sur une base solide la description rigoureusement exacte d'un climat.

(1) Note lue au Congrès d'hydrologie et de climatologie de Biarritz, le 4 octobre 1886.

Digitized by Google

Mais il est permis de chercher à entrevoir dès aujourd'hui le but à atteindre, et, si l'on remarque le faible écart qui existe entre les différentes moyennes afférentes aux trois années qu'embrasse cette étude, la conviction s'impose que les chiffres exposés plus loin sont peu éloignés de ceux qui ressortiront un jour, nous l'espérons, d'une plus longue série d'observations.

Température. — On peut, au moyen des tableaux suivants, apprécier la marche du thermomètre pendant ces trois années commençant chacune au 1er juin.

TABLEAU A.

ANNÉE	TEMPÉRATURE moyenne à midi	MOYENNE des maxima	MOYENNE des minima	TEMPÉRATURE moyenne de l'année
1883-1884	13° 3	16° 25	9° 05	12° 6
1884-1885	13° 0	16° 3	7° 5	11° 9
1885-1886	13° 2	16° 2	7° 4	11° 8
Moyenne trisannuelle	13° 1	16° 2	7° 9	12° 1

On peut admettre, d'après les chiffres qui précèdent, que la température moyenne de l'année est à Saint-Gaudens de 12° 1 (1).

Voici d'autre part les termes moyens des températures de chaque mois :

Janvier. . .	3° 5	Mai.	13° 9	Septembre.	17° 9
Février. . .	7° 1	Juin.	17° 0	Octobre. . .	11° 8
Mars.	9° 0	Juillet. . . .	20° 0	Novembre..	8° 7
Avril.	10° 7	Août.	21° 8	Décembre..	3° 0

L'état de la température, pendant les trois mois d'été (juin, juillet, août), ressort des chiffres contenus dans le tableau B :

(1) Pour déterminer les moyennes de température correspondant à la journée, au mois, à la saison, à l'année; nous avons pris la demi-somme des températures maxima et minima. Ce procédé, en usage dans un grand nombre de stations météorologiques, donne des résultats excellents et exprimant presque exactement la moyenne vraie.

Digitized by Google

TABLEAU B.

ÉTÉ	TEMPÉRATURE moyenne à midi	MOYENNE des maxima	MOYENNE des minima	TEMPÉRATURE moyenne de l'été
1883-1884	19° 6	23° 2	16° 9	20° 05
1884-1885	20° 2	24° 6	14° 7	19° 6
1885-1886	20° 6	23° 3	15° 1	19° 2
Moyenne estivale.	20° 1	23° 7	15° 5	19° 6

Pour les trois hivers correspondant à cette même période, la température est exprimée par les moyennes suivantes :

TABLEAU C.

HIVER	TEMPÉRATURE moyenne à midi	MOYENNE des maxima	MOYENNE des minima	TEMPÉRATURE moyenne de l'hiver
1883-1884	6° 8	9° 3	1° 5	5° 4
1884-1885	6° 0	9° 7	0° 8	5° 2
1885-1886	5° 5	8° 0	0° 2	4° 1
Moyenne hivernale.	6° 1	9° 0	0° 8	4° 9

Le tableau ci-dessous indique les plus hautes et les plus basses températures que l'on ait observées dans chaque mois, du 1er juin 1883 au 31 mai 1886 :

TABLEAU D.

MOIS	plus haute TEMPÉRATURE	plus basse TEMPÉRATURE	MOIS	plus haute TEMPÉRATURE	plus basse TEMPÉRATURE
Janvier. . .	14° 9	—8° 2	Juillet. . . .	32° 5	11° 1
Février. . .	19° 5	—4° 2	Août.	32° 3	11° 5
Mars.	21° 3	—1° 5	Septembre.	28° 4	4° 8
Avril.	21° 8	1° 2	Octobre. . .	24° 6	2° 0
Mai.	27° 0	3° 5	Novembre..	19° 9	—7° 0
Juin.	28° 8	7° 0	Décembre .	14° 7	—8° 0

Digitized by Google

On observe en toute saison de brusques variations de température (1)

Pression barométrique. — Saint-Gaudens est situé à 409 m d'altitude. Le baromètre y varie ordinairement entre 720 et 730 millimètres. Les pressions de 738 millimètres 9 (10 janvier 1884) et 709 millimètres 7 (20 janvier 1886), réduites à 0°, marquent les limites extrêmes de ses oscillations pendant ce laps de trois années. L'abaissement de la colonne barométrique au-dessous de 720 millimètres annonce ou accompagne le mauvais temps. Ce dernier s'observe quelquefois avec des pressions supérieures à 730 millimètres.

La marche du baromètre à Saint-Gaudens n'a rien de spécial à cette localité ; la courbe qui la représente est constamment parallèle à celle qui est relevée simultanément à l'observatoire de Toulouse.

(1) Dans la pensée qu'il pourrait être intéressant pour le lecteur de comparer avec le climat de Saint-Gaudens celui de diverses localités, nous avons dressé le tableau suivant :

NOM DES LOCALITÉS	TEMPÉRATURE MOYENNE				
	HIVER	PRINTEMPS	ÉTÉ	AUTOMNE	moyenne ANNUELLE
Pau	6° 3	12° 4	19° 6	13° 6	13° 2
Amélie-les-Bains	7° 9	14° 9	23° 2	15° 9	15° 2
Nice	8° 3	13° 7	22° 9	16° 1	15° 2
Hyères	8° 5	15° 0	23° 4	15° 5	15° 6
Menton	9° 2	16° 2	24° 6	17° 5	17° 6
Cannes	9° 0	15° 8	24° 2	18° 0	16° 7
Venise	3° 3	12° 6	22° 8	13° 3	12° 5
Pise	6° 0	14° 2	24° 0	15° 6	14° 9
Rome	7° 5	13° 8	24° 9	18° 3	15° 8
Naples	9° 8	15° 2	23° 8	16° 8	16° 4
Palerme	11° 4	15° 0	23° 5	19° 0	17° 2
Malaga	13° 1	20° 3	26° 8	16° 2	19° 1
Alger	12° 4	17° 2	23° 6	21° 4	17° 8
Le Caire	14° 6	21° 9	29° 0	23° 2	22° 0
Copenhague	—0° 5	»	16° 5	»	7° 6
Vienne (Autriche)	0° 1	»	20° 2	»	10° 2
Munich	—0° 4	»	17° 4	»	8° 9
Berlin	—0° 5	»	18° 3	»	9° 0
Dantzig	—1° 2	»	16° 4	»	7° 6
Astrakan	—2° 8	»	21° 9	»	10° 1

A Pékin, la température moyenne est de 12° 54 pour toute l'année ; 3° 7 pour le mois de janvier et 27° 6 pour le mois de juillet. Les chiffres correspondants pour Buenos-Ayres sont 16° 9, 23° 8 en janvier et 11° en juillet et août (mois d'hiver dans l'hémisphère austral).

Digitized by Google

Pluies. — Les hauteurs totales de pluie ont été successivement, pour chacune des trois années que nous considérons, de 0m 713, 0m 7967 et 0m 950, soit une moyenne annuelle de 0m 8199.

Les nombres des jours de pluie correspondant à chaque année ont été de 115, 115 et 136, soit, pour cent journées, 31, 5 de pluie pendant les deux premières années et 37, 2 pendant la dernière, et, comme moyenne générale, 33, 4 journées de pluie pour 100 (presque exactement 1 sur 3). (1)

Il est tombé de la neige pendant les trois hivers 1883-1886; le premier a été très doux et la neige n'a persisté que pendant une partie du mois de décembre. En revanche, on a vu la neige paraitre le 22 novembre en 1884 et tomber de nouveau le 28 mars (en 1885) et le 11 avril (en 1886).

Brouillards. — Il est rare d'observer du brouillard sur le plateau de Saint-Gaudens; mais dans toutes les saisons, sauf l'été, on voit d'épais brouillards séjourner, pendant une partie de la matinée, sur le fond de la vallée de la Garonne.

Vents. — L'air est le plus souvent calme à Saint-Gaudens. Les vents qui l'agitent sont, par ordre de fréquence, ceux de N.-O, d'O., de S.-E., de N.-E., et de S.-O.; les autres vents sont exceptionnels.

Le vent de S.-E. ou vent d'autan est beaucoup moins fréquent et violent que dans la plaine de Toulouse. Alors qu'il souffle avec beaucoup de force dans la vallée de la Garonne, de Boussens à Toulouse et au-delà, l'atmosphère du plateau de Saint-Gaudens ne subit habituellement que de faibles déplacements. Ce vent manifeste surtout son influence en provoquant une hausse de la température, une diminution de la pression barométrique et une augmentation du degré d'humidité de l'air. Il est précurseur de la pluie comme dans la région languedocienne.

(1) La hauteur moyenne de pluie en France est de 0m 77. Il n'y a que trois stations sur le territoire français où la tranche annuelle de pluie s'élève à deux mètres environ: les Pyrénées de Gavarnie, les montagnes de Tanargue, entre les sources de l'Ardèche et de la Loire et la région des Alpes qui s'élève au nord de Gap.

A Pau, la hauteur annuelle de pluie est de 1m 26, d'après M. Piche.

Digitized by Google

Saisons. — L'hiver commence ordinairement à la fin de novembre; le froid atteint son maximum en décembre, et cesse généralement en février pour reparaître en mars pendant quelques jours (1).

Le printemps est presque toujours pluvieux; le mois de juin est souvent signalé par des pluies très persistantes qui amènent de fortes crues de la Garonne.

L'été est court et tempéré; il ne commence en réalité qu'à la fin de juin. Les fortes chaleurs, qui prennent ordinairement fin vers le 15 août, provoquent fréquemment de violents orages. Les nuits d'été sont presque toujours fraiches.

L'automne est la plus belle saison de l'année; il se prolonge jusque vers le 20 novembre (2).

Salubrité. — Située dans une position admirable, au bord d'un plateau d'où la vue embrasse près de la moitié de la chaîne des Pyrénées, la ville de Saint-Gaudens jouit d'un climat sain et généralement agréable. Les épidémies y sont rares. Il n'en est pas de même de la fièvre typhoïde qui s'observe trop fréquemment, et de la fièvre intermit-

(1) On peut voir par le tableau suivant l'époque où ont commencé les premières gelées et celle de leur cessation, pour les trois hivers de la période que nous considérons :

Hiver :	Premier jour de gelée :	Dernier jour de gelée :
1883-1884	16 novembre.	8 mars.
1884-1885	20 novembre.	30 mars.
1885-1886	11 décembre.	15 mars.

(2) On peut reconnaître en France sept zones de climats distincts et disposées avec une certaine régularité :

CLIMATS	Température moyenne	Moyenne d'été	Moyenne d'hiver	Moyenne du vent	Moyenne des pluies	Jours de pluie	Saison la plus humide
Limousin (Limoges)	11°	»	»	»	0 m 93	»	Automne
Breton (Brest)	11° 7	16° 8	7° 1	O	0 m 90	170	»
Sequanien (Paris)	10°	18° 1	3° 3	O	0 m 51	154	Automne et Été
Vosgien (Nancy)	9° 5	19° 9	2°	S-O N-E	0 m 80	120	Été
Girondins (Bordeaux)	13° 5	21° 7	6° 1	O	0 m 82	150	Automne
Rhodanien (Lyon)	11° 8	21° 11	2° 3	N	0 m 78	110	»
Méditerranéen (Montpellier)	14° 6	22°	5° 8	N-O	0 m 74	»	Printemps et Automne
Climat moyen français	11°	20°	5°	O	0 m 77	140	Automne

Le climat de Saint-Gaudens appartient à la zone du climat girondin.

Digitized by Google

lente, très commune à certaines époques de l'année, et qui imprime son cachet de périodicité aux affections les plus diverses. Ces deux dernières maladies semblent entretenues par l'humidité du terrain argileux sur lequel repose la ville et par l'état défectueux des égoûts qui sont à ciel ouvert, et décrivent dans les rues de longs méandres avec une pente presque insensible. Il est permis d'affirmer qu'il serait possible de beaucoup améliorer les conditions sanitaires où vit la population, de diminuer notablement le nombre des malades, et enfin d'abaisser le chiffre de la mortalité. Pour obtenir ce résultat, il suffirait de drainer le sous-sol et d'évacuer les eaux d'égoût, au moyen d'une canalisation souterraine aboutissant par une pente rapide à la vallée de la Garonne. L'expérience a démontré depuis longtemps que de tels travaux, lorsqu'ils sont bien conduits, ont pour effet constant d'exercer sur la santé publique l'action la plus favorable. Une œuvre aussi utile mérite d'être tentée à Saint-Gaudens, et nous faisons des vœux pour qu'elle soit exécutée dans un avenir prochain.

Digitized by Google

PROJET DE CRÉATION

D'UN OBSERVATOIRE MÉTÉOROLOGIQUE

A SAINT-GAUDENS

La météorologie compte en France, et particulièrement dans le Midi, un grand nombre d'adeptes qui, depuis de longues années, recueillent et accumulent les observations sur la température de l'atmosphère, la pression barométrique, l'humidité de l'air, et enfin sur les principaux phénomènes physiques dont notre pays est le théâtre.

Quel a été le résultat de ces longues et patientes recherches? Cette question a été posée devant la section de climatologie du Congrès de Biarritz et a donné lieu à une discussion générale qui a abouti à d'importantes résolutions. Il a été reconnu tout d'abord que les progrès de la météorologie ne sont pas en rapport avec la somme de travail produite par les observateurs. C'est que ces derniers manquent d'une méthode uniforme et font trop souvent leurs observations dans les conditions les plus défectueuses. De là l'impossibilité de comparer entre elles les observations prises dans des localités différentes et d'entreprendre une étude d'ensemble sur la météorologie d'une région étendue, sur la marche des orages et l'évolution des grandes perturbations atmosphériques. Pour arriver à des résultats sérieux, il faut absolument que les observateurs établissent entre eux une sorte de fédération, qu'ils s'imposent une discipline volontaire et qu'ils s'astreignent à une méthode unique. Aussi la section de climatologie du Congrès a-t-elle adopté à l'unanimité la résolution suivante :

« Une commission exécutive est chargée d'essayer l'établissement d'une *Union entre les météorologistes et les climatologistes* du Midi de la France (d'Arcachon à Menton) qui consentiront à faire des observations dans des conditions comparables.

« Les membres adhérents seront invités à se réunir en août 1887, à Toulouse, au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, à l'effet d'entendre le compte rendu du fonction-

Digitized by Google

nement de l'Union, de juger des premiers résultats et de nommer un Bureau définitif. »

La section de climatologie a émis ensuite une série de vœux parmi lesquels nous devons citer le suivant :

« Le Congrès, considérant la situation géographique importante qu'occupe Saint-Gaudens au voisinage de la portion centrale des Pyrénées, invite la Société des études du Comminges à fonder, dans cette ville, une station météorologique dotée des appareils enregistreurs indispensables. »

Ce vœu a été présenté à la Société des études du Comminges, le 19 novembre, dans sa séance mensuelle, et il a été accueilli avec d'autant plus de faveur que cette idée de la création d'un observatoire météorologique à Saint-Gaudens avait été déjà mise en avant par plusieurs de ses membres. La Société a donc décidé de déférer à l'invitation du Congrès de Biarritz et d'installer, en 1887, une station dans les conditions suivantes[1] :

« Dans un terrain bien dégagé, sur un sol gazonné, sera établi un abri, système Renou, destiné à protéger les instruments du soleil, de la pluie et du rayonnement vers le ciel.

« Les instruments à placer sous cet abri ou à côté seront achetés peu à peu dans l'ordre suivant :

I. — OBLIGATOIRES.

1. Thermomètre à maxima ; Thermomètre à minima.
2. Pluviomètre décupleur de Tonnelot.
3. Psychromètre d'August.

II. — DÉSIRABLES.

1. Un thermomètre enregistreur Richard, tube extérieur.
2. Un hygromètre enregistreur Richard, à lame de corne.

III. — FACULTATIFS.

1. Un évaporomètre Tonnelot.
2. Un baromètre anéroïde Redier.
3. Un baromètre Tonnelot, à large cuvette.
4. Un baromètre enregistreur Richard, compensé. »

La Société s'est assuré le concours d'un observateur instruit et consciencieux ; elle peut disposer d'un emplacement très favorable pour l'installation du poste météorologique. Aucun obstacle sérieux ne s'oppose donc à l'exécution de l'œuvre qu'elle entreprend et l'on peut espérer que bientôt celle-ci sera menée à bonne fin.

Dr Ch. CHOPINET.

1 Ces conditions sont exactement celles que vient d'indiquer, dans sa circulaire n. 1, la Commission nommée à Biarritz et présidée par M. le docteur Fines, de Perpignan.

Digitized by Google

PERRETO 'RO LEÏTASSAÏRO

È SA BANÈRO

Fable imitée de La Fontaine. — (Patois de Saint-Gaudens)

Qué la caou bédé sourti fièro
Perréto at truc d'éch *Angélus*:
Qu'a sus ét cap éro banèro
Et at coustat éro hourséro,
Enguirlandado d'amb'éch hus.
Qué s'én ba touto retroussado
D'amb'ét coutilloun mès bèt.
Et léougèroménts caoussado
D'éscarpis dé fino pèt.
Nou marcho pas, mais qué bolo coum'un aoudèt,
En tout canta, touto gaoujouso.

Pourtant qué cèrqu'én soun esprit
Ço qué pourtara dé proufit
Sa banèro merbéillouso.
Tout éy réglat, tout éy finit.

Croumpi cént ouéous, couaté cloucados,
Pas un dé clouc; pourics nésouts
Et bièn bénguts.
Qu'an crésto! bé'n y aoura 'ta forço fricassados!
Après, digats ach arrénard
Qué béngo réclama sa part
Quaouqué maytin, can hè sa roundo:
Ja soun bénuts, poulido soumo roundo!
Prou 'ta croumpa'm'én un pourcat;
D'ambé réng près qué s'éngrècho,
Qu'aouéc bèt lard et forço grècho,
D'aillurs qué s'én pourtèc éro flou d'ét marcat.

Digitized by Google

D'aquiéou né sort io bédèro ;
Déjà ja sabi quin s'apèro :
Béroyo tésto, oueil ardént,
Cornos dé hèr, fort' éncouluro,
Coum' un mirail ét péou ludént,
Largé poitrail et fièro alluro,
Qu'éc tumo tout p'ét loung dét prat
D'amb'ét bédet, én tout saouta sègu'et barat.
Bé l'ét méritos bien ét noum qu'as de *Poulido !*

Et bous, Perrèt', ét d'éstourdido.

Perrèto qué saout' à soun tour,
Ero banèr' à clèsqués tout at tour ! !
Ero lèyt... io grano laco ! !
Aquiéou négats, pouréts, pourcat, bédèt et baco !
Plans et proutgèts qu'on né pot hè,
Mais tout aco qu'éy aygu' én un pahè.

Aquét arréproubè qu'éy 'ta'ro bacho clico,
En t'as paysants è'ts ignouréents ;
Et pourtant La Fountaino qué l'applico
A géents dé haouto ram' et as sabénts,
As princés, as arréys, as chèfs dé Républico.
Aléxandr' et Cyrus,
Grands guérriès toutis dus,
Qu'és disputaouon éro terro
E 'ts homés qu'éy marchon déssus :
A tous dus qu'éscajéc ét sort d'éro Banèro.

L'abbé Fages.

Digitized by Google

REVUE CRITIQUE

De antiquis aquarum religionibus in Gallia meridionali ac praesertim in Pyrenaeis montibus. Thesim Facultati litterarum parisiensi proponebat E. Mérimée, Scholae normalis olim alumnus. (Paris, chez Picard, 1886.)

La thèse de M. Ernest Mérimée est l'œuvre d'un érudit et d'un lettré; aux suffrages unanimes qu'elle a obtenus en Sorbonne se joignent les félicitations de tous les amis des hautes études. Il ne m'appartient pas de louer l'élégance et la correction du style; je dirai seulement que la forme ne me paraît pas moins bonne que le fond.

Dans un *prooemium*, l'auteur définit son sujet; il en met en relief les côtés intéressants, mentionne les sources auxquelles il a puisé lui-même et constate qu'en ce qui concerne le culte des eaux, nul champ d'étude ne semble plus propice que le midi de la France et, en particulier, la région des Pyrénées : *nulla est regio salutiferis fontibus sive frigidis sive calidis ditior, praesertim in Pyrenaeo*, p. 10.

Le travail est divisé en deux parties. La première *(Singulae apud aquas religiones ordine enumerantur)* comprend trois chapitres, consacrés le premier au culte des sources, le deuxième au culte des lacs, des fleuves et des ruisseaux, le troisième au culte des eaux thermales.

Après avoir commenté le mot de Pline : *Aquae augent numerum deorum nominibus variis urbesque condunt*, M. Mérimée étudie, dans le chapitre I, la fontaine de Nîmes et les monuments élevés *deo Nemauso* et aux nombreuses divinités associées à la déité topique; — la fontaine de Bordeaux, *Divona*, célébrée par Ausone; — la fontaine de Cahors, nommée aussi *Divona;* — la fontaine de Périgueux, *Vesunna*, et les monuments élevés soit à cette déesse, soit à *Telon*, le dieu de la fontaine de Toulon, bourg tout voisin de la ville de Périgueux. Quant au Comminges, si répandu que le culte des sources ait été dans ce pays, d'après les traditions populaires encore vivantes, les données de l'épigraphie demeurent incertaines : *In musaeo Tolosano Sacaze* (Les anciens dieux des Pyrénées, n. 33) *arulam nuper vidit his litteris inscrip-*

Digitized by Google

lam : Fonti(bus) Anderitia, Hanaconis f(ilia) v. s. l. m ; quam haud procul a Luchon *repertam esse putat :* « La première ligne est un peu fruste. J'ai revu ce marbre au musée de Toulouse, une première fois en compagnie de mon savant maître. M. Auguste Allmer, une seconde fois en compagnie de M. Lebègue, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse : tous les trois nous sommes portés à lire *Fontibus* plutôt que *Montibus.* » *Equidem illam, cum novissime lapides loco moti et perturbati sint, reperire non potui,* p. 38, n. 5.

Dans le chapitre II, l'auteur parle de la Garonne, puis des dieux commingeois Baicorrix, Aherbelst et Iluron, et enfin du lac de Toulouse, si fameux dans l'antiquité ; mais, selon sa propre observation, rien n'établit que la Garonne doive être comprise au nombre de nos anciennes divinités, les cippes recueillis à Saint-Béat. Gaut, Ore et Huos étant dédiés non au grand fleuve pyrénéen, mais à une montagne, le Gar, *Garre deo* ou *Carri deo.* Seul, M. Dumège a lu, sur l'un de ces marbres, le nom de *Garunius,* ce qui lui a fait diviniser la Garonne... Aherbelst et Iluron nous sont connus, celui-ci par un cippe unique, découvert à Mondilhan, près de Boulogne, celui-là par un cippe, unique aussi, trouvé à Saint-Aventin, près de Luchon, ou, peut-être, à Landorthe, près de Saint-Gaudens ; c'est sans aucune raison, pensons-nous, que l'auteur les a classés, même hypothétiquement, parmi les divinités des eaux.

La question se pose, au contraire, et d'une manière fort intéressante, pour Baicorrix. Les cinq monuments consacrés à ce dieu ont été trouvés à Montmajou (canton de Luchon), à Huos (canton de Saint-Bertrand), à Balesta (canton de Montréjeau), à Labarthe-de-Rivière (canton de Saint-Gaudens), et, d'après M. Dumège, dans un lieu voisin de la ville d'Oloron (Basses-Pyrénées).

Le chapitre III, *de religionibus ad aquas calidas pertinentibus,* offre pour nous un intérêt particulier. Quelques vers de Crinagoras (*Anthologie grecque,* Fr. Jacobs, II, IX, n. 419), nous apprennent que les eaux thermales des Pyrénées devinrent très renommées sous le règne d'Auguste. Dès cette époque, les thermes des Onésiens (aujourd'hui Bagnères-de-Luchon) jouissaient de la plus grande réputation et « cette magnifique station aux eaux excellentes » — ainsi parle Strabon, — marchait déjà à la conquête du titre de *reine des Pyrénées.* L'auteur reproduit les inscriptions de plusieurs autels votifs recueillis dans l'établissement romain des *Aquae Onesiae* et consacrés soit aux Nymphes bienfaisantes, soit à la divinité éponyme de Luchon. ILIXON : *ex quibus (inscriptionibus) patet eadem ferme fama quam etiamnunc retinet locum olim floruisse,* p. 64.

M. Mérimée s'occupe ensuite de Lex, puis de trois divinités commingeoises, Arixon, Beisiris et Ilun. J'ai dit ailleurs que Lex est un « faux dieu, » un intrus à expulser de l'Olympe pyrénéen : les deux inscriptions qui le mentionnent sont manifestement fausses et je pourrais nommer celui qui les a fabriquées. L'auteur eût été mieux inspiré en utilisant, à propos de la vallée d'Aran, un

Digitized by Google

cippe consacré aux Nymphes et découvert dans les thermes d'Artias (voir Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1883, p. 224).

Je ne contesterai pas la divinité à Arixon, puisque j'ai déjà établi ses droits, en éditant les autels votifs qui lui sont dédiés; de même pour Ilun, de Cadéac; et toute ma critique se bornera à dire que le marbre porte, au datif, BEISIRISSE et non BEISIRISSI.

Dans un paragraphe final, relatif aux divinités du *Vicus Aquensis* (Bagnères-de-Bigorre), l'auteur signale deux autels élevés aux Nymphes et, d'autre part, deux monuments de la vallée de Campan consacrés à Ageion, divinité également connue dans la vallée de la Neste.

Nous aurions souhaité que ce chapitre III, si important, fût plus complet. Ainsi, un marbre consacré DEO BUAICORIXE a été découvert à Labarthe-de-Rivière, localité située au bord de la voie *ab Aquis Tarbellicis Tolosam* et possédant encore une partie de ses bains romains; un bel autel votif, conservé au musée de Toulouse et dédié « à la Mère des dieux par Cn. Pompeius Probus, curateur du temple », provient d'Alet, petite ville jadis épiscopale, où l'on a retrouvé les traces de thermes romains alimentés par une source très abondante, la Fontaine-Chaude. Des cippes votifs ont été recueillis, d'autre part, à Saint-André-de-Suréda (MERCURIO AUG.) et aux Escaldes (I.O.M), dans les Pyrénées-Orientales; à Caumont (DEAE ANDEI), dans l'Ariège; à Siradan-les-Bains (DEO AEREDA), dans la Haute-Garonne, etc.

La seconde partie de la thèse de M. Mérimée, plus brève mais non moins intéressante que la première, contient des généralités déduites par l'auteur avec beaucoup de finesse et, aussi, avec une réserve vraiment scientifique : *quaedam de diis nostris eorumve cultu in universum adnotantur.* Dans le chapitre *de diis*, il étudie la formation des vocables divins, leur orthographe et tout ce que l'onomastique religieuse des Pyrénées offre d'intéressant; il montre comment les divinités de Rome furent associées aux divinités indigènes et cite les exemples de Jupiter Beisiris, à Cadéac-les-Bains; de Mars Leherenn, à Ardiége; de Mars Arixon, à Loudenvielle en Louron; et, en dehors du Comminges, de Mars Lelhunn, à Aire sur l'Adour; d'Hercule Tol, à Saint-Elix-Theux; d'Hercule Ilunn, à Narbonne, et, à Nimes, de Nemausus et Jupiter, de Nemausus et Minerve, de Nemausus, Silvain et Bacchus. L'énumération serait complète en ajoutant Mars Daho, de Gourdan, et Minerve Belisama, de Saint-Lizier. Ces rapprochements et, parfois, ces identifications forment un sujet d'étude des plus curieux. *Quod si cum antiquis recentiora conferre licet, prope eadem religione imbuti nostrates Sancto gloriantur cujus sub tutela ac vocabulo vicus est, nec facile patronum suum patrono vicini pagi honore aut gratia cedere patiuntur,* p. 89.

Dans le chapitre suivant, *de cultoribus et cultu deorum*, M. Mérimée, avant de s'occuper des manifestations et du service du culte, constate que les noms relevés sur les monuments votifs des Pyrénées appartiennent les uns aux Romains, les autres, en plus

Digitized by Google

grand nombre, aux Gaulois et aux Aquitains. Mon savant ami, M. Luchaire, professeur à la Faculté des lettres de Paris, incline à penser que les « noms indigènes des marbres pyrénéens appartiennent en très grande majorité à l'ancien gaulois. » M. Allmer et moi, nous croyons, au contraire, que la plupart de ces noms sont aquitains. Je publierai prochainement, si j'en ai le loisir, la liste complète des noms indigènes fournis par les cippes votifs et par les monuments funéraires de la région des Pyrénées, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Atlantique, et l'on possèdera ainsi tous les éléments d'étude et de comparaison.

Le chapitre VI et dernier, *de superstitionibus apud aquas etiamnunc remanentibus*, contient une foule de détails précis sur le culte des sources au moyen-âge et de nos jours. Divers conciles eurent à réprimer l'adoration persistante des fontaines, des arbres, des pierres, des fées et de la multitude des petits dieux ou génies locaux. Les antiques superstitions ne sont pas complètement déracinées et plusieurs sources jouissent encore d'un culte spécial : *Hic enim scabiem, ille lippitudinem, alius puerorum, alius contra pecudum morbos sanat. Sunt qui puellis maritum, qui nuptis prolem, qui denique matribus lactis abundantiam proebeant. Nunc in aquis lavari oportet, nunc pocula exhaurire vel aqua membra fricare*, p. 106.

O l'excellente chose que l'eau de nos montagnes!

Note sur les Onobrisates et Lugdunum Convenarum, par M. le baron Desazars, membre résident de la Société archéologique du Midi de la France. (Toulouse, chez Privat, novembre 1886.)

C'est une œuvre d'érudition que nous présente l'auteur ; il nous appartient donc de l'apprécier comme telle, en nous inspirant uniquement des règles de la critique historique.

Cette étude, disons-le tout de suite, témoigne de recherches nombreuses et d'un effort sérieux pour élucider et résoudre les questions posées ; mais, nous paraît-il, M. Desazars donne parfois comme certains des faits très douteux ou, même, absolument inexacts.

Page 6 : « Le mot *Onobrisates* de Strabon signifie, etc. » — Or, Strabon n'a jamais fait aucune mention des Onobrisates ; seul des auteurs anciens, Pline les a énumérés parmi les peuples de l'Aquitaine primitive. Nos écrivains locaux commettent donc une erreur manifeste en prétendant que Strabon a nommé les Onobrisates dans sa *Géographie*.

Page 3 : « L'établissement des Convènes est postérieur à celui « des Onobrisates et fut probablement fait à leur préjudice. Il ne « remonte qu'à l'an 72-71 avant J.-C., époque à laquelle Pompée, etc. » Et, page 4 : « Quant aux Onobrisates, ils occupèrent les divers

Digitized by Google

« cantons qui formaient encore, au XVIIIe siècle, la vicomté de « Nébousan. » — Cette identification, proposée par d'Anville, repose, je l'ai démontré ailleurs, sur une falsification de texte. On ignore quel était le pays occupé par les Onobrisates, car il n'est nullement établi que ce pays soit le Nébouzan. Le seul argument donné par les amateurs de conjectures gratuites c'est que le mot Nébouzan vient du mot Onobrisates. Comme *alfana* vient d'*equus*, sans doute.

Je ne suis point le seul à contredire une affirmation que rien ne justifie. Dans sa *Géographie de la Gaule romaine*, tome II, p. 374, M. Ernest Desjardins met les Onobrisates « au nombre des petites peuplades qu'il est *impossible* de localiser. » *Quinam sint haud ego temere affirmarim*, disait déjà Philippe Labbe, en 1644.

Page 7 : « Nous avons dit que, pour les habitants de Nébousan, « l'histoire positive ne commençait qu'à l'an 72-71 avant J.-C., « époque à laquelle Pompée chassa d'Espagne les anciens partisans de Sertorius, les organisa en corps de nation sous le nom « de *Convenae*, etc. » — La vérité est que les Onobrisates sont nommés pour la première et unique fois, — et simplement nommés — par Pline, un siècle après l'époque à laquelle, au dire de M. Desazars, l'histoire *positive* a commencé pour eux...

Page 4 : « La vicomté de Nébousan avait eu d'abord pour chef-« lieu le bourg de Cieutat (*civitas*) dans la viguerie de Mauvesin, « (aujourd'hui département des Hautes-Pyrénées). A partir de « 1334, le chef-lieu fut transporté à Saint-Gaudens. » — M. Désazars ne s'approprie-t-il pas encore les erreurs de quelques-uns de ses devanciers ? Le dénombrement de Saint-Gaudens de 1663 porte seulement que cette ville fut unie à la vicomté de Nébouzan, avec le titre de capitale, le 3 juin 1345 (?) ; il ne dit pas que Cieutat possédât antérieurement ce titre ni fît même partie de la vicomté de Nébouzan. Un érudit dont il importerait de rééditer l'œuvre, Pierre de Marca (*Histoire de Béarn*, pp. 844 et 845), mentionne une enquête faite, en 1300, par ordre du roi, sur la composition et la valeur du comté de Bigorre : cette enquête partage le comté en sept *bailies* ou *vigueries*, Tarbes, Bagnères, Mauvesin, etc. : en la bailie de Bagnères, il y a neuf lieux parmi lesquels se trouve « la Ciotat ». De son côté, Oihenard (*Notitia utriusque Vasconiae*, p. 505), rapporte que la viguerie de Mauvesin fut donnée par Philippe VI de Valois à Roger Bernard, vicomte de Castelbon, en récompense de ses services dans la guerre contre les Anglais ; antérieurement, observe-t-il, cette viguerie avait, de temps immémorial, dépendu de la Bigorre.

Il serait intéressant de faire connaître les origines de la vicomté et, aussi, du pays même de Nébouzan et de la ville de Saint-Gaudens, *terras Nebozani et sancti Gaudentii*, comme s'exprime un acte du 19 mars 1258 aux termes duquel Gaston, vicomte de Béarn, engage au comte de Foix, pour une somme de 8 000 sous de Morlas, les terres de Nébouzan et de Saint-Gaudens.

Page 4 : « Strabon les appelle (les *Convenae*) Συνηλυδῶν qui est « le génitif de Συνήλυδες. » — Ce n'est point Strabon, mais l'un de

Digitized by Google

ses éditeurs, Coray, qui, en 1818, a le premier appelé les Convènes : les Synèlydes. Les manuscrits de Strabon portent tous συγκλύδων et non Συνηλυδῶν, et la variante imaginée par Coray, si ingénieuse soit-elle, ne peut être prise pour le texte. D'ailleurs, si le mot Συνήλυδες répond exactement au latin *Convenae*, le mot employé par Strabon exprime à peu près la même idée, mais avec une nuance de mépris fort bien saisie et complaisamment développée par saint Jérôme dans ses invectives contre Vigilance et toute la race des Convènes.

Page 10 : « Cette monnaie ne peut être attribuée qu'aux *Convenae*, » affirme M. Desazars, à propos d'une petite monnaie trouvée à Vieille-Toulouse et portant les lettres COVEN, — et il renvoie à l'*Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, p. 425, note 108. Or, quelques pages plus loin (p. 487), M. Charles Robert observe : « Cette leçon, difficile à soutenir, n'a été admise que sous toute réserve par la Société archéologique du midi de la France. Au reste, il n'est pas probable qu'on ait affaire à un nom de peuple ou de lieu. »

Quelques autres monnaies, recueillies au même endroit, portent aussi COVE ou COVED..., lettres qui sont, probablement, le commencement d'un nom d'homme. Les numismates les plus compétents classent aujourd'hui ces pièces parmi les « indéterminées » et il convient d'imiter leur réserve.

Inscriptions antiques du musée de Tarbes, par M. Emile Taillebois, archiviste de la Société de Borda, inspecteur du département des Landes pour la Société française d'Archéologie. (Dax, chez Justère, 1886.)

Il est malaisé pour moi de parler de cette publication. M. Taillebois, archéologue instruit et zélé, a déjà rendu plus d'un service à la science ; ses études sur la numismatique pyrénéenne, surtout, jouissent d'une réputation bien méritée ; enfin l'auteur est et restera, j'en ai la certitude, mon ami personnel. Mais, en matière d'érudition, la vérité a des droits qui priment tous les autres. Or, ici, la vérité est absolument méconnue. Induite en erreur, une revue parisienne, le *Bulletin épigraphique*, dirigé par mon savant collègue, M. Mowat, a donné, par un compte rendu élogieux, une plus grande notoriété au Mémoire de M. Taillebois ; la critique ne peut donc plus tarder à faire son œuvre sans faillir à ses obligations. *Suum cuique.*

D'autre part, il s'agit de monuments épigraphiques appartenant tous au pays de Comminges, et cette considération impose une tâche spéciale à notre *Revue*.

« Le mois dernier, dit M. Taillebois, ayant eu l'occasion de passer quelques heures à Tarbes, je visitai le musée et je m'aperçus

Digitized by Google

qu'il contenait une vingtaine d'inscriptions antiques. Je m'empressai naturellement de relever ces inscriptions et, à mon retour à Dax, je constatai que la plupart n'avaient pas été publiées.

« J'ai donc cru faire œuvre utile en reproduisant ces monuments épigraphiques dans le Bulletin de la Société de Borda. Je dois néanmoins prévenir que je n'ai eu qu'une heure à moi pour examiner, lire et copier ces dix-neuf inscriptions ; que plusieurs d'entre elles sont dans une vitrine sombre fermée à clé que je n'ai pu me faire ouvrir en l'absence du Conservateur ; que trois ou quatre de ces monuments épigraphiques sont encore enduits de terre et auraient eu besoin d'être brossés pour pouvoir être lus avec plus de certitude ; et que, par conséquent, si j'ai commis quelques erreurs, j'ai droit à l'indulgence des épigraphistes qui les corrigeront. Je crois cependant qu'une seule inscription pourrait être rectifiée, c'est celle n° 11 que j'ai lue dans les conditions les plus défavorables comme jour : elle est encore toute couverte de terre comme lorsqu'on l'a exhumée : un nettoyage la rendrait beaucoup plus lisible. »

Ainsi, M. Taillebois a « constaté que la plupart de ces inscriptions n'ont pas été publiées, » et, tout en disant que, s'il a commis quelques erreurs, il a droit à l'indulgence, il « croit cependant qu'une seule inscription pourrait être rectifiée, » celle qu'il donne sous le n° 11. Or :

1° Toutes ces inscriptions ont été publiées par divers écrivains longtemps avant M. Taillebois ;

2° Plusieurs lectures de M. Taillebois sont très défectueuses, et la précipitation qu'il a mise à les recueillir et à les publier, sans les avoir revues, ne constitue pas une excuse. Il ne faut point se presser de mal faire.

Nous n'avons pas à relever ici ces nombreuses erreurs, ni à donner la bibliographie complète de chacun des monuments épigraphiques ; nous renverrons seulement aux ouvrages que nous avons sous la main : M. Lejosne, *Épigraphie des Hautes-Pyrénées*, publiée en 1861, dans le *Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées*, pp. 490-498 ; M. Dumège, *Archéologie pyrénéenne*, parue en 1860 et 1862 ; M. Frossard, le *Paganisme dans les Hautes-Pyrénées*, publié dans le *Bulletin de la Société Ramond*, année 1870, p. 163-173 ; dans ce Mémoire, édité en 1870, M. Frossard donne le texte de dix-sept inscriptions du musée de Tarbes !

Suivons maintenant l'énumération de M. Taillebois :

1. Publié par Lejosne, n° 27 ; Dumège, t. III, p. 178 ; Frossard, n° 2
2. Publié par Lejosne, n° 33 ; Dumège, III, 168 ; Frossard, n° 1.
3. Publié par Lejosne, n° 30 ; Dumège, III, 287 ; Frossard, n° 4.
4. Publié par Lejosne, n° 31 ; Dumège, III, 288 ; Frossard, n° 6.
5. Publié par Frossard, n° 5. — Il faut lire MONTANVS, comme l'a fait M. Frossard, et non *Mon...ius*, comme le fait M. Taillebois.
6. Publié par Dumège, II, 172 ; Frossard, n° 10. — Le nom du dédicant est ENNEBOX.
7. Publié par Dumège, II, 171 et 174 ; Frossard, n° 12. — L'entier

Digitized by Google

nom du dieu ERGE est visible sur la pierre, d'après la lecture de M. Frossard et la mienne.

8. Publié par Dumège, II, 173; Frossard, n° 13. — Le marbre porte : ERGE DE[O] | RVSTICA | PARATI. F(ilia) | V. S. L. M. M. Taillebois a lu RVSTICVS et, ce qui est une erreur plus grave, VARATI ; il traduit donc : Rusticus, fils de Varatus.
9. Publié par Frossard, n° 3.
10. Publié par Dumège, II, 176 ; Frossard, n° 8 ; Barry, *Inscriptions inédites des Pyrénées*, p. 28 (en 1863).
11. Publié par Dumège, II, 174 et suiv. ; Frossard, n° 11. M. Taillebois, comprenant lui-même ce que sa lecture présentait d'incertain, eut été mieux inspiré en imitant la réserve de M. Frossard ; sa leçon *Lari(bus), Dom(esticis)* est absolument fantaisiste. J'essaierai d'interpréter ce texte, après l'avoir *revu* au moins une fois.
12. Publié par M. Dumège, II, 174 et 177; Frossard, n° 17. L'autel est consacré à Erge par COELIVS, nom que porte la troisième ligne. Ce même nom, écrit *Celius*, se lit sur un cippe également trouvé à Montsérié et dédié à Mars.
13. Publié par Lejosne, n° 48; Dumège, III, 418; abbé Dulac, *Revue de Gascogne*, année 1876, p. 63 ; et moi-même, en 1884.
14. Publié par le général Creuly, dans la *Revue archéologique*, année 1873, p. 361; abbé Dulac, en 1874; moi-même, en 1884, d'après une nouvelle interprétation du savant épigraphiste, M. Otto Hirschfeld (ma note, parue dans le *Journal de Saint-Gaudens*, n° du 30 novembre 1884, a été reproduite dans le *Bulletin épigraphique*, n° de janvier 1885). Pourquoi M. Taillebois, connaissant, par la récente publication de M. Bladé, l'interprétation rationnelle et probablement exacte de M. Hirschfeld, transcrit-il seulement la leçon défectueuse du général Creuly ?
15. Publié, en 1885, par M. Bladé, *Épigraphie antique de la Gascogne*, n° 163. M. Taillebois constate, d'ailleurs, que cette inscription et celles qu'il donne sous les numéros 1, 2, 9, 13, 14 et 19 ont été déjà éditées par M. Bladé.
16. Publié par Frossard, n° 24.
17. Publié par B. Barifouse, en 1874, *Études historiques sur le pays des Quatre-Vallées*, p. 164.
18. Fragment sans aucune importance, comme le précédent.
19. Publié par Dumège, III, 86; Frossard, n° 23.

Notre tâche est terminée. Bientôt, nous l'espérons, une nouvelle publication de M. Taillebois nous fera complètement oublier celle-ci.

Julien SACAZE.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU 2me VOLUME

ANNÉE 1886.

Livraison du 1er Trimestre

I. J.-P.-M. Morel : les Antiquités romaines de Valentine (avec 1 phototypie, 1 plan et 1 gravure). 5
II. Édouard Pietté : l'Art pendant l'âge du Renne. . . . 17
III. Maurice Gourdon : les hautes montagnes du Comminges : la région des glaciers d'Oô, le Perdighero, le pic de Carvives. 20
IV. Louis d'Agos : l'église de Vielle-de-Louron. 33
V. Alphonse Couget : l'abbaye de Bonnefont. 37
VI. B. Abadie : Etat de l'Instruction secondaire à Saint-Gaudens, en 1789. 57
VII. Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1886. 59

Livraison du 2me Trimestre.

VIII. Maurice Gourdon : le port d'Oô, le pic de Spijoles, le pic Noir, le Seil de la Baque ; végétaux, roches et minéraux observés dans la région d'Oô. 65
IX. Lapène : l'abbé Burgué. 76
X. J.-P.-M. Morel : les élections du Comminges et de Rivière-Verdun, le pays de Nébouzan et les Quatre-Vallées, d'après un mémoire de M. de la Houssaye. 80
XI. Dr Ch. Chopinet : Étude statistique sur l'état de l'instruction dans la subdivision militaire de Saint-Gaudens (avec 1 carte). 121
XII. Abbé Fages : *Et Loup é'ro Chigougno*. 132
XIII. d'Arbois de Jubainville : Lugus, le Mercure gaulois. 135

Livraison du 3me Trimestre.

(Monographie de la Barousse)

XIV. Maurice Gourdon : la Barousse pittoresque (avec une carte spéciale). 137
XV. Alphonse Couget : Essai historique sur la Barousse. 152
XVI. Julien Sacaze : Lettres inédites du duc de Guise, d'Henri III et d'Henri IV à Géraud de Gémit de Luscan. 191

Digitized by Google

XVII. Albert Sourrieu : l'Insurrection de la Barousse. en 1848, et « *Era Rebolto des Baroussens,* » poème de Victor Cazes, texte et traduction. 196
XVIII. Cte Henry Russell : Philosophie des ascensions. . . . 208
XIX. A. Chalaud : les Forêts en Barousse. 212
XX. Nérée Boubée : Histoire naturelle de la Barousse, avec notes complémentaires par MM. Trutat et Gourdon. 224
XXI. Félix Régnault : la grotte de Troubat. 232
XXII. Julien Sacaze : Épigraphie de la Barousse (avec 5 gravures intercalées dans le texte). 234
XXIII. Dr Félix Garrigou : les Eaux minérales de la Barousse. 241
XXIV. J.-P.-M. Morel : la légende de Bramevaque. 247
XXV. Pierre Sacaze : Statistique de la Barousse 253
XXVI. Compte rendu de la Réunion générale de la Société en 1886 :
1. B. Abadie : Procès-verbal de la séance du 25 juin (avec une photogravure du cloitre de Saint-Bertrand). 263
2. Albert Sourrieu : la mise en scène sur le théâtre grec, conférence de M. Lebègue, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. 273
3. A. Trespaillé : Excursion de la Société à Valcabrère, Bramevaque, Mauléon-Barousse, Barbazan et Labarthe-de-Rivière (avec 3 gravures). 279

Livraison du 4me Trimestre.

XXVII. F. Sacase : le Cardinal d'Ossat. 293
XXVIII. D. Cau-Durban : la grotte de Marsoulas (avec 27 grav.) 314
XXIX. Dr Ch. Chopinet : Note sur le climat de Saint-Gaudens. 328
XXX. Dr Ch. Chopinet : Projet de création d'un observatoire météorologique à Saint-Gaudens. 335
XXXI. Abbé Fages : *Perreto 'ro leytassayro è sa banèro.* . . . 337
XXXII. Julien Sacaze : Revue critique :
1. Le culte des eaux dans les Pyrénées, par M. Mérimée. 339
2. Les *Onobrisates* et *Lugdunum Convenarum*, par M. le baron Desazars. 342
3. Les inscriptions du musée de Tarbes, par M. Taillebois. 344
XXXIII. Table des matières du 2me volume, année 1887. 347

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01140 9391

Digitized by Google

Digitized by Google